



Stratégie
régionale pour
**la croissance,
l'emploi et
l'innovation**

Décembre 2016



Stratégie pour la croissance, l'emploi et l'innovation de la région Ile-de-France

La Région Île-de-France se dote d'une stratégie économique globale pour la période 2017-2021 avec l'ambition de renouveler en profondeur l'action régionale au service de la croissance, de l'emploi et de l'innovation. Cette décision s'inscrit dans un contexte marqué par des opportunités liées à la transformation de l'économie, du fait du numérique qui renverse les modèles établis, de la transition énergétique, des initiatives d'excellence ainsi qu'à la mise en œuvre de grands projets d'infrastructure, mais également par de nombreux défis, tels que la poursuite de la désindustrialisation, les questions de sécurité ou encore la dépendance en termes de ressources.

L'Île-de-France, une région leader dans le monde qui s'appuie sur de très nombreux atouts ...

Cette stratégie s'appuie bien entendu sur les forces et les faiblesses de notre économie et de nos territoires. Et de ce point de vue, force est de constater que la région a d'abord de nombreux atouts. En effet, elle est de loin la première région d'Europe par sa richesse devant la Lombardie et le Grand Londres, et elle compte au niveau mondial dans la compétition entre grandes métropoles. L'Île-de-France tire également profit d'un positionnement géographique au cœur de l'Europe et d'un tissu productif diversifié, ce qui en fait une métropole unique à l'échelle européenne : en effet, elle peut compter sur une place financière de dimension internationale, mais aussi sur son statut de grande région industrielle – la première de France en nombre d'emplois – et de quatrième économie de services au monde. Elle concentre près du tiers de la richesse créée en France, 1,3 million d'entreprises de toutes tailles et elle dispose d'infrastructures performantes, d'un marché et d'un parc d'immobilier d'entreprises attractif, d'une population active cosmopolite et diplômée. De plus, son potentiel d'innovation est exceptionnel puisqu'elle représente 19% de la population française métropolitaine, 24,5% des effectifs universitaires nationaux et 39,3% des dépenses intérieures de recherche et développement, tout en présentant des offres de formation au large spectre portées par des établissements d'enseignement supérieur à la notoriété mondiale. L'Île-de-France peut donc s'appuyer sur des hommes et des femmes, mais aussi des territoires extrêmement dynamiques, à l'image des plateformes aéroportuaires de Paris Charles-de-Gaulle et d'Orly, du quartier d'affaires de La Défense et du pôle scientifique et technologique de Paris-Saclay.

... mais devant répondre à plusieurs défis pour exploiter pleinement son potentiel de création d'activités et d'emplois

Ce constat ne peut toutefois occulter plusieurs **défis**. Il apparaît en effet assez nettement que **le potentiel de la région a été largement sous-exploité** : le premier signe en est le **départ** de celles et ceux qui pourraient être les fers de lance de l'Île-de-France de demain : investisseurs, talents, jeunes diplômés, entrepreneurs ou actifs qualifiés. En effet, hors effets démographiques de natalité et de mortalité, le **solde migratoire de la région est négatif** et est même le plus faible de France métropolitaine. **Cette incapacité de la région à capitaliser sur ses atouts et à retenir ses talents a directement pesé depuis de nombreuses années sur les performances de l'économie qui sont aujourd'hui insuffisantes pour résoudre durablement le chômage**, qui est à 8,5 % de la population active, en particulier chez les jeunes, et pour réduire les inégalités sociales et territoriales.

Une stratégie en prise avec les mutations économiques pour une région plus attractive auprès des francilien(ne)s, des français, des talents et des investisseurs étrangers

Face à ces défis, cette stratégie se propose de prendre la mesure des transformations en cours. Un des **défis centraux** est la **chute de l'emploi industriel** (-26% entre 1998 et 2013, la troisième plus forte baisse en France). La **clusterisation géographique** des entreprises industrielles avec les universités, les laboratoires de recherche, les startups et les financeurs sera décisive pour les faire bénéficier à plein de **l'écosystème d'innovation** de la région. Il faudra aussi résoudre les **difficultés d'embauche** dans certains secteurs en **adaptant les formations aux besoins professionnels**, en travaillant sur **l'image** d'un certain nombre de débouchés et sur les **parcours scolaires et professionnels**, et en développant **l'apprentissage**. **Les entreprises devront également être accompagnées au cours de leur cycle de vie**, y compris dans leur **internationalisation**, la **modernisation de leur outil de production** (usine du futur) et leur démarche **design** qui doit leur permettre de passer du concept au produit.

En ce qui concerne **l'attractivité**, la stratégie régionale sera sous-tendue par un **accompagnement beaucoup plus fort des territoires** pour aider à développer leurs projets, trouver des financements, notamment régionaux et européens, et coordonner les initiatives économiques là où le besoin s'en fera sentir. A l'échelle régionale, il s'agit de **tirer le meilleur de chaque territoire et de porter une voix unifiée à l'international**, solide et légitime car appuyée sur une réelle connaissance des territoires et des projets. L'attractivité s'appuiera bien entendu sur les **grands projets d'infrastructure**, notamment de **transports, d'éducation** (enseignement en langues étrangères notamment), **d'énergie** et de **télécommunications**, avec l'ambition d'une **région intégralement couverte en très haut débit à l'horizon 2020**. **L'amélioration de la qualité de vie et l'endiguement des migrations hors de la région** passera aussi par la revitalisation de communes périphériques, sans remettre en cause le développement de Paris et des communes centrales qui sont naturellement le moteur du développement régional. Rappelons enfin que

l'allègement de la fiscalité des entreprises sera nécessaire pour appuyer les ambitions de l'Ile-de-France en termes d'attractivité et de compétitivité.

Une stratégie collective ambitieuse, portée par l'innovation dans l'action publique, pour libérer et encourager l'exceptionnel potentiel de croissance, d'emplois et d'innovation de l'Ile-de-France

La Région doit devenir un grand ensemblier qui n'annihile pas les initiatives individuelles mais qui leur donne les moyens de s'épanouir et les met en valeur, que ce soit au travers de portails numériques ou d'outils qui permettront de donner de la visibilité aux meilleures initiatives, de passage de marchés publics, d'octroi d'aides régionales ou d'accompagnement des projets.

Cette nouvelle ambition pour l'Ile-de-France tire ainsi les leçons du passé. Désormais, et contrairement à ce qui a été la réalité des dernières années, **la Région poussera les projets ambitieux et collectifs et se positionnera comme un acteur central de l'économie, à même de rayonner au niveau international et de piloter les politiques structurantes comme les initiatives des acteurs institutionnels**. L'absence de leadership sur les sujets économiques est nuisible à l'efficacité globale de l'action publique, aussi **la Région entend-elle désormais jouer pleinement ce rôle**. Dans cet esprit, la Région reverra les modalités d'interventions économiques afin que **l'offre adressée aux entreprises soit efficace, lisible, facile d'accès et homogène sur tout le territoire**.

Elle associera également de manière beaucoup plus étroite que par le passé les acteurs économiques à la mise en œuvre de la stratégie économique régionale, à l'image du Conseil supérieur de l'attractivité et de l'emploi placé auprès de la Présidente de Région. Des instances de **concertation** pourront ainsi être constituées à l'échelle régionale sur des sujets bien identifiés, de manière souple et en fonction des besoins, pour associer les acteurs économiques aux prises de décision et au suivi de l'action. La capacité propre **d'analyse économique** de la région et les **systèmes d'information économique** régionaux seront également renforcés.

La politique de développement économique de la région sera un laboratoire de la modernisation de l'innovation publique : étude d'impact avant la création d'un dispositif, concertation avec les acteurs et co-construction sur la base de nouveaux usages, simplicité et efficience administrative, digitalisation, diffusion et implémentation des technologies innovantes pour moderniser le service aux franciliens, etc.

C'est forte de ces objectifs que la Région s'engage dans cette stratégie ambitieuse et partagée pour la croissance, l'emploi et l'innovation en Ile-de-France avec tous ses partenaires, à savoir l'Etat, les villes et villages, les intercommunalités, les conseils départementaux, et plus généralement l'ensemble des acteurs publics et privés.

L'ambition collective au travers de cette stratégie régionale est de libérer et d'encourager l'exceptionnel potentiel de croissance, d'emplois et d'innovation qui existe dans notre région pour faire d'elle la première région du monde à l'horizon 2020. C'est la voie qui est proposée pour permettre l'intégration sociale des populations exclues, l'égalité entre les hommes et les

femmes, la résorption des déséquilibres sociaux et des écarts entre le cœur d'agglomération et les périphéries, à la fois sur le plan des transports, du logement, de la santé et de la sécurité.

C'est en un mot l'ambition d'une « smart région » dynamique, exemplaire et réconciliée.

Valérie PECRESSE

**Présidente du Conseil régional
d'Ile-de-France**

Sommaire

<i>Une stratégie collective ambitieuse pour la région Ile-de-France.....</i>	7
<i>Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), traduction opérationnelle des ambitions de l'Ile-de-France.....</i>	14
Orientation 1 : Investir sur l'attractivité de l'Ile-de-France	16
Objectif 1.1 : attirer les entreprises, investisseurs et talents en Ile-de-France	18
Objectif 1.2 : accroître l'internationalisation des entreprises franciliennes.....	24
Objectif 1.3 : appuyer le développement des territoires de projet identifiés internationalement et ceux à fort potentiel pour accroître l'internationalisation des entreprises franciliennes	28
Orientation 2 : Développer la compétitivité de l'économie francilienne	31
Objectif 2.1 : miser sur les filières stratégiques	33
Objectif 2.2 : devenir un hub mondial de l'innovation au service des entreprises	36
Objectif 2.3 : faire grandir les TPE-PME en Ile-de-France	39
Orientation 3 : Développer l'esprit d'entreprendre et d'innover sur tous les territoires	43
Objectif 3.1 : accompagner la création d'entreprises et le développement de l'entrepreneuriat	45
Objectif 3.2 : anticiper et accompagner les évolutions des besoins en compétences et en emplois des entreprises	47
Objectif 3.3 : favoriser la diversité de l'économie francilienne	50
Objectif 3.4 : dynamiser l'économie des territoires ruraux et des quartiers.....	53
Orientation 4 : Agir collectivement au service des entreprises, de l'emploi et des territoires	55
Objectif 4.1 : organiser la coordination des acteurs et la gouvernance de l'action économique.....	57
Objectif 4.2 : maximiser l'effet levier des interventions et des financements régionaux et européens autour de partenariats et d'une stratégie d'influence collective renforcés	65
Objectif 4.3 : suivre, évaluer l'action économique en s'appuyant sur des outils d'aide au pilotage renforcés	67
Objectif 4.4 : accroître la capacité collective d'anticipation des évolutions de l'environnement francilien	71
Annexe n° 1 : liste des sigles.....	73

Annexe n°2 : principales étapes de la concertation du SRDEII.....	74
Annexe n°3 : répartition des compétences en matière d'aides économiques...	77
Annexe n°4 : livret territorial.....	80

Une stratégie collective ambitieuse pour la région Ile-de-France

Une Ile-de-France leader dans le monde, attractive, conquérante et créatrice de richesses

Redevenir un territoire favorable aux affaires, riche en emplois, offrant un climat de confiance pour les entrepreneurs et les investisseurs internationaux

Instaurer un climat favorable aux affaires sera une priorité. Tous les leviers seront mobilisés. La Région sera à l'écoute des entrepreneurs, elle consolidera le tissu de PME et d'entreprises de taille intermédiaire, soutenant notamment leur adaptation aux transformations numériques et écologiques, leur internationalisation et l'innovation. L'accès aux compétences et leur développement, clés de succès pour les entreprises, feront l'objet d'une attention spécifique. Renforcer une **base compétitive créatrice de richesses** en s'appuyant sur la performance et la diversité des filières franciliennes et sur des activités productives « 4.0 » de rang mondial sera une préoccupation constante de la Région. Une attention particulière sera portée aux initiatives étudiantes, notamment des projets issus des PEPITE, pour leur faciliter l'accès à des investisseurs.

L'Ile-de-France appartient au club très fermé des grandes régions mondiales mais en tire insuffisamment profit en matière d'accueil d'investisseurs internationaux, de talents, de visiteurs, d'innovation ou de capitaux. **Pour relancer son attractivité internationale**, la stratégie « Croissance, emploi, innovation » vise à améliorer la notoriété mondiale de l'Ile-de-France par une politique de marque territoriale, par la définition d'une stratégie d'attractivité qui associe tous les acteurs publics et privés pertinents, afin que nous soyons en ordre de bataille pour parler d'une même voix à l'étranger et donner plus d'efficacité à nos actions.

Les ciblage internationaux des activités / talents / ressources stratégiques seront revus, et nos actions de promotion-prospection beaucoup plus volontaristes. Pour réussir, la Région fédèrera l'ensemble des acteurs du développement économique autour de la **marque commune «Paris Region »**.

Enfin, la Région pèsera de tout son poids dans le débat public national pour obtenir une fiscalité moins contraignante ainsi que la simplification des normes.

Développer les infrastructures de pointe et les grands projets des territoires

Un soutien déterminant sera apporté à la création et au renforcement d'**équipements franciliens de rayonnement international** (éco-campus, incubateurs et grands lieux d'innovation, pôles universitaires propices à l'innovation pédagogique, scientifique et technologique, lycées internationaux, pôles touristiques, culturels et sportifs). Les capacités d'accueil et l'offre de services devront également être élargies pour l'organisation d'événements

majeurs (Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris – JOP 2024 - et exposition universelle 2025).

Il s'agira de s'appuyer sur les **territoires** comme acteurs et de ce rayonnement régional, à la fois en renforçant et en promouvant des **hubs d'affaires et d'innovation d'échelle internationale** (Paris-Quartier central des affaires, La Défense, Grand Roissy-Le Bourget, Paris Saclay, la Vallée de Seine), en renforçant des **pôles économiques structurants** à l'échelle régionale (Marne-La-Vallée, Orly-Rungis, Biotech Valley, Melun-Sénart, Cergy Confluence), sans oublier les autres territoires franciliens vitaux pour les grands équilibres régionaux.

Accroître l'attractivité francilienne nécessite un renforcement des **infrastructures et services de transport** et des capacités de captage des flux au niveau international. Cette stratégie s'appuiera sur le maillage des hubs internationaux que constituent les grandes gares TGV et les aéroports. L'armature portuaire et le fret fluvial devront également être renforcés, dans le cadre inter-régional de la vallée de la Seine, pour permettre une logistique multimodale indispensable au développement économique de l'Ile-de-France et sa connexion aux grands flux mondiaux. Les infrastructures et le niveau de service routier devront être améliorés et coordonnés pour répondre aux besoins de l'économie francilienne en pleine cohérence avec la stratégie régionale anti-bouchon.

Devenir la première smart région d'Europe

L'intégration des **solutions numériques** dans tous les secteurs ainsi que le raccordement de toutes les entreprises et de tous les Franciliens au très haut débit à l'horizon 2020 constitueront à cet égard une priorité pour devenir la première smart Région d'Europe.

Au même titre qu'il est nécessaire d'investir dans les d'infrastructures de transport connectées, il est essentiel d'investir et de disposer en Ile-de-France de grandes infrastructures de traitement de l'information (data center, centre de recherche et de calcul) pour s'assurer de la cybersécurité de nos entreprises ; de nos données et de la création des services liés au numérique et à l'économie de la fonctionnalité sur notre territoire.

La révolution digitale et l'augmentation exponentielle des données, associées à l'arrivée massive d'objets connectés, doivent nous conduire à soutenir la filière du Big data, celle des systèmes et logicielles et des interfaces homme/machine/objet, particulièrement présentes en Ile-de-France. La structuration de l'offre de formation initiale et continue dans le domaine du numérique sera une priorité afin de pouvoir répondre aux besoins du marché dans ces filières.

Et la possibilité offerte aux entreprises et centres d'innovation français et internationaux de tester, en partie à l'aide de la simulation, de nouveaux usages liés aux transformations numériques et écologiques sera au centre du projet de smart Region. Nous serons dès lors particulièrement moteurs s'agissant de la diffusion des technologies d'impression 3D ou impressions additives qui passe par la maîtrise de plate-forme de modélisation.

Nous devons aussi favoriser et industrialiser ces innovations de rupture en soutenant les créateurs, chercheurs, dirigeants qui se lancent dans le processus de création de start-up ou dans le processus de transformation de leur entreprise. Mais robotique, Intelligence artificielle

ou cognitive, modélisation ne concernent plus seulement l'industrie. Elles engendrent désormais des ruptures rapides en matière de compétences, d'emploi et de valeur ajoutée pour tous les secteurs (agriculture, services, santé, industries créatives). La Région doit veiller à former suffisamment d'ingénieurs, de doctorants sur ces métiers.

Enfin notre politique s'attachera aussi à promouvoir l'innovation non technologique et en particulier le design et le design de service qui constitue un facteur déterminant de la stratégie d'innovation d'une entreprise.

La transformation digitale, au-delà de sa composante technologique est avant tout une révolution qui replace l'utilisateur au centre du système de production, de décision. Il nous apparaît essentiel de renforcer les objectifs de formation sur « l'expérience utilisateur » auprès des acteurs de l'innovation dans les contrats passés par la Région avec les pôles de compétitivité et les différents clusters.

Cette expérience couvre tous les aspects perceptibles de l'interaction entre les personnes, les produits ou les services. La région veillera dès lors à mobiliser les compétences en sociologie, psychologie, sémiologie et sciences cognitives nécessaires à l'amélioration de la qualité des services et produits.

Renforcer les compétences de niveau métropolitain en pariant sur l'intelligence collective, la capacité de travail en réseau et l'innovation sous toutes ses formes

Il s'agit de faire monter en gamme les écosystèmes scientifiques et technologiques autour de quatre **pôles universitaires franciliens de rang mondial**, en densifiant et en rendant plus lisible l'offre et en renforçant les coopérations telles que les projets portés par les communautés d'universités et d'établissements autour des initiatives d'excellence (Paris Saclay, Sciences et Lettres, Sorbonne Universités et Sorbonne Paris Cité).

Cela suppose aussi de structurer et de soutenir un écosystème de l'innovation performant et ouvert sur le monde, associant et créant des synergies entre **la recherche-développement publique et privée et le monde économique**. Le profil « haute technologie » de la région, le potentiel exceptionnel de recherche publique, le nombre de brevets déposés en Ile-de-France, le poids élevé de la R&D privée, la surface financière des établissements bancaires et la concentration de diplômés sont autant d'atouts pour développer l'innovation technologique et les procédés de rupture, la clustérisation par filière réunissant chercheurs, entrepreneurs, managers, ingénieurs, financeurs, designers ... le management de l'innovation et le compagnonnage des pousses d'entreprises par les grands groupes.

Cela passe également par un **accompagnement ciblé et performant** des start-ups, des PME et des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) pour qu'ils trouvent dans la région un terrain favorable à leur développement et à leur expansion internationale.

Cette politique ambitieuse facilitera la venue de **chercheurs, de jeunes diplômés, de talents et de centres d'innovation** en Ile-de-France en jouant sur la richesse d'équipements de pointe, la qualité de l'accueil, la mise à disposition de logements pour les chercheurs internationaux, la force du travail en réseau, et la capacité de nouer des partenariats-publics privés autour de projets innovants.

Une région réconciliée pour réduire les inégalités et mobiliser les potentialités écologiques, sociales et territoriales

Améliorer la qualité de vie et l'hospitalité de tous les territoires en s'appuyant sur les ressources et l'économie de proximité

L'atteinte de cet objectif suppose une politique volontariste pour améliorer l'hospitalité et la qualité de vie. Agir consistera à s'attaquer aux enjeux de **construction de logement**, de **mobilité** (Grand Paris Express, Eole, plan 1 000 bus), d'économie de ressources et d'**environnement** (rénovation énergétique, politique zéro déchets, qualité de l'air), d'**aménités** (environnementales, patrimoniales, culturelles, sportives, bouclier de sécurité), et de **services de proximité** (services aux personnes, commerce et artisanat, économie sociale et solidaire - ESS).

Le **maintien d'une diversité d'activités, y compris productives et artisanales**, est indispensable au développement équilibré de l'Ile-de-France ; une politique foncière et immobilière adaptée devra permettre d'atteindre cet objectif en particulier pour les éco-activités. Afin de tenir compte des nouveaux modes de travail et d'accélérer la modernisation des activités, il importera en outre de **mailler le territoire par de nouveaux espaces de services conviviaux et adaptés** (coworking, tiers-lieux, immobiliers légers pour les activités temporaires, points multi-services) et d'installer des entreprises interconnectés autour de flux et de services.

Sur chacun de ces champs, **les problématiques d'emploi et la mobilisation organisée des acteurs publics mais aussi des entreprises et des professionnels** sont des facteurs de réussite essentiels. La Région souhaite qu'un travail intense soit conduit en ce sens à l'échelle des nouveaux bassins d'emploi et qu'aucun territoire francilien ne soit oublié.

Afin d'établir un **juste retour pour les zones rurales**, ce dialogue sera renforcé avec les territoires concernés dans une logique de compétitivité et d'égalité territoriale, en donnant toute leur place aux enjeux de développement de l'agriculture, de la forêt, de l'agro-alimentaire, du commerce et de l'accès aux services de proximité au travers des pactes rural et agricole de la Région.

Parce que la jeunesse de leur population et leur potentiel de création d'entreprises et de valeur constituent un atout trop longtemps négligé, les **territoires de la politique de la ville** seront pleinement intégrés à cette approche volontariste en matière de compétitivité et d'équilibre territorial.

Appuyer le développement francilien sur la mobilisation des opportunités environnementales

Dans un contexte marqué par l'épuisement progressif de matières premières et par la hausse des coûts de transport et de l'énergie, la mobilisation de l'enjeu environnemental répond à un double-objectif d'identification de toutes les potentialités en termes d'activité économique, d'emploi et d'innovation, et d'amélioration du cadre de vie des Franciliens. Cet objectif transparaît donc dans l'ensemble des politiques régionales.

Parce que l'enjeu de la maîtrise des énergies est tout à la fois une question de maîtrise des coûts écologiques et financiers pour les entreprises comme pour l'ensemble des Franciliens, de compétitivité à l'international, et de développement de nouvelles opportunités, la croissance francilienne doit s'appuyer sur **une région sobre et innovante** : maîtrise des consommations, flux et coûts associés, lutte contre les gaspillages, réduction des pollutions et nuisances, augmentation de la production d'énergies locales renouvelables, mobilisation des potentialités de l'économie circulaire (conception des produits et services, consommation et durée d'usage, recyclage, notamment via l'objectif « zéro déchet ») par une politique de prévention et de valorisation refondée. L'excellente qualité de la recherche francilienne sur les thématiques liées, aux solutions urbaines innovantes et à l'impact de la ville durable sur la santé des populations contribuera à éclairer les choix de la Région.

La priorité de la Région consistera également à créer des emplois en s'appuyant sur son tissu d'entreprises : création de start-up vertes, soutien aux pôles de compétitivité, appui à l'adaptation des processus industriels, valorisation des productions agricoles et forestières, développement des filières biomasses, augmentation de l'offre de formations aux métiers de l'environnement, déploiement de compétences nouvelles pour les métiers existants.

La préservation et la valorisation des espaces naturels et agricoles périurbains et ruraux constitueront également un axe fort en termes d'attractivité, de valorisation de filières (tourisme, agriculture et bioressources, ville durable) et d'aménités.

Soutenir massivement la réussite professionnelle de tous les Franciliens, en particulier les jeunes et les demandeurs d'emploi

L'adaptation des compétences des Franciliens constitue le dernier objectif essentiel en faveur de l'emploi et de la croissance.

Dans le cadre d'un partenariat renforcé avec l'Education nationale, la Région agira pour la **réussite scolaire dans les lycées** : prévention et lutte contre le décrochage, développement de l'orientation professionnelle, réhabilitation du mérite et de l'excellence scolaires, garantie de la sécurité des lycées.

Parce qu'il est le gage d'une insertion professionnelle facilitée, y compris pour les premiers niveaux de qualification, la Région engage ses moyens pour **développer l'apprentissage massivement et partout** en agissant à plusieurs niveaux : attirer les jeunes vers l'apprentissage, inciter les entreprises à recruter des apprentis, mieux organiser l'offre d'apprentissage.

Des actions massives et concentrées sur la **formation et l'accompagnement des demandeurs d'emploi et la réussite des jeunes** seront mises en place, notamment en matière d'entrepreneuriat. L'évolution des compétences indispensable à la prise en compte des mutations de l'économie francilienne s'appuiera à la fois sur **l'excellence des établissements d'enseignement d'Ile-de-France** qui prendront toute leur place dans la formation tout au long de la vie en renforçant la professionnalisation de leurs formations et l'insertion de leurs diplômés, et sur des **organismes de formation professionnelle continue** dont la Région s'assurera, dans le cadre de sa politique d'achat de formations, de la crédibilité et de l'efficacité.

L'orientation des actifs tout au long de la vie privilégiera l'information sur les métiers en tension et les besoins en recrutement des entreprises, afin de proposer des parcours de formation adaptés débouchant sur des emplois pérennes correspondant aux besoins du tissu économique francilien.

Parce que l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés reste marquée par de trop nombreux freins, la Région poursuivra ses efforts en faveur de **l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap**, qui constitue une grande cause de la mandature.

Enfin la Région poursuivra une action volontariste en faveur de l'inclusion de tous les Franciliens, de la **lutte contre les discriminations, et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**, afin de lutter contre les inégalités et de s'appuyer sur toutes les énergies pour porter la croissance régionale.

Une Région ambitieuse, porteuse d'un projet partagé pour l'Île-de-France, ses partenaires et les Franciliens

Assumer le leadership régional en veillant à l'exemplarité des politiques mises en œuvre

Les objectifs de la stratégie « Croissance, Emploi, Innovation » transparaîtront dans tous les programmes et actions portés et mis en œuvre par la Région.

Une place importante sera donnée à **l'exemplarité** de la collectivité régionale dans la mise en œuvre de ces priorités : dialogue avec tous les acteurs, co-construction avec les différents publics de solutions nouvelles tenant compte de l'évolution des usages, contrôle des actions menées, respect d'un principe de subsidiarité, simplification des aides, mobilisation renforcée des fonds européens et du levier de la commande publique, évaluation des dispositifs et schémas.

Des initiatives spécifiques seront menées en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, des stages professionnels (par exemple le « Programme 100 000 stages »), d'une meilleure connaissance du monde de l'entreprise dans les lycées ou encore de la systématisation de l'open data dans le cadre de la « Smart Region ».

Toutes les actions engagées le seront en respectant les principes d'exemplarité et d'optimisation des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

Fédérer les partenaires régionaux autour d'une stratégie partagée ambitieuse pour les Franciliens

La Région est consciente des enjeux qui pèsent sur elle pour réussir la fédération des partenaires régionaux. Plus qu'une obligation issue de l'Acte 3 de la décentralisation, il est aujourd'hui impératif d'élaborer et mettre en œuvre des stratégies collectives de développement tant pour optimiser les dépenses publiques que pour répondre aux enjeux de compétitivité posés par nos concurrents internationaux.

Pour ce faire, la stratégie régionale s'appuiera sur une **gouvernance renforcée de ses politiques, notamment avec les partenaires économiques** (installation d'un Conseil stratégique pour l'attractivité et l'emploi, dialogue et mise en œuvre avec les partenaires à l'échelle infrarégionale des bassins d'emploi) un mode de concertation ouvert et la mise en place d'un **système de suivi et d'évaluation plus** systématique des actions engagées.

Fédératrice, la Région vise à faire converger les énergies de tous ses partenaires, dans le cadre d'une stratégie ambitieuse et partagée au service de l'amélioration des conditions de vie de tous les Franciliens.

Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), traduction opérationnelle des ambitions de l'Ile-de-France

Dans ce contexte, l'article 2 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République confie à la Région la responsabilité exclusive de la définition des orientations en matière de développement économique sur son territoire, rôle plus étendu que celui de « chef de file » qu'elle détenait auparavant. La dévolution de cette compétence est désormais codifiée au nouvel article L. 4251-12 du CGCT : « *La Région est la collectivité territoriale responsable, sur son territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique* ».

La loi indique également que la Région doit adopter avant la fin de l'année 2016 un Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), nouveau document de programmation à valeur prescriptive, expression de la politique économique régionale.

Attentive à intégrer les **besoins et les attentes de l'ensemble des acteurs franciliens**, au premier rang desquels les **entreprises**, la Région a mis en place une concertation d'ampleur dès le printemps 2016 auprès de toutes les catégories d'acteurs économiques et de tous les territoires : 4 conférences thématiques et 8 conférences territoriales réunissant près de 1700 personnes, 147 contributions écrites dont celles de 31 EPCI couvrant 85 % du territoire régional, et une information en continue de l'état d'avancement de la démarche sur le site web du Conseil régional.

En s'appuyant sur les propositions qui ont été formulées dans ce cadre, la Région propose un schéma articulé autour de 4 axes forts constituant autant d'ambitions pour l'Ile-de-France :

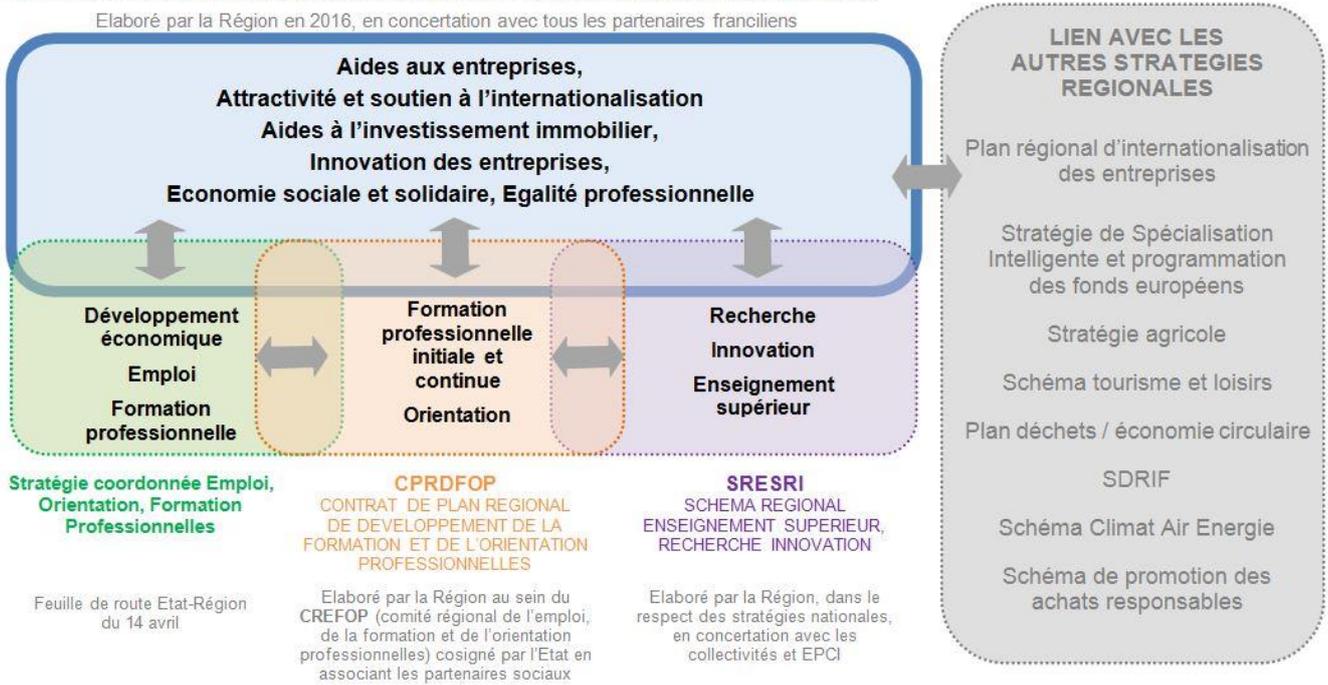
- **Investir sur l'attractivité de l'Ile-de-France,**
- **développer la compétitivité francilienne,**
- **développer l'esprit d'entreprendre et d'innover sur tous les territoires,**
- **agir collectivement au service des entreprises, de l'emploi et des territoires.**

Pour autant, le SRDEII doit s'articuler avec d'autres documents programmatiques pilotés ou co-pilotés par la Région (cf. schéma page suivante). Une attention particulière sera donc portée, dans la mise en œuvre du SRDEII, à ce que les **liens soient bien établis avec les documents** en charge des achats responsables, l'agriculture, l'aménagement du territoire, le climat, l'air et l'énergie, l'économie circulaire et les déchets, l'emploi, l'enseignement supérieur et la recherche, la formation et l'orientation professionnelles, le tourisme et les loisirs.

SRDEII

SCHEMA REGIONAL DEVELOPEMENT ECONOMIQUE, INNOVATION, INTERNATIONALISATION

Elaboré par la Région en 2016, en concertation avec tous les partenaires franciliens



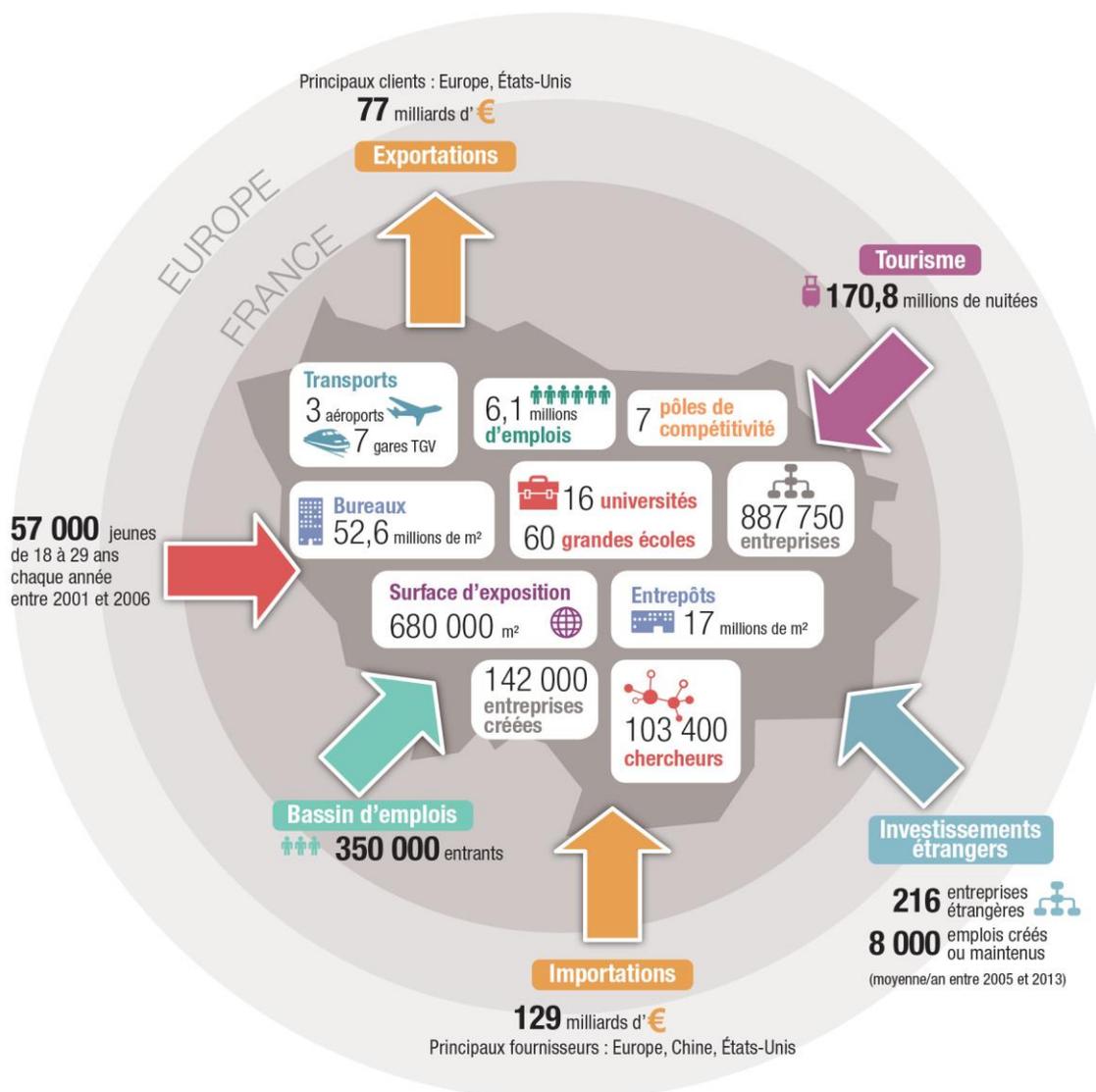
Par ailleurs, la mise en œuvre du SRDEII s'appuiera sur une **mobilisation importante des fonds européens, nationaux et régionaux**.

Orientation 1 : Investir sur l'attractivité de l'Île-de-France

Une région économiquement puissante qui s'appuie sur de nombreux atouts...

L'Île-de-France, **région économiquement puissante**, figure dans le **Top 5 de classements internationaux de référence** (Foreign policy-USA, Mori-Japon, GaWC-Royaume-Uni). Elle est ainsi au 4^{ème} rang mondial dans la dernière étude du cabinet PwC «Cities of Opportunity 2016 »¹.

Sa puissance repose sur une **combinaison unique d'atouts** nombreux et différenciants : renommée mondiale de Paris, densité et qualité des infrastructures, richesse des compétences humaines, qualité de l'offre de formation, taille du marché, dynamisme de l'environnement d'affaires, sans oublier l'art de vie à la française. Portées par ces atouts et une **dynamique entrepreneuriale visible à l'international**, les implantations d'entreprises étrangères ont progressé entre 2013 et 2015 permettant de créer ou maintenir de nombreux emplois. Dotée d'une attractivité plurielle, la région bénéficie également de flux importants de touristes d'affaires, jeunes actifs, talents et étudiants.



© IAU ÎdF 2016
 sources : Insee (population, emploi, entreprises) ; PRE/AFII (investissements étrangers) ; MESR (Recherche) ; direction générale des douanes (import-export) ; CRT (tourisme) ; Grecam (immobilier d'entreprise) ; ORIE (bureaux)

¹ L'étude de PwC « Cities of Opportunity » analyse le développement économique et social de 30 régions métropolitaines mondiales et permet de mieux comprendre les politiques publiques susceptibles de soutenir l'attractivité de ces écosystèmes urbains.

...mais sa position est fortement concurrencée

L'Île-de-France est confrontée à une évolution forte des préoccupations et attentes des entreprises, salariés, visiteurs et talents. Ces tendances ont été bien comprises et intégrées par les grandes régions métropolitaines mondiales concurrentes comme Londres, New-York ou Tokyo, mais aussi de nouveaux entrants comme Shanghai, Dubaï, Singapour, Sao Paulo ou Moscou qui se sont transformées pour offrir de nouvelles opportunités de développement, d'affaires ou d'innovation. Les effets négatifs des risques d'attentats sur le tourisme et l'économie francilienne cachent en fait **la menace d'un effritement de la position concurrentielle de la région**, si celle-ci ne répond pas suffisamment aux besoins des décideurs qui attendent un environnement porteur afin de concrétiser leurs projets. En Europe, Londres a distancé l'Île-de-France depuis plusieurs années, la capitale britannique accueillant désormais nettement plus de nouvelles implantations internationales. La City et les JO n'expliquent pas tout. La capitale britannique a su offrir un environnement favorable à l'épanouissement des individus et leurs projets. Derrière, Barcelone ou Francfort pourraient aussi devenir des concurrents sérieux.

Un nouvel essor est possible

L'Île-de-France peut s'appuyer sur ses **atouts, s'en créer de nouveaux et saisir les opportunités**, que sont la **transformation numérique** ou le **BREXIT**, afin **d'améliorer son rang mondial**.

Redonner du souffle à l'économie régionale, afin qu'elle revienne au plus haut niveau mondial, constitue une orientation stratégique majeure pour l'Île-de-France. Concrétiser cette ambition nécessite de **rassembler l'ensemble des acteurs économiques franciliens pour co-construire et promouvoir de façon coordonnée les attraits et opportunités offertes par l'Île-de-France** aux acteurs internationaux à la recherche de territoires épanouissants et hospitaliers. Dans cette perspective, trois objectifs seront poursuivis : attirer les entreprises, investisseurs et talents en Île-de-France, accroître l'internationalisation des entreprises franciliennes, et appuyer le développement de territoires de projet identifiés internationalement.

Constats

Un dispositif d'attractivité dispersé

Les **régions métropolitaines les plus attractives** mettent en œuvre des stratégies partagées entre les acteurs économiques permettant d'être efficace sur toute la **chaîne de valeur** : de la politique de marque à l'offre de services proposée aux entreprises, investisseurs et talents.

Les politiques de marque mises en œuvre à travers le monde comme « Hong Kong, Asia's world city », « I♥ NY », « Be Berlin » ou « l'amsterdam » ont fait leur preuve pour agir sur la réputation des régions métropolitaines qu'elles promeuvent. Mieux identifiées, notamment à travers les identités mais aussi les atouts, elles intensifient leur visibilité et facilitent l'identification de prospects. A contrario, **l'Ile-de-France n'a pas complètement réussi à faire converger les énergies autour d'une stratégie et une marque d'attractivité partagées**. Le manque de pilotage stratégique et de cohésion des acteurs pour présenter un front commun à l'étranger sont évidemment des freins à la promotion et à la lisibilité internationale des forces régionales en matière de filières, de grands projets ou grands événements. Insuffisamment lisible à l'étranger, **les prospects intéressés par l'Ile-de-France sont dès lors moins nombreux que le potentiel régional le laisserait penser**.

L'Ile-de-France compense-t-elle sa faiblesse en matière de marque territoriale par son offre de services ? **Pour être efficace, le fonctionnement du monde économique est désormais régi par deux règles clés : culture du service et transformation numérique**. Les entreprises internationales intéressées par un développement en Europe recherchent donc une région qui leur propose une présence claire sur Internet, y compris dans les réseaux sociaux, et une offre de services « sans couture ». A ce jour, les services d'aide à l'accueil de projets internationaux en Ile-de-France apparaissent foisonnants mais trop peu coordonnés, voire même concurrents. Dans d'autres domaines clés, comme l'accueil d'investisseurs immobiliers ou de talents, le constat est inverse : l'offre est souvent trop faible au regard de celles des meilleures métropoles mondiales, ce qui pèse sur les résultats de l'Ile-de-France.

L'offre foncière et immobilière destinée aux entreprises est insuffisante pour trois raisons principales : les sites et grands territoires apparaissent trop généralistes, la mixité des fonctions reste trop faible dans de nombreux projets et, enfin, ces opérations intègrent peu le développement des nouveaux modes de travail, ainsi que les effets des transformations écologique, énergétique et numérique actuellement à l'œuvre en matière d'équipements, de services et d'usages.

Enfin, il est réaffirmé ici toute l'importance des **coopérations interrégionales** en matière de développement économique.

Objectifs opérationnels

- **Développer et mettre en œuvre une stratégie d'attractivité autour d'une marque commune.**

Aujourd'hui, la multiplicité des actions de promotion internationale et la diversité des éléments de langage utilisés pour valoriser le territoire francilien renvoient l'image d'une

région confuse auprès des décideurs étrangers et nuisent à l'image de l'Ile-de-France. Il est donc essentiel qu'une **stratégie régionale d'attractivité** (pays, investissements, cibles, élaboration du discours sur les atouts de la Région) **soit définie par la Région**, en lien avec le **Comité francilien de l'attractivité**. Le Comité francilien de l'attractivité co-présidé par la Région, l'Etat et par Business France, réunit les grands acteurs suivants : ADP, BPI, CCI Paris Ile-de-France, CDC, CGPME, EPADESA, MEDEF, Paris and Co, Paris Ile-de-France capitale économique, Paris Region Entreprises, et Viparis.

L'agence de l'attractivité régionale, Paris Région Entreprises (PRE), assurera la mise en œuvre coordonnée de cette stratégie, en associant les acteurs publics et privés pertinents.

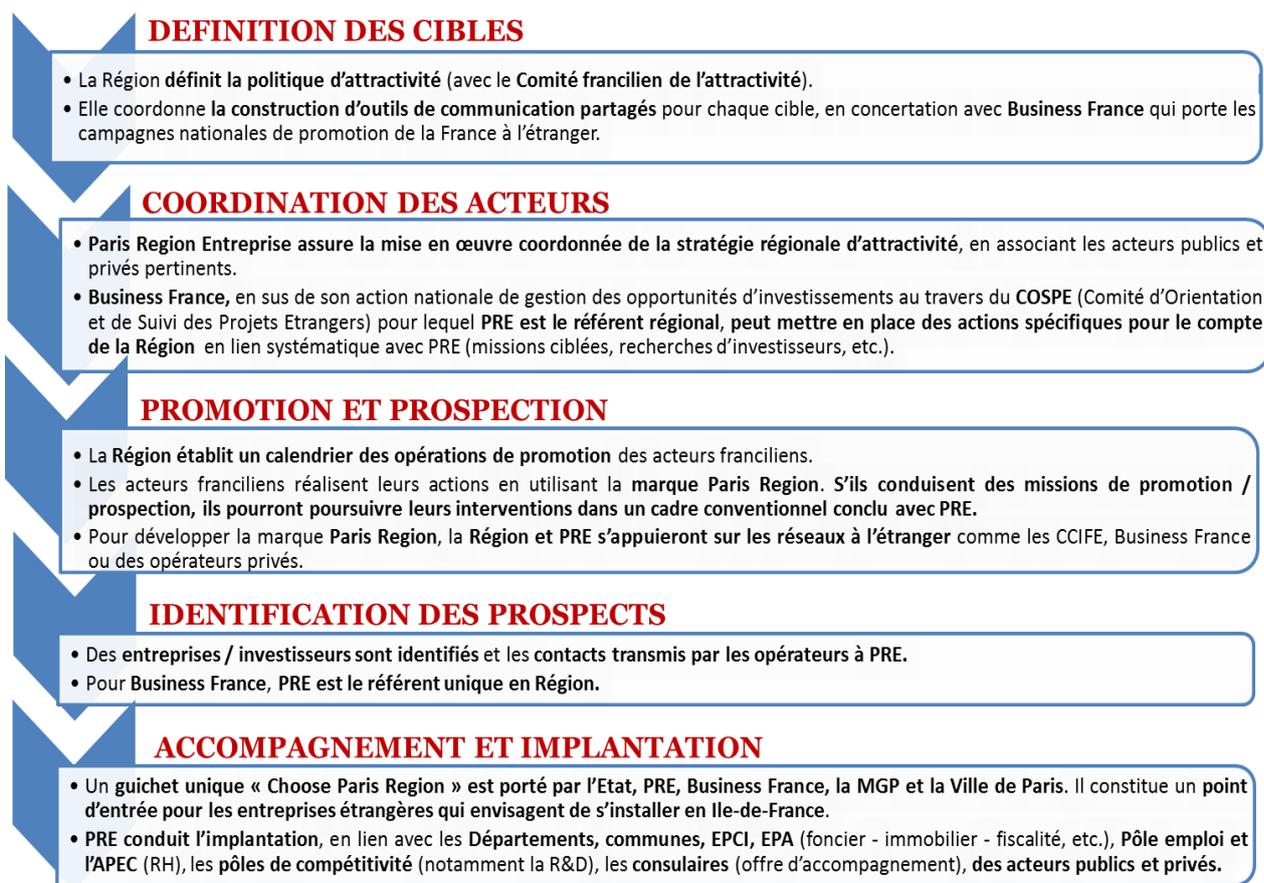
La stratégie d'attractivité se déploiera autour de trois axes principaux :

- le marketing de l'offre territoriale (marque, outils de promotion, choix des points forts, argumentaires, etc.) vise à assurer la visibilité de l'Ile-de-France. Les supports de promotion économique de la région et de ses territoires de projet de dimension internationale devront être réalisés et/ou validés par la Région Ile-de-France ou par Paris Région Entreprises (PRE) ;
- la prospection auprès de publics-cibles : l'objectif est d'identifier des prospects dans des pays stratégiques, en complément des efforts de Business France. Cette mission est confiée à PRE ; Les autres acteurs franciliens qui conduisaient auparavant ce type d'actions pour des secteurs ou des destinations spécifiques, pourront poursuivre leurs interventions dans un cadre conventionnel conclu avec PRE. Pour les prospects identifiés par Business France, PRE constitue le référent unique du flux francilien ;
- l'accompagnement une fois la destination de l'Ile-de-France retenue : il s'agit de transformer le flux d'affaires en implantations tangibles en Ile-de-France, via un accompagnement sur-mesure, hautement qualitatif, et via un interlocuteur unique pendant toute la durée du processus de décision de l'entreprise. PRE sera le point d'entrée opérationnel unique des entreprises ou des investisseurs qui souhaitent s'installer en Ile-de-France, et leur apportera les conseils et l'accompagnement dont ils ont besoin. Les autres acteurs qui souhaitent s'impliquer dans ce domaine devront constituer une offre d'appui à l'implantation efficace et réactive (immobilier, logements, services) que PRE sera à même d'activer. Un guichet unique « **Choose Paris Region** » porté par l'Etat, PRE, Business France, la MGP et la Ville de Paris est ainsi mis en place et constitue **un point d'entrée pour les entreprises étrangères qui envisagent de s'installer en région parisienne**, avec une prise en charge globale qui couvre le cadre réglementaire, fiscal et social mais aussi l'accueil des salariés et de leurs familles. Une attention particulière sera portée à l'accueil des entreprises de Grande-Bretagne dans le contexte du Brexit.

Au-delà de ces axes, il sera cherché à **retenir les (jeunes) talents en Ile-de-France** en agissant sur les facteurs clés, notamment le logement.

Cette politique coordonnée et volontariste s'appuiera sur la marque commune « **Paris Region** », en référence à la renommée internationale de Paris. Cette marque devra constituer la marque ombrelle de référence pour toute promotion internationale. Elle fera l'objet d'une politique de communication ambitieuse permettant de distinguer l'Ile-de-France des métropoles concurrentes.

La **chaîne de valeurs de l'attractivité** précisant la répartition des rôles entre les acteurs est présentée ci-après :



Dans ce cadre, la Région et PRE conforteront la relation existante avec le **Référent Unique aux Investissements (RUI)** sur l'accompagnement des projets stratégiques d'investisseurs étrangers en Ile-de-France.

De façon complémentaire :

- le **schéma régional du tourisme et des loisirs 2017-25**, avec notamment en perspective les **JOP 2024** et **l'Exposition universelle 2025**, précisera la stratégie d'attractivité des touristes (dont ceux d'affaires) français et étrangers en Ile-de-France,
- des **coopérations interrégionales avec les Régions voisines de l'Ile-de-France** (Hauts de France, Grand Est, Bourgogne – Franche Comté, Centre – Val de Loire et Normandie), voire au-delà, seront recherchées afin de porter des grands projets communs (ex. : Vallée de Seine) renforçant la notoriété internationale des régions impliquées. Les coopérations de proximité avec les « **territoires frontières** » de **l'Ile-de-France** feront l'objet d'analyses sur des sujets spécifiques (fiscalité locale, soutien aux entreprises, etc.).

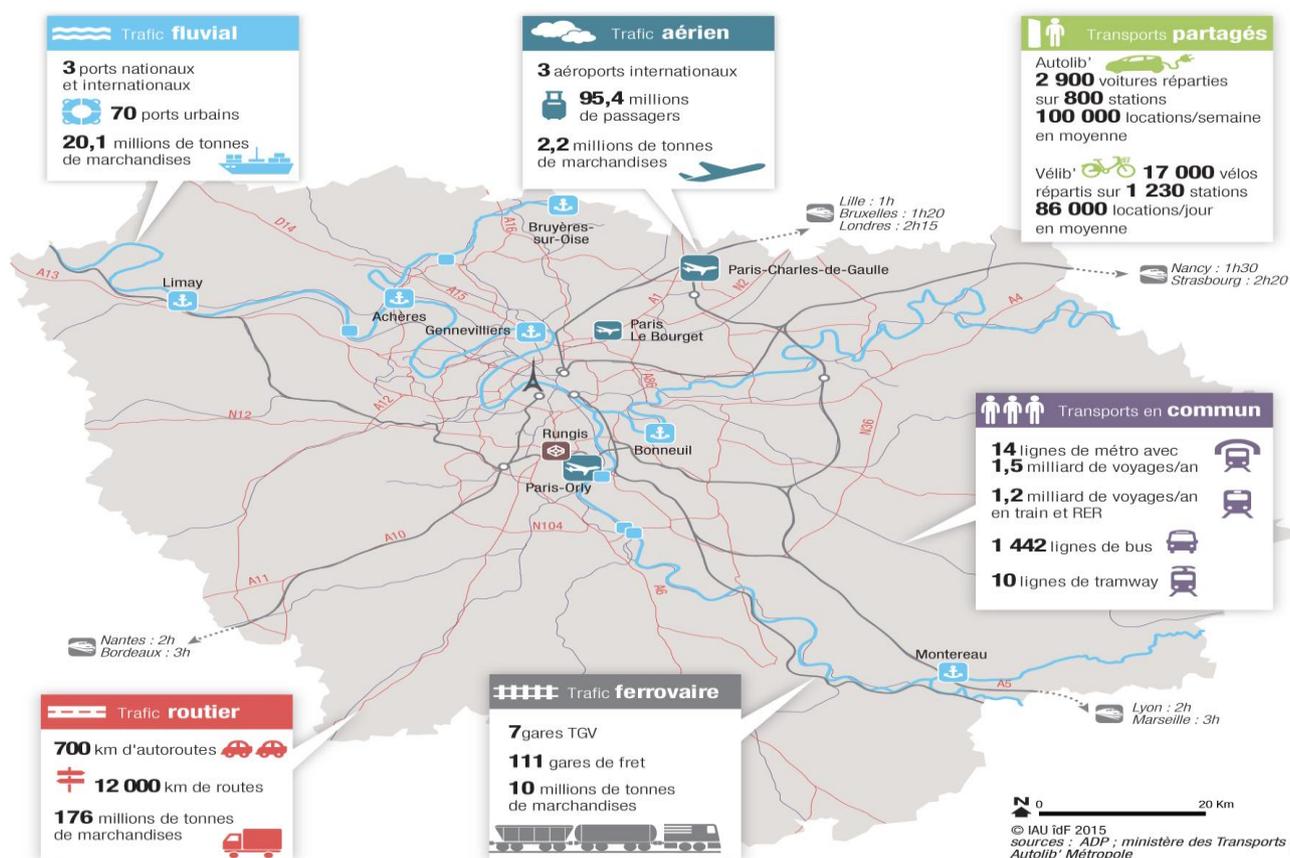
➔ **Renforcer les services et les infrastructures de transport et les équipements structurants.**

Les investisseurs sont très sensibles à la qualité de vie qui est devenue un argument majeur de marketing territorial et de compétitivité. La **qualité des infrastructures** y contribue de façon décisive. **Elle sera développée de façon exceptionnelle, via le Nouveau Grand Paris** (rassemblant le Grand Paris Express et le Plan de mobilisation des transports d'Ile-de-

France) porté par la SGP et le STIF, soit 26 milliards d'euros d'investissement. Au-delà, les **infrastructures routières, portuaires et fluviales** seront également renforcées pour faciliter les trajets domicile-travail et l'acheminement des marchandises. En outre, les **services associés aux infrastructures** (information multimodale, gestion dynamique des routes, développement des véhicules connectés, co-voiturage, etc.) permettront à court et moyen termes une optimisation des modes de transport et de leur utilisation par les professionnels et les salariés. Cette **montée en gamme des infrastructures et des services associés** contribuera également à la valorisation des territoires jusqu'ici mal desservis afin de compléter l'offre francilienne dans sa promotion à l'international. Ces grandes infrastructures de transport permettront de révéler des potentiels de développement et entraîneront des mutations économiques et urbaines fortes à anticiper

De même, les **équipements structurants** (aéroports, campus, centres de congrès et de salons, gares ferroviaires et routières, ports, universités, lieux relevant des industries culturelles et créatives, etc.) **sont à conforter et à moderniser**. Ils représentent autant de **points de connexion ouverts sur le monde** qui apparaissent comme centraux pour l'attractivité internationale de l'Île-de-France.

Au travers du SRDEII, la **Région réaffirme donc l'objectif de renforcer les infrastructures**, notamment portuaires et fluviales, pour **faciliter la circulation des marchandises** au sein du territoire. Cette question est naturellement appréhendée à l'échelle interrégionale de l'axe Seine (et des autres régions limitrophes), dont les infrastructures et équipements structurants participent à l'attractivité internationale du territoire. Elle nécessite également une approche à l'échelle de la Métropole du Grand Paris, dans une logique d'optimisation de la circulation des marchandises en zone dense.



La MGP engagera une étude prospective sur l'aménagement économique des berges de Seine, intégrant la problématique du fret, des sites de production et des espaces touristiques. Cette étude portera notamment sur l'articulation des ports urbains, existants ou à venir, avec les plateformes régionales structurantes (Gennevilliers, Bonneuil, Limay...), leur intégration urbaine et environnementale, les possibilités de raccordement multimodal, les solutions logistiques du dernier km...

➔ **Développer une offre immobilière foncière et tertiaire attractive et lisible à l'international.**

Pour conforter l'attractivité économique de l'Île-de-France et renforcer les créations d'emplois, **il est impératif de continuer à produire des bureaux neufs et d'engager la restructuration d'immeubles de bureaux devenus obsolètes** ; ceci afin de répondre aux besoins et attentes des entreprises franciliennes et étrangères. Selon les analyses des professionnels de l'immobilier, il apparaît nécessaire, dans un contexte de croissance économique dynamique pour l'Île-de-France, de répondre à un **besoin de création – renouvellement de 500 000 m² de bureaux par an d'ici à 2030**. Une **partie du foncier disponible devra donc être mobilisée** afin d'étendre et de renouveler le parc de bureaux, de diversifier les typologies d'immeubles et de proposer des produits répondant aux standards internationaux. Dans un objectif de **smart region**, l'optimisation de la production **d'immeubles réversibles** sera recherchée. De façon complémentaire, une offre foncière devra être identifiée et valorisée afin de proposer des solutions en matière de distribution – **logistique** et **d'industrie** aux entreprises souhaitant s'installer et/ou se développer en Île-de-France.



© IAU îdF 2016
sources : IAU îdF ; ORIE

L'ORIE (Observatoire Régional de l'Immobilier d'Entreprise), qui porte un observatoire du marché de l'immobilier d'entreprise et **constitue un organe privilégié de consultation entre les pouvoirs publics et les professionnels**, sera le lieu d'analyse et d'échange permettant d'inspirer les orientations stratégiques des grands opérateurs (dont les collectivités) afin (notamment) d'étendre et de renouveler le parc de bureaux en Île-de-France. **L'EPFIF**, dont l'action conduit notamment à contribuer à l'évolution des ZAE vieillissantes et accompagner les parcours immobiliers des entreprises, pourra intervenir en soutien des orientations ci-avant en fonction de ses priorités d'action. La complémentarité des interventions sera recherchée avec les **autres opérateurs publics** (dont la Ville de Paris, les EPA, les EPCI et les Conseils départementaux via leurs outils d'aménagement) et privés compétents sur ce sujet.

Enfin, la Région portera auprès de l'Etat, en lien avec les professionnels de l'immobilier, des propositions visant à mettre en œuvre la **réforme de la RCBC** (Redevance pour la Création

de Bureau, Commerce et Entrepôt) afin de soutenir la production de bureaux en Ile-de-France.

➔ **Renforcer la dynamique interrégionale de développement de l'axe Seine.**

La **vallée de Seine, corridor de premier plan en Europe**, est un **élément clé pour l'attractivité de la région Ile-de-France**, contribuant à son **ouverture internationale** par un **débouché maritime majeur** et constituant un ensemble exceptionnel à l'échelle européenne (15 M d'habitants – 7,3 M d'emplois – 1 M d'établissements économiques).

L'élaboration concomitante des SRDEII des Régions Normandie et Ile-de-France est l'opportunité d'adopter une vision partagée du devenir de l'axe Seine et de ses filières économiques et d'impulser une **nouvelle dynamique** et une cohérence des interventions. L'enjeu est également de mieux flécher les crédits alloués au **Contrat de Plan Interrégional Etat Régions** et d'assurer un co-pilotage resserré des programmes économiques, mobilisant les bons acteurs dans leur champ de compétence respectif.

Le CPIER doit être un outil de **réindustrialisation** et de **croissance verte**, en travaillant de manière coordonnée sur des filières interrégionales (automobile, aéronautique, chimie, énergie ...), les industries émergentes (économie circulaire et valorisation des déchets, énergies renouvelables, écomatériaux ...), la logistique, le tourisme, la recherche et la formation...

Le CPIER doit également contribuer à développer **l'innovation** en soutenant les pôles de compétitivité interrégionaux (ex : Move'o, Nov@log, Astech...).

Objectif 1.2 : accroître l'internationalisation des entreprises franciliennes

Constats

Une offre d'accompagnement des entreprises à l'export riche, foisonnante, mais encore peu lisible et coordonnée

Pour les entreprises qui ont un projet ou un potentiel à l'export, l'offre d'accompagnement est insuffisamment lisible, de nombreux acteurs publics et privés proposant des offres similaires ou très proches dans leur contenu, sans que les décideurs n'aient les moyens de choisir en toute connaissance de cause (rapport qualité/prix).

Sous l'impulsion de la Région, une démarche d'optimisation a été engagée depuis deux ans dans le cadre du **Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises (PRIE)** qui s'appuie sur un meilleur ciblage des entreprises à accompagner. Cette volonté de créer une offre de services est malheureusement restée « au milieu du gué » : la coordination d'ensemble fonctionne peu, les offres restent plurielles et concurrentes, et la montée en compétences attendue des organismes d'appui aux entreprises reste à consolider.

Des efforts à démultiplier pour susciter les synergies entre les entreprises

Partir à l'international pour une entreprise est un véritable défi qui requiert la **mobilisation de compétences et investissements**, mais aussi de la persévérance. Les entreprises franciliennes se lançant à l'étranger profitent trop peu du formidable atout que représente la **forte concentration de grandes entreprises internationales** et qui permettrait par des dispositifs aujourd'hui maîtrisés (parrainage, mentorat...) de faciliter leur approche des marchés.

La forte présence internationale en Ile-de-France d'entreprises étrangères, de cadres impatriés, de créatifs ou tout simplement de professionnels prêts à s'impliquer dans le rayonnement international des entreprises franciliennes est insuffisamment exploitée. La **mobilisation de ces forces vives** de façon coordonnée entre acteurs régionaux et locaux permettrait de **démultiplier les occasions de faire rayonner les produits et services franciliens à l'international**.

Objectifs opérationnels

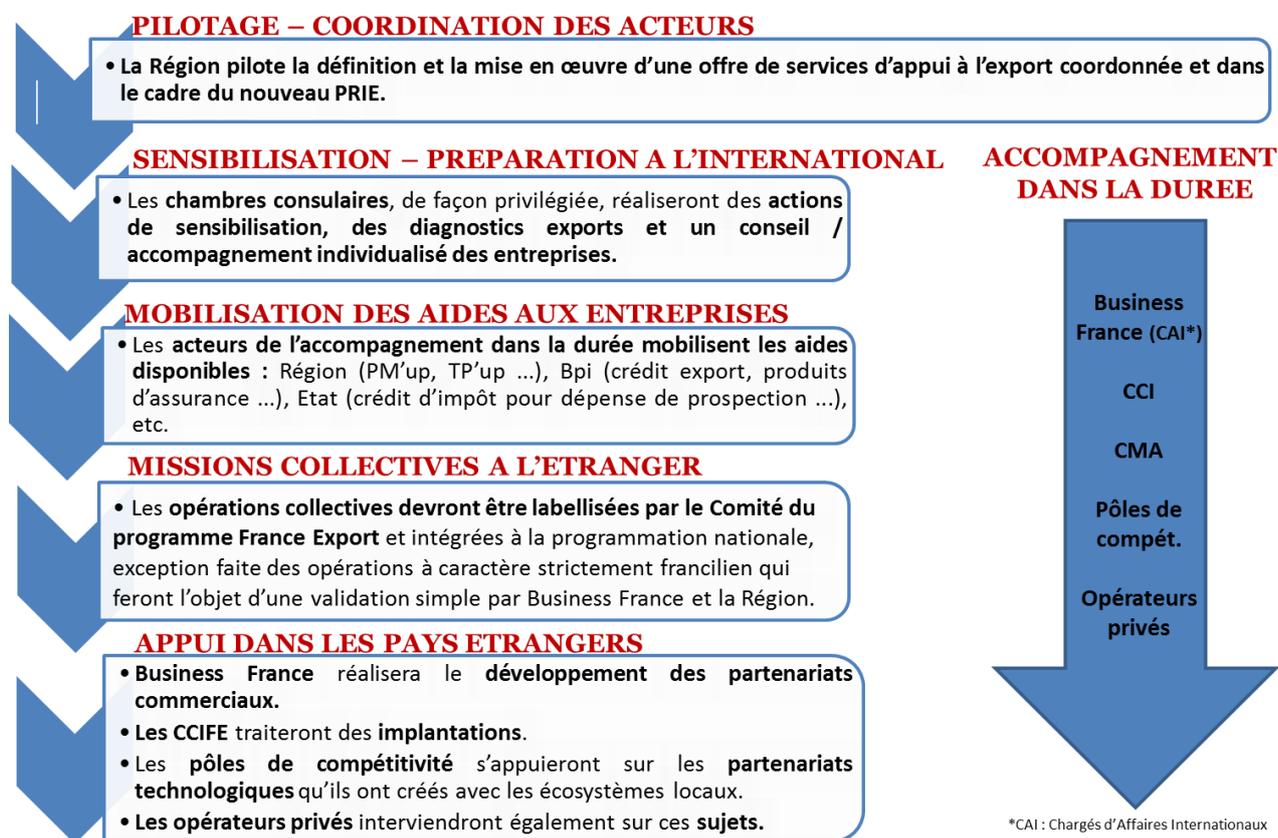
➔ Proposer une offre globale d'accompagnement à l'internationalisation des start-up, TPE et PME.

Pour faire croître le nombre d'entreprises franciliennes internationalisées, la Région, dans le cadre d'un nouveau PRIE (Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises), pilotera la définition et la mise en œuvre d'une offre de services d'appui à l'export coordonnée et marquée, portant sur :

- la sensibilisation des dirigeants au potentiel de l'export (y compris les « déçus de l'exportation » et les entreprises non exportatrices),
- l'information et l'orientation de ces derniers vers les appuis adaptés,
- la proposition systématique d'un premier diagnostic de la situation de l'entreprise par rapport à son projet de développement export,
- et l'accompagnement des entreprises franciliennes dans leur internationalisation.

Chaque segment de l'offre export francilienne fera l'objet d'une définition harmonisée et sera d'un **haut niveau de qualité**, pour **proposer aux entreprises des parcours lisibles, accélérés et simplifiés mettant en synergie et en complémentarité les services / dispositifs des acteurs nationaux et franciliens, et s'appliquant à supprimer les « doublonnages » d'intervention.**

La chaîne de valeurs de l'internationalisation des entreprises en Ile-de-France précisant la répartition des rôles entre les acteurs est présentée ci-après :



Par la décision n°14 du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, le gouvernement a décidé d' « assurer un accompagnement personnalisé à l'international pour 1 000 ETI et PME de croissance dans le cadre de la Banque Publique d'Investissement ». Cette décision s'inscrit comme une des réponses permettant d'atteindre l'équilibre commercial hors énergie en 2017. Des chargés d'affaires internationaux (CAI) de Business France, une dizaine en Ile-de-France, sont donc localisés au sein des bureaux de la BPI pour assurer cette mission et accompagner près de 300 entreprises franciliennes.

La Région sera garante de la **mobilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés** (services de l'Etat, Bpifrance, Pôles de compétitivité, organisations patronales, opérateurs spécialisés du commerce international, confédération française du commerce interentreprises, etc.) souhaitant s'impliquer dans le PRIE au bénéfice d'une offre de services coordonnée.

De façon complémentaire :

- le **mentorat – parrainage** des exportateurs par des pairs sera encouragé, en mobilisant notamment les organisations professionnelles (CGPME, MEDEF, etc.) et le réseau des CCEF (510 conseillers en Ile-de-France, 4 000 présents dans 146 pays au total),

- les entreprises innovantes qui souhaitent se rendre sur le **marché américain** seront invitées prioritairement à passer par les services du **French Tech Hub**, relais de la Région aux Etats-Unis,
- un recours plus fréquent au dispositif des **VIE** (Volontaires Internationaux en Entreprise), dont Business France est le gestionnaire national, sera recherché, tant au travers de la mobilisation des aides régionales (PM'up, TP'up) que d'un effort de promotion accru.

Par ailleurs, en lien avec Business France, les **priorités géographiques dans le cadre du PRIE seront interrogées** au vu d'analyses menées sur le **commerce extérieur francilien**, et des **partenariats** que la région Ile-de-France nouera **avec un certain nombre d'autres grandes régions mondiales**. De manière générale, l'Ile-de-France favorisera les **échanges croisés** entre startups/PME de ces régions et grands groupes établis en Ile-de-France d'une part, et entre grands groupes internationaux et startups/PME établies en Ile-de-France d'autre part, dans une logique **d' « open innovation »**. La forte concentration de grands groupes et de startups en Ile-de-France est un atout déterminant pour assurer le succès de cette stratégie. En effet, les grands groupes ont une implantation partout dans le monde et peuvent ainsi faciliter les implantations croisées de PME ou de startups, et l'Ile-de-France est la première région d'Europe et la troisième dans le monde pour la concentration d'entreprises du classement Fortune 500 (29 entreprises). En ce qui concerne l'écosystème de startups, son dynamisme peut être vu par le prisme du CES de Las Vegas 2016 où une entreprise sur trois était française, et bien souvent francilienne.

Enfin, le PRIE identifiera les **financements** mobilisables pour appuyer l'internationalisation des entreprises franciliennes, qu'ils soient :

- européens ;
- nationaux, via notamment Bpifrance Financement à travers ses produits financiers et Bpifrance Assurances Export (ex-COFACE) par ses produits d'assurance (sécurisation des implantations à l'étranger, du risque de change et des démarches de prospection),
- ou régionaux via PM'up et TP'up.

➔ « **Chasser en meute** » en favorisant la **relation entre grands groupes, ETI, PME et start-up à l'international**.

Au titre des filières stratégiques pour l'Ile-de-France (cf. 2.1.), il sera développé, à l'initiative des pôles de compétitivité, des **démarches d'exportation collaborative visant à proposer aux décideurs étrangers des offres « clés en main »**, agrégeant les services / produits complémentaires de plusieurs entreprises.

La démarche de « **chasser en meute** » sera également accompagnée dans le PRIE en développant :

- les relations entre les start-up – TPE – PME et les ETI – Grands groupes afin de multiplier les portages à l'international des entreprises franciliennes,
- des opérations collectives à l'étranger (issues du programme France export de Business France : missions, salons, conventions d'affaires, etc.) s'appuyant sur l'identité « Paris Region » et contribuant au rapprochement et à la mise en réseau des chefs d'entreprises.

Les **événements** (salons, festivals, conférences ...) se déroulant en Ile-de-France et attirant un visitorat étranger, extrêmement nombreux dans la région, présentent également des

opportunités pour développer les relations inter-entreprises et le réseau des clients étrangers.

➔ **Exporter sans se déplacer.**

La **démarche d'exportation doit aussi être repensée en fonction de l'existence de places de marchés virtuelles**. Le principe « d'exporter sans se déplacer » sera soutenu et encouragé par la Région Ile-de-France, considérant qu'il peut s'agir d'une première étape pour les entrepreneurs. Pour les PME et TPE, le digital doit être considéré comme la possibilité d'exporter rapidement, de se faire une idée de l'appétence d'un marché pour ses produits.

Le soutien à la promotion de produits sur ces places de marché et la mise en place de « **corner Ile-de-France** » doivent être considérés comme une autre façon de s'organiser à l'international pour les plus petits acteurs qui veulent se servir du digital afin d'exporter.

➔ **Capitaliser sur les salons à rayonnement international pour développer le tourisme d'affaires en Ile-de-France.**

Avec 700 000 m² de surface d'exposition et de congrès couverte, 5,3 milliards d'euros de retombées économiques générés par les salons et congrès, plus de 95 000 entreprises exposantes, près de 12 millions de visiteurs annuels, des événements de portée internationale tels que Le Bourget pour l'aviation, Euro Satory pour l'armement, le salon de l'agriculture, le mondial de l'automobile ... **L'Ile-de-France est une place forte du tourisme d'affaires en Europe**. Le **soutien à la promotion des salons franciliens en France et à l'étranger** sera recherché en lien avec Promosalons, Viparis et Comexposium.

Objectif 1.3 : appuyer le développement des territoires de projet identifiés internationalement et ceux à fort potentiel pour accroître l'internationalisation des entreprises franciliennes

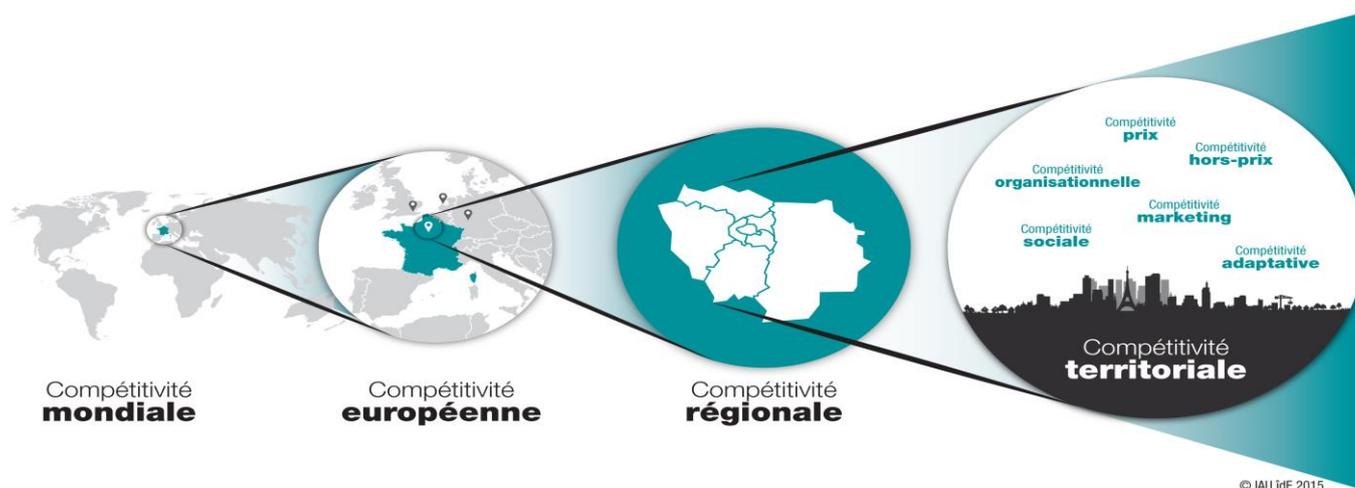
Constats

Une image économique trop faible de la région et de ses territoires

Si l'Ile-de-France est l'une des régions les plus puissantes en Europe, son image économique reste globalement en retrait par rapport à celle de Londres, qui s'est positionnée comme la région « business » de l'Europe. Elle l'est également face aux régions fortement positionnées sur des spécialités économiques, touristiques ou culturelles comme la Bavière (Munich), Rotterdam, Francfort, Stockholm ou Barcelone.

L'une des difficultés de la région Ile-de-France tient à la perception, par les acteurs internationaux, de sa périphérie, peu différenciée, par opposition à quelques lieux clairement connus comme Paris, Versailles, La Défense ou encore Disneyland Paris. Or plusieurs travaux économiques menés dans le cadre du Grand Paris Express ont montré que **l'optimisation de l'usage des facteurs de production** (travail matériel, capital naturel, capital physique et capital immatériel) en Ile-de-France serait une source de productivité et de croissance économique. Les travaux de benchmarking menés dans le cadre de la préparation du SRDEII ont également souligné la capacité de plusieurs territoires concurrents à mieux spécialiser leurs territoires infra-régionaux pour améliorer les effets de complémentarité

La région bénéficie pourtant de la présence de **territoires économiques** en proche et grande couronnes qui, par une approche plus forte de spécialisation, peuvent renforcer la dynamique économique francilienne mais aussi créer un effet de gamme entre des sites complémentaires et attractifs. Une identification claire **de sites à vocation mondiale ou structurants pour le développement régional** est attendue par de nombreux acteurs.



Concilier au sein d'une stratégie unique d'attractivité la mise en œuvre d'une marque régionale avec une démarche d'appui et de **structuration de pôles territoriaux** permettrait à la région de gagner en lisibilité mais aussi en développement économique.

Les **coopérations interrégionales**, notamment **l'axe Seine**, doivent également permettre à l'Ile-de-France et aux régions limitrophes d'accroître leur reconnaissance et leur attractivité au plan mondial.

Objectifs opérationnels

- ➔ Conforter et mettre en valeur des **territoires leaders d'échelle internationale (cf. page suivante)** comme vecteurs du rayonnement régional (Paris-Quartier central des affaires, La Défense, Grand Roissy-Le Bourget, Saclay, Vallée de la Seine) et **renforcer les polarités économiques structurantes à l'échelle régionale** (Plaine-St-Denis, Marne-La-Vallée, Orly-Rungis, Biotech Valley, Cergy Confluence, Grand Paris Sud- Evry – Génopole ...).

Ces **territoires**, par leur environnement d'affaires, leur rayonnement au plan international et national, leur potentiel de création d'emplois et d'activités, la concentration de talents et de potentialités de développement, **sont autant de pôles qui contribuent pleinement à la reconnaissance internationale et l'attractivité de l'Île-de-France.**

La Région valorisera le développement de **Paris-La Défense** et développera avec les acteurs économiques et les autres collectivités le rayonnement économique de la **Vallée de la Seine** en s'appuyant sur son attractivité et ses capacités productives.

En s'appuyant sur la fusion du GIP emploi de Roissy CDG et d'Hubstart Paris Region, mais aussi sur le Campus des métiers des qualifications « Hub de l'aéroportuaire et des échanges internationaux », le territoire du **Grand Roissy Le Bourget** fera l'objet d'une politique partenariale renforcée avec les acteurs locaux.

Avec l'EPA **Paris Saclay**, la Région entend assumer pleinement son leadership sur le développement économique de ce territoire majeur de développement et d'innovation afin qu'il participe pleinement à la dynamique régionale et rayonne sur les territoires voisins.

Cette démarche, à l'échelle francilienne, devra intégrer la bonne prise en compte des Opérations d'Intérêt National (OIN).

Ces territoires leaders à l'international et structurants à l'échelle régionale sont moteurs pour l'Île-de-France, jouant un rôle d'entraînement essentiel pour l'ensemble de la région. Une animation de ces territoires sera mise en place par la Région et PRE afin de bâtir des éléments de discours communs visant à renforcer l'attractivité de l'Île-de-France, et travailler ensemble sur des sujets d'intérêt commun, de promotion et d'échanges.

- ➔ **Déployer une communication des territoires à l'international rassemblée derrière la **marque bannière régionale.****

Des **éléments de langage et des outils de communication partagés** (proposés par PRE) **seront à utiliser par les territoires franciliens dans leurs opérations de promotion à l'étranger.** Ces outils devront être mis à profit par les territoires.

Il s'agira de permettre à chacun de valoriser son territoire dans le cadre d'une cohérence globale favorable au développement de l'Île-de-France.

Ainsi la marque régionale (dite « marque ombrelle » : « **Paris Region** ») devra apparaître à l'international et pourra être complétée le cas échéant d'une marque territoriale. Le SIMI et le MIPIM seront l'occasion de montrer qu'une dynamique régionale existe et s'appuie sur les atouts des territoires franciliens.

L'ÎLE-DE-FRANCE, UNE RÉGION ATTRACTIVE

De grands projets pour une région capitale

- Grands territoires de projets
- Autres polarités majeures
- Projet du Grand Paris et Éole
- De nombreux projets

Une région économiquement puissante

Connectée à l'International

- Aéroports internationaux
- Gares TGV
- Sites logistiques ferroviaires
- Principaux ports
- Réseau routier structurant

Dotée d'équipements structurants*

- Enseignement supérieur
- Recherche & Développement
- Santé
- Commerce

* ne sont représentés que les équipements de rayonnement régional ou supra-régional

Un cadre de vie de qualité

Des sites touristiques de renommée mondiale

- Paris
- Domaine de Versailles
- Disneyland Paris

Des équipements sportifs et de loisirs structurants

- Culture, loisirs et tourisme
- Sport

Un environnement préservé

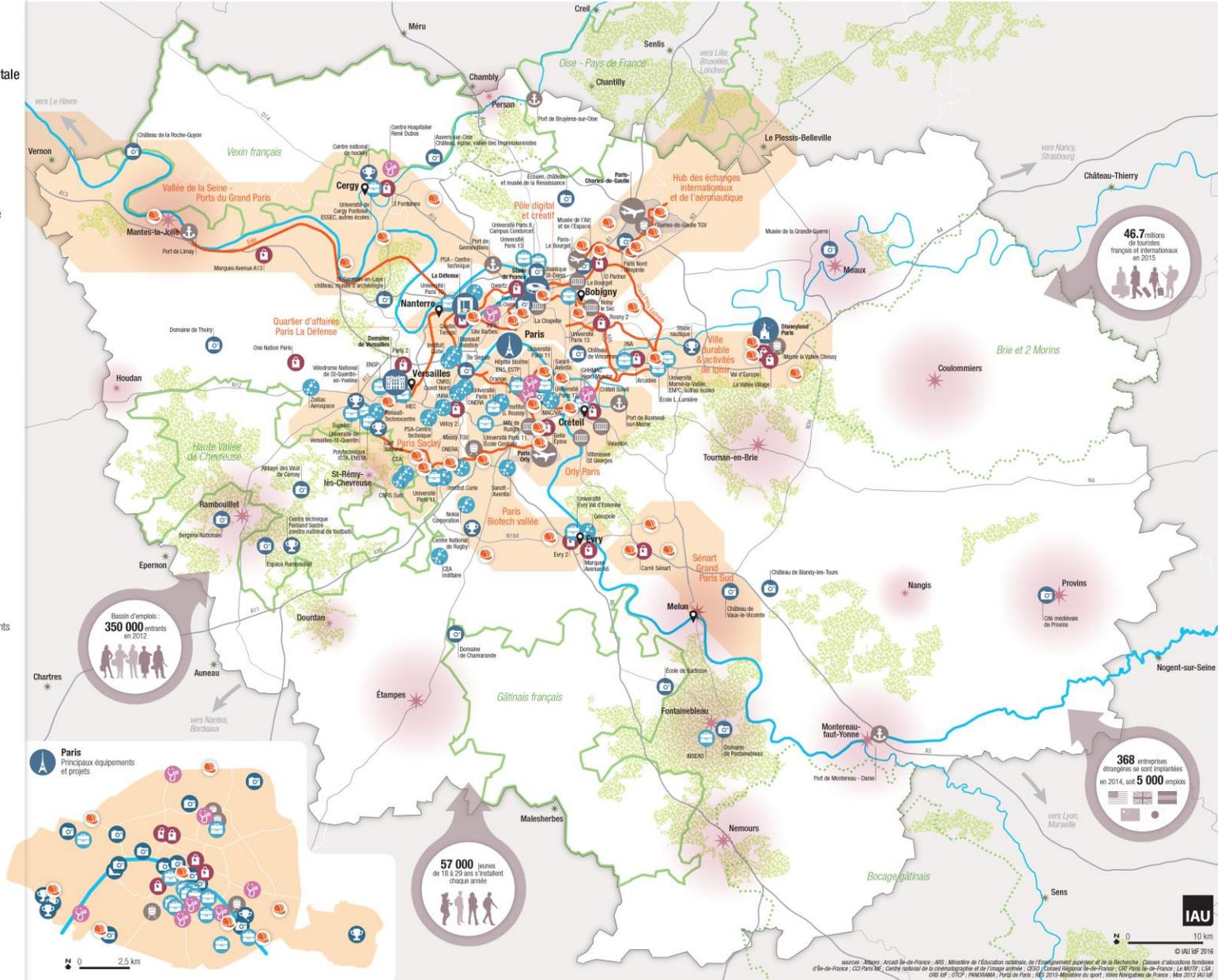
- Parc naturel régional, en projet
- Principaux massifs forestiers
- La Seine et ses affluents

Une région en interaction

* Polarités limitrophes du Bassin Parisien

Des liaisons efficaces avec les principales métropoles françaises et européennes

Principales arrivées en Ile-de-France



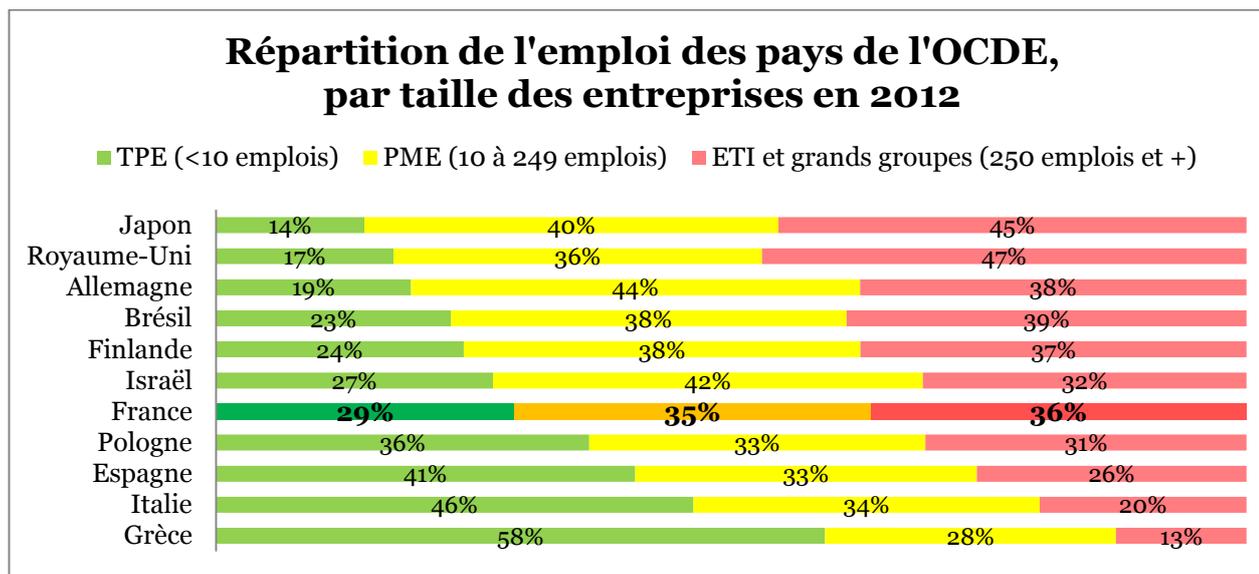
sources : Atlas Arcadis Île-de-France - ARS - Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche / Caisse d'allocations familiales de l'Ile-de-France - CCI Paris Île-de-France - Centre national de la cartographie et de l'imagerie aérienne - CERS / Conseil Régional Ile-de-France / CRI Paris Ile-de-France - Le MITRI / LSA / OIEI SARL / ISCP / FRANDAMA / Parc de Paris - Île-de-France - Ministère du sport / Union Française de France - Atlas 2012 IAU IAU

Orientation 2 : Développer la compétitivité de l'économie francilienne

L'Île-de-France est l'une des régions les plus dynamiques d'Europe en matière de création d'entreprises, mais les entreprises peinent à grandir.

L'Île-de-France bénéficie d'un environnement économique très favorable pour le développement des entreprises avec un écosystème dédié à la croissance des entreprises riche et divers². Près de **950 000 entreprises** de toutes tailles et intervenant dans une grande variété de secteurs économiques y sont installées. La région concentre un quart des **388 000 créations d'entreprises par an** (en moyenne) en France.

Toutefois, les **entreprises peinent ensuite à grandir** comme l'illustre la comparaison des tissus productifs des pays de l'OCDE.



Statistique OCDE

La création de start-up innovantes est dynamique, mais l'Île-de-France peut encore améliorer son rang à l'échelle internationale.

Avec un nombre important de start-up technologiques et une forte croissance ces dernières années³, l'Île-de-France se hisse parmi les premières régions européennes. Toutefois, sa position est moins affirmée à l'échelle mondiale où elle occupe seulement la 11e place dans l'un des classements de référence⁴ portant sur la création d'entreprises innovantes dans les grandes régions internationales.

Le développement d'une économie régionale compétitive, innovante, riche en emplois et bien positionnée dans les chaînes de valeur mondiales constitue la deuxième orientation de la stratégie francilienne. Dans cette perspective, trois objectifs seront poursuivis : le développement des filières stratégiques, la transformation de la région en l'un des premiers

² Financements publics et privés, crédit d'impôt ; accompagnement-formation-conseil-accès à l'information (généraliste et spécifique, individuel et collectif, thématique et sectoriel) ; réseaux et événements (pôles et clusters, clubs d'entreprises sectoriels et/ou locaux et/ou thématiques, mentorat, salons professionnels, convention d'affaires, networking, réseaux sociaux) ; immobilier d'entreprises - tiers lieux (zones d'activités, pépinières, espaces de co-working et de télétravail).

³ Environ 3000 en 2015 selon Compass. Selon start-up digitale, ce nombre s'élève à 20 000 entreprises technologique ou non.

⁴ Telefonica – Digital / Startup Genome en 2015.

hubs mondiaux pour l'innovation au service des entreprises, et l'appui à la croissance des TPE-PME en Ile-de-France.

Objectif 2.1 : miser sur les filières stratégiques

Constats

Un positionnement pas toujours pertinent dans les chaînes de valeurs mondiales les plus dynamiques ; une faible mobilisation des territoires, des associations de filières et des réseaux d'acteurs en proximité des entreprises

Les filières d'excellence de l'Ile-de-France sont insuffisamment valorisées et intégrées dans les chaînes de valeurs mondiales les plus dynamiques alors qu'il s'agit de l'un des principaux moteurs de la compétitivité régionale. La région manque de marqueurs identitaires forts et doit renforcer la valorisation de ces atouts pour se différencier. Il importe également **d'accompagner les PME dans le développement de leurs relations avec les grands groupes**, en s'appuyant sur plusieurs relais dont les pôles de compétitivité, les organisations professionnelles, les associations regroupant de grandes entreprises comme Paris Ile-de-France Capitale Economique ou Paris Europlace, etc.

Au-delà des forces de la Région, le développement des filières stratégiques doit **mobiliser davantage les entreprises** elles-mêmes au travers notamment des **organisations professionnelles**, mais aussi les territoires, les opérateurs publics et privés compétents, pour relayer et assurer la lisibilité des dispositifs d'accompagnement des créateurs / développeurs / repreneurs dans ces filières.

Objectifs opérationnels

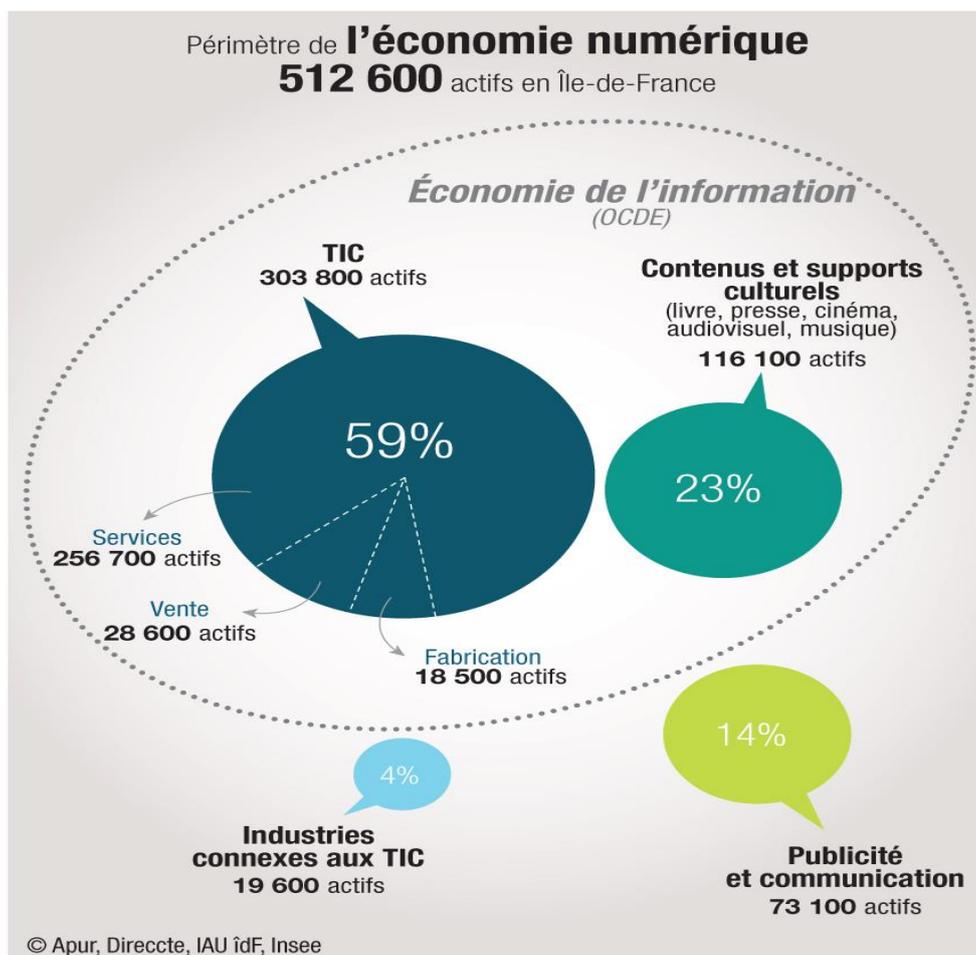
➡ **Faire émerger ou renforcer les filières d'excellence à potentiel d'innovation et d'emploi.**

Des filières sont considérées comme **stratégiques pour l'Ile-de-France** compte tenu de leur **potentiel d'innovation**, de **création de valeur ajoutée et d'emplois**, et de leur **positionnement de leader au plan européen / international** :

- ✓ Aéronautique, spatial et défense,
- ✓ Agriculture, agro-alimentaire et nutrition, sylviculture,
- ✓ Automobile et mobilités,
- ✓ Numérique (dont big data, calcul haute performance, cyber-sécurité, industries culturelles et créatives, infrastructures numériques, intelligence artificielle, internet des objets, fintech, logiciels (embarqués, libres ...), réseaux, smart grid),
- ✓ Santé (dont biotechnologies, dispositifs médicaux, silver économie),
- ✓ Tourisme, sports, loisirs
- ✓ Région - Ville durable et intelligente (dont éco-activités, énergies, bio-matériaux, (re)construction durable, déchets, smart-cities, services).

Plusieurs de ces filières ont vocation à renforcer la dimension productive de **l'industrie** en Ile-de-France. De manière générale, les enjeux liés à l'industrie seront abordés de façon transversale dans le cadre d'un travail de concertation associant les élus régionaux, les acteurs industriels et l'ensemble des partenaires concernés au cours du premier semestre 2017. Ces travaux auront pour but de dégager des pistes d'action concrètes en faveur du maintien et du renforcement des activités industrielles en Ile-de-France. Un audit des

dispositifs actuels de soutien régional à l'industrie sera également lancé, et notamment du plan Interfilères Industries lancé en 2013.



L'ancrage territorial des filières sur des pôles structurants sera également encouragé (ex. aéronautique – spatial sur le pôle du Grand Roissy Le Bourget, éco-activités sur le pôle de la Cité Descartes, chaîne de la sous-traitance automobile de Seine aval au nord de l'Essonne en passant par les Yvelines et les Hauts-de-Seine, etc.).

- ➔ **Mettre en place une stratégie régionale d'animation des filières et favoriser les approches intégrées.**

En 2017, la Région souhaite, aux côtés de l'Etat et en lien avec les pôles de compétitivité, **redéfinir la stratégie régionale d'animation des filières**, prenant en considération l'imbrication croissante entre les secteurs des services et de l'industrie. Des **comités régionaux pour les sept filières stratégiques du SRDEII, co-pilotés par l'Etat et la Région, seront mis en place**, dont les déclinaisons opérationnelles auront notamment pour objectifs de :

- accompagner les entreprises dans l'accès aux marchés, aux financements publics (dont les fonds européens) et privés, leur internationalisation, anticiper les besoins en compétences et en ressources humaines, et traiter de l'égalité professionnelle femmes-hommes (travail sur la mixité des filières avec les branches professionnelles) et du handicap,
- mobiliser plus fortement les aides régionales (notamment Innov'up),
- soutenir les entreprises dans la mobilisation du plan « industrie du futur » qui vise à moderniser l'outil industriel et à transformer le modèle économique par le numérique,

- appuyer, quand cela est pertinent, la R&D collaborative,
- intégrer les opportunités liées à l'économie circulaire,
- développer les partenariats, technologiques, économiques ou autres, entre les différents acteurs, notamment entre les TPE-PME et les grands groupes,
- soutenir la phase de lancement des produits / services sur le marché (commercialisation), notamment ceux présentant des innovations (sociales, technologiques, organisationnelles, etc.),
- mettre en place des événements à fort rayonnement, promouvoir les écosystèmes régionaux et contribuer à l'attractivité du territoire francilien.

Les **autres filières** ne seront pas laissées de côté et feront également l'objet d'une attention particulière de la Région.

Les **partenariats inter-filières** seront recherchés, se fondant sur l'impératif d'un décloisonnement pour une meilleure fertilisation croisée, visant l'accès démultiplié à de nouvelles expertises et technologies scientifiques et techniques. A titre d'illustration, des entreprises relevant des secteurs de la santé et du numérique pourraient intervenir conjointement sur la silver économie. La fonction inter-filière des échanges (de marchandises, de connaissances, de liens sociaux, de culture, etc.) sera aussi à rechercher.

Enfin, **Paris Region Entreprises mène un travail de prospection à l'international par filière stratégique pour les faire rayonner à l'étranger**, notamment en lien avec les Pôles de compétitivité.

➔ **Soutenir les clusters régionaux et interrégionaux.**

Il est proposé :

- de **consolider les clusters** (au premier rang desquels les pôles de compétitivité) **de dimension internationale et nationale en lien avec les filières stratégiques** du SRDEII, y compris ceux ayant un positionnement inter-régional (en lien avec les régions limitrophes),
- de **favoriser l'émergence et la création de clusters de dimension régionale**, s'inscrivant également dans les filières stratégiques du SRDEII.

➔ **Encourager les expérimentations et la structuration de clusters infra-régionaux.**

Pour qu'un projet réussisse et se développe, pour qu'un cluster devienne un facteur d'attractivité des entreprises et des compétences, **la Région souhaite encourager les expérimentations.**

Le rôle de la Région sera de **favoriser l'environnement et d'accompagner les territoires vers le succès des initiatives** qui répondent aux orientations économiques régionales contenues dans le SRDEII. Une attention particulière sera portée au financement des territoires d'innovation via le Programme des Investissements d'Avenir (PIA).

Par ailleurs, entre l'appui à l'émergence et à l'expérimentation et la réussite du projet lui-même, il manque souvent une intervention intermédiaire. Pour passer d'un projet ou d'un cluster émergent à un projet ou un cluster d'envergure régionale, nationale ou mondiale, des moyens ou des outils devront être mis en place pour en faciliter le développement.

Cette réflexion et ce travail pourront être menés à l'échelle des **bassins d'emploi** dans un premier temps.

Constats

Un potentiel d'innovation insuffisamment valorisé, une mise sur le marché trop faible de nouveaux produits et services, et des freins à lever pour renforcer la croissance des start-up

L'Île-de-France est l'une des **régions leaders en matière de recherche et d'innovation au sein de l'Union européenne et même à l'échelle mondiale**, s'appuyant sur Paris, capitale européenne la plus attractive pour les startups et les investisseurs. Elle est au 1er rang pour les dépenses de recherche-développement (7 % des dépenses européennes), les dépôts de brevets et les publications à caractère scientifique. Son potentiel témoigne d'une **capacité de création et d'innovation** essentielle à la compétitivité internationale française.

Malgré les progrès accomplis ces dernières années, dont la politique des pôles de compétitivité, ce **potentiel est insuffisamment valorisé** : les innovations sont portées en trop petit nombre et trop lentement sur les marchés, et les aides ne ciblent que partiellement les marchés les plus prometteurs.

Si l'Île-de-France connaît une **dynamique positive de création de start-up**, sa place en Europe et dans le monde est en-deçà des attentes. Les **freins à la création et à la croissance des start-up sont identifiés** : difficultés de recrutement de talents et d'accès au capital risque, manque de synergies entrepreneurs-chercheurs-enseignants-chercheurs, insuffisance de l'accompagnement sur les marchés d'export, culture entrepreneuriale insuffisante, ou trop traditionnelle, qui freine la diffusion des innovations.

Pour **devenir un hub mondial de la création et de la croissance d'entreprises innovantes**, les efforts publics se concentreront sur les secteurs et marchés les plus prometteurs en termes de retombées économiques et d'emplois, et les initiatives permettant d'accélérer la mise sur le marché des innovations. Tout en s'appuyant sur les territoires les plus porteurs d'innovation, il sera recherché une localisation des entreprises innovantes visant à contribuer à un **meilleur équilibre du territoire régional** dans ce domaine.

Objectifs opérationnels

🔄 **Soutenir le développement d'une politique d'appui aux grands lieux d'innovation.**

Les **Grands Lieux Intégrés d'Innovation (GLII)**, où se marient technologies, usages, espaces mutualisés de rencontres d'entrepreneurs, ont pour finalité **d'aider à la création d'entreprises innovantes et à leur maturation** sur le territoire francilien. Il s'agit **d'incubateurs et/ou d'accélérateurs disposant d'une taille significative dont les services sont orientés vers les entreprises à potentiel de croissance.**

La **Région souhaite soutenir le développement et la consolidation de GLII** caractérisés par : un dimensionnement significatif et une taille critique, un lien avec au moins une des filières stratégiques du SRDEII, un programme d'accompagnement de haut niveau, une mise en réseau (avec d'autres lieux d'innovation, des entreprises, des grandes écoles, etc.) et une notoriété potentielle forte. Les GLII réunissant ces critères pourront faire l'objet d'un **label « Paris Region Innovation »**, et bénéficier ainsi d'une communication, d'une promotion

régionale et le cas échéant d'un financement public. Le soutien aux GLII sera étudié par la Région, notamment avec la CDC, les EPA, les EPCI et la Ville de Paris.

➔ **Développer et structurer un accompagnement spécifique des porteurs de projet et des entreprises à fort potentiel de croissance.**

Une **offre de services sera mise en place**, en lien avec les dispositifs PM'up et Innov'up, ayant pour objectifs : accompagnement stratégique, renforcement des fonds propres et de la trésorerie, croissance externe, internationalisation, solutions immobilières dans des lieux d'innovation, mise en réseaux et en relation avec les grands donneurs d'ordre ... La **Région souhaite soutenir le développement et la consolidation des entreprises innovantes franciliennes permettant ainsi à l'Ile-de-France de rayonner à l'échelle internationale**. Elle s'appuiera notamment sur les atouts de la « French Tech ».

Concernant les **projets stratégiques nécessitant des investissements importants**, la Région travaillera en association étroite avec le **Référent Unique aux Investissements**, notamment sur la recherche des soutiens financiers et des aides publiques nécessaires au bouclage des plans de financement de projets (en partenariat avec Bpifrance, le CGET, et en complément des interventions des collectivités territoriales), l'accélération des process administratifs et la résolution de blocages administratifs préjudiciables au bon déroulement des projets.

L'industrie du futur est ici considérée comme une thématique forte et transversale au sein de laquelle, on retrouvera notamment la mécatronique, la robotique et la photonique.

La Région, via le SRDEII, a pour ambition de **mailler l'ensemble du territoire régional de lieux et d'offres de services territorialisés** permettant de favoriser le développement des entreprises innovantes franciliennes, en particulier à l'échelle métropolitaine. Dans ce cadre, la Région confie à la **MGP** le soin de conduire une réflexion large sur les conditions de développement d'une offre immobilière et de services en direction des entreprises innovantes de nature à élargir le vivier de l'innovation au-delà des frontières de la capitale.

En outre, **Paris-Saclay** regroupe également des filières et des entreprises innovantes en attente de ces lieux et services territorialisés. Il paraît donc pertinent que **l'EPA Paris-Saclay conduise la même réflexion à l'échelle du Bassin d'emploi Versailles-Saclay** en dialogue avec la MGP et en partenariat avec les services de la Région, les collectivités locales et les acteurs de l'innovation.

Enfin, la **Région animera avec ses partenaires une communauté francilienne des entreprises d'excellence**.

➔ **Appuyer le financement et la mise sur le marché des innovations.**

Cette étape est identifiée comme le maillon faible du parcours d'accompagnement des porteurs de projets innovants, de l'idée jusqu'au marché. La **Région pilotera une démarche visant à améliorer les transferts de technologies et les mises sur le marché**, en mobilisant notamment Innov'up. Cette politique renouvelée en matière d'amorçage, d'expérimentation, de prototypage et de démonstrateurs, qui s'inscrira dans les filières stratégiques pour l'Ile-de-France, sera menée en association avec (notamment) Bpifrance, les pôles de compétitivité, les grandes écoles, les EPCI et la Ville de Paris, les réseaux bancaires et d'investisseurs. Le SRESRI (Schéma Régional d'Enseignement Supérieur et d'Innovation), piloté par la Région, précisera une partie des orientations à mettre en place.

➔ **Intégrer les enjeux de **design** dans le développement des entreprises, un levier majeur de croissance et de conquête des marchés.**

Il s'agit de davantage « injecter » le **design dans les entreprises** (sensibilisation, mise à disposition d'experts, formation) afin d'appuyer la mise sur le marché des innovations technologiques et non technologiques. Le **Lieu Du design animera notamment un hub du design** visant à mettre en relation les entreprises et les designers. Il viendra également en appui conseil aux TPE-PME.

La région organisera tous les ans une conférence sur le financement des entreprises afin d'échanger sur les enjeux du financement public et privé et sur les nouvelles modalités de financement (crowdfunding, etc.).

➔ **Développer l'innovation ouverte.**

Les **relations établies entre les grandes entreprises et les PME**, qui peuvent être des fournisseurs, des sous-traitants, des prestataires d'études, des partenaires commerciaux, offrent le socle pour la **conduite de projets innovants** (technologiques, sociaux, organisationnels, etc.) en collaboration. Pour promouvoir ces relations, le développement des partenariats entre les grandes entreprises et les PME sera encouragé afin de favoriser « l'innovation ouverte ». **Les pôles de compétitivité ont vocation à jouer un rôle majeur dans ce domaine** pour assurer la promotion très qualifiée des innovations sur les filières stratégiques franciliennes.

Dans le cadre de ses missions visant à renforcer l'attractivité internationale de l'Ile-de-France, **Paris Region Entreprises anime une offre d'innovation ouverte grands groupes – PME – startups globale aux Etats-Unis, en Europe et en Chine** autour de TechMeetings et d'un sourcing pour lequel plus de 40 grands groupes internationaux du Forbes500 sont déjà membres. Celle-ci sera poursuivie et encouragée.

➔ **Favoriser les synergies entre entrepreneurs, chercheurs et enseignants-chercheurs (démarches de R&D collaborative).**

Seront multipliées les initiatives de collaboration entre les centres d'excellence internationaux, universitaires et les entreprises, en s'appuyant sur une approche filières (stratégiques en Ile-de-France) et sur des accélérateurs d'innovation (IRT, Institut Carnot, etc.) et de transfert de technologies (SATT) afin de renforcer le continuum de l'innovation. Par ailleurs, la Région étudiera avec les acteurs concernés la possibilité de proposer au ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche la **création, pour l'enseignant chercheur**, d'une troisième mission : le transfert de savoir aux entreprises. Ces sujets seront traités par le SRESRI, Schéma Régional pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation.

➔ **Sensibiliser les entrepreneurs aux enjeux de la protection intellectuelle.**

Les enjeux de la **propriété intellectuelle** sont nombreux pour une entreprise : construire une barrière à l'entrée (avantage concurrentiel), sécuriser ses partenariats, valoriser son savoir-faire, disposer d'une source de revenus (licences), avoir des sources d'information et d'analyse concurrentielle, sécuriser ses levées de fonds, etc. **L'INPI déploiera un plan d'action au niveau francilien** de façon à améliorer la prise en compte de cette thématique dans les entreprises et les faire monter en compétences.

Objectif 2.3 : faire grandir les TPE-PME en Ile-de-France

Constats

Un environnement d'affaires aux entreprises à améliorer.

Les entreprises en Ile-de-France mettent souvent en avant leur isolement et le fait d'être peu portées dans une région parmi les mieux dotées au monde. Les **conditions d'accès aux dispositifs d'appui des entreprises** (connaissance des aides existantes, complétude du dossier, compréhension du règlement, réponse aux critères d'éligibilité, mobilisation des contreparties financières, etc.) **sont ainsi jugées insatisfaisantes** au regard des difficultés de croissance des TPE-PME en Ile-de-France. **Les efforts entrepris pour leur proposer un parcours d'accompagnement et de financement simplifié, lisible et coordonné doivent donc s'intensifier.**

L'accompagnement du **parcours immobilier** des entreprises se révèle aussi à améliorer. L'Ile-de-France constitue, avec le Grand Londres, le plus grand marché des sites d'activités en Europe avec un important parc de bureaux (53 millions de m²), d'entrepôts (30 millions de m²) et 1 400 zones d'activités économiques (ZAE), soit une emprise foncière totale de 300 Km². Toutefois, des besoins restent insatisfaits au regard des transformations de l'économie en cours. Une partie du parc immobilier et des ZAE est d'ores et déjà confrontée à un risque d'obsolescence et à la concurrence forte d'une offre neuve en Ile-de-France, bien située et accessible ou plus lointaine, mais nettement moins coûteuse. **L'offre foncière et immobilière doit donc être adaptée et mieux coordonnée, afin de maintenir la diversité des activités économiques, productives notamment, en Ile-de-France, et de renforcer l'attractivité de la région.**

Dans un contexte de vieillissement de l'âge des dirigeants et d'une fréquence des défaillances d'entreprises plus forte en Ile-de-France qu'en France métropolitaine, l'offre en matière de **transmission-reprise des TPE/PME et de soutien aux entreprises aux difficultés revêt aussi une importance capitale** pour soutenir une nouvelle dynamique porteuse de croissance et d'emplois.

Objectifs opérationnels

- ➔ **Renforcer l'accompagnement des dirigeants de petites entreprises dans leur développement et proposer une offre de financement lisible et coordonnée.**

Les dirigeants de TPE n'ont pas accès ou n'ont pas le réflexe de s'appuyer sur des conseils externes pour inscrire leur entreprise dans une perspective de croissance. Pourtant, les enjeux sont nombreux, tant pour l'entreprise (accès aux compétences, transformation numérique, modernisation de l'outil de production, ...), que pour la création d'emplois. En outre, l'offre de conseil et d'appui aux dirigeants de TPE est dispersée et ne propose pas suffisamment de garantie de professionnalisme pour des dirigeants aux moyens limités. **La Région pilotera ainsi la mise en place d'un réseau structurant une offre d'appui aux dirigeants de TPE, amenant toute garantie de professionnalisme, et associant les acteurs publics et privés compétents** (consulaires, experts comptables, fédérations et organisations professionnelles, réseaux d'accompagnement, etc.). Cette démarche intégrera notamment des actions pour les jeunes dirigeantes d'entreprises, et une dimension territoriale afin de

rendre extrêmement lisible et simple d'accès l'offre aux entreprises dans le cadre des bassins d'emploi (cf. 4.1.).

En matière de financement des entreprises, la Région et Bpifrance portent des objectifs extrêmement ambitieux à l'échéance de 2021 :

- 3 milliards de prêts bancaires garantis via le fonds régional de garantie,
- 5 000 « prêts croissance TPE » (accessibles aux TPE et PME de moins de 50 salariés) pour un montant de 150 millions,
- 1 500 entreprises aidées financièrement par le dispositif TP'up,
- plus de 1 000 entreprises aidées par le dispositif PM'UP.

De façon complémentaire, il sera mis en place :

- un **dispositif d'accompagnement à la création d'entreprise succédant à NACRE** dans le cadre des nouvelles compétences confiées aux Régions en la matière à partir du 1^{er} janvier 2017,
- une **intervention plus lisible de la Région en capital investissement**, en complémentarité de l'offre privée, et en lien avec Bpifrance, s'appuyant sur des fonds disposant d'une taille critique et produisant un effet levier plus important.



LA RÉGION PARTENAIRE DES TPE ET PME FRANCILIENNES

Accélérer votre développement



- Jusqu'à 250 000 € pour soutenir votre stratégie de croissance grâce à **PM'up**
- Jusqu'à 55 000 € pour financer le développement de votre entreprise de moins de 5 salariés avec **TP'up**

Financer vos projets de R&D



- De 30 000 € à 3 M€ pour mener à bien vos projets d'innovation
- Jusqu'à 3 M€ pour financer les projets collaboratifs de recherche et développement public/privé

Surmonter vos difficultés



- De 40 000 € à 500 000 € pour prévenir vos difficultés conjoncturelles (besoin de trésorerie), soutenir vos plans de sauvegarde ou vous aider à reprendre une entreprise grâce au dispositif **BACK'up**

Accéder à un prêt bancaire



- Jusqu'à 50 000 € de prêt pour financer vos investissements avec le **prêt croissance TPE**
- Jusqu'à 70% du montant de votre prêt peut être garanti par la Région et BPI France



➔ Soutenir la transformation numérique et écologique des TPE/PME.

Les transformations numériques et écologiques impactent fortement les modèles économiques des entreprises. Une **stratégie dans ces domaines est une condition impérative pour aider à leur développement**, mais celles-ci ont parfois besoin d'une méthodologie et d'un accompagnement afin de cibler les déterminants d'une intégration

numérique et écologique réussie. Une **sensibilisation des dirigeants** devra être développée à grande échelle en direction du tissu de dirigeants de TPE, en s'appuyant sur les bassins d'emploi, à l'instar des actions conduites par la CCIR (les digiteurs), les organisations patronales ou les chambres de métiers et d'artisanat. Les aides régionales **TP'up** ou **PM'up** pourront être mobilisées par les dirigeants **pour les accompagner dans leur projet de transformation**.

Une attention spécifique sera portée à la **modernisation de l'outil industriel** via la déclinaison régionale du **plan « Industrie du futur »**, à **rendre plus propre les outils de production** en appui de l'innovation technologique, et à **promouvoir de nouveaux usages industriels ou modèles d'affaires**.

Enfin, une « **Innovation week** » annuelle sera mise en place s'appuyant sur des événements business de dimension nationale et internationale afin d'asseoir la notoriété de la filière numérique francilienne.

- **Encourager la mise en place d'une politique foncière et immobilière durable et diversifiée sur les territoires**, au service des activités économiques.

Il sera recherché, par les EPCI et la Ville de Paris, pilotes de cette compétence, la mise en place de **parcours résidentiels complets sur les bassins d'emploi** permettant aux entreprises, à tous les stades de leur cycle de vie, de s'ancrer territorialement, de fidéliser leurs salariés et de travailler en réseau de proximité avec d'autres entreprises (co et sous-traitance, partenariats commerciaux, etc.). En lien avec les acteurs locaux, une attention spécifique sera portée aux **friches industrielles et urbaines** dans un objectif de renouvellement du parc immobilier. La Région Ile-de-France mobilisera les autres opérateurs (CDC, EPFIF, outils d'aménagement des collectivités territoriales, etc.) pour intervenir de façon complémentaire aux EPCI et à la Ville de Paris à qui cette responsabilité incombe et qui devra constituer un enjeu fort de la politique de renouvellement urbain de la prochaine décennie. Cette politique foncière et immobilière devra permettre de **maintenir une mixité de fonctions économiques, tertiaires, mais également productives, industrielles et artisanales, y compris en zone urbaine dense**.

Le **développement des zones d'activités économiques** devra se faire de façon cohérente à l'échelle des bassins d'emploi et de l'Ile-de-France en s'appuyant sur les orientations du SRDEII.

- **Définir et mettre en œuvre une politique en faveur de la transmission des TPE/PME.**

Dans un contexte de vieillissement de l'âge des dirigeants, **il sera défini et mis en œuvre une politique en faveur de la transmission des TPE/PME**, s'appuyant sur un réseau coordonné des acteurs intervenant sur ce sujet. Elle aura pour objectifs d'anticiper les cessions, de sensibiliser les cédants potentiels et d'accompagner les cédants et repreneurs dans leurs démarches de vente – achat. Une attention spécifique sera portée à l'accès au financement afin de permettre la transmission-reprise des commerces de proximité, notamment ceux de bouche.

La **Région pilotera cette démarche à partir de 2017**, en associant prioritairement Bpifrance, la CCIR, la CGPME, la CRA (Chambre Régionale d'Agriculture), le CRA (Cédants et Repreneurs d'Affaires), la CRMA, l'Etat, le MEDEF, l'UPA, les réseaux de financements (Initiative, France active, Adie, Réseau entreprendre, etc.), les réseaux bancaires et les experts comptables.

➤ **Développer une offre coordonnée Etat/Région de soutien aux entreprises en difficulté.**

L'Etat et la Région développeront une offre coordonnée de soutien aux entreprises en difficulté, en mobilisant notamment les outils développés par l'Etat (redressement productif, médiations des entreprises et du crédit, et suivi des mutations économiques), et en lien notamment avec la Banque de France, Bpifrance, la CCIR, la CRMA, les EPCI et la Ville de Paris. De façon complémentaire, la Région mettra en place, conformément à la feuille de route Etat-Région, une **Cellule d'aide aux entreprises en difficulté ou en restructuration et à leurs salariés**, qui associera étroitement les services de l'Etat pour renforcer les échanges d'information.

➤ **Mobiliser le levier de la commande publique au bénéfice des TPE-PME.**

Les TPE-PME ont un accès insuffisant à la commande publique. Elles représentent 99,8 % des entreprises, 80 % des nouveaux emplois créés (en moyenne sur les dernières années) et mobilisent seulement un quart de l'achat public national. La Région Ile-de-France a été la première à mettre en place les « Marchés publics simplifiés » qu'elle étend progressivement à tous ses marchés. Il sera mis en place un **Small business act au niveau de la Région** (simplification des procédures, réduction des délais de paiement, meilleure information sur la commande régionale, politique d'allotissement renforcée, achats innovants, marchés réservés, etc.) déclinant le pilier économique du Schéma régional de promotion des achats responsables. Cette démarche pourra être proposée à d'autres collectivités et opérateurs publics franciliens que la Région en association avec le GIP Maximilien, portail des marchés publics et Réseau d'achats responsables franciliens, initié par la Région Ile de France.

Ainsi, pour utiliser les leviers du nouveau décret des marchés publics et préparer l'échéance de 2018 de dématérialisation et d'ouverture des données obligatoires, la **Région Ile-de-France se mobilisera, en lien avec les chambres consulaires et les organisations professionnelles et le GIP Maximilien pour :**

- **l'accompagnement / formation des entreprises** sur la dématérialisation des offres, la rédaction d'un cadre de réponse ou mémoire technique simplifié, démarche animée par le GIP Maximilien, reconnu pilote régional du « Toudemat 2018 » dans le cadre du programme national de simplification,
- la **mise en place d'une cellule d'aide inter-opérateurs aux entreprises** pour accompagner les TPE-PME dans leurs démarches de marchés publics (y compris les structures de l'ESS sur les marchés dits réservés),
- le **renforcement de l'accès des TPE-PME aux commandes liées au Nouveau Grand Paris**, démarche pilotée par l'Etat avec notamment l'appui de la CCIR (via la plateforme des investissements du Grand Paris « CCI Business »), de Maximilien et des organisations professionnelles des travaux publics.

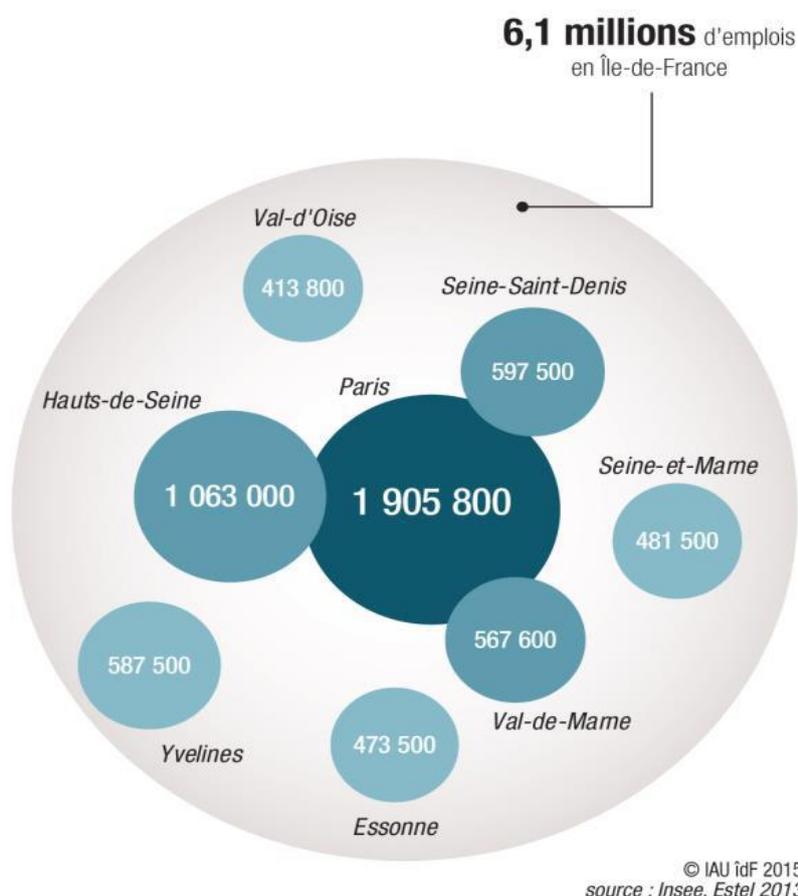
Une économie dynamique qui se tertiarise, mais qui peine à réduire le chômage, en particulier chez les populations les plus fragilisées

L'économie francilienne a engagé sa tertiarisation de longue date⁵, elle se caractérise par **une vitalité et une diversité fortes**. Elle compte plus de **6,1 millions d'emplois**, un chiffre en hausse depuis 2000, qui connaît sur les dernières années une croissance plus soutenue que le reste de la France.

Toutefois, **cette croissance de l'emploi reste trop faible pour absorber la hausse de la population active, et pour réduire sensiblement le niveau du chômage**, en particulier chez les publics les plus fragilisés : jeunes et adultes peu qualifiés ou aux compétences obsolètes.

L'accompagnement de l'évolution des besoins en compétences et en emploi, au plus près des besoins des territoires et des entreprises, est donc essentiel à la cohésion sociale de l'Île-de-France. Il doit s'appuyer notamment sur la mobilisation des outils de la formation initiale et continue (apprentissage, optimisation de la carte des formations, critère qualité dans les marchés de formation de la Région), de l'orientation, et de l'accompagnement des actifs pour créer des emplois de qualité et un cadre propice à l'esprit d'entreprendre.

Le **dialogue social**, permettant de mieux appréhender les attentes des salariés et susciter leur engagement, revêt une importance particulière et apparaît comme un facteur essentiel de performance globale et durable pour l'entreprise et d'intérêt des salariés.



⁵ Les activités de services représentent 87 % des emplois franciliens recensés en 2013 et 90 % de la valeur ajoutée régionale provient du tertiaire marchand. Entre 2000 et 2013, les services ont augmenté de 409.000 emplois (+8 % sur la période), essentiellement dans les services aux entreprises, l'hébergement et la restauration, ou les services à la personne

Le maintien et la création d'emplois dans l'économie locale constituent l'un des enjeux majeurs en matière d'emploi et de développement des territoires

En Ile-de-France, quatre emplois sur dix relèvent directement de **l'économie résidentielle**⁶, qui base son activité sur les besoins des habitants : artisanat, BTP, économie sociale et solidaire, commerces, hébergement-restauration, services à la personne.

Élément essentiel de l'attractivité et de la qualité du cadre de vie, cette économie de proximité est présente sur tous les territoires franciliens (ruraux, urbains, quartiers...), autour de pôles d'une densité très différente, avec une concentration forte de l'emploi dans les zones urbanisées de l'agglomération centrale.

Il importe de **promouvoir la vitalité économique de tous les territoires** en apportant des solutions aux difficultés rencontrées par les TPE-PME : un esprit d'entreprendre et d'innover insuffisamment développé (notamment parmi les publics les plus fragilisés), des solutions d'hébergement adéquates et accessibles, des activités à plus faible valeur ajoutée qui ont des coûts d'exploitation mal adaptés aux sites d'implantation, le déficit d'accompagnement sur les territoires ruraux, des difficultés d'adaptation accrues face aux mutations en cours liées à la trop petite taille des entreprises, et des hésitations à se développer à cause de la présence d'effets de seuils.

La promotion de l'esprit d'entreprendre et d'innover sur tous les territoires répond à une volonté forte de maintenir et créer des emplois de qualité, dans un souci de développement équilibré du territoire, y compris les territoires les plus ruraux, et de lutte contre les inégalités sociales, tout particulièrement dans les quartiers de la politique de la ville.

Dans cette perspective, quatre objectifs seront poursuivis : accompagner la création d'entreprises et le développement de l'entrepreneuriat, anticiper et accompagner les évolutions des besoins en compétences et en emplois des entreprises, favoriser la diversité de l'économie francilienne, dynamiser l'économie des territoires ruraux et des quartiers.

⁶ Environ une entreprise sur cinq est une entreprise artisanale (environ 173 000 entreprises en 2013) et 38 % sont des entreprises individuelles, dont un tiers d'auto-entreprises. Plus généralement, les entreprises franciliennes emploient plus de 3,4 millions de salariés Equivalent Temps Plein (ETP) dans la région. Près de 40 % des salariés travaillent dans une grande entreprise et plus de 23 % dans une ETI.

Objectif 3.1 : accompagner la création d'entreprises et le développement de l'entrepreneuriat

Constats

Un entrepreneuriat dynamique, mais des effets d'entraînement des entreprises nouvellement créées sur l'économie francilienne demeurant insuffisants en matière de création de richesses et d'emplois

L'entrepreneuriat en Ile-de-France est dynamique, mais le potentiel de création d'entreprises et d'innovation doit être mieux exploité et développé, particulièrement auprès de certains publics (à titre d'exemple, seules 30% des entreprises sont créées par des femmes). L'effet d'entraînement des entreprises nouvellement créées sur l'économie francilienne demeure insuffisant en matière de création de richesse et d'emploi.

L'Ile-de-France bénéficie d'une offre publique et privée d'accompagnement à la création d'entreprise riche et foisonnante permettant de démultiplier les opportunités, créer des emplois, mettre en valeur ses projets, stimuler l'esprit d'entreprendre ou encore innover sur les territoires. Cependant, le **parcours du créateur-repreneur reste à améliorer** en raison d'une offre insuffisante de lieux d'accueil à un prix attractif, et d'un manque de visibilité et de lisibilité pour les entreprises de l'offre d'accompagnement et des financements possibles.

Objectifs opérationnels

➤ **Développer une politique de sensibilisation à l'entrepreneuriat.**

Une **nouvelle politique régionale de sensibilisation à l'entrepreneuriat** sera définie et mise en œuvre (cf. infra) en direction de trois cibles principales : les jeunes (lycéens, étudiants (en lien avec les pôles PEPITE), apprentis), les femmes et des seniors en deuxième partie de carrière. Un effort particulier sera réalisé en direction des quartiers en politique de la ville et des territoires ruraux. De façon transversale, ces actions intégreront une approche prioritaire pour le public féminin dans le cadre du plan d'action régional en faveur de l'entrepreneuriat des femmes piloté par l'Etat et la CDC. La **Région pilotera cette démarche** en associant les acteurs compétents à l'échelle des bassins d'emploi.

➤ **Accompagner les projets des créateurs et des repreneurs, et coordonner l'appui à l'échelle des bassins d'emploi** : enjeux de proximité, de lisibilité, de complémentarité, et de coordination du parcours d'accompagnement.

Dans le cadre de la **refonte de la politique d'entrepreneuriat**, une **offre de services partagée et collective, mettant en complémentarité et en synergie les interventions des acteurs franciliens, sera structurée pour accompagner la création (y compris l'essaimage) et la reprise d'entreprises**. La **Région pilotera cette démarche**, en associant Bpifrance, la CCIR, la CGPME, la CRA (Chambre Régionale d'Agriculture), le CRA (Cédants et repreneurs d'Affaires), la CRMA, le DLA, les EPCI et la Ville de Paris, le Medef, l'UPA, les réseaux de financements (Initiative, France active, Adie, Réseau entreprendre, etc.), les réseaux bancaires et experts comptables. Cette offre de services se structurera et se déploiera opérationnellement dans chacun des bassins d'emploi en s'appuyant prioritairement sur les EPCI (et la Ville de Paris) et les chambres consulaires. L'égalité professionnelle femmes-hommes fera l'objet d'une attention particulière des acteurs impliqués.

➤ **Créer des espaces dédiés à l'entrepreneuriat** dans tous les territoires franciliens.

Dans le cadre des **parcours résidentiels des entreprises**, il conviendra de veiller à ce que des **espaces dédiés à l'entrepreneuriat** (pépinière, couveuse, coopérative d'activités, etc.) **soient déployés en Ile-de-France afin de mailler l'ensemble du territoire**, répondant ainsi aux besoins et attentes des créateurs d'entreprises, des jeunes entreprises (moins de deux ans), innovantes ou pas. Des démarches telles que Paris Pionnières venant en accompagnement de l'entrepreneuriat des femmes seront encouragées.

Ces lieux doivent présenter une taille critique, organiser la fluidité des parcours résidentiels des entreprises, proposer des tarifs accessibles, développer de nouveaux usages (ouverts sur leurs territoires d'implantation) et offrir une offre d'accompagnement en fonction des besoins des entrepreneurs.

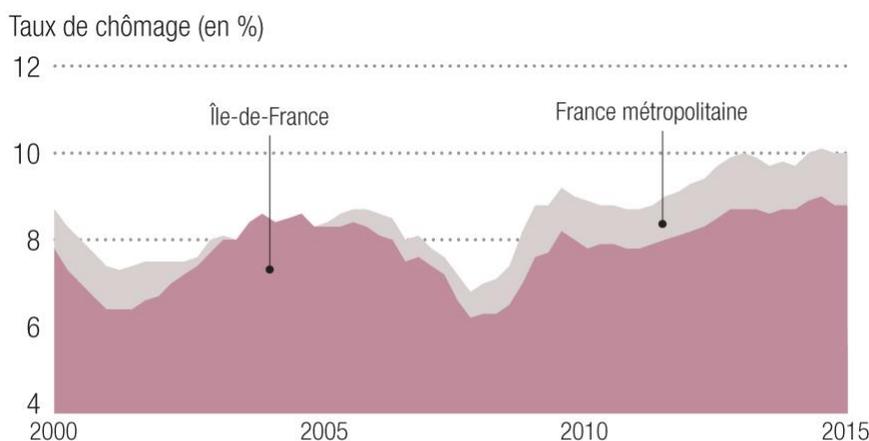
Objectif 3.2 : anticiper et accompagner les évolutions des besoins en compétences et en emplois des entreprises

Constats

Confrontées à de multiples **transformations de leur environnement** (économique, sociale, écologique, technologique, numérique, réglementaire), les entreprises franciliennes doivent en permanence adapter leur appareil productif, leur organisation, leur modèle économique, et par conséquent les compétences de leur capital humain.

Ces transformations font naître de nouveaux besoins (expérimentation, innovation ouverte...) et sont la promesse de **nouvelles opportunités de marché**, mais les entreprises franciliennes et leurs salariés sont globalement peu préparés à ces changements.

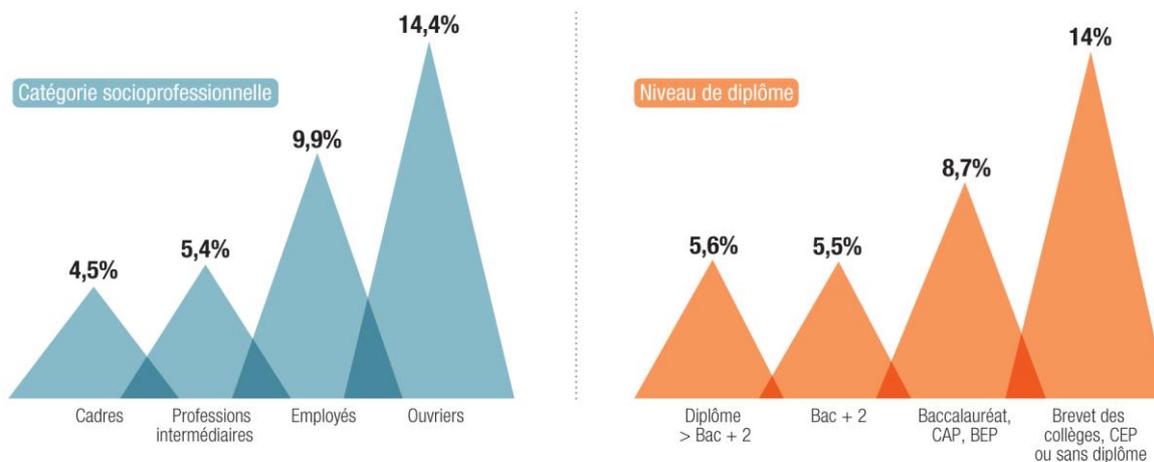
L'investissement dans le capital humain doit alors être considéré comme un **levier majeur** pour maintenir, voire accélérer le développement des capacités d'adaptation des entreprises à ces transformations, qui constituent un gage de la **compétitivité de l'économie francilienne**.



© IAU îdF 2015

sources : Insee ; taux de chômage BIT

Taux de chômage par catégorie socioprofessionnelle et par niveau de diplôme



© IAU îdF 2015

source : Insee, enquêtes Emploi, 2011-2012

Objectifs opérationnels

- Assurer une **meilleure adéquation entre les besoins en compétences des entreprises et l'offre de formation** à l'échelle des bassins d'emploi.

Il s'agit de **diagnostiquer collectivement**, avec les **acteurs présents à l'échelle des bassins** (entreprises et leurs représentants, collectivités, Etat, chambres consulaires et structures d'accompagnement, pôles de compétitivité, acteurs de l'emploi et de la formation), quels seront les « métiers de demain », **les besoins en compétences**, individuels et collectifs, des entreprises à court et moyen termes, **et les réponses envisageables** : accompagnement spécifique, appui RH et soutien à la mutualisation, adaptation de l'offre d'enseignement et de formation initiale et continue. Cette démarche se fera en lien avec la mise en œuvre des orientations du Contrat de plan régional pour le développement de la formation et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP), en veillant à l'égalité professionnelle femmes-hommes.

Les bassins d'emploi situés en « frontière » avec d'autres régions devront intégrer une dimension liée à la coopération interrégionale.

- Identifier les **secteurs les plus impactés par les mutations** numérique, écologique et sociale et déployer l'accompagnement adéquat.

L'intégration par le tissu économique des grandes mutations transverses sera soutenue depuis l'identification des besoins (études prospectives, en lien avec les orientations figurant dans le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie et les politiques régionales en matière d'aménagement et de numérique) jusqu'à la mise en œuvre d'actions plus avancées pour l'ensemble des entreprises ou par branche (en mobilisant notamment le dispositif « Compétitivité et développement durable »). Dans le cadre des filières les plus stratégiques pour la région, et afin **d'adapter l'offre de formation au plus près des besoins**, il pourra être mis en place des « **campus professionnels** ».

Enfin, toujours en lien avec les travaux associés au CPRDFOP, dans le double-cadre régional du Comité régional pour l'emploi, la formation et l'orientation professionnelle (CREFOP) et local des futurs bassins, il s'agit également de **déployer les solutions en faveur des jeunes, des salariés et des publics éloignés de l'emploi** pour assurer le continuum d'intervention économie/emploi/formation/insertion.

- S'appuyer sur l'offre de **formation initiale et continue** rénovée dans le cadre du CPRDFOP, comme facteur de compétitivité et d'accompagnement des mutations par les entreprises.

Dans ce cadre, la Région sera particulièrement attentive au **développement de l'apprentissage, notamment des niveaux IV et V**, et à la bonne articulation avec la formation professionnelle en milieu scolaire. Une **carte des formations unique sera élaborée par la Région et l'Education nationale** afin de renforcer les mutualisations de moyens et de répondre au mieux aux besoins du tissu économique francilien.

L'offre de formation professionnelle continue sera adaptée en fonction des secteurs et métiers en tension, identifiés à l'échelle régionale, mais également au niveau de chaque bassin d'emploi.

- Favoriser le placement dans **l'emploi des demandeurs d'emploi stagiaires de la formation professionnelle** : organiser avec l'appui des acteurs économiques et territoriaux, un **rapprochement entre les employeurs qui recherchent des compétences et les stagiaires formés** au sein des organismes du territoire ou de la région.
- Favoriser le placement dans **l'emploi des publics fragilisés** : travailleurs handicapés, jeunes en difficulté, résidents des quartiers politique de la ville, demandeurs d'emploi de longue durée, etc.), en s'appuyant sur les actions décrites dans le CPRDFOP.

Objectif 3.3 : favoriser la diversité de l'économie francilienne

Constats

Des activités et des emplois à la fois dynamiques et fragiles dans le secteur de l'économie présente

L'économie présente permet de répondre aux besoins de proximité des 12 millions de Franciliens. De **nouvelles formes d'économies à fort potentiel d'emploi émergent ou se structurent** : économie collaborative, économie circulaire, économie sociale et solidaire (7% de l'emploi régional). Le développement de l'innovation sous toutes ses formes devient alors un facteur crucial d'adaptation, nourrie par les usages des Franciliens.

La progression de l'emploi dans l'économie des services s'accompagne cependant de défis et de difficultés inhérents à certains secteurs tels que l'économie sociale et solidaire ou l'artisanat et le commerce, notamment en secteur rural, pour **assurer la qualité et la pérennité des activités et de l'emploi**.

Au-delà de leur impact direct sur l'économie, l'accompagnement de ces activités représente également un **enjeu essentiel pour le maintien et l'amélioration de la qualité de vie, du lien social et du caractère hospitalier de tous les territoires franciliens**.

Objectifs opérationnels

- **Soutenir et accompagner la dynamique et les mutations de l'artisanat et du commerce** sur l'ensemble du territoire francilien.

Cette **démarche sera co-animée** par la Région, la CRMA (artisanat), la CCIR (commerce), les Départements, les EPCI et la Ville de Paris. **L'intervention de la Région sera conduite au travers de trois principaux outils** : le **fonds quartiers** pour soutenir le développement de projets de commerces dans les quartiers politique de la ville, l'aide **TP'UP** et **deux dispositifs d'aide aux commerces de proximité et à la revitalisation commerciale des communes et EPCI en milieu rural**.

De façon complémentaire, les communes (dont la Ville de Paris) et les EPCI pourront maintenir ou développer des actions en faveur de **l'économie de proximité**.

- **Accompagner le développement et l'intégration économique de l'économie sociale et solidaire**.

Une **politique renouvelée de l'ESS sera définie**, qui s'appuiera notamment sur les conclusions de la **Conférence régionale pour l'économie sociale et solidaire** tenue le 19 octobre 2016. Toutefois, des premiers objectifs sont d'ores et déjà identifiés :

- une **meilleure information** sur les principes de l'ESS et sa contribution au développement économique auprès de certains acteurs publics et privés afin d'améliorer les appuis dont devraient bénéficier les entrepreneurs,
- la **structuration d'une offre de services** coordonnée et lisible en matière d'accompagnement à la création et au développement des entreprises, en recherchant un meilleur équilibre territorial à l'échelle de l'Île-de-France,

- **une mobilisation plus forte des dispositifs de droit commun d'appui aux entreprises**, de l'émergence au développement, en mobilisant mieux les financements européens, nationaux et régionaux, tout en intégrant les problématiques liées à l'avancement et à la sécurisation des fonds, permettant aux structures de l'ESS de tendre vers une taille plus importante,
- **la prise en compte et l'appui des spécificités du secteur** (élévation des compétences des employeurs/administrateurs bénévoles, viabilisation économique des projets, soutien à l'ingénierie financière, conquête de nouveaux marchés, défrichage de nouveaux secteurs d'activités, accès à la commande publique, appui aux SIAE, etc...),
- **le développement de l'innovation sociale** en sensibilisant et garantissant les acteurs de l'ESS sur le sujet, en favorisant les rapprochements entre les entreprises de l'ESS et le monde de la recherche scientifique, et en mobilisant le programme européen pour l'emploi et l'innovation sociale EASI et Horizon 2020,
- **le soutien aux dynamiques de coopération** pour faire émerger des activités socialement innovantes et porteuses de développement et d'emplois dans le cadre des bassins d'emploi,
- **le renforcement des relations partenariales** entre les entrepreneurs de l'ESS, les collectivités territoriales et les parties prenantes de l'animation des bassins d'emploi.

La mise en place de ces objectifs passera par :

- **une démarche transversale pilotée au niveau de la Région**, en lien étroit avec la Chambre Régionale de l'ESS (et ses membres), en associant Bpifrance, la CCIR, la CDC, les Départements, les EPCI et la Ville de Paris, l'Etat, et les principaux opérateurs (France active, Uriopss, Urscop, etc.),
- **un changement d'échelle de la Chambre Régionale de l'ESS**, en assurant pleinement les missions qui lui sont confiées par la loi du 31 juillet 2014, notamment son rôle d'animation et de coordination des réseaux au niveau francilien,
- **une mission d'appui au développement des clauses sociales**, initiée par la Direccte Ile-de-France et la Région Ile-de-France, confiée au GIP Maximilien.

➤ **Encourager le développement de l'économie circulaire.**

Les composantes du tissu économique francilien sont favorables à l'application des principes de l'économie circulaire pour offrir un modèle aux artisans, commerçants et aux entreprises, plus vertueux et économiquement durable, porteur d'innovation et de création d'emploi.

La Région, en coordination avec l'Etat et l'ADEME, engagera une concertation avec les représentants du monde économique et les collectivités locales, pour identifier les enjeux prioritaires de l'Ile-de-France et les besoins, tout en élaborant des préconisations sur les actions à développer. Un **plan filière déchets sera élaboré** en coordination avec le plan d'action en faveur de l'économie circulaire que la Région doit rédiger dans le cadre de sa compétence de planification en matière de prévention et de gestion des déchets. Une **articulation entre le SRDEII et le plan régional de prévention et de gestion des déchets sera mise en place.**

Cette concertation aboutira à une **stratégie régionale partagée de l'économie circulaire, pilotée par la Région**, tenant compte de l'analyse des flux de matières, de ressources et de déchets sur le territoire francilien, s'appuyant notamment sur la **mise en réseau des acteurs**

franciliens de l'économie verte. Elle prendra en compte l'objectif de découpler progressivement la croissance de l'économie francilienne de sa consommation de matière première non renouvelable notamment par le soutien à l'éco-conception ou le développement de nouveaux modèles d'affaires en économie de la fonctionnalité ou en agro-matériaux.

La stratégie intégrera un focus sur **l'économie de la fonctionnalité** ainsi que **l'économie collaborative** qui vise à produire de la valeur en commun et repose sur de nouvelles formes d'organisation du travail.

Objectif 3.4 : dynamiser l'économie des territoires ruraux et des quartiers

Constats

Une offre de services aux entreprises insuffisante dans les territoires ruraux et les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Les territoires ruraux et les quartiers prioritaires de la politique de la ville bénéficient d'une offre de services moins présente que sur l'agglomération centrale. Néanmoins, les initiatives et les projets y sont nombreux, **ces territoires reconnus participent pleinement à l'attractivité et à la dynamique régionale**. En effet, une population jeune et souvent qualifiée, ainsi que des espaces ruraux, naturels ou préservés, constituent des atouts différenciant et essentiels pour faire de l'Ile-de-France une grande métropole mondiale.

Le développement économique francilien doit donc aussi être amplifié par une **remobilisation de l'offre de services sur ces territoires** moins bien dotés.

Dans les **territoires ruraux**, cette stratégie permettra de faire face aux enjeux de développement de la **filière agricole** (dont les exploitations représentent une vaste superficie de l'Ile-de-France), et de **renouvellement et de maintien de l'activité économique de proximité**.

Dans les **quartiers prioritaires**, il s'agira notamment de **mobiliser une population relativement jeune, riche de projets et d'initiatives économiques**.

Objectifs opérationnels

➤ Favoriser l'entrepreneuriat partout par la couverture des territoires en **tiers lieux**.

Il est fixé l'objectif de **1 000 tiers lieux publics et privés** (espace de co-working, télécentre, fablabs) **en Ile-de-France avant fin 2021**. Il s'agit de développer l'offre et de faire émerger de nouveaux lieux afin de disposer d'un **maillage optimal du territoire régional**, notamment des départements dits de grande couronne, des territoires ruraux et des quartiers de la politique de la ville. Ces tiers lieux ont pour cibles les porteurs de projets entrepreneuriaux et les entreprises déjà créées, ainsi que les salariés (en télétravail) et les travailleurs indépendants. La Région pilotera cette démarche en lien avec le Collectif des tiers lieux, les EPCI et la Ville de Paris, la CDC et les opérateurs privés (stop and work, Blue office, Nextdoor, etc.). Pour augmenter le taux de remplissage des tiers lieux et rendre l'accès plus aisé aux bénéficiaires, **une plateforme de réservation des espaces disponibles dans les tiers lieux sera déployée dès 2017 : « Place des tiers lieux »**. Elle est portée par le **Collectif des tiers lieux et financée par la Région Ile-de-France**.

Les tiers lieux situés dans des territoires « frontières » avec d'autres régions limitrophes devront intégrer une dimension interrégionale.

➤ Favoriser le développement des activités économiques créatrices d'emploi dans **les territoires ruraux**.

Des actions seront menées via la mise en œuvre d'un Pacte rural dans les domaines suivants : les activités de commerce de proximité (soutien aux commerces et aux collectivités), les services à la personne, l'artisanat (dont les métiers d'arts), l'agriculture

(dont les circuits-courts et l'agriculture biologique), la sylviculture, les biomatériaux via des moyens ciblés sur la création, la transmission-reprise, l'immobilier d'entreprises (dont les espaces de travail collaboratifs) et le déploiement du très haut débit (dont les modalités sont fixés par la Stratégie de cohérence régionale et de l'aménagement numérique).

Le développement des activités économiques sera également soutenu via les **contrats des parcs naturels régionaux, et le soutien aux activités agricoles et forestières.**

L'appui à l'ingénierie, à l'expérimentation et à l'animation devra être renforcé notamment dans le cadre de partenariats avec les EPCI et les Conseils départementaux qui pourront prendre la forme de contractualisation à l'échelle des **bassins d'emploi**. De façon complémentaire, la **Région mettra en œuvre un Pacte agricole et renouvellera les contrats territoriaux régionaux**. Une attention particulière sera portée à la **valorisation des produits des productions locales et des terroirs franciliens**.

➡ Favoriser le développement des activités économiques créatrices d'emplois (entrepreneuriales, commerciales, artisanales...) dans **les quartiers de la politique de la ville**.

Au-delà de la nouvelle politique de l'entrepreneuriat qui intégrera cette dimension (cf. 3.1.) et d'un accompagnement spécifique de l'innovation sociale, la **Région Ile-de-France s'engage à créer un « fonds quartiers »**. Ce fonds, doté de 10 millions, investira dans les entreprises, à vocation commerciale, dont le siège ou l'activité se situe dans un quartier de la politique de la ville. Son objectif est de renforcer l'attractivité de ces quartiers et de faciliter l'accès des populations résidentes à des commerces faisant défaut.

L'affirmation du leadership de la Région sur le développement économique et la coordination des actions des acteurs franciliens

L'Acte III de la décentralisation modifie profondément l'exercice de la compétence de développement économique, dans un environnement francilien d'envergure nationale et internationale, marqué par une pluralité d'acteurs⁷.

La gamme francilienne des outils d'accompagnement des entreprises tout au long de leur cycle de vie est très riche : création, développement, internationalisation, reprise d'activité, immobilier, transfert de technologie, ressources humaines ... Toutefois, elle n'est pas suffisamment lisible et coordonnée, ce qui pèse sur sa mobilisation et freine ainsi le développement des projets des entreprises⁸.

Dans ce contexte, la **Région assume pleinement sa responsabilité sur le développement économique** avec et au service des entreprises :

- Elle **définit clairement les responsabilités** dans le respect du principe de subsidiarité (définition des orientations, pilotages des actions, coordination des interventions, et arbitrage).
- Elle **assure aussi la cohérence des interventions des acteurs** (suppression des doublons, renforcement de la lisibilité) et **le cadre de la concertation autour des modalités collectives d'actions.**

Une intervention inscrite dans un cadre partenarial et suivant une logique de performance et de concentration des moyens

La coordination de ces actions en faveur des entreprises s'inscrit dans une double logique de **performance** et de **concentration des moyens**.

Cette offre doit avant tout être pensée à partir des besoins des entreprises, qui seront associées au pilotage et à la mise en œuvre de la stratégie, et appelées à la relayer à leur propre échelle.

Sans être exhaustifs, les objectifs poursuivis sont les suivants : contribuer à la cohésion sociale et territoriale de l'Île-de-France, optimiser la dépense publique et mobiliser davantage les financements nationaux et européens, répondre aux défaillances de marché, proposer une offre d'accompagnement bien identifiable pour les entreprises, simplifier l'accès aux aides, moderniser l'action publique et mobiliser toutes les leviers en faveur de l'entrepreneuriat, supprimer les redondances et rechercher les synergies dans tous les domaines, en particulier entre acteurs publics et privés.

Les réalisations et résultats feront l'objet d'un suivi précis, et les actions seront évaluées de manière systématique, à l'aune de leurs impacts réels pour les entreprises et l'emploi.

⁷ Région, Départements, EPCI, chambres consulaires, établissements financiers, services de l'Etat en région etc.

⁸ Selon l'étude « L'efficacité des aides publiques aux entreprises » (2013, EY), 73 % des entreprises interrogées estiment que les dispositifs d'aide aux PME sont difficilement accessibles. Les principales difficultés mentionnées sont liées à la compréhension des dispositifs, à la multiplicité des sources d'information, à un trop grand nombre d'aides et à l'absence d'une vision exhaustive de l'offre.

Une attention particulière sera portée aux évolutions du contexte francilien tout au long de la période de mise en œuvre des orientations, afin d'apporter les ajustements nécessaires à l'action collective, dans le cadre d'une gouvernance repensée.

Un rôle d'impulsion et de catalyse des initiatives partenariales sur l'ensemble du territoire via les bassins d'emploi

La Région, l'Etat, les Départements, les EPCI et les partenaires locaux soutiennent le développement des projets de tous les territoires à travers la constitution des bassins d'emploi.

Dans ce cadre, la Région impulse une démarche **d'expérimentation sur les territoires**. Elle encourage les initiatives prises et contribue au développement des capacités d'anticipation des territoires et à la connaissance de leur environnement économique. Elle facilite l'émergence des projets et l'animation des échanges et collaborations.

La construction d'une nouvelle gouvernance régionale de l'action économique, pilotée par la Région, constitue le socle d'une stratégie partenariale guidée par l'ambition de proposer une offre lisible, en proximité et déterminante pour la réussite des projets des entreprises franciliennes.

Dans cette perspective, quatre objectifs seront poursuivis : organiser la coordination des acteurs et la gouvernance de l'action économique, maximiser l'effet levier des interventions et des financements autour de partenariats et élaborer une stratégie d'influence collective, piloter, suivre et évaluer l'action économique, accroître la capacité collective d'anticipation des évolutions de l'environnement francilien.

Objectif 4.1 : organiser la coordination des acteurs et la gouvernance de l'action économique

Constats

Le besoin de franchir le cap d'une gouvernance active et partenariale

Les travaux menés en préparation du SRDEII sur les systèmes de gouvernance économique permettent de tirer des constats clairs. **Faute d'une véritable coordination des acteurs franciliens intervenant dans le champ de l'action économique, l'offre proposée aux entreprises en Ile-de-France est peu lisible, parfois redondante, et sous-mobilisée** : les rôles sont encore mal connus ou répartis et trop d'entreprises restent exclues des dispositifs dans certains territoires.

Dans le cadre de la réforme territoriale, **la gouvernance de l'action économique animée par la Région doit donc franchir un cap par rapport à la précédente stratégie régionale de développement économique en étant plus active, véritablement partenariale et mobilisatrice des acteurs tant publics que privés selon leurs compétences et capacités d'intervention. La communication sur l'offre territoriale doit également être rationalisée et adaptée aux cibles.**

Objectifs opérationnels

La Région porte une volonté d'agir collectivement au bénéfice des entrepreneurs franciliens. L'action seule de la Région ne permettra pas de répondre aux enjeux de croissance et d'emploi auxquels l'Ile-de-France est confrontée. C'est pourquoi, dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre du SRDEII, elle a résolument choisi de s'appuyer sur l'ensemble des acteurs de l'écosystème régional et compte sur l'implication forte de chacun.

- **Définir précisément la répartition des rôles et leur complémentarité** en matière d'attractivité internationale, d'internationalisation, de création, de reprise et de croissance d'activité, d'innovation et de transfert de technologie, de ressources humaines, d'économie sociale et solidaire, d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite NOTRe) clarifie les compétences des collectivités territoriales en matière d'interventions économiques et renforce le rôle de la Région, comme décrits ci-après.

La Région élabore le SRDEII, document de programmation désormais prescriptif. Il est l'expression de la politique de développement économique régionale. La Région pilote, coordonne et anime le déploiement opérationnel du SRDEII dans le cadre d'une gouvernance réunissant les acteurs franciliens. En fonction des thématiques relevant des politiques publiques à élaborer et à mettre en œuvre (entrepreneuriat, développement, attractivité, internationalisation, ESS, économie circulaire, etc.), elle associe les acteurs publics et privés concernés.

La Région est désormais seule compétente pour définir des aides aux entreprises en faveur de la création ou de l'extension d'activités économiques. Les communes et leurs groupements peuvent participer au financement de ces aides, dans un cadre conventionnel avec la Région.

La Région adoptera les régimes d'aides pour les dispositifs qu'elle portera en direct. Les communes et les EPCI à fiscalité propre pourront participer à leur financement, en complément de la Région, dans le cadre d'une convention avec celle-ci. Elle ne déléguera ni l'octroi ni l'instruction de ces aides.

De façon complémentaire, la Région pourrait adopter des régimes d'aides permettant aux communes et EPCI à fiscalité propre d'octroyer des aides directes à des entreprises avec ou sans intervention financière de la Région. Ces régimes d'aides devront s'inscrire dans les orientations du SRDEII et répondre aux problématiques des bassins d'emploi dans lesquels ces collectivités sont situées. Leur mise en œuvre par les communes et EPCI à fiscalité propre devront faire l'objet d'une convention avec la Région.

En matière d'immobilier d'entreprise, la Région n'a plus de compétences pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de leur attribution. Cette compétence relève désormais des communes et des EPCI à fiscalité propre. Toutefois, en accord avec ces derniers, la Région peut participer au financement de projets d'intérêt régional dans le cadre de conventions. Les communes et EPCI peuvent également déléguer cette compétence par convention, au Département.

S'agissant des Départements, la Région les considère comme des acteurs essentiels du développement des territoires. Pour ce faire, ils apporteront leurs compétences, expertises et ressources sur :

- leurs **compétences exclusives ou partagées** : insertion professionnelle, solidarité territoriale, aménagement, tourisme, transport, politique de la ville, etc.,
- **l'animation économique locale dans le cadre des bassins d'emploi** (cf. 4.1. infra),
- la **chaîne de l'attractivité** des investissements directs étrangers (cf. 1.1.),
- des **objets plus spécifiques** : aides à l'exploitation des salles de cinéma, aides aux professionnels de santé, aides aux organisations de producteurs et entreprises exerçant une activité de production, commercialisation et transformation des produits agricoles, de la forêt et de la pêche, etc.

Les modalités de collaboration pourront être précisées par voie de convention avec la Région.

Les agences de développement économique départementales pourraient se constituer en « agences de territoires » structurées autour d'un socle de missions :

- participer à **l'animation territoriale et l'ingénierie de projet** à l'échelle des bassins d'emploi,
- contribuer à **l'implantation des entreprises étrangères**,
- participer à la **promotion des territoires**,
- appuyer le développement de **grands projets structurants**.

Ces agences associeraient la Région, les Départements, les EPCI volontaires et les acteurs économiques intéressés. La Région Ile-de-France pourrait participer à la gouvernance et au financement de ces nouveaux ensembles. Dans une telle hypothèse, les moyens alloués à ces nouveaux ensembles devraient tenir compte des contraintes budgétaires des collectivités territoriales et de l'évolution des missions.

Les actes de la Métropole du Grand Paris doivent prendre en compte les orientations du SRDEII.

Les Chambres consulaires représentent auprès des pouvoirs publics les intérêts de leurs mandants. **Les orientations des chambres consulaires doivent être compatibles avec le présent SRDEII.**

Parmi les partenaires de la Région, certains joueront un rôle prépondérant dans le déploiement du SRDEII qui sera formalisé dans le cadre d'une convention pluriannuelle avec la Région :

- **L'Etat**, avec qui la Région a signé une feuille de route partagée le 14 avril 2016, sera un partenaire essentiel pour la croissance et l'emploi de l'Ile-de-France. L'Etat et la Région travailleront de façon conjointe (notamment) sur :
 - o l'attractivité internationale de l'Ile-de-France,
 - o l'animation des bassins d'emploi,
 - o plusieurs thématiques liées à la vie de l'entreprise : internationalisation, création – reprise, soutien aux difficultés, intelligence économique, etc.,
 - o l'animation des filières stratégiques, etc.
- **Paris Region Entreprises**, agence régionale de l'attractivité, jouera un rôle central dans la mise en œuvre de la stratégie régionale d'attractivité, en coordonnant les acteurs, en portant le déploiement de la marque Paris Region, et en pilotant tout le processus d'installation des entreprises étrangères qui s'implantent en Ile-de-France (guichet unique).
- La **Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Ile-de-France** accompagne au quotidien les entreprises dans le développement de leurs projets, les représente et défend leurs intérêts auprès des pouvoirs publics. Elle formule des recommandations pour dynamiser la croissance, contribue à la montée en gamme de l'appareil de formation à tous les niveaux de qualification et participe à la promotion de la région capitale. Elle agira avec la Région sur de très nombreuses thématiques : attractivité, internationalisation, innovation, création – reprise – développement des entreprises, mise en réseaux, etc.
- La **Banque Publique d'Investissement** (Bpi) appuie les entreprises pour voir plus grand et plus loin et faire émerger les champions de demain. De l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, du crédit aux fonds propres, Bpifrance offre des solutions de financement adaptées à chaque étape de la vie de l'entreprise. Elle sera aux côtés de la Région dans l'aide aux entreprises pour leurs premiers besoins d'investissement, le soutien de la croissance des PME, le renforcement des ETI dans leur développement et leur internationalisation.
- La **Caisse des Dépôts** accompagne les acteurs locaux, les collectivités et leurs opérateurs dans le financement de leurs projets de développement, indispensables à la compétitivité de l'Ile-de-France. Elle agira en lien avec la Région sur l'attractivité du territoire francilien (soutien aux projets d'aménagement structurants), le développement de grands lieux d'innovation - tiers-lieux - espaces d'entrepreneuriat, etc.), le soutien à la création et au développement des entreprises (dont celles de l'ESS).
- **Business France** : opérateur public national au service de l'internationalisation de l'économie française, Business France valorise et promeut l'attractivité de la France, de ses entreprises et de ses territoires. Business France agira en lien avec la Région, pour

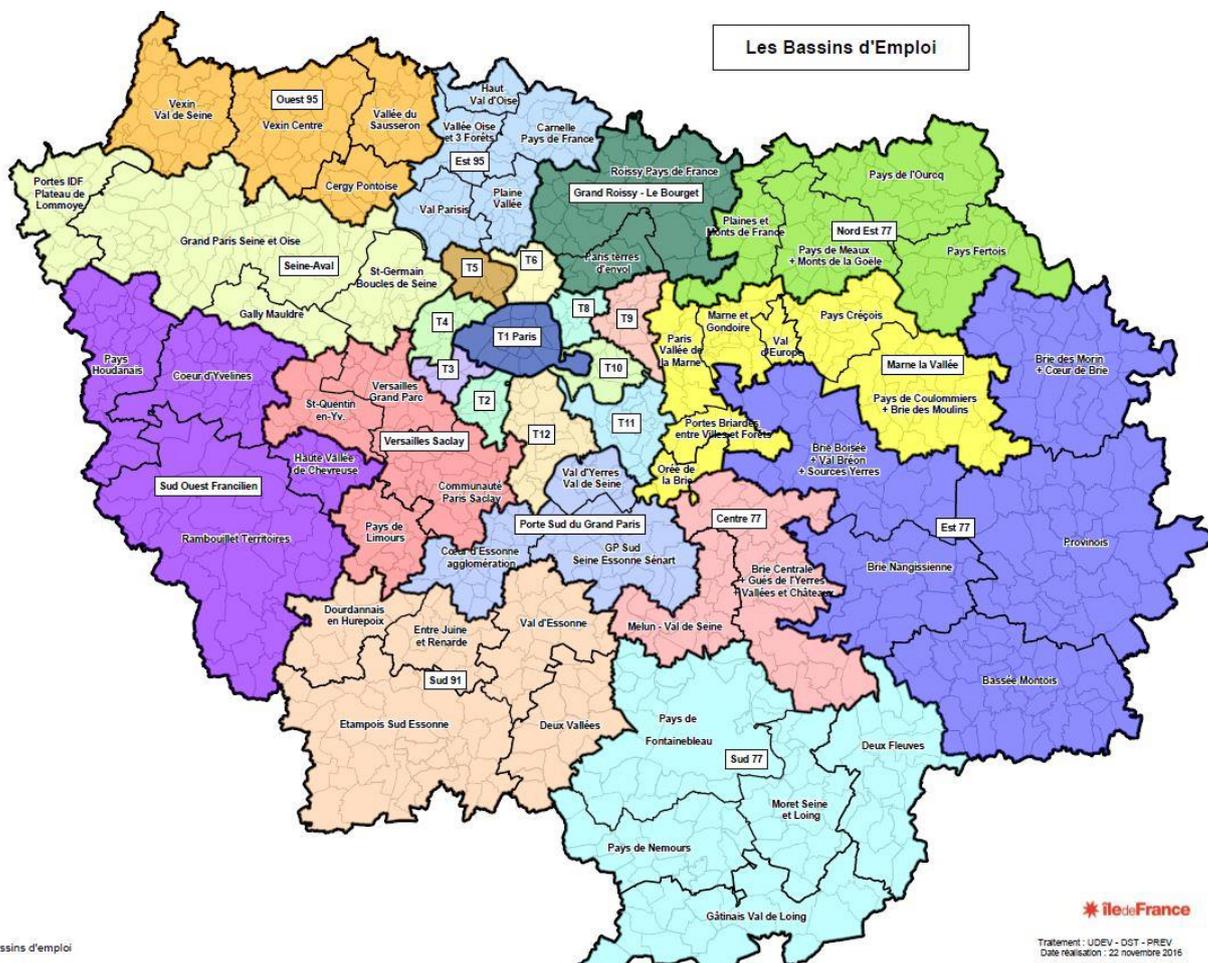
élaborer et déployer le nouveau Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises, assurer la promotion de l'Île-de-France et favoriser (notamment) avec Paris Region Entreprises l'implantation d'investissements directs étrangers.

- Les **chambres régionales et départementales de métiers et d'artisanat** assurent la représentation des entreprises de l'artisanat. Elles donnent des avis, formulent des propositions et des recommandations intéressant l'artisanat auprès des différentes instances. Elles fixent ses priorités d'intervention pour renforcer la création et le développement de l'artisanat en Ile-de-France. Elles interviendront avec la Région sur de nombreuses thématiques : amélioration de notre appareil de formation, création – reprise - développement des entreprises, internationalisation, immobilier, événements de promotion, etc.

➤ **S'appuyer sur 24 bassins d'emploi pour soutenir le développement des territoires et mettre en place des « guichets actifs » au service des entreprises**

La « territorialisation » au niveau des 24 bassins d'emploi en cours de construction, la mise en place des bassins d'emploi répondant à :

- l'ambition commune de l'Etat et la Région d'une gouvernance territoriale de l'action publique,
- la volonté de la Région de territorialiser une partie de ses interventions, mais aussi de faire émerger des actions et de faire remonter des besoins issus des dynamiques territoriales.



Légende
 Périphéries des Bassins d'emploi

- Des **Pactes pour la croissance, l'innovation et l'emploi** seront proposés à partir de cette échelle sur la base de coopérations Région / EPCI concernés, en associant l'Etat et l'ensemble des acteurs locaux qui souhaitent soutenir le développement du territoire (Départements, chambres consulaires, grands employeurs, universités et centres de recherche, etc.). Ces contractualisations pluri-annuelles auront des caractéristiques spécifiques à chaque territoire. Pour autant, elles observeront un certain nombre de principes communs :

- **déployer des actions structurantes** pour l'adaptation de l'offre de formation, la création et le développement des emplois et des activités économiques,
- **coordonner les interventions** des différents acteurs publics et privés,
- **intégrer un diagnostic, un plan d'action, un plan de financement, un dispositif de suivi et d'évaluation validés par les signataires.**

Pour les territoires disposant d'un Pacte en cours de réalisation, celui-ci sera maintenu jusqu'à son terme, sauf si le(s) EPCI concerné(s) sont favorables à une contractualisation à l'échelle du bassin d'emploi auquel ils appartiennent. **A l'échéance de chacun des Pactes, les nouvelles contractualisations devront se faire à l'échelle d'un ou plusieurs bassins d'emploi.**

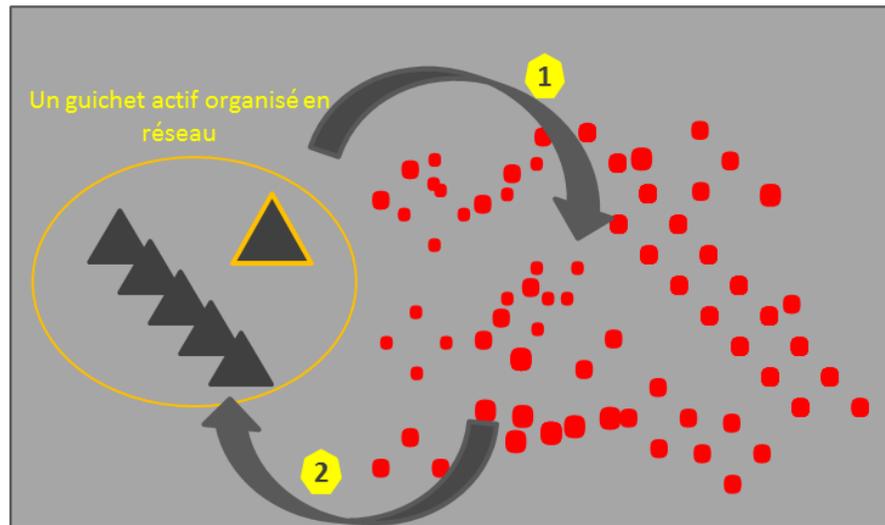
Le **Pacte sera animé par une structure porteuse**, prioritairement un EPCI ou une « agence de territoires » (ou une structure ad hoc sur certains territoires, tels que le Grand Roissy – Le Bourget). Un comité de pilotage, associant les parties prenantes, se réunira au moins une fois par an pour faire le point sur l'état d'avancement des actions et procéder aux réorientations pertinentes (le cas échéant).

De façon complémentaire, la **Région suivra de près de grands projets de territoire** (Europa City, Cité de la gastronomie, Village nature, Grand stade de rugby, etc.).

- Des **clubs d'entreprises se fédéreront à l'échelle de chaque bassin d'emploi**. La Région soutiendra financièrement cette démarche. Ces structures ont vocation à jouer un rôle important dans la gouvernance et le déploiement des Pactes.

- La mise en place, sur chaque bassin d'emploi, d'un seul « **guichet actif** », fonctionnant en réseau, au contact des entreprises. Le « guichet actif » sera une action essentielle des Pactes (cf. page suivante).

Des acteurs publics qui vont au contact des entreprises de manière coordonnée : un « guichet actif » dans chaque bassin d'emploi



- 1 « Aller au contact des entreprises »**
- détecter et sensibiliser les entreprises et les porteurs de projet qui ont le plus besoin d'aide et d'appui
 - les informer sur l'offre de services adaptée
→ on personnalise l'information
→ le guichet actif connaît et propose l'ensemble des aides et des appuis pertinents
 - suivre les entreprises dans la durée
- 2 Orientation qualifiée**
- appuyer le dirigeant dans la constitution de son dossier de demande d'aide
 - orienter vers le prestataire pertinent



La Région Ile-de-France :

- définit le référentiel d'activité et d'offre de services des guichets actifs
- sélectionne un guichet actif dans chaque bassin d'emploi (appel à manifestation d'intérêt)
- anime et coordonne le réseau des guichets actifs (objectifs de détection, offre de services, professionnalisation, pilotage et de suivi, évaluation).



Réfèrent (par ex : EPCI, agences de territoire, consulaires, ...)

- il assure les missions **1** et **2**,
- il organise le réseau des structures publiques et privées sur le territoire du bassin d'emploi,
- il assure l'interface avec la Région et le reporting (indicateurs, résultats).



Structure partenaire (par ex : EPCI, agences de territoire, consulaires, réseaux d'accompagnement, ...)

- il assure les missions **1** et **2**



Entreprise-cible du bassin d'emploi

Un **réseau régional des bassins d'emploi**, associant les structures porteuses des Pactes, sera mis en place par la Région afin de :

- faire le lien entre des territoires qui rencontrent des problématiques communes et diffuser de l'information,
- promouvoir l'échelle du bassin d'emploi auprès des acteurs publics et privés,
- assurer la montée en compétences de certains territoires sur des problématiques clés pour la création et le développement des emplois et des activités économiques,
- susciter des collaborations inter-bassins d'emploi.

➤ Une **gouvernance régionale de l'action économique (SRDEII) ambitieuse et collaborative associant les acteurs et les territoires franciliens selon leurs compétences et leurs capacités d'intervention.**

Elle s'adossera à deux instances :

- Une **Conférence stratégique du SRDEII** dont le rôle est de faire le point sur l'état d'avancement du déploiement opérationnel du schéma et d'arbitrer de grandes questions de politique de développement économique. Sa composition sera resserrée et associera les acteurs régionaux de premier plan pour l'économie et le développement de l'Île-de-France : Conseil Régional, Etat, BPI, Business France, CDC, CCI Paris Ile-de-France, CRMA.
- Un **Comité des partenaires**, réunissant des représentants techniques, sera le lieu d'articulation des interventions entre les différents acteurs, de formulation de propositions de réorientations à l'intention de la conférence (cf. supra), de suivi et d'analyse du contexte pour nourrir les choix liés aux orientations stratégiques.

En outre, conformément à la loi, la **CTAP (Conférence Territoriale de l'Action Publique)** se réunira au moins une fois par an en associant les acteurs territoriaux. Elle sera le lieu d'information et de débat annuel entre la Région et les collectivités sur les réalisations du SRDEII.

La Région consultera régulièrement le **CESER** et le **CREFOP**, notamment dans une logique de dialogue social permettant d'associer les représentants des salariés et des entreprises. Elle s'appuiera en outre sur le **Conseil stratégique pour l'attractivité et l'emploi et un groupe d'entreprises** (qui sera constitué avec l'aide des organisations professionnelles).

Enfin, des **coopérations interrégionales avec les Régions voisines de l'Île-de-France** (Hauts de France, Grand Est, Bourgogne – Franche Comté, Centre – Val de Loire et Normandie), voire au-delà, seront recherchées afin de porter des grands projets communs (ex. : Vallée de Seine), de déployer des actions mutualisées en direction des entreprises via une entrée filière (ex. : pôles de compétitivité interrégionaux), d'échanger sur l'élaboration des politiques régionales et de leurs modalités opérationnelles.

➤ **Définir des modes de faire plus rapides et innovants.**

Au-delà de la gouvernance globale du SRDEII qui se voudra agile et réactive, il sera mis en place une **plateforme dématérialisée de dépôt des dossiers de demande d'aide auprès de la Région : Paris Region Up**. Cette plateforme traitera l'ensemble des demandes d'aides régionales destinées aux entreprises sur la base d'un **dossier unique et simplifié**. Dans un second temps, cette plateforme sera ouverte à d'autres opérateurs.

Pour la Région, cet outil s'accompagnera d'une **simplification des aides** (déjà engagée avec la gamme UP pour la Région), des **procédures d'attribution**, et d'une **diminution des délais de réponse et de versement des aides**. **Des chefs d'entreprises seront associés au processus de simplification et feront partie des jurys d'attribution des aides**. Dans le même esprit que celui de la Région, les opérateurs franciliens (y compris les collectivités territoriales) proposeront des évolutions à leurs modes de faire actuels.

Par ailleurs, les actions poussant les **expérimentations** et les **innovations** (sous toutes ses formes) **seront encouragées** si elles sont en résonance avec les orientations stratégiques du SRDEII.

➤ **Elaborer une stratégie de communication partagée.**

La **Région promouvra massivement les initiatives en faveur des entreprises**, qu'elles soient lancées par elle-même ou par d'autres. Les **principaux enjeux sont de communiquer sur** :

- les **aides mobilisables par les entreprises**,
- la mise en place des « **guichets actifs** »,
- la **promotion de l'Île-de-France** en France et à l'étranger.

Le déploiement opérationnel de la future stratégie devra s'accompagner d'un **plan de communication pluriannuel**, prenant en compte les différentes cibles, en priorisant les entreprises et les développeurs économiques, afin de maximiser sa notoriété et son appropriation. Pour ce faire, des versions communicantes du SRDEII et des offres de services partagées aux entreprises seront publiées et traduites en plusieurs langues. Les organisations représentant les entreprises seront étroitement associées à cette démarche.

La **communication digitale** sera au cœur de cette démarche, tout comme l'utilisation des **réseaux sociaux professionnels**.

Objectif 4.2 : maximiser l'effet levier des interventions et des financements régionaux et européens autour de partenariats et d'une stratégie d'influence collective renforcés

Constats

Une mobilisation des acteurs franciliens insuffisante et dispersée

Au cours de la précédente programmation, la mobilisation des financements « économiques » de la collectivité régionale s'est située en deçà des niveaux d'investissement des autres régions françaises. L'action économique francilienne doit cependant se mesurer à l'aune des interventions de l'ensemble des acteurs nationaux, régionaux ou locaux de l'accompagnement.

La réforme territoriale vient modifier profondément ce paysage avec une **refonte des capacités d'intervention et de financement des collectivités et de l'Etat**. Ces modifications concernent également les formes d'accompagnement financier des entreprises, qui se diversifient (prise de participation, garanties, etc.).

Par ailleurs, les **acteurs franciliens sont insuffisamment mobilisés au niveau européen**. L'efficacité collective doit donc être améliorée en matière de représentation à Bruxelles pour peser sur les décisions, notamment celles portant sur le ciblage des moyens et les réglementations concernant les entreprises.

De façon concomitante, **l'Ile-de-France doit aussi considérablement progresser dans la consommation des Fonds européens que la Région gère (FSE et FEDER), ainsi que dans sa représentation parmi les lauréats des appels à projets des programmes européens**.

Objectifs opérationnels

- **Analyser collectivement les modalités de financement** proposées par les acteurs publics et privés de l'accompagnement, au regard de leur impact réel pour les entreprises.

Dans le cadre des politiques nouvelles à élaborer, notamment en matière d'accompagnement des entreprises dans leurs phases de post-crédation et de développement, **il sera structuré une offre plus lisible à destination des chefs d'entreprises**. Cette démarche permettra **d'étudier l'impact et la complémentarité des financements portés par les acteurs publics et privés**.

- **Accroître la mobilisation des fonds européens** et la présence des acteurs franciliens au sein des programmes européens (tels que Horizon 2020).

Une information structurée et régulière sera portée à connaissance des opérateurs franciliens sur les fonds européens pour en accroître la mobilisation. Au-delà du programme **Enterprise Europe Network** porté en Ile-de-France par la CCIR avec l'appui de PRE, qui vise notamment à sensibiliser – informer - conseiller les entreprises sur les questions européennes, la **Région Ile-de-France recrutera 5 développeurs de projets ayant vocation à aider la mobilisation des fonds européens** par les entreprises, les pôles de compétitivité et clusters, les EPCI, les acteurs de la recherche et les autres opérateurs économiques régionaux, dans une logique de business développement.

- **Développer une réelle stratégie d'influence régionale** au niveau européen afin de peser institutionnellement dans une démarche collective.

La **Région Ile-de-France développe une stratégie d'influence auprès de la Commission européenne afin de faire valoir les intérêts des acteurs franciliens, de façon directe et via Ile-de-France Europe, association qui sera redynamisée.**

De façon complémentaire, les démarches de coopération avec d'autres régions européennes, mettant au cœur du partenariat le développement économique, sont à développer par l'ensemble des acteurs franciliens. Un recensement, une coordination et une mutualisation de ces démarches seront réalisés à l'échelle régionale.

Parfois au-delà du cadre européen, les démarches de **coopération décentralisée** sont autant de territoires à l'étranger où l'Ile-de-France est reconnue.

- **S'appuyer plus largement sur les réseaux d'entreprises, les pôles de compétitivité, les organisations patronales et les grands groupes pour conduire, mettre en œuvre et relayer l'action économique régionale dans une logique d'efficience.**

L'émergence, la structuration et le renforcement des clubs et réseaux d'entreprises, à l'échelle de la région et des bassins d'emploi, seront recherchés. Il s'agit de vrais leviers de développement pour les entreprises (contacts professionnels, rapprochement des sous-traitants, partenariats commerciaux, réponses techniques sur des problématiques de l'entreprise, etc.) **et les territoires** (création de richesses et d'emplois, ancrage territorial, démultiplication des échanges avec les entreprises, identification des ambassadeurs du territoire et des filières présentes dans une logique de prospection, etc.).

Au-delà, il est impératif, dans le cadre de la **stratégie de communication adossée au SRDEII, de cibler les entreprises** pour que celles-ci :

- **mobilisent**, si elles en ont besoin, les **dispositifs d'appui** à leur disposition pour se développer et créer de l'emploi,
- **deviennent des ambassadrices de l'Ile-de-France** et en assurent la promotion en France et à l'étranger, en endossant notamment la marque « Paris Region », avec l'aide de PRE pour établir leur propre marketing territorial.

Objectif 4.3 : suivre, évaluer l'action économique en s'appuyant sur des outils d'aide au pilotage renforcés

Constats

Des outils de pilotage stratégiques et opérationnels insuffisants au regard des enjeux

Jusqu'à ce jour, les outils mis en place pour piloter l'action économique, suivre les réalisations associées et en évaluer l'impact ont été largement insuffisants. L'absence de système d'information au sein de la Région ne permet pas d'agrèger et de croiser toutes les informations disponibles.

De plus, le partage des informations entre la Région, ses opérateurs et les autres acteurs est encore limité et leur analyse ne permet pas un pilotage optimal et partenarial de l'action économique en Ile-de-France.

Une montée en puissance collective en matière de suivi des entreprises bénéficiaires, de suivi des dispositifs, et d'évaluation de l'action économique en Ile-de-France est devenue indispensable pour mieux piloter l'offre proposée aux entreprises, aider les décideurs à comprendre les changements accompagnés par le SRDEII et, le cas échéant, réorienter les priorités.

Cet état de fait est paradoxal au regard de la densité en expertise dont dispose l'Ile-de-France : chercheurs, journalistes, chefs d'entreprises, consultants, spécialistes du traitement de l'information... De nombreux travaux existent, mais demeurent dispersés, souvent redondants et peu visibles.

Le rôle de chef de file dans le domaine du développement économique doit, dans une société où la gestion de l'information et des données devient de plus en plus stratégique, se matérialiser également dans les domaines du suivi, des études et de l'évaluation.

Objectifs opérationnels

Fédérer les expertises franciliennes dans un but d'aide à la décision

Une telle démarche implique un pilotage affirmé, à travers une instance dédiée pilotée par la Région et le CESER.

Cette instance définit et suit la mise en œuvre d'un **programme de travail pluriannuel, structuré autour des objectifs du SRDEII** déclinés en travaux de suivi, d'études et d'évaluation. Elle coordonne par ailleurs la mise en place d'outils partagés (entrepôt de données, systèmes d'information décisionnels, nomenclatures d'analyse, fichiers de contacts...).

Elle s'appuie sur un **réseau de partenaires actifs** dont le noyau central est constitué des services études, statistiques et évaluation de la Région, de l'État et autres administrations (Dirccte, DRIEA, INSEE, Pôle emploi...), des réseaux consulaires et des organismes associés (IAU, Défi Métiers, Atelier, ORIE,...), qui intègrent les travaux définis par l'instance de pilotage dans leur propre programme de travail.

Elle mobilise de surcroît autant que de besoin l'expertise des acteurs jugés pertinents : pôles de compétitivité, branches professionnelles, entreprises, chercheurs et universitaires, banques et autres experts indépendants.

Une attention particulière sera portée au relai et au traitement de l'information (analyse et valorisation de données) par des prestataires ou opérateurs externes.

Le programme de travail détaillé est défini par l'instance de gouvernance à la fin du premier trimestre 2017, après consultation des partenaires. Il s'appuie sur le déploiement de travaux et d'échanges sur chacune des 4 orientations du SRDEII. Une première approche des priorités de 2017 pourrait être :

- le **choix d'indicateurs de suivi** (indicateurs stratégiques, de moyen, de réalisation et d'impacts), synthétisés sous forme de tableaux de bord, qui donneront une vue d'ensemble de l'action économique francilienne et des avancées de la stratégie (premier trimestre 2017).
- le **lancement des premiers travaux et études arrêtés dans le programme** (présentation des résultats finaux ou intermédiaires fin 2017).
- la **préparation des premières évaluations** à mettre en place courant 2018.
- le **déploiement d'un système d'information régional** adapté aux besoins de suivi et d'évaluation du schéma, sur la base d'informations partagées. Les conventions déclinant le schéma avec les partenaires intégreront de manière systématique **la transmission des données de suivi nécessaires** à la constitution de ce système d'information.

Relire les enjeux économiques franciliens à l'aune des priorités du SRDEII

L'effort de coordination doit **garantir l'efficacité du croisement des expertises et la valeur ajoutée des travaux**. Ces derniers reprennent donc les priorités du SRDEII, déclinés chacun en un volet méthodologique (partage des sources et veille collaborative, définitions communes, élaboration de tableaux de bord...) ; la mise en place d'outils d'enquête (panel d'entreprises) et d'études d'impact (suivi de cohorte) ; la réalisation d'études descriptives et/ou prospectives contribuant à affiner la connaissance des enjeux, forces et faiblesses et pistes d'action pertinentes en Ile-de-France ; la préparation et mise en œuvre d'évaluations thématiques stratégiques.

A titre d'illustration, de ces modalités de fonctionnement, les travaux pour chacun des axes de travail pourraient être les suivants :

➤ Orientation 1 : Investir sur l'attractivité de l'Ile-de-France

Outils et méthodes

- Identification et partage des données disponibles
- Définitions communes des notions et variables clés (attractivité, mesure des flux et stocks d'investissement, distinction centres de décision / sièges sociaux...)

Suivi : indicateurs envisageables

- *Sur l'aspect investissements* : investissements directs à l'étranger, évolution des implantations de centres décisionnels et sièges sociaux
- *Sur l'aspect accès à l'international* : évolution du nombre d'entreprises franciliennes exportatrices (dont PME et ETI) ; nombre d'entreprises franciliennes ayant une implantation à l'étranger
- *Sur l'aspect main-d'œuvre* : poids des fonctions tertiaires supérieures dans l'emploi ; nombre d'étudiants étrangers
- *Classements internationaux* : Benchmarking Policy Enterprise de l'Union Européenne, Cities of

	Opportunity de Pricewaterhousecoopers, indice ICCA...
<p>Etudes</p> <p>Synthèse des nombreux travaux existants sur le sujet au niveau francilien, afin de dresser un bilan des atouts et faiblesses de la Région et lancer des études à valeur ajoutée, sur la base des enjeux prioritaires (ex. : finances, dans la perspective des suites du Brexit)</p>	<p>Enquêtes et évaluations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un panel d'entreprises étrangères implantées en Ile-de-France (questionnaire périodique sur les facteurs d'attractivité de l'Ile-de-France, avec scoring) - Evaluation de l'impact des grands investissements sur les territoires de projet (infrastructures)

➤ Orientation 2 : Développer la compétitivité de l'économie francilienne

<p>Outils et méthodes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification et partage des données disponibles - Définitions communes des notions et variables clés (mesure de l'innovation, délimitation du champ des filières,...) 	<p>Suivi : indicateurs envisageables</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Sur les filières</i> : Évolution du nombre d'entreprises et d'emplois dans les filières stratégiques - <i>Sur l'innovation</i> : Evolution du nombre de brevets déposés, évolution des dépenses de recherche et développement - <i>Sur les entreprises</i> : évolution du poids relatif des TPE, PME et ETI en Ile-de-France, taux de survie à 3 ans des PME, suivi des investissements industriels clés (robots et numériques)
<p>Etudes</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Sur les filières stratégiques</i> du SRDEII : études (volet diagnostic et prospectif) confiées aux organismes associés, dans une logique de complémentarité, avec par exemple un « socle » de base constant (IAU sur les dimensions économiques et d'aménagement ; Défi métiers sur les enjeux emplois-compétences-formation ; l'ORIE sur les enjeux immobiliers et fonciers), complétées par le recours à des expertises indépendantes complémentaires (branches, entreprises, services études, universitaires...). - Concernant l'innovation et la croissance des PME, l'enjeu est plus celui de la bonne exploitation des très nombreux travaux existants que la production de nouveaux. 	<p>Enquêtes et évaluations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes longitudinales (suivi dans le temps du devenir des entreprises aidées en Ile-de-France, pour connaître leurs trajectoires – croissance effective ou non) - Evaluation des actions d'accompagnement des PME - Baromètre périodique auprès des PME, pour mesurer leur connaissance et satisfaction à l'égard des aides économiques franciliennes et les solliciter <i>ex ante</i> sur des projets d'amélioration et simplification des aides - Evaluation des clusters

➤ Orientation 3 : Développer l'esprit d'entreprendre et d'innover sur tous les territoires

<p>Outils et méthodes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place et exploitation de données de suivi sur les espaces dédiés et les actions d'appui à la création et de sensibilisation à l'entrepreneuriat (implantation, nombre et caractéristiques des bénéficiaires, nature et objectifs des actions, dépenses afférentes,...) - Développement et partage de la démarche d'exploitation de données massives (Big Data) sur l'emploi-formation dans les bassins portée par la Région 	<p>Suivi : indicateurs envisageables</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Sur le volet création</i> : Démographie des entreprises franciliennes, nombre de sites et couverture des espaces dédiés à création d'entreprises), évolution du nombre de bénéficiaires - <i>Sur l'emploi territorial</i> : métiers en tension par bassin, recrutements difficiles par bassin - <i>Sur la diversification économique</i> : évolution du poids de l'artisanat dans l'emploi ; évolution du poids de l'ESS dans l'emploi ; évolution de la démographie d'entreprises en zones rurales ; évolution de la
---	--

	démographie d'entreprise dans les quartiers politique de la ville
Etudes - Travaux sur le phénomène de « métropolisation » de l'économie (concentration des emplois et entreprises dans et autour de la métropole, au détriment des autres territoires, notamment ruraux). La mobilisation de centres de recherche en économie géographique pourrait être particulièrement pertinente	Enquêtes et évaluations - Enquêtes longitudinales (suivi dans le temps du devenir des entreprises aidées en Ile-de-France) - Evaluation des actions d'accompagnement des PME - Enquête de satisfaction et suivi longitudinal des bénéficiaires d'action de sensibilisation à l'entreprenariat et d'aide à la création

➤ **Orientation 4 : Agir collectivement au service des entreprises, de l'emploi et des territoires**

Cette dernière orientation est ici incontournable, étant donné l'hétérogénéité et la complexité des sujets d'une part, et les lacunes en termes de structuration des données et informations d'autre part.

Opérationnellement, elle se traduira par les finalités et livrables suivants :

Finalités - Mise en place et déploiement d'un système d'information décisionnel - Choix des indicateurs de suivi - Mise en place d'outils collaboratifs numériques de partage des informations (curation, veille) et données - Rationalisation des outils existants (cartes et tableaux de bord en ligne sur Internet, productions descriptives de type « chiffres-clés » ou « notes de conjoncture », etc.) - Validation des méthodes et programmation dans le temps des travaux d'enquête et d'évaluation
Livrables - Productions donnant une vision d'ensemble de la situation économique francilienne (indicateurs de contexte) - Productions donnant une vision d'ensemble des actions économiques en Ile-de-France : nombre et profil des entreprises aidées, budgets prévus / réalisés, répartition par grandes familles d'aides économiques,...

Les évaluations décidées porteront sur des sujets transversaux et sur les actions et dispositifs de l'ensemble des institutions parties prenantes, de façon à mettre l'accent sur les enjeux de complémentarité, lisibilité, cohérence et simplicité de l'action économique. Elles compléteront donc les travaux menés séparément et en interne par les partenaires. La démarche de recensement des principales aides économiques accordées par les collectivités (aides d'État) et le débat annuel associé en Conseil régional, s'intégreront dans le système de suivi à construire collectivement.

Accroître l'intelligence collective par l'ouverture des données et le partage des savoirs

L'enjeu d'une coordination des expertises est à la fois d'améliorer l'aide à la décision par une capitalisation collective des savoirs et la réalisation de travaux dont la valeur ajoutée s'accroît. Cela implique l'application d'un principe de transparence, via :

- une **mise en ligne** sur le site de la Région de l'ensemble des travaux réalisés, des tableaux de suivi jusqu'aux évaluations
- l'organisation d'**évènementiels** dédiés, incluant une conférence annuelle permettant de dresser et mettre à jour un bilan de la situation économique francilienne
- la mise à disposition des données produites et recueillies dans le cadre de la politique d'**open data** de la Région.

Objectif 4.4 : accroître la capacité collective d'anticipation des évolutions de l'environnement francilien

Constats

L'absence de dispositif de connaissance et d'anticipation de l'économie et des marchés intégré à la gouvernance économique régionale

Alors que l'efficacité des interventions de la Région et de ses partenaires auprès des entreprises dépend de la capacité à disposer d'une vision anticipatrice des évolutions de l'environnement économique, le **dispositif d'observation de l'économie intégré à la gouvernance économique régionale est perfectible**. Or cette fonction est essentielle pour faciliter le pilotage stratégique de la mise en œuvre du SDREII.

Un **tel dispositif d'aide à la décision doit donc être intégré à la gouvernance du SRDEII**. Il permettra d'alimenter la prise de décision, en données éclairées, en informations stratégiques et partagées et dotera les opérateurs économiques d'outils d'anticipation des évolutions des marchés. Cette mission d'évaluation se doit également de comporter une **analyse en continu des classements internationaux de la région Ile-de-France** pour identifier les bonnes et mauvaises nouvelles.

Objectifs opérationnels

- **Animer des démarches d'observation et d'anticipation des évolutions** du contexte économique francilien, partagés entre la Région et ses partenaires.

Adapter l'action économique à des évolutions de plus en plus rapide et décisives implique de les comprendre et les anticiper. Il est donc de la responsabilité de la gouvernance associée au SRDEII de faire appel à l'intelligence collective et aux réseaux experts pour **produire des analyses sur la situation et les évolutions de l'économie francilienne**, de manière à adapter les actions économiques aux besoins. Ces travaux et réflexions devront croiser l'expertise académique aussi bien qu'opérationnelle (entreprises, branches professionnelles, etc.) et être déclinés autant que de besoin territorialement (bassins) et sectoriellement.

- **Renforcer la stratégie régionale d'intelligence économique** en réponse aux évolutions du tissu économique, en appui de l'Etat.

Dans un contexte caractérisé par la mondialisation des marchés et le développement des technologies de l'information, l'accélération générale des cycles de vie des produits et des services, la qualité première d'une économie est sa capacité à anticiper pour préparer l'avenir et à protéger ses savoir-faire. **L'intelligence économique consiste en la maîtrise et la protection de l'information stratégique utile pour tous les acteurs économiques**. Elle a pour finalités :

- la détection des menaces et des opportunités,
- la maîtrise du patrimoine scientifique et des savoirs faire techniques,
- la coordination des acteurs et des activités,
- l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de pratiques d'influence.

C'est une composante essentielle du développement économique qui constitue l'un des enjeux du SRDEII. L'Etat met en œuvre une stratégie régionale d'intelligence économique, en relais de l'action du Commissaire à l'information stratégique et à la sécurité économiques. Une **démarche co-pilotée par l'Etat et la Région visera donc à définir l'implication renforcée de la Région dans la stratégie régionale d'intelligence économique.**

Annexe n° 1 : liste des sigles

ADCF : Assemblée des Communauté de France
ADP : Aéroport de Paris
ADIE : Association pour le Droit à l'Initiative Economique
BPIFRANCE : Banque Publique d'Investissement
CCEF : Conseiller du Commerce Extérieur de la France
CCIR : Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale
CD : Conseil Départemental
CDC : Caisse des Dépôts et Consignations
CESER : Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
CGPME : Confédération du Patronat des Petites et Moyennes Entreprises
CODEFI : COMité Départemental d'Examen des difficultés de Financement des Entreprises
COFACE : Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur
CREFOP : Comité Régional de Développement des Formations et d'Orientations Professionnelles
CPRDFOP : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et d'Orientations Professionnelles
CRA : Chambre Régionale d'Agriculture
CRA : Cédants et Repreneurs d'Affaires
CRMA : Chambre Régionale de Métiers et d'Artisanat
CTAP : Conférence Territoriale de l'Action Publique
DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DLA : Dispositif Local d'Accompagnement
EPA : Etablissement Public d'Aménagement
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPFIF : Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France
ESS : Economie Sociale et Solidaire
ETI : Entreprise de Taille Intermédiaire
GLII : Grand Lieu Intégré d'Innovation
IAE : Insertion par l'Activité Economique
IAU : Institution d'aménagement et d'urbanisme
INPI : institut National de la Propriété Intellectuelle
MEDEF : Mouvement des Entreprises DE France
NACRE : Nouvel Accompagnement à la Création ou à la Reprise d'Entreprise
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ORIE : Observatoire Régional de l'Immobilier d'Entreprise
PME : Petite et Moyenne Entreprise
PRE : Paris Region Entreprises
PRIE : Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises
SGP : Société du Grand Paris
STIF : Syndicat des Transports d'Ile-de-France
TPE : Très Petite Entreprise
RCBCE : Redevance pour la Création de Bureau, Commerce et Entrepôt
RUI : Référent Unique aux Investissements
SRDEII : Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation
SRESRI : Schéma Régional d'Enseignement Supérieur et d'Innovation
URIOPSS : Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux

Annexe n°2 : principales étapes de la concertation du SRDEII

26.05 : Envoi de 4 000 courriers d'information sur le SRDEII aux élus régionaux, départementaux, intercommunaux et locaux, aux acteurs socio-économiques et aux entreprises

1.06 : Ouverture de la plateforme dématérialisée de recueil des contributions écrites des acteurs franciliens (132 contributions reçues : 24 entreprises / 70 acteurs socio-économiques / 8 Conseils départementaux / 31 EPCI)

1.06 au 15.10 : Entretiens bilatéraux avec les principaux acteurs régionaux du développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation (BPIFrance, Business France, CCI Paris Ile-de-France, CDC, CGPME, Conseils départementaux, CRMA, EPCI, Etat, MEDEF, MGP, organismes associés de la Région, Pôles de compétitivité, SGP, Ville de Paris, etc.)

1.06 : Conférence thématique « Développement économique et soutien de la croissance »

3.06 : Rencontre à l'ADCF avec les développeurs économiques de d'Ile-de-France

22.06 : Conférence thématique « Renforcement du potentiel de recherche et d'innovation »

28.06 : Conférence thématique « Internationalisation des entreprises et attractivité de la Région »

12.07 : 1ère Réunion du Comité des partenaires (ADCF, APVF, BPIFrance, Business France, CDC, CESER, CGPME, Chambres d'agriculture, CCI Paris Ile-de-France, CRMA, CRESS, Etat, EPA, Grand établissement public foncier d'Ile-de-France, IAU, MEDEF, Paris Region Entreprises, SGP, Systematic Paris Region – représentant des pôles de compétitivité, UPA).

19.07 : Entretien technique avec le CESER Ile-de-France

20.09 : 2^{ème} Réunion du Comité des partenaires

5.10 : Conférence territoire de l'Essonne

14.10 : Conférence territoriale de Seine-et-Marne

19.10 : Conférence Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire

20.10 : Conférence territoriale des Hauts-de-Seine

20.10 : Entretien technique avec le rapporteur de l'avis sur le SRDEII au CESER Ile-de-France

21.10 : Conférence territoriale du Val d'Oise

27.10 : Conférence territoriale de Paris

2.11 : Conférence territoriale des Yvelines

3.11 : Conférence territoriale du Val-de-Marne

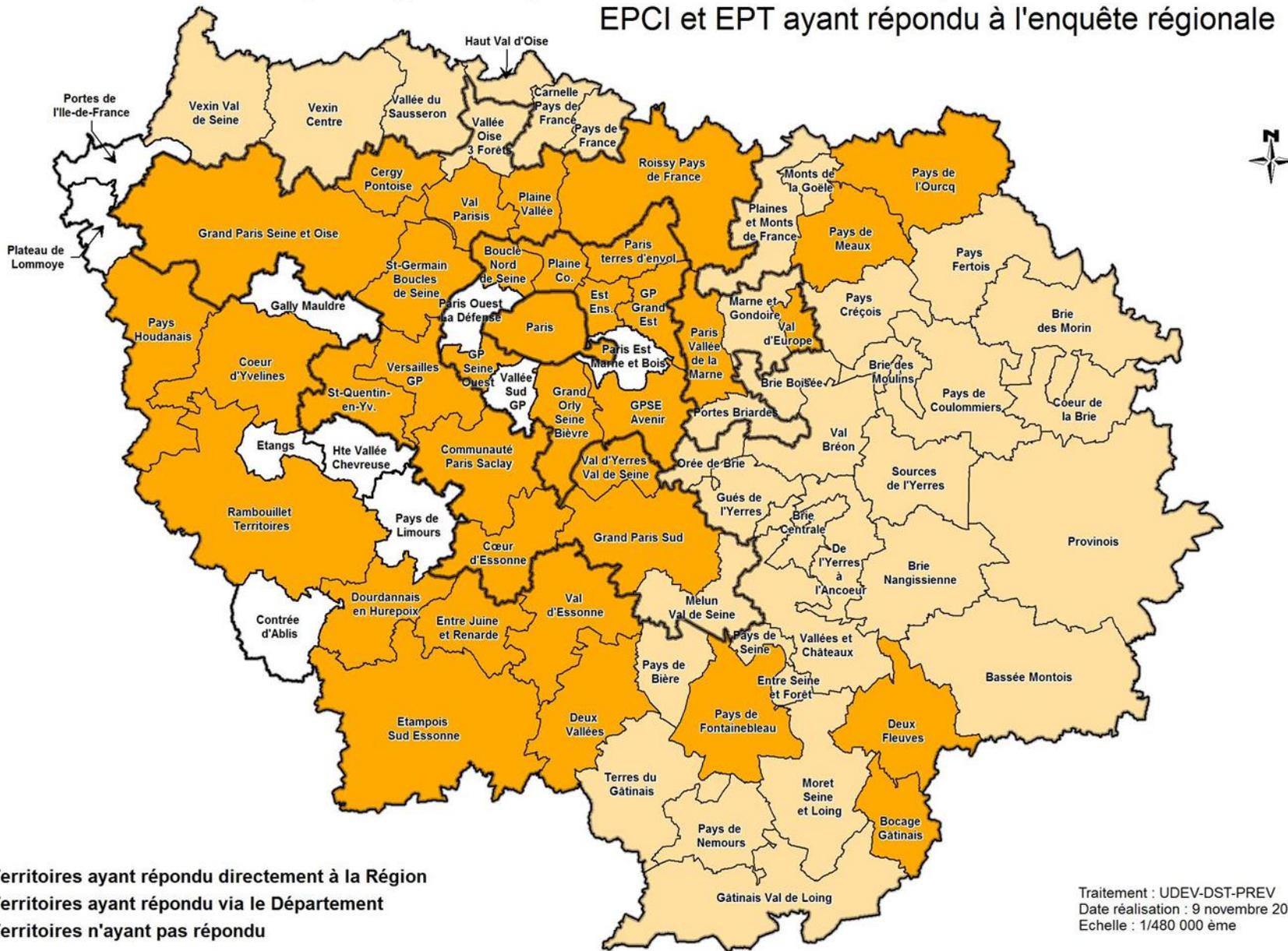
4.11 : Conférence territoriale de Seine-Saint-Denis

8.11 : 3^{ème} Réunion du Comité des partenaires

10.11 : Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP)

Stratégie régionale pour la Croissance, l'Emploi et l'Innovation

EPCI et EPT ayant répondu à l'enquête régionale



Traitement : UDEV-DST-PREV
 Date réalisation : 9 novembre 2016
 Echelle : 1/480 000 ème

Annexe n°3 : répartition des compétences en matière d'aides économiques

Tableau n°1

Type d'aide	Aide aux entreprises	Aide à l'immobilier
Définition du régime d'aide	Région	Communes et EPCI
Possibilité de délégation de l'octroi de l'aide	Communes et EPCI	Départements
Possibilité de cofinancement par convention	Communes et EPCI	Région
Possibilité de délégation de gestion	BPI et certains étab. publics	

Tableau n°2

Répartition des compétences des collectivités en matière d'aides aux entreprises et à l'immobilier

Compétence	Région	Département	Commune et EPCI	Métropole
Aides à la création ou à l'extension d'activités économiques	✓	⊘	€ D	€ D
Aides en faveur des producteurs des filières agricole, forestière et halieutique	✓	€	€	€
Aides aux entreprises en difficulté	✓	⊘	€	€
Aides à l'immobilier d'entreprises	€*	D*	✓	✓
Aides aux organismes qui participent à la création-reprise d'entreprises	✓	⊘	€	✓
Aides aux professionnels de santé	✓	✓	✓	✓
Aides au cinéma (Exploitation de salles de spectacle)	✓	✓	✓	✓
Aides au services en maintien rural	✓ €*	€*	✓	✓



Compétence de plein droit



Pas de possibilité d'intervention sauf exception



Intervention financière possible en complément de la Région (convention) ou d'une autre collectivité compétente par défaut



Possibilité de délégation de l'octroi (instruction) des aides



Indéterminé ou en attente de précision



Délégation ou intervention possible en complément du bloc communal, pas de la Région

Tableau n°3

Répartition des compétences des collectivités en matière d'ingénierie financière

Compétence	Région	Département	Commune et EPCI	Métropole
Garantie d'emprunt à des personnes de droit privé	✓	?	✓	✓
Prise de participation dans le capital de sociétés commerciales de droit commun	✓ (Sous conditions)	✗	✗	✗
Prise de participation dans le capital de sociétés commerciales de garantie	✓	✗	✓	✓
Prise de participation dans le capital de sociétés de capital-investissement, de financement régionales ou interrégionales, SEM, SATT	✓	✗	€	✓
Souscription de parts dans un fonds de placements à risque ayant pour objet d'apporter des fonds propres à des entreprises	✓	✗	€	€
Participation à la constitution d'un fonds de garantie auprès d'un établissement de crédit dont l'objet exclusif est de garantir des concours financiers	✓	✗	✗	✗
Financement ou aide à la mise en œuvre des fonds d'investissement de proximité	✓	€	€	€
Dotations pour la constitution de fonds de participation prévus par le règlement de l'UE portant dispositions générales sur les FESI	✓	✗	✗	✗



Compétence de plein droit



Pas de possibilité d'intervention sauf exception



Intervention financière possible en complément de la Région (convention) ou d'une autre collectivité compétente par défaut



Possibilité de délégation de l'octroi (instruction) des aides



Indéterminé ou en attente de précision



Délégation ou intervention possible en complément du bloc communal, pas de la Région

LIVRET TERRITORIAL

POUR LA STRATEGIE « CROISSANCE, EMPLOI, INNOVATION »

Schéma régional de développement
économique, d'innovation et
d'internationalisation
(SRDEII)

Sommaire

Préambule.....	80
-----------------------	-----------

Les grands traits de l'économie francilienne.....	81
--	-----------

<i>L'Ile-de-France, une Région attractive</i>	<i>83</i>
<i>De nombreux sites d'activités économiques en Ile-de-France.....</i>	<i>87</i>
<i>Quelles typologies économiques de l'Ile-de-France ?.....</i>	<i>90</i>

Chiffres clés, enjeux et orientations par Bassin d'emploi.....	92
---	-----------

<i>Bassin Nord Est Seine-et-Marne</i>	<i>93</i>
<i>Bassin Marne La Vallée</i>	<i>96</i>
<i>Bassin Est Seine-et-Marne.....</i>	<i>99</i>
<i>Bassin Centre 77 (Melun).....</i>	<i>102</i>
<i>Bassin Porte Sud du Grand Paris</i>	<i>105</i>
<i>Bassin Sud Seine-et-Marne.....</i>	<i>108</i>
<i>Bassin Sud Essonne.....</i>	<i>111</i>
<i>Bassin Versailles - Saclay</i>	<i>114</i>
<i>Bassin Sud-Ouest Francilien (Rambouillet)</i>	<i>117</i>
<i>Bassin Seine Aval</i>	<i>120</i>
<i>Bassin Ouest Val d'Oise.....</i>	<i>123</i>
<i>Bassin Est Val d'Oise</i>	<i>128</i>
<i>Bassin Grand Roissy Le Bourget.....</i>	<i>129</i>
<i>Bassin de Paris (T1).....</i>	<i>132</i>
<i>Bassin Vallée Sud Grand Paris (EPT 2).....</i>	<i>135</i>
<i>Bassin Grand Paris Seine Ouest (EPT 3)</i>	<i>138</i>
<i>Bassin Paris Ouest La Défense (EPT 4).....</i>	<i>141</i>
<i>Bassin Boucle Nord de Seine (EPT 5)</i>	<i>144</i>
<i>Bassin Plaine Commune (EPT 6).....</i>	<i>149</i>
<i>Bassin Est Ensemble (EPT 8).....</i>	<i>150</i>
<i>Bassin Grand Paris Grand Est (EPT 9).....</i>	<i>153</i>
<i>Bassin Paris Est Marne et Bois (EPT 10)</i>	<i>156</i>
<i>Bassin Grand Paris Sud Est Avenir (EPT 11)</i>	<i>159</i>
<i>Bassin Grand-Orly Seine Bièvre (EPT 12)</i>	<i>162</i>

Contributions des territoires au SRDEII	165
--	------------

Préambule

Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation, d'Internationalisation (SRDEII) définit les grandes orientations en matière de développement économique sur le territoire francilien. Sa dimension prescriptive engage la Région à définir des modes opératoires coordonnant l'intervention de tous les acteurs dans le champ de l'économie, de l'innovation et de l'internationalisation des entreprises.

La prise en compte des enjeux, des ambitions et besoins généraux ou spécifiques, identifiés par les territoires, a donc fort logiquement constitué un préalable essentiel à la rédaction du schéma, afin d'organiser la complémentarité des actions menées par la Région et les autres collectivités territoriales et leurs groupements, en s'appuyant sur l'ensemble des potentialités.

Construite à partir des travaux de concertation initiés au printemps 2016, cette présente annexe intitulée « livret territorial » vise à préciser les enjeux territoriaux et à proposer des orientations pour conforter le développement économique des territoires dans le cadre fixé par le SRDEII.

Le livret territorial se décompose en 3 parties :

1) les grands traits de l'économie francilienne

Cette première section de cadrage général met en avant la richesse et la diversité économique de l'Ile-de-France au travers de trois cartes commentées.

2) les chiffres clés, enjeux et orientations par Bassin d'emploi

La seconde partie s'articule autour des Bassins d'emploi, échelle de référence pour la mise en œuvre du SRDEII dont la carte a été adoptée par le Conseil régional le 21 septembre 2016. Il s'agit de mettre en avant les spécificités des différents territoires franciliens ainsi que de préciser les orientations en matière de développement économique.

3) les contributions des territoires au SRDEII

L'objectif de cette dernière partie est de faire un retour synthétique des contributions transmises par les territoires dans le cadre de la concertation pour l'élaboration du SRDEII.

Les grands traits de l'économie francilienne

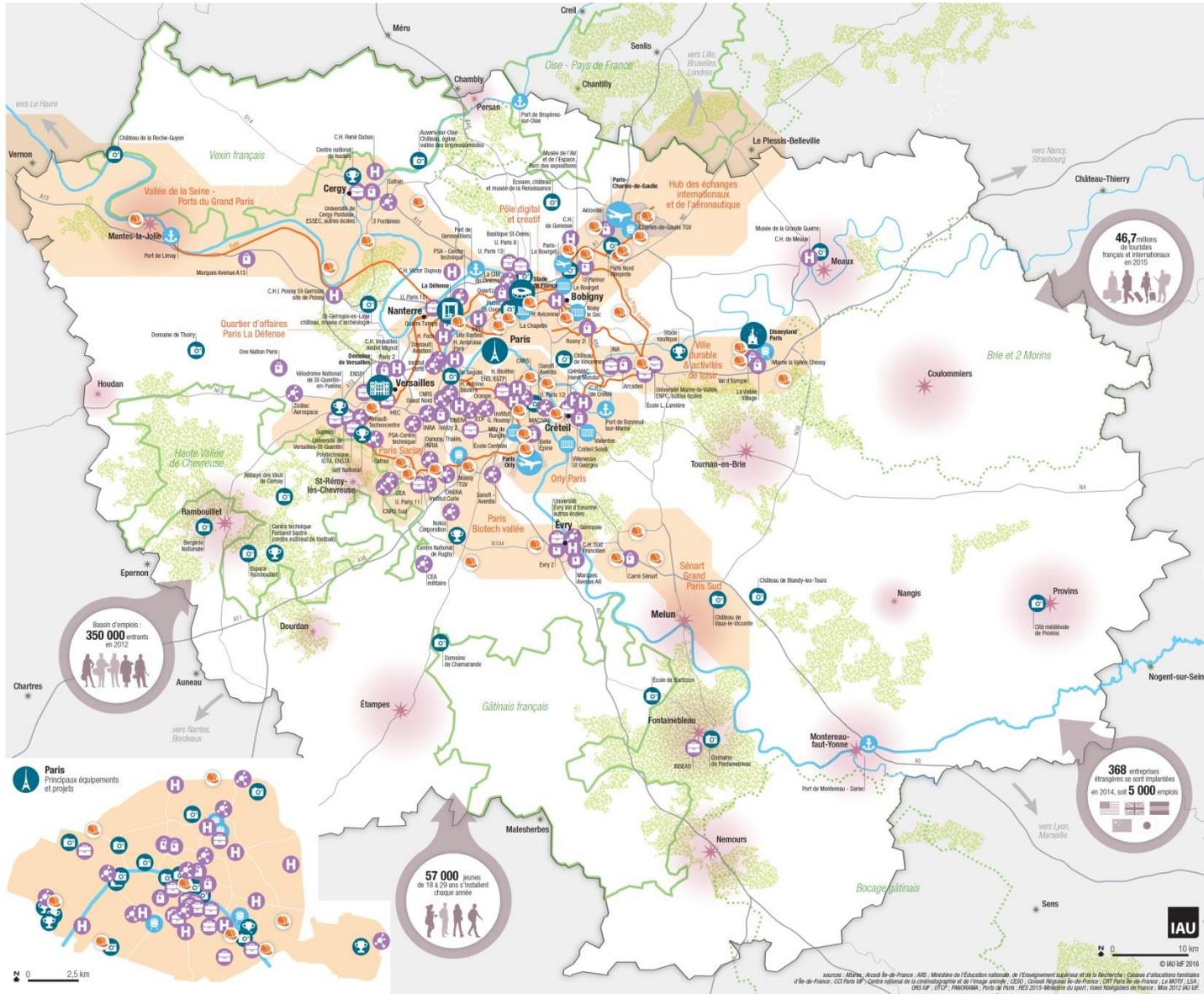
Les trois cartes suivantes, réalisées par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France, mettent en avant la richesse et la diversité économique de l'Ile-de-France.

En premier lieu, l'attractivité francilienne, puissante, repose sur les dynamiques des grands territoires de projets (Paris / La Défense, Saclay, Grand Roissy / Le Bourget, Vallée de la Seine...), mais aussi des équipements structurants, une richesse exceptionnelle du patrimoine et des paysages. Se doter des aménagements urbains nécessaires et renforcer l'hospitalité du territoire constitueront deux enjeux importants pour accroître l'attractivité de l'Ile-de-France.

En outre, l'Île-de-France s'est dotée d'espaces économiques nombreux et très diversifiés à la fois par leur taille, leur vocation et leur localisation. Si pour la majorité de ces sites, il n'est pas possible de dégager une dominante d'activité, ils bénéficient d'une très bonne desserte. En première couronne, avec la pression foncière, les conditions de leur maintien sont toutefois à renforcer tout comme les grands sites industriels souvent occupés par un seul établissement. Les enjeux de plateformes logistiques et de logistique du dernier kilomètre sont essentiels pour le développement de la métropole francilienne.

Enfin, l'économie de l'Île-de-France est beaucoup plus diversifiée que celle d'autres grandes métropoles, ce qui constitue incontestablement un atout. Elle est fortement orientée sur les services supérieurs, mais elle s'appuie également sur la présence d'une économie présentielle, le maintien de sites de productions et de sites logistiques ainsi qu'une dominante agricole dans une partie importante du territoire.

L'Ile-de-France est ainsi une métropole économique de premier plan, relativement différenciée des autres grandes métropoles mondiales, qui devra s'appuyer sur ses particularités et ses points forts pour renforcer son attractivité et sa compétitivité.



L'ÎLE-DE-FRANCE, UNE RÉGION ATTRACTIVE

De grands projets pour une région capitale

- Grands territoires de projets
- Autres polarités majeures
- Projet du Grand Paris et Eole
- De nombreux projets

Une région économiquement puissante

Connectée à l'international

- Aéroports internationaux
- Gares TGV
- Sites logistiques ferroviaires
- Principaux ports
- Réseau routier structurant

Dotée d'équipements structurants*

- Enseignement supérieur
- Recherche & Développement, Innovation
- Santé
- Commerce

* ne sont représentés que les équipements de rayonnement régional ou supra-régional

Un cadre de vie de qualité

Des sites touristiques de renommée mondiale

- Paris
- Domaine de Versailles
- Disneyland Paris

Des équipements sportifs et de loisirs structurants

- Culture, loisirs et tourisme
- Sport

Un environnement préservé

- Parc naturel régional, en projet
- Principaux massifs forestiers
- La Seine et ses affluents

Une région en interaction

- Polarités limotropes du Bassin Parisien
- Des liaisons efficaces avec les principales métropoles françaises et européennes
- Principales arrivées en Île-de-France

IAU

L'Ile-de-France, une Région attractive

L'un des enjeux du développement de la Région Ile-de-France - 1^{ère} région économique française, une des trois premières au niveau mondial - consiste à renforcer son attractivité.

Un volet de son attractivité repose sur les dynamiques des grands territoires leaders d'échelle internationale :

- **Paris-Quartier central des affaires**, présentant la plus grande concentration d'emplois en Ile-de-France⁹, essentiellement des emplois métropolitains supérieurs issus de la concentration sur ce secteur de sièges sociaux de grands groupes nationaux et internationaux ;
- **le quartier d'affaires Paris-La Défense** dont le plan de renouveau est une réponse à la compétition que se livrent les grands quartiers d'affaires mondiaux ;
- **Paris-Saclay**, projet d'intérêt national qui vise à attirer des centres de recherche et développement ainsi que des entreprises technologiques de pointe pour en faire un « cluster global » ;
- **le hub des échanges internationaux et de l'aéronautique du Grand Roissy Le Bourget**, qui concentre parcs d'exposition, centres de congrès, offre hôtelière, zones de fret et zones d'activités et qui dispose d'une desserte autoroutière le connectant efficacement au bassin rhénan ;
- **la Vallée de la Seine - Ports du Grand Paris** qui, avec son débouché fluvio-maritime au Havre sur l'une des mers les plus fréquentées du globe, vise à se renforcer en tant que corridor industriel, logistique et touristique de la ville-monde qu'est Paris, avec un pôle d'enseignement supérieur et de recherche-développement important sur Cergy Confluence ;

Ces territoires, par leur environnement d'affaires, leur rayonnement au plan international et national, leur potentiel de création d'emplois et d'activités, la concentration de talents et de potentialités de développement, sont autant de pôles qui contribuent pleinement à la reconnaissance internationale et l'attractivité de l'Ile-de-France.

L'économie francilienne repose aussi sur des polarités économiques structurantes à l'échelle régionale :

- **la Plaine-St-Denis**, qui accueille à la fois des sièges sociaux de grands groupes de réseaux (SFR, SNCF ...) et s'appuie sur un pôle créatif en cours d'extension à partir de Paris (Cité du cinéma...)

⁹ 480 000 emplois en 2014, selon l'APUR

- **le territoire de la Ville durable et des activités de loisirs (Marne-la Vallée)**, qui, fort de la qualité de sa desserte internationale, table sur le renforcement de son attractivité en matière de tourisme et loisirs en développant Val d'Europe et les parcs Disney et de développement de son pôle « Ville durable »;
- **Orly-Rungis**, qui s'appuie sur le marché d'intérêt national de Rungis modernisé, le développement d'un hub air-fer autour de l'aéroport, et le développement d'une offre immobilière adaptée à la diffusion des activités économiques ;
- **Sénart Grand Paris Sud** qui s'appuie sur le Genopole et le cluster du sport autour du futur stade de Rugby tout en proposant une offre foncière importante ;
- **Paris Biotech vallée**, où se développe un pôle francilien de la santé et des biotechnologies ;
- **Cergy Confluences**, polarité économique structurante dotée d'un pôle d'enseignement supérieur puissant (COMUE Paris Seine incluant 13 établissements, 37 000 étudiants et 2700 enseignants-chercheurs) et de filières industrielles d'excellence (cosmétique, mécanique/mécatronique, systèmes embarqués...);

Ces territoires sont efficacement connectés à l'international grâce à trois aéroports internationaux, sept gares TGV, un réseau autoroutier en étoile complété de rocade et d'un réseau de voies navigables autour duquel le développement de la fonction logistique demeure un enjeu.

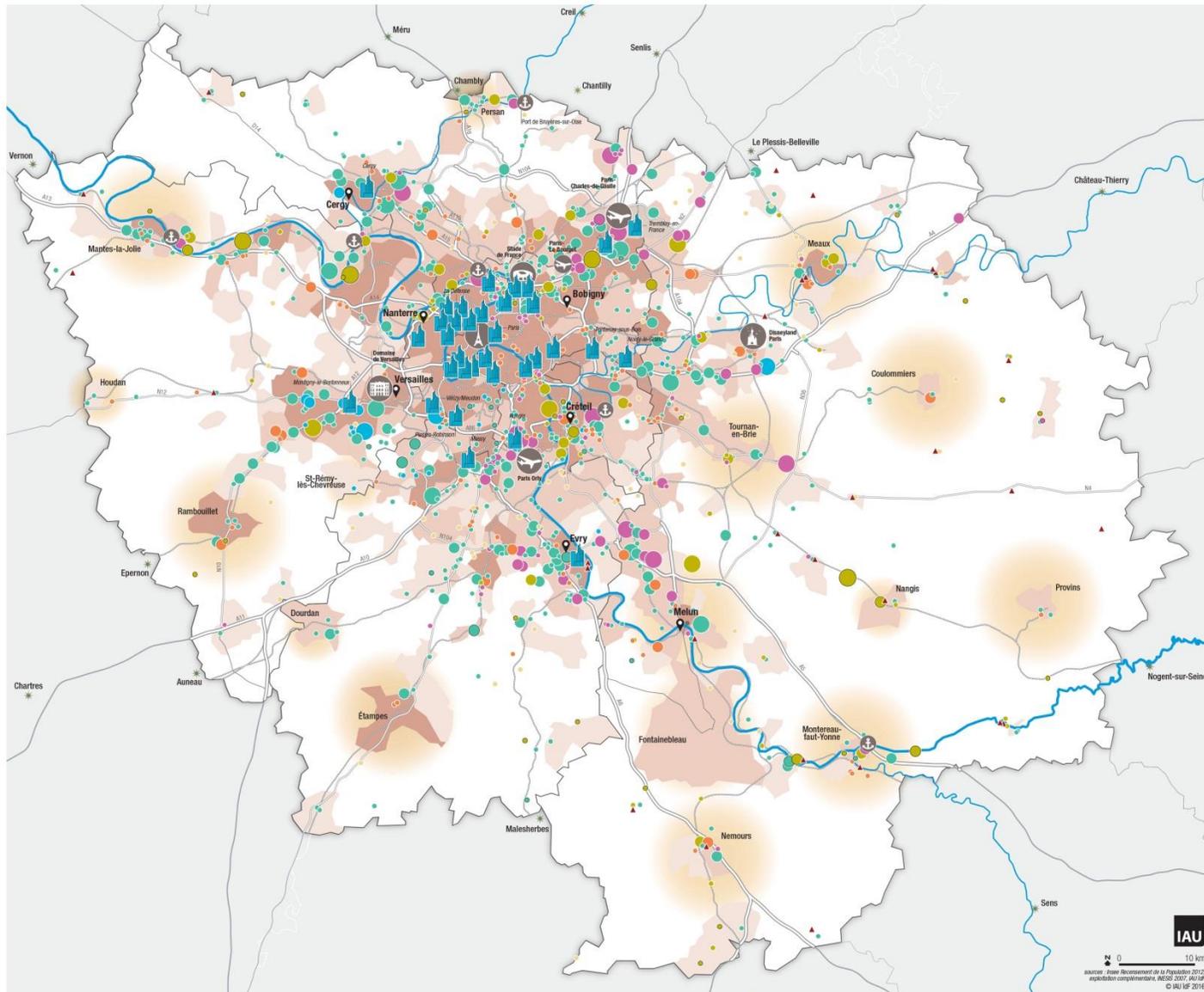
Des équipements structurants, en particulier en matière d'enseignement supérieur, de recherche et développement, de santé, de commerce et de logistique confèrent aux principales polarités économiques un statut national et international. Ils contribuent à l'implantation ou au maintien dans les territoires qu'elles organisent d'entreprises dont l'envergure va du local à l'international. Plus de 350 entreprises étrangères sont arrivées en Ile-de-France en 2014. Dernièrement, l'installation des centres de R&D d'Alexion Pharmaceutical et de Datadog (gestion de données), 1ers sites ouverts hors Etats-Unis, celui d'Anaplan et Kenshoo (logiciels et prestations informatiques), l'ouverture du centre européen de recherche sur l'intelligence artificielle de Facebook, témoignent de l'attractivité, exceptionnelle, de l'Ile-de-France dans de nombreux domaines scientifiques¹⁰.

La richesse du patrimoine et des paysages franciliens, l'attention portée à l'environnement (parcs naturels régionaux, massifs boisés notamment) sont gages de qualité du cadre de vie. Elle participe de la qualité de l'offre résidentielle, élément essentiel pour attirer ou stabiliser une main d'œuvre très qualifiée, et constitue un levier de l'attractivité des territoires. Tous ces éléments constituent par ailleurs autant d'atouts touristiques dans une région unique de par sa concentration de sites

¹⁰ Sources : Paris Region Entreprises/Businessfrance

mondialement réputés. Près de 47 millions de touristes français et étrangers ont visité l'Île-de-France en 2015.

Une autre réponse à la compétition que se livrent les métropoles en matière d'attractivité consiste **à se doter des aménagements urbains** constitutifs d'une ville-monde et à capter les grands événements tels que Jeux olympiques ou Exposition universelle. C'est dans cette perspective que s'inscrit le réseau du Grand Paris Express et les nombreux projets d'aménagements et d'équipements qui l'accompagnent comme notamment l'ensemble des projets de développement du Grand Roissy – Le Bourget (Europa City, la réhabilitation du PIEX, le terminal 4, etc.), Cœur d'Orly et le renouveau du marché de Rungis, l'aménagement des Ardoines, le développement de la Cité Descartes, le campus Condorcet ou Port Seine Métropole. L'organisation des grands événements, qui vise à accroître la visibilité internationale de l'Île-de-France, constitue par ailleurs une garantie quant au financement et au calendrier de réalisation des nouvelles infrastructures.



LES SITES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES EN ÎLE-DE-FRANCE

Des sites d'activités économiques nombreux et diversifiés

Hierarchie des sites d'activités économiques (surface en ha)

- supérieur à 150
- entre 35 et 150
- inférieur à 35

Dominante d'activités

- Artisanal
- Commercial
- Industriel
- Logistique
- Tertiaire

Sans dominante d'activités

- Activités mixtes

Emprise mono-entreprise

- Un seul établissement localisé sur la zone

- ▲ Silo à grains

35 Quartiers d'Affaires
21 millions de m² de bureaux

- Principal Quartier d'Affaires

Connectés aux infrastructures de transports

- ✈ Aéroport international
- ⚓ Principal port
- Autoroute
- Nationale, Boulevard périphérique
- Départementales
- Réseau ferré
- La Seine et ses affluents

6 millions d'emplois en Île-de-France

- plus de 10 000 emplois
 - 2 500 à 10 000 emplois
 - de 1 000 à 2 500 emplois
- 75% 93% 97%
Sur l'emploi régional

- Polarité de grande couronne
- * Polarité limitrophe



10 km
Source: Insee Recensement de la Population 2012, exploitation complémentaire, AFD 2017, IAU/ISF
© IAU IAF 2016

De nombreux sites d'activités économiques en Ile-de-France

L'Île-de-France est dotée d'espaces économiques nombreux et très diversifiés à la fois de par leur taille, leur vocation et leur localisation. Les sites recensés¹¹ sont dédiés aux activités économiques, qu'il s'agisse de commerces ou de bureaux ou de zones d'activités économiques pouvant accueillir de la logistique, des entreprises industrielles ou artisanales. Les sites de plus petite taille ne figurent pas sur la carte, mais ils sont près de 500 répartis en zone dense comme dans des communes rurales.

Pour la majorité de ces sites, il n'est pas possible de dégager une dominante d'activité. En effet, il n'est pas rare de trouver sur une même zone des secteurs d'activités classés en commerce avec des industries manufacturières, des activités R&D, des services aux entreprises, de l'hébergement restauration et des infrastructures de services urbains (eau, énergie, etc.).

Si une part importante de l'emploi régional est localisée dans le tissu urbain mixte, en particulier en cœur d'agglomération et en proche couronne, les sites d'activités économiques n'en demeurent pas moins importants pour l'économie et les territoires franciliens. Ils marquent encore aujourd'hui le paysage urbain de l'agglomération centrale, des zones périurbaines et périphériques. On en compte plus de 1 000 en 2015 et ils occupent avec 30 000 ha plus de 10% de l'espace urbanisé régional. Ce sont près de cinq cents communes qui offrent aux entreprises ces espaces sur leur territoire.

Ces sites bénéficient d'une très bonne desserte routière, c'est d'ailleurs l'un des premiers facteurs d'implantation cités par les chefs d'entreprise. Ainsi, un chapelet de zones se dessine le long de l'A6 au sud, et de l'A1 au nord reliant l'agglomération et son marché de 12 millions d'habitants, au nord de l'Europe et en particulier au port d'Anvers. Mais des concentrations sont également présentes le long des autoroutes desservant les villes nouvelles : l'A4 (Marne la Vallée), l'A12 (Saint Quentin) et l'A5 (Sénart), ainsi que de part et d'autre de l'A86 et de la Francilienne.

En petite couronne, les sites sont de taille plus réduite mais n'en sont pas moins cruciaux pour l'économie de la région et le bon fonctionnement de la métropole. En effet, ces sites accueillent des PME qui ont besoin de rester à proximité de leur marché, de leurs commanditaires et dont le besoin en main d'œuvre correspond bien souvent aux profils de qualification de la population de ces territoires. Avec la pression foncière liée aux logements et au projet du réseau du Grand Paris, les conditions de leur maintien dans l'agglomération sont à trouver rapidement.

Les activités tertiaires sont réparties tout d'abord dans des centres d'affaires. La densité d'emplois y est très importante : les 32 centres recensés concentrent environ un million d'emplois. Ils sont localisés préférentiellement à Paris et dans les Hauts-de-Seine. Ces dernières années leur développement s'est porté également sur le site

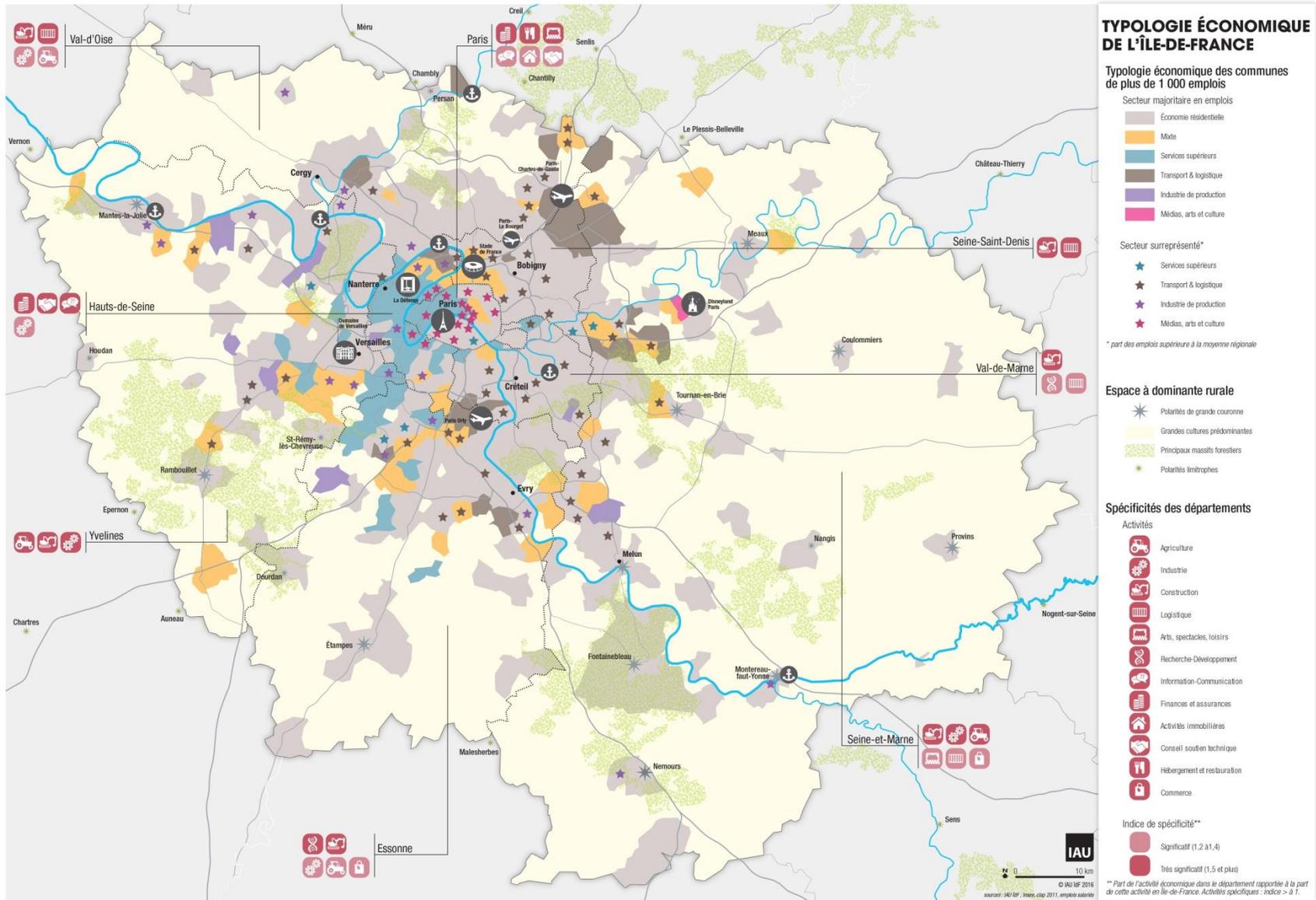
¹¹ Les seuils de surface établis permettent d'atteindre une certaine exhaustivité : en grande couronne, les sites de plus de 5 ha et les centres commerciaux de 20 000 m² sont représentés et pour Paris les sites supérieurs à 10 000m² ont été conservés en plus de sports, grands magasins et zones tertiaires

de la Plaine Saint-Denis et sur les plateformes aéroportuaires ou à proximité, mais à moyen terme, c'est l'ouest qui affirme son attractivité avec de nombreux projets. Ensuite, le secteur tertiaire est fortement présent sur des sites localisés pour l'essentiel dans les villes nouvelles en particulier à Saint Quentin-en-Yvelines ou à Marne-la-Vallée ou des sites de plus petite taille développés sur l'axe allant de Montrouge à Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

Les grands sites industriels sont, eux, souvent localisés le long du fleuve et bénéficient d'une bonne desserte routière. Des sites historiques d'accueil d'activités industrielles restent fortement identifiés, comme Seine Amont. Les sites industriels sont, plus que d'autres encore, occupés entièrement par un seul établissement. C'est notamment le cas pour l'industrie automobile tels Renault à Flins, Peugeot à Poissy ou encore pour de grands services structurants liés à l'énergie ou au traitement des eaux et déchets (la raffinerie Grandpuits près de Nangis, l'usine d'épuration à Valenton).

Les sites de développement commercial sont présents dans les différentes entités régionales et de nombreux projets de création ou d'extension, intégrant fréquemment une partie loisirs, viennent conforter ce maillage avec un risque toutefois de concurrence entre pôles. En grande couronne notamment, les surfaces de ventes sont encore créées en dehors de l'espace urbain constitué, et sont trop souvent mal desservis par les transports en commun.

L'efficacité en flux et en temps de l'approvisionnement des habitants et des entreprises de la région s'appuie **sur un maillage de sites et de plateformes logistiques**. En plus des plates-formes portuaires ou reliées à l'aéroport Charles de Gaulle, le besoin de surface importante et de foncier abordable, supérieure à 30 000 m², a engendré un desserrement des fonctions logistiques au-delà de l'A86 et des limites régionales. Il correspond à l'implantation de grands entrepôts notamment pour le e-commerce. Mais pour répondre à la fois aux enjeux de préservation des espaces agricoles, aux innovations technologiques et aux nouveaux modes de consommation (développement de la logistique du dernier kilomètre), **le maintien voire le développement de sites de petites taille et de bâtiments de plus grande hauteur** sont des enjeux qui militent pour la conservation des sites d'activités existants au sein de la région.



Quelles typologies économiques de l'Île-de-France ?

L'emploi est géographiquement beaucoup plus concentré que la population. Ainsi 97% des emplois sont localisés dans 444 communes et arrondissements sur les 1300 dénombrés en Île-de-France. Ces communes et arrondissements comptent chacun plus de 1 000 emplois. Cet ensemble, qui couvre un tiers environ de la surface régionale, s'étend en continuité autour de la métropole, avec des extensions le long de la Seine, de la Marne ou des principaux axes routiers et de transports en commun. Quelques communes « isolées » situées dans un espace à dominante rurale se rajoutent à ce groupe. La moitié d'entre elles sont des « polarités de grande couronne ».

L'économie de l'Île-de-France est beaucoup plus diversifiée que celle d'autres grandes métropoles. Elle est fortement orientée sur les services supérieurs mais elle assure également la forte présence d'une économie présenteielle, le maintien de sites de production et de sites logistiques.

L'économie résidentielle privée (commerce de détail, services à la personne, hébergement-restauration, construction,...) et publique (administration, enseignement, santé) représente à elle seule en Ile-de-France 1 343 000 emplois soit 23,7% du total régional.

Les services supérieurs, caractéristiques de l'économie francilienne, sont particulièrement présents dans 38 communes et 7 arrondissements parisiens, situées dans le grand Ouest francilien. Certains territoires comme la Défense sont spécialisés dans les activités financières, d'assurance et l'accueil de sièges sociaux, d'autres, comme le plateau de Saclay, dans la R&D scientifique. A cette dominante « services supérieurs » s'ajoute pour certaines communes une forte spécificité dans un autre secteur : médias, arts et culture pour plusieurs arrondissements parisiens, Levallois-Perret, Neuilly-sur-Seine et Issy-Boulogne ; ou industrie pour Vélizy (aéronautique, automobile, TIC...) et Saint-Cloud (aéronautique avec le principal site francilien de Dassault Aviation).

La logistique et les activités de production sont localisées majoritairement en grande couronne. La spécialisation logistique apparait dans les places aéroportuaires et quelques communes. Seules neuf communes ont une forte dominante industrielle, où l'industrie de production représente au moins 30 % de l'emploi : les territoires de Seine aval (Renault à Flins, PSA à Poissy), Saint-Quentin-en-Yvelines (Thales et EADS à Élancourt), Melun-Sénart (Safran à Villaroche-Réau).

Une vingtaine de communes à dominante résidentielle ou mixte connaissent cependant une forte spécificité dans l'industrie de production, par exemple en Seine Aval (Les Mureaux, Mantes-la-Ville ou Saint-Ouen-l'Aumône) ; dans le Sud-Ouest parisien comme Guyancourt, Vélizy et Massy, spécialisées dans les industries technologiques à haute valeur ajoutée (optronique, TIC) et dans l'automobile (technocentre Renault à Guyancourt) ; mais aussi Colombes et Gennevilliers, au nord des Hauts-de-Seine...

Une cinquantaine de communes ont un profil « mixte », avec un poids de l'économie résidentielle inférieur à la moyenne, mais où aucun autre secteur ne domine. Cela concerne notamment des communes de Plaine Commune (Saint-Ouen, Saint-Denis, Aubervilliers), qui ont connu une tertiarisation rapide depuis une quinzaine d'années, et accueilli des « services supérieurs » mais restent globalement diversifiées.

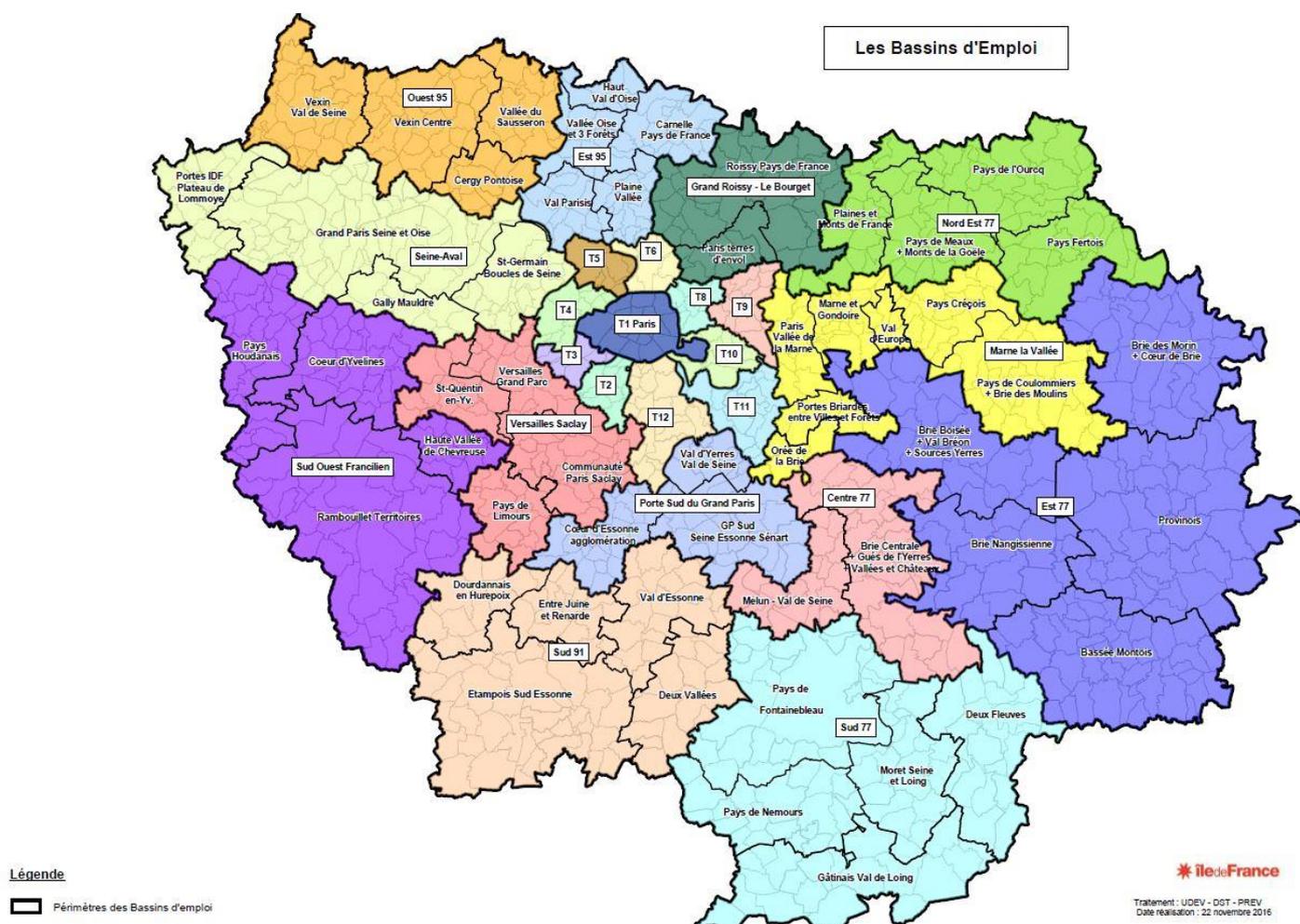
L'espace à dominante rurale comprend des communes de plus de 1000 emplois orientées sur l'économie résidentielle ou, plus rarement, qui ont un tissu mixte. Malgré la baisse du nombre d'exploitations et le caractère marginal de l'emploi dans l'agriculture, l'Île-de-France est une grande région agricole. Près de la moitié de son territoire est consacré à l'agriculture. Les grandes cultures sont prédominantes, mais les cultures fruitières et surtout légumières sont encore

présentes. Les massifs forestiers participent également à l'économie régionale (loisirs, aménités, exploitation du bois) et à son attractivité (environnement, qualité de l'air).

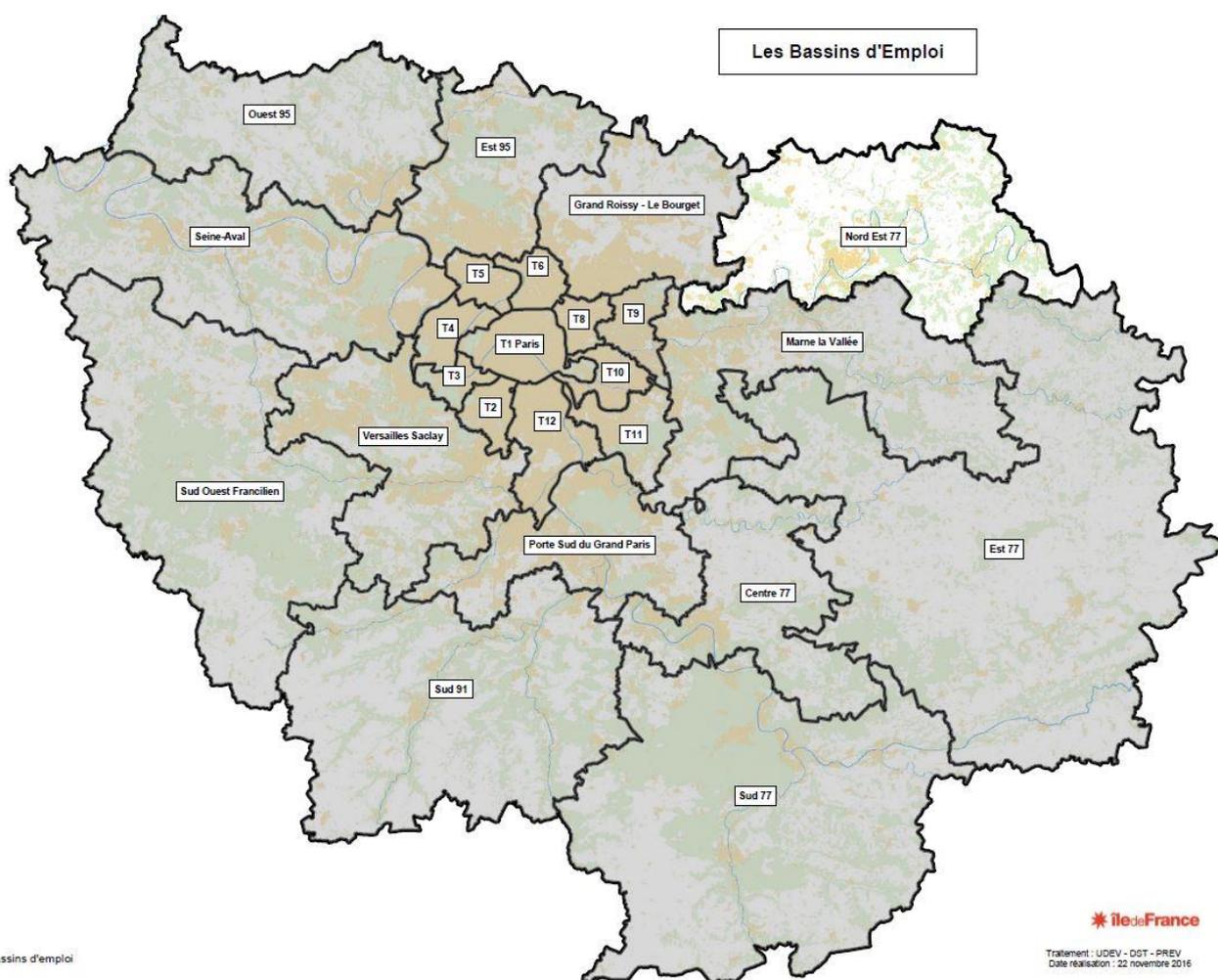
Chiffres clés, enjeux et orientations par Bassin d'emploi

Le Conseil régional a adopté la carte des bassins d'emploi (économie-formation) le 21 septembre 2016. Ils constitueront l'échelle de référence pour identifier les besoins en compétences au regard des enjeux économiques des territoires, afin de définir une offre de formation professionnelle et d'orientation tout au long de la vie adaptée aux réalités du tissu économique et aux besoins des populations. Ils devront également devenir des territoires de référence pour l'animation de la stratégie régionale pour la croissance, l'emploi et l'innovation (SRDEII) et la mise en œuvre d'une partie des actions économiques qui en découlent.

Chacun de ces bassins est synthétiquement décrit ci-après précisant les principaux enjeux économiques du point de vue de la collectivité régionale.



Bassin Nord Est Seine-et-Marne



Légende

▭ Périmètres des Bassins d'emploi

iledeFrance

Travail : UDEV - DST - PREV
Date réalisation : 22 novembre 2016

Chiffres clés

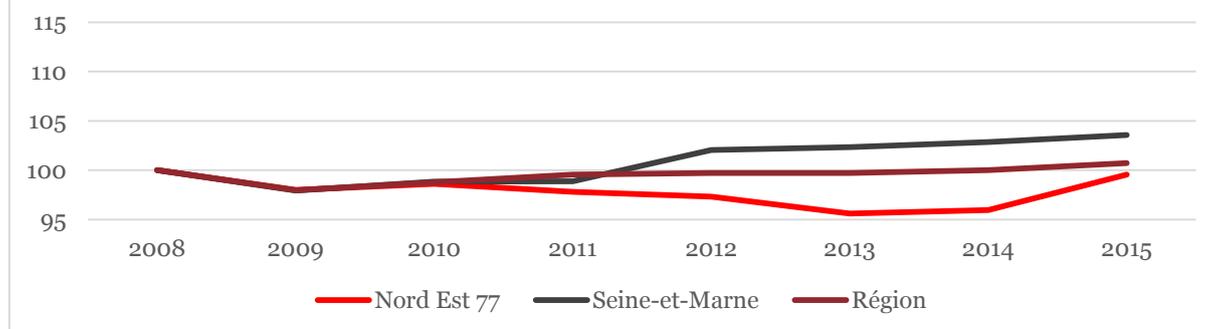
	Population (1)	Emplois (2)	Taux d'emploi (3)	Taux chômage de (4)	Revenu net par hab. (5)
Nord Est Seine-et-Marne	163 989	46 320	0,63	11,6 %	13 190 €
Seine-et-Marne	1 365 200	451 020	0,73	11,2 %	14 328 €
Ile-de-France	11 959 807	5 685 617	1,05	12,3 %	16 703 €

Source : Insee, RP 2013 (1),(2),(3),(4) ; RP 2013 (population) et ministère des Finances 2014 (5)

L'emploi salarié privé

L'emploi se redresse depuis deux ans et a retrouvé son niveau de 2008.

source : ACOSS



Le bassin Nord Est Seine-et-Marne comprend 83 communes et représente 1.4 % de la population et des actifs, et 0.8 % des emplois régionaux.

Ce bassin ne comprend aucune entreprise privée de plus de 500 salariés. Les plus emblématiques du Nord Seine-et-Marne sont la Caisse principale de Crédit Agricole Brie Picardie, Frisquet SA (fabricant de chaudières) à Meaux et plusieurs entreprises relevant de la grande distribution.

En dehors des activités pour la santé et de l'action sociale, dont la part relative est toujours élevée dans les espaces périurbains et ruraux, ce sont les secteurs de l'industrie, du commerce de détail et surtout celui de l'agriculture qui distinguent ce bassin.

Le taux d'emploi, nettement inférieur aux moyennes régionales et départementales, traduit la réalité d'un territoire résidentiel. Le taux de chômage est légèrement supérieur au taux départemental, et a connu une hausse de 2.1 points entre 2008 et 2013, similaire à l'augmentation départementale mais supérieure à la hausse régionale (respectivement +2 points et +1.5 points sur cette même période).

Le revenu moyen par habitant du Nord Est Seine-et-Marne est sensiblement inférieur au niveau départemental et surtout régional (il leur est inférieur de respectivement 1 200 € et 3 500 €). La part des cadres dans la population résidente est inférieure de 16 points au taux francilien (13 % contre 29 %), celle des ouvriers, supérieure de 7 points. Les employés et les professions intermédiaires sont les plus représentés, en cohérence avec le prix des logements, plus abordables dans ces bassins de la Seine-et-Marne que dans l'agglomération.

Principaux enjeux

A dominante rurale, ce territoire se structure autour de deux grands bassins de déplacement, au nord, autour de Meaux, qualifié de pôle d'importance régionale avec les communes de Lizy-sur-Ourcq et La Ferté-sous-Jouarre, et plus au sud autour de Coulommiers et La Ferté-Gaucher. A l'extrême Est, une grande partie du bassin est couvert par le Parc Naturel Régional de la Brie et des Deux Morins.

Marqué par une forte activité agricole et présente mais également par la proximité des pôles de Roissy et Val d'Europe, ce territoire s'attache à conforter son tissu d'entreprises notamment dans les secteurs du commerce, du bâtiment et de la sous-traitance aéronautique tout en s'orientant vers le développement de nouvelles filières de transformation de la biomasse, et de développement touristique.

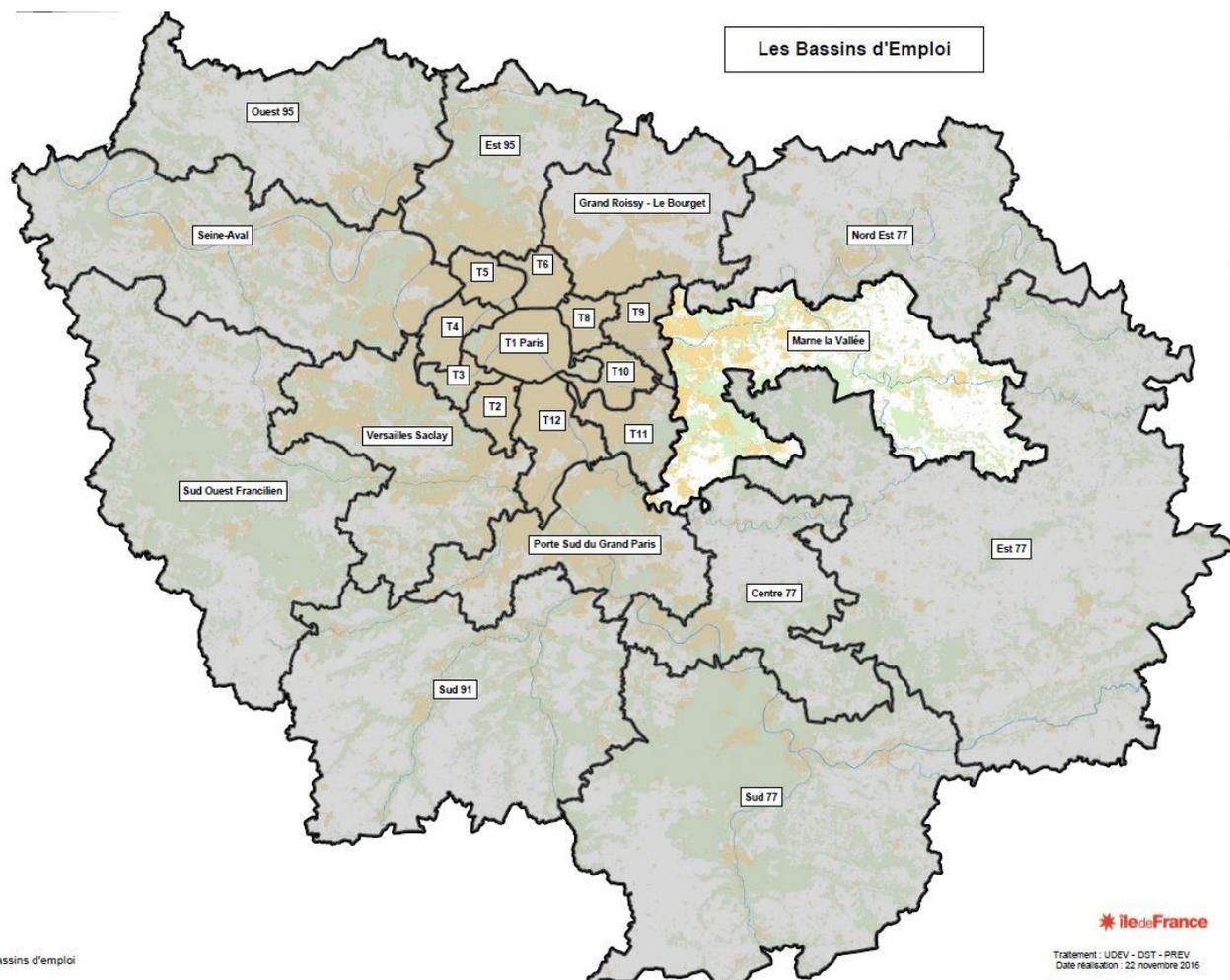
Au regard de cette diversité territoriale, il s'agit de :

- ✓ Renforcer le positionnement et l'attractivité économique de ce territoire dans un contexte de métropolisation croissante des activités économiques, en s'appuyant sur les atouts résidentiels et touristiques ;
- ✓ Développer les pôles existants tout en renforçant les liaisons avec l'Est francilien et Paris ;
- ✓ S'appuyer sur le cadre de vie proposé pour attirer les Franciliens ;
- ✓ Accompagner les mutations territoriales pour un développement durable du territoire.

Des orientations à retenir :

- ✓ Renforcer l'offre d'accueil et d'accompagnement à l'implantation et au développement des entreprises ;
- ✓ Conforter et développer le tissu d'entreprises existant notamment dans les secteurs d'activités présentes (commerce, services à la personne...), du tourisme et de la sous-traitance aéronautique ;
- ✓ Maintenir et soutenir l'émergence de nouvelles filières ancrées territorialement ;
- ✓ Créer et développer les connexions avec les pôles de Roissy et du Val d'Europe ;
- ✓ Renforcer les conditions d'accès à l'emploi et à la mobilité des demandeurs d'emploi.

Bassin Marne La Vallée



Chiffres clés

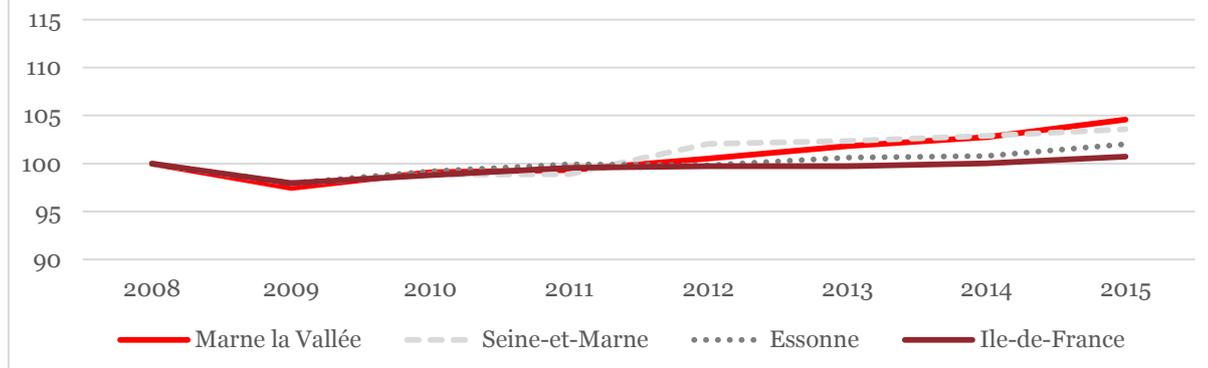
Source : Insee, RP 2013 (1),(2),(3),(4) ; RP 2013 (population) et ministère des Finances 2014 (5)

	Population (1)	Emplois (2)	Taux d'emploi (3)	Taux de chômage (4)	Revenu net par hab. (5)
Marne-la-Vallée	501 585	179 034	0,76	10,6 %	14 867 €
Seine-et-Marne	1 365 200	451 020	0,73	11,2 %	14 328 €
Essonne	1 253 931	440 003	0,79	10,7 %	15 251 €
Ile-de-France	11 959 807	5 685 617	1,05	12,3 %	16 703 €

L'emploi salarié privé

Une croissance de l'emploi particulièrement soutenue depuis 2012, qui distingue le Bassin Marne-la-Vallée de la dynamique régionale

Source : ACOSS



Le bassin de Marne-la-Vallée comprend 87 communes et représente 4.2 % de la population, 4.4 % des actifs et 3.1 % des emplois régionaux.

Les deux grandes entreprises du secteur privé de ce regroupement sont Nestlé (Nestlé France et Nestlé Purina Petcare) à Noisiel et Vorwerk à Pontault-Combault. Viennent ensuite notamment le Centre scientifique et technique du bâtiment, TSO (travaux publics ferroviaires), et EMC Distribution filiale d'achats du groupe Casino.

Une activité ressort particulièrement sur ce bassin, le distinguant fortement des moyennes régionales, celle des spectacles et activités récréatives due à la présence des parcs Eurodisney. L'agriculture, le commerce de gros et de détails ainsi que l'industrie caractérisent également ce bassin.

Le taux d'emploi, légèrement supérieur au taux départemental, est inférieur au taux francilien. Cela traduit la réalité d'un territoire où l'activité économique se porte bien, comme le montre la courbe de l'emploi salarié privé, mais dont la fonction résidentielle demeure importante. Le taux de chômage est inférieur aux taux départemental et régional. Il a cependant connu une hausse de 1,8 point entre 2008 et 2013, inférieure à celle de la Seine-et-Marne, un peu supérieure à la hausse régionale (respectivement +2 points et +1.5 point sur cette même période).

Le revenu moyen annuel par habitant du bassin Marne-la-Vallée est inférieur de 1800 € environ au revenu francilien, mais proche de celui de la Seine-et-Marne. La part des cadres dans la population résidente est inférieure de 9 points au taux francilien (20 % contre 29 %), celle des ouvriers, supérieure de 3 points (16 % contre 13 %). Les employés et les professions intermédiaires sont les plus représentés, en cohérence avec le prix des logements, plus abordables à Marne-la-Vallée que dans l'agglomération.

Principaux enjeux

Des portes de Marne-la-Vallée jusqu'à l'extrémité est du département, ce territoire s'organise autour de polarités liées à la montée en puissance de la cité Descartes, du pôle touristique du Val d'Europe (Disney, Villages nature) mais également à la présence de ressources agricoles et naturelles dans sa partie plus excentrée (Parc Naturel Régional de la Brie et des Deux Morins).

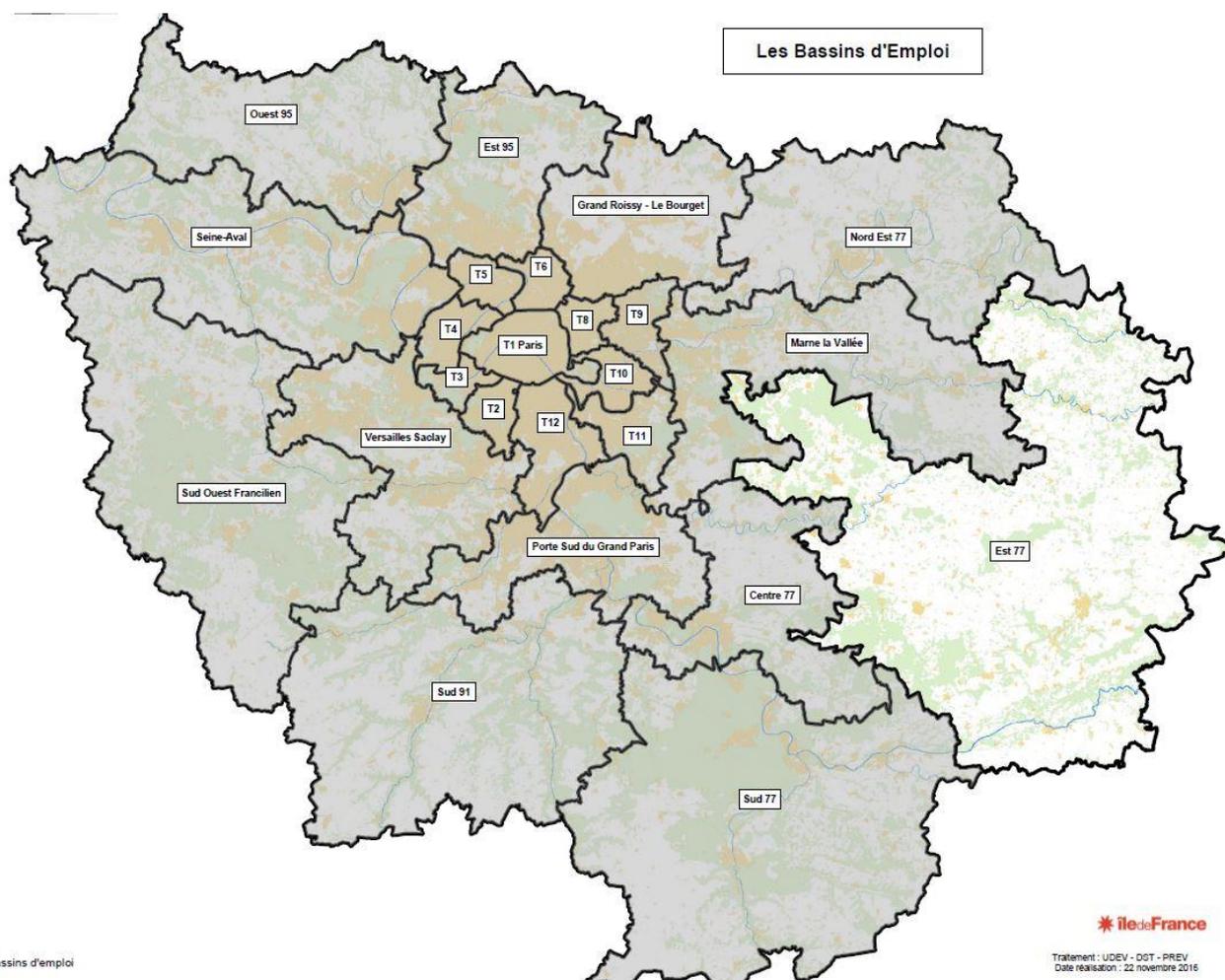
Face à l'étendue et à la diversité de ce bassin d'emploi, il s'agit de :

- ✓ Renforcer le positionnement et l'attractivité économique de ce territoire dans un contexte de métropolisation croissante des activités économiques, en s'appuyant sur les atouts résidentiels, scientifiques et touristiques ;
- ✓ Organiser les équilibres territoriaux autour des pôles et contribuer à la redynamisation de l'Est francilien ;
- ✓ Renforcer une identité économique forte axée sur le développement de la ville durable et du tourisme ;
- ✓ S'appuyer sur la capacité de recherche et d'enseignement supérieur de la cité Descartes et la présence du campus des métiers du tourisme.

Des orientations à retenir :

- ✓ Conforter le positionnement et le développement des pôles majeurs (cluster durable, Val d'Europe...) afin de renforcer leur rayonnement international ;
- ✓ Faire émerger des dynamiques d'innovation et de développement technologique par la création de passerelles entre le monde de l'université, de la recherche, des entreprises et de la formation ;
- ✓ Procéder à un rééquilibrage des fonctions économiques à l'est francilien dans l'objectif d'une complémentarité des territoires et d'une meilleure lisibilité au niveau régional ;
- ✓ Soutenir l'émergence et le développement de nouvelles formes d'économies en capacité de renforcer l'activité économique des territoires en frange ;
- ✓ Renforcer et améliorer le parcours résidentiel des entreprises ;
- ✓ Renforcer les conditions d'accès à l'emploi et de mobilité des demandeurs d'emploi ;
- ✓ Améliorer et diversifier l'offre de transport afin de mieux prendre en compte la mixité des usagers du territoire (résidents, salariés, demandeurs d'emploi, touristes).

Bassin Est Seine-et-Marne



Chiffres clés

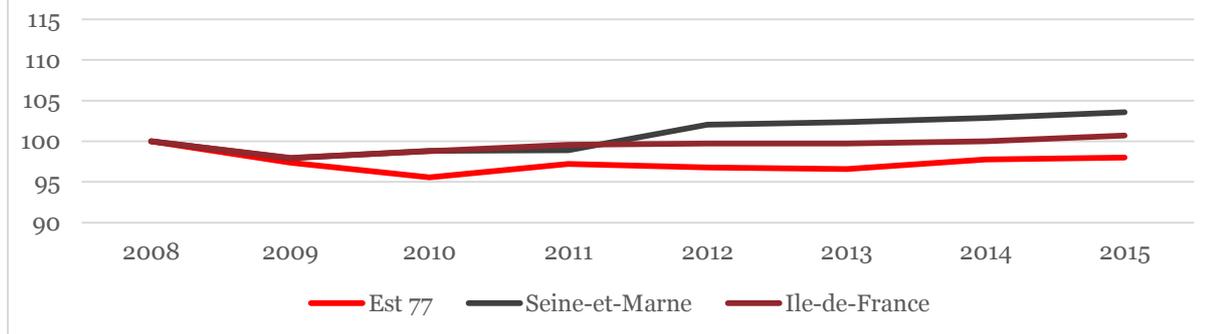
	Population (1)	Emplois (2)	Taux d'emploi (3)	Taux de chômage (4)	Revenu net par hab. (5)
Est Seine-et-Marne	145 964	38 760	0,60	11,1 %	13 547 €
Seine-et-Marne	1 365 200	451 020	0,73	11,2 %	14 328 €
Ile-de-France	11 959 807	5 685 617	1,05	12,3 %	16 703 €

Source : Insee, RP 2013 (1),(2),(3),(4) ; RP 2013 (population) et ministère des Finances 2014 (5)

L'emploi salarié privé

Une reprise continue depuis 2010, mais qui n'a pas encore permis de retrouver le niveau de 2008

Source : ACOSS



Le bassin Est Seine-et-Marne comprend 158 communes et représente 1.2 % de la population et des actifs, et 0.7 % des emplois régionaux.

Les principales entreprises du secteur privé sont BBGR à Provins (industrie du verre), Kuehne+Nagel et FM France (logistique), Printemps Logistique, Eiffel Industrie, Borealis Chimie à Mormant.

L'activité qui ressort particulièrement sur l'Est Seine-et-Marne, le distinguant très fortement des moyennes régionales, est l'agriculture. Par ailleurs, les secteurs de l'industrie, du transport et de l'entreposage et de la construction caractérisent particulièrement ce bassin.

Le taux d'emploi, inférieur aux moyennes régionales et départementales, traduit la réalité d'un territoire résidentiel. Le taux de chômage est proche du taux départemental et a connu une hausse de 1.8 points entre 2008 et 2013, un peu supérieure à l'augmentation régionale sur cette même période (+1.5 point). Cette situation générale recouvre une réalité plus difficile encore dans certaines communes où le taux de chômage dépasse 15 % des actifs (Provins, Nangis).

Le revenu moyen par habitant de l'Est Seine-et-Marne est sensiblement inférieur au niveau régional (de 3 200 € par an environ). La part des cadres dans la population résidente est inférieure de 16 points au taux francilien (13 % contre 29 %), celle des ouvriers est supérieure de 9 points (22 % contre 13 %). Les employés et les professions intermédiaires sont les plus représentés, en cohérence avec le prix des logements, plus abordables dans ce bassin Est de la Seine-et-Marne que dans l'agglomération.

Principaux enjeux

Du plateau de la Brie jusqu'au Provinois, ce territoire doit s'intégrer dans un maillage constitué de petits pôles urbains pour certains fortement influencés par la présence d'infrastructures routières (RN4, RN19), en particulier au niveau économique. Ce territoire doit être en capacité de proposer logements, emplois, équipements, services et organisation du transport afin de garantir la mixité fonctionnelle et éviter les déplacements pendulaires contribuant ainsi à l'équité territoriale francilienne. Il cumule ainsi des enjeux de polarisation des espaces ruraux, de multifonctionnalités où différents usages sont à concilier. Le développement du site touristique de Provins contribue à l'attractivité de ce bassin d'emploi et représente un pôle moteur de développement régional.

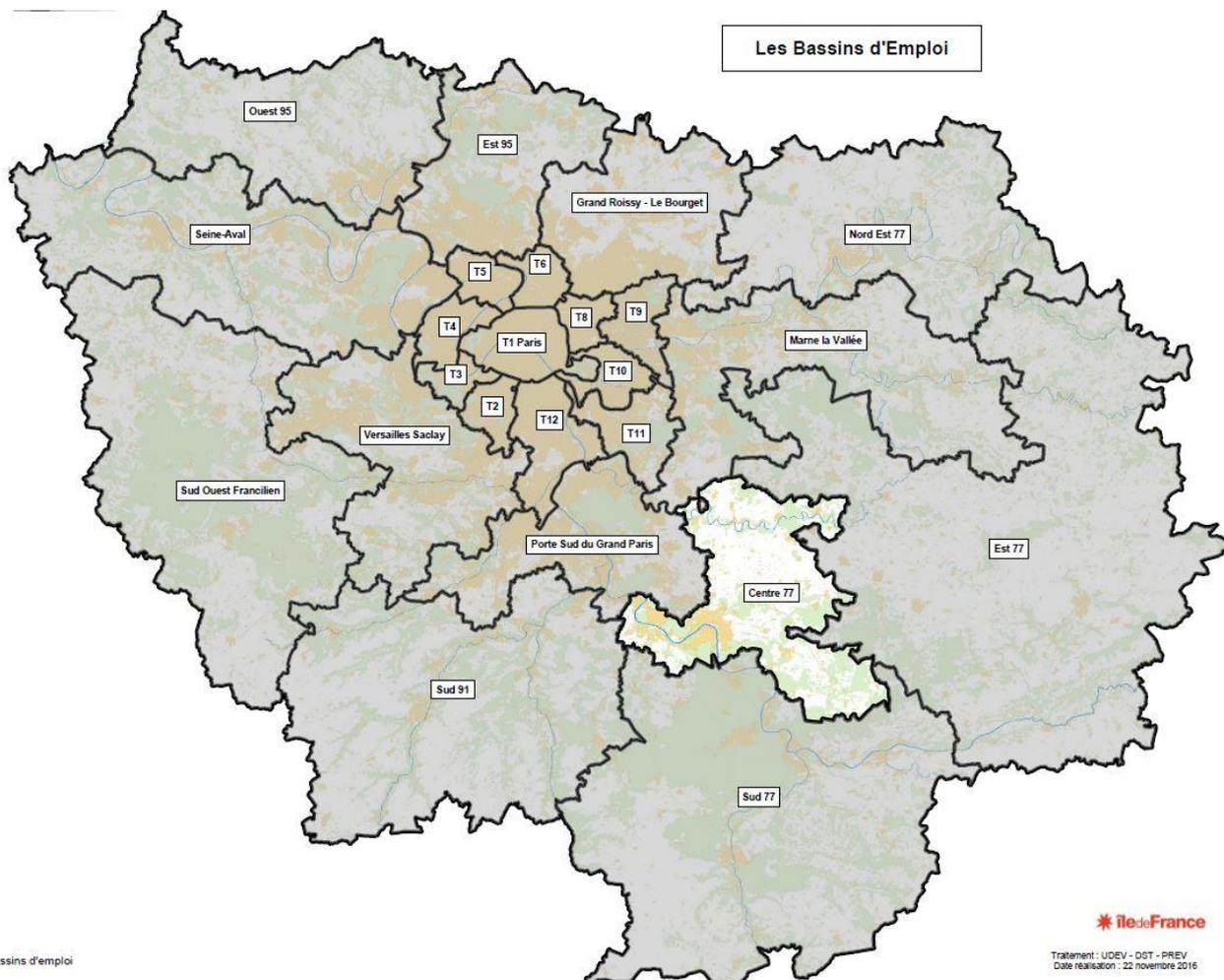
Au regard de ces enjeux, il s'agit de :

- ✓ Conforter le rôle de centralité des pôles urbains existants grâce à une offre de services et d'équipements mais également à travers l'accueil de nouvelles populations ;
- ✓ Maintenir le tissu économique existant et développer des activités ou filières nouvelles ;
- ✓ Conforter l'activité touristique au sein d'une filière tourisme en lien avec le développement du site de Provins ;
- ✓ Favoriser l'accès à l'emploi et à la mobilité des demandeurs d'emploi.

Des orientations à retenir :

- ✓ Développer et renforcer l'attractivité touristique de ce territoire en lien avec le site touristique de Provins ;
- ✓ Diversifier l'activité économique vers de nouveaux secteurs d'activités notamment dans les domaines de l'économie résidentielle, du développement des agro-ressources et de la biomasse, de l'agro-tourisme...,
- ✓ Améliorer l'offre d'accueil et d'appui à la création et au développement des entreprises dans un objectif de parcours global ;
- ✓ Renforcer l'accès à l'emploi et à la formation pour les demandeurs d'emploi.

Bassin Centre 77 (Melun)



Chiffres clés

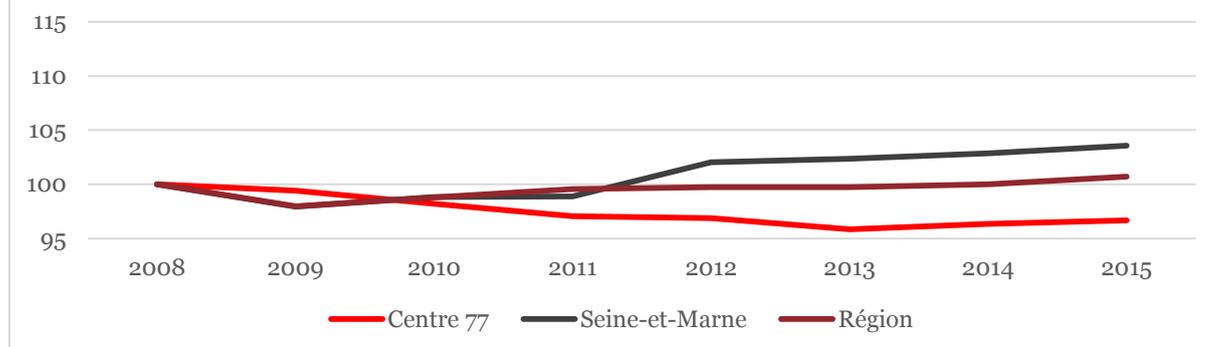
	Population (1)	Emplois (2)	Taux d'emploi (3)	Taux de chômage (4)	Revenu moyen par habitant (5)
Centre Seine-et-Marne	164 561	58 796	0,81	12,1 %	13 889 €
Seine-et-Marne	1 365 200	451 020	0,73	11,2 %	14 328 €
Ile-de-France	11 959 807	5 685 617	1,05	12,3 %	16 703 €

Source : Insee, RP 2013 (1),(2),(3),(4) ; RP 2013 (population) et ministère des Finances 2014 (5)

L'emploi salarié privé

Une stabilisation depuis 2013 qui fait suite à cinq années de dégradation

source : ACOSS



Composé de 50 communes de Seine-et-Marne, la principale étant Melun, ce bassin totalise 58 796 emplois soit 1% des emplois de l'Île-de-France et 1,4 % de la population. Son taux d'emploi, de 0,81 se situe entre le taux de la Seine-et-Marne et le taux régional.

L'économie est essentiellement résidentielle et agricole. L'administration est le principal secteur employeur et le plus spécifique avec l'agriculture. La *Caisse primaire d'assurance maladie*, la *Caisse d'allocations familiales*, l'*UGCAMIF*, la *Poste*, ou encore l'*Office public Habitat 77* sont parmi ses principaux établissements, ainsi que des transporteurs, *SNECMA* et *SNCF*, ou *Carrefour hypermarché*. Les activités de santé, d'action sociale, de construction et d'Énergie y sont également particulièrement développées.

Les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers occupent une part plus importante de la population active qu'en moyenne en Île-de-France, rejoignant en cela une caractéristique départementale. Ce bassin compte 30 % d'actifs employés, 29 % de professions intermédiaires et 19 % d'ouvriers (pour respectivement 26 %, 26 % et 13 % en Île-de-France). Les cadres sont, comme en Seine-et-Marne sous-représentés (17% pour 30% en Île-de-France).

Le revenu moyen par habitant est peu élevé, inférieur à la moyenne régionale, mais également à celle de la Seine-et-Marne. Le taux de chômage est proche de la moyenne régionale mais il est supérieur à celui du département. Entre 2007 et 2012, la croissance du taux de chômage a été parmi les plus élevées des bassins franciliens.

Principaux enjeux

Le positionnement de ce territoire, à l'interface de Paris et du grand Sud-Est francilien, lui confère un rôle majeur dans le développement de l'aire francilienne et de trait d'union entre agglomération centrale et espace rural. Doté d'une desserte routière et ferroviaire (A6, A5, francilienne, RER D, TZen, desserte régionale SNCF) et d'un potentiel foncier et de constructibilité, ce territoire dispose d'une capacité d'extension urbaine qui contribue à renforcer sa polarité et son rayonnement à l'échelle du bassin d'emploi.

Avec le développement de son pôle d'enseignement supérieur, la création du nouveau centre hospitalier de Melun, et la présence du pôle aéronautique de Villaroche, ce bassin souhaite conforter son positionnement économique et ses orientations en matière de développement de filières d'excellence notamment dans les secteurs de la santé, de l'aéronautique et de l'agro-alimentaire.

Cependant dans un contexte de concurrence territoriale accrue, avec l'émergence de la Métropole du Grand Paris, il s'agit d'agir simultanément sur les principaux leviers de l'attractivité territoriale tout en intégrant les problématiques d'emploi, de mobilité, d'habitat et de cadre de vie.

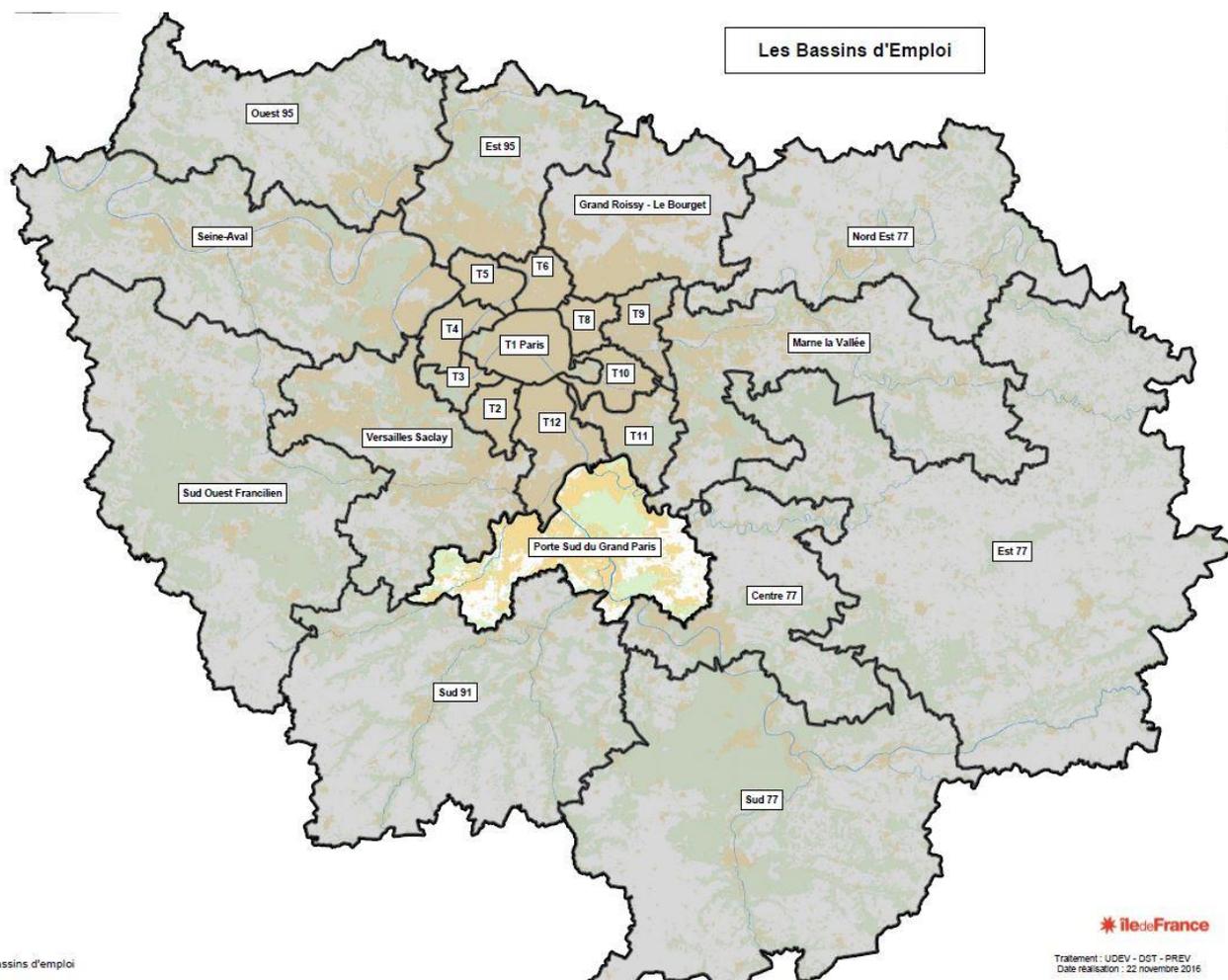
Mais face à ces enjeux :

- ✓ Comment renforcer son attractivité et son positionnement de pôle économique majeur au niveau de l'aire francilienne dans un contexte de compétitivité et de création de la Métropole du Grand Paris ?
- ✓ Comment ancrer ce territoire dans des dynamiques d'innovation et de développement technologique ?
- ✓ Comment permettre à la population locale d'accéder à l'emploi et garantir la cohésion sociale du territoire?

Des orientations à retenir :

- ✓ Favoriser la création et la reprise d'activités ;
- ✓ Soutenir et développer les filières existantes (aéronautique/mécanique avec la présence du pôle aéronautique de Villaroche, santé avec le développement d'activités connexes à l'hôpital de Melun, alimentaire) ;
- ✓ Développer le pôle d'enseignement supérieur et les synergies entre les différents outils de la formation et de l'accompagnement à l'emploi pour une intégration durable à l'emploi ;
- ✓ Renforcer l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins des entreprises afin de faciliter l'accessibilité à l'emploi des populations notamment des publics les plus défavorisés.

Bassin Porte Sud du Grand Paris



Chiffres clés

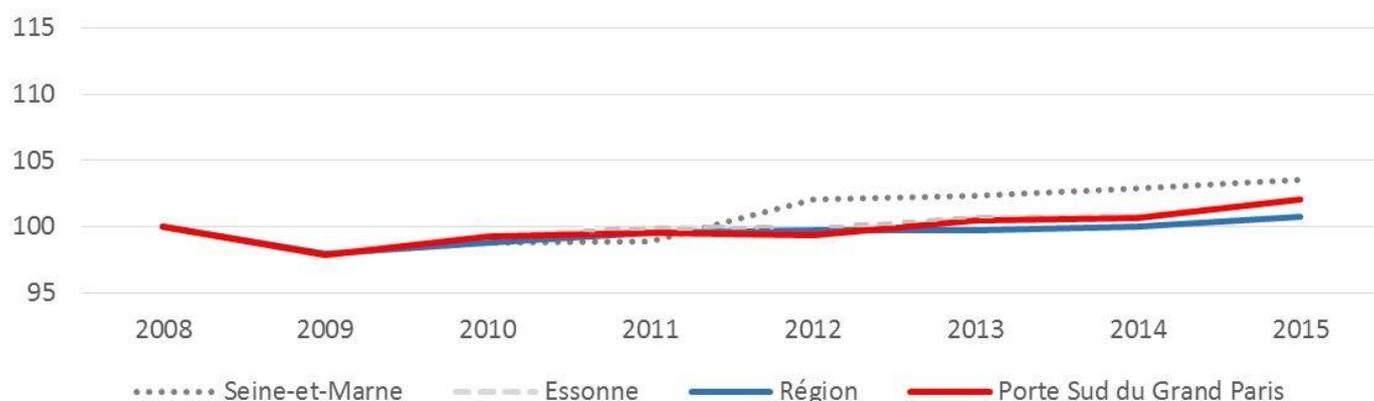
	Population (1)	Emplois (2)	Taux d'emploi (3)	Taux de chômage (4)	Revenu moyen par habitant (5)
Port Sud du Grand Paris	706 035	229 035	0,74	12,1 %	13 741 €
Essonne	1 253 931	451 020	0,79	11,2 %	15 251 €
Seine-et-Marne	1 365 200	440 003	0,73	10,7 %	14 328 €
Ile-de-France	11 959 807	5 685 617	1,05	12,3 %	16 703 €

Source : Insee, RP 2013 (1),(2),(3),(4) ; RP 2013 (population) et ministère des Finances 2014 (5)

L'emploi salarié privé

Une croissance identique à celle de l'Essonne
et qui a permis de dépasser légèrement le niveau d'emploi de 2008

source : ACOSS



Ce bassin est composé de 54 communes de l'Essonne et de la Seine-et-Marne, se situant entre agglomération et espaces à dominante rurale. Avec 229 035 emplois, il totalise 4 % des emplois de l'Île-de-France et 5,9% de la population. Entre 2008 et 2015, la croissance de l'emploi salarié privé a été identique à celle de l'Essonne.

Malgré le nombre important d'emplois du bassin, celui-ci est vaste et résidentiel, de faible densité sur certaines communes. Le taux d'emploi est de 0,74, il est proche de celui de l'Essonne. Les trois principaux secteurs employeurs sont les services aux entreprises, l'administration et l'enseignement. Les spécificités économiques sont nombreuses mais peu marquées (industrie, action sociale, administration, enseignement, construction ou encore commerce de gros, logistique). Safran, le CEA, Carrefour Hypermarchés, la CPAM, Altis Semiconductor (industrie) ou Tefid (nettoyage) comptent parmi les principaux établissements.

Le revenu moyen par habitant est peu élevé, inférieur à la moyenne régionale, mais également à celle de l'Essonne et de la Seine-et-Marne. Le taux de chômage est proche de la moyenne régionale mais supérieur aux taux départementaux. Entre 2007 et 2012, la croissance du taux de chômage a été parmi les plus élevées des bassins franciliens.

Ce bassin compte une part importante de professions intermédiaires (30%) et d'employés (30%) parmi ses actifs résidants. Les ouvriers (17%) y sont plus présents qu'en moyenne en Île-de-France et les cadres moins présents (19%), le bassin se situant pour ces deux catégories entre les résultats de la Seine-et-Marne et de l'Essonne.

Principaux enjeux

Le positionnement de ce territoire, à l'interface de Paris et du grand Sud-Est francilien, lui confère un rôle majeur dans le développement de l'aire francilienne et de trait d'union entre agglomération centrale et espace rural.

Doté d'une desserte routière et ferroviaires (A6, A5, francilienne, RER D, TZen, desserte régionale SNCF et projet de connexion au réseau du Grand Paris Express), d'un potentiel foncier et immobilier pour l'accueil des PME comme des grands groupes et d'un potentiel universitaire et de recherche, ce territoire s'est engagé dans le développement de filières d'excellence en capacité de conforter et renforcer son positionnement de pôle économique majeur au niveau de l'aire francilienne. Cependant dans un contexte de concurrence territoriale accrue, avec l'émergence de la Métropole du Grand Paris, des pôles de Paris-Saclay, mais aussi de difficultés sociales que ce territoire concentre, il convient d'agir simultanément sur les principaux leviers de l'attractivité territoriale tout en intégrant les problématiques d'emploi, de mobilité, d'habitat et de cadre de vie.

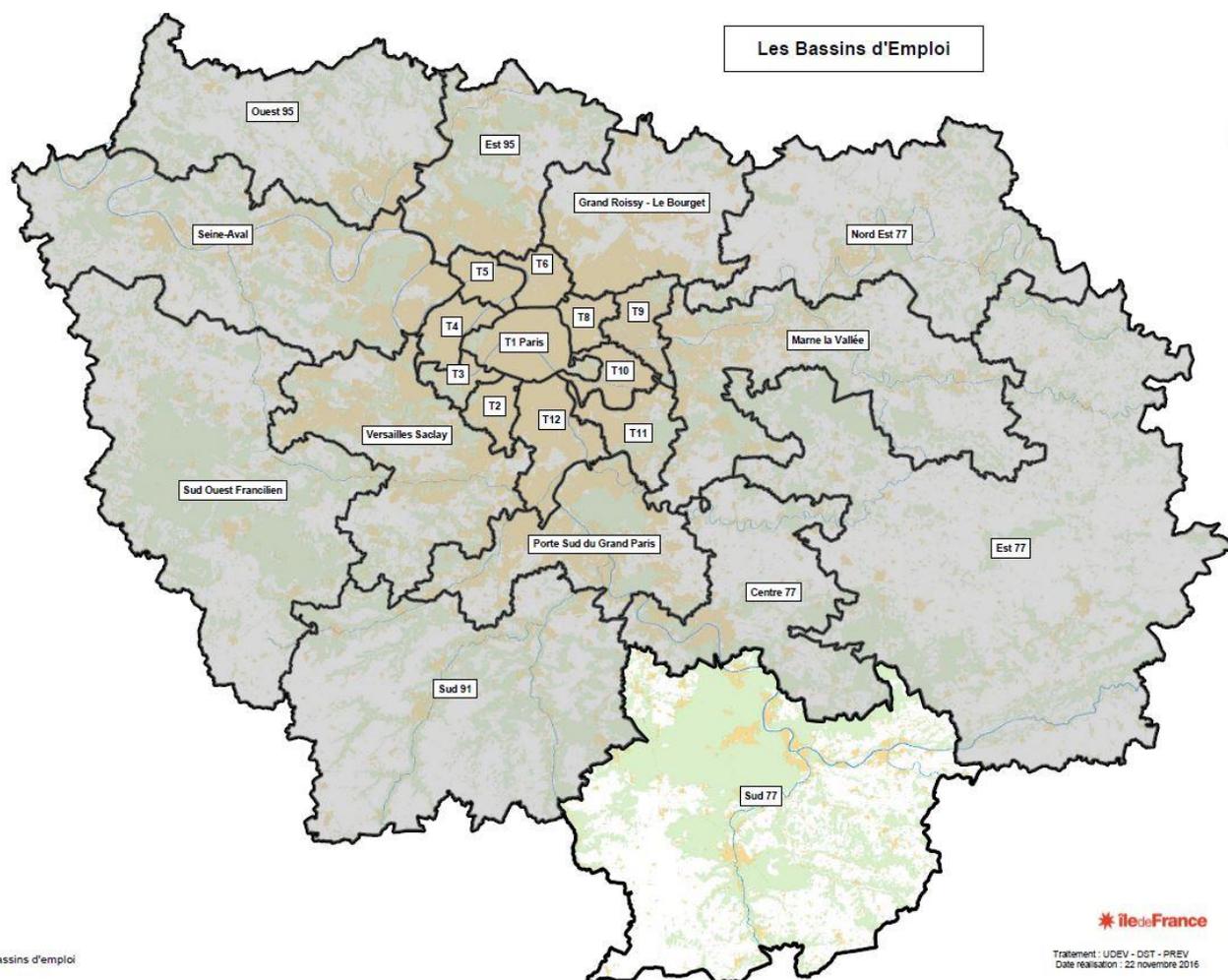
Mais face à ces enjeux :

- ✓ Comment renforcer son attractivité et son positionnement de pôle économique majeur au niveau de l'aire francilienne dans un contexte de compétitivité et de création de la Métropole du Grand Paris ?
- ✓ Comment ancrer ce territoire dans des dynamiques d'innovation et de développement technologique ?
- ✓ Comment permettre à la population locale d'accéder à l'emploi en s'adaptant régulièrement et évoluant en compétences ?
- ✓ Comment assurer un développement harmonieux sur le territoire tout en limitant la consommation des espaces naturels et agricoles ?

Des orientations à retenir :

- ✓ Renforcer l'offre d'accueil et de développement des entreprises en proposant une offre de services intégrée et de qualité dans le cadre d'un parcours de l'entrepreneur global ;
- ✓ Soutenir et développer les filières d'excellence existantes (aéronautique/mécanique avec la présence du pôle aéronautique de Villaroche et de la Snecma; logistique/e-commerce ; santé ; biotechnologies et génomique, transition énergétique et éco-activités avec l'écopôle de Sénart) mais également d'accompagner l'émergence de nouvelles filières (loisirs/sports/bien-être ; ESS...) ;
- ✓ Faire émerger des dynamiques d'innovation et de développement technologique par la création de passerelles entre le monde de l'université, de la recherche, des entreprises et de la formation ;
- ✓ Renforcer l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins des entreprises afin de permettre le développement de l'emploi local.

Bassin Sud Seine-et-Marne



Chiffres clés

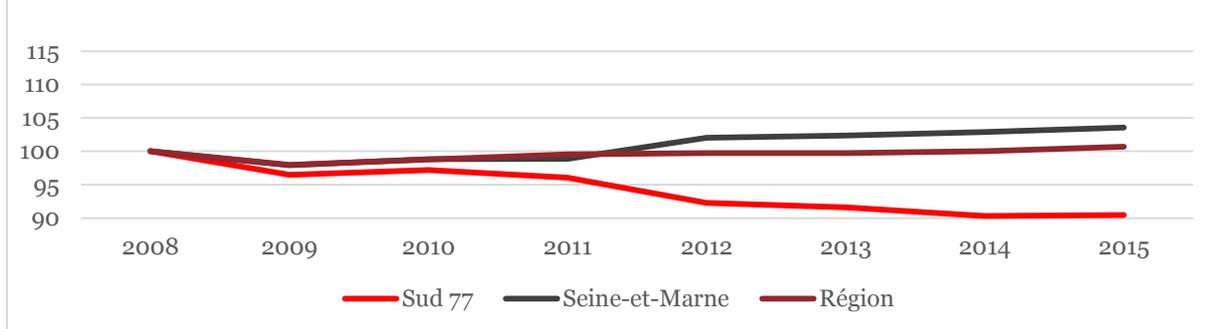
	Population (1)	Emplois (2)	Taux d'emploi (3)	Taux de chômage (4)	Revenu net par hab. (5)
Sud Seine-et-Marne	196 924	59 559	0,72	11,6 %	15 660 €
Seine-et-Marne	1 365 200	451 020	0,73	11,2 %	14 328 €
Ile-de-France	11 959 807	5 685 617	1,05	12,3 %	16 703 €

Source : Insee, RP 2013 (1),(2),(3),(4) ; RP 2013 (population) et ministère des Finances 2014 (5)

L'emploi salarié privé

Des espaces périurbains et ruraux qui résistent mal à l'érosion de l'emploi, surtout en comparaison de la dynamique seine-et-marnaise

source : ACOSS



Le bassin Sud Seine-et-Marne comprend 112 communes et représente 1.6 % de la population, 1.5 % des actifs et 1 % des emplois régionaux.

Les principales entreprises du secteur privé de ce regroupement sont Silec cable, EDF, l'INSEAD à Fontainebleau, Carrefour Hypermarchés, Corning SAS et SNC Keraglass (industrie du verre), SAM Montereau (production d'acier).

En dehors des activités pour la santé et de l'action sociale, dont la part relative est toujours élevée dans les espaces périurbains et ruraux, c'est le secteur de l'énergie et surtout celui de l'agriculture qui distinguent ce bassin. Par ailleurs, les agglomérations de Nemours et Montereau ont une spécificité industrielle plus marquée.

Le taux d'emploi, est certes inférieur au taux régional mais il est proche du taux seine-et-marnais, et traduit la réalité d'un territoire résidentiel. Le taux de chômage est légèrement supérieur au taux départemental, mais demeure inférieur au taux francilien. Il a cependant connu une hausse de 2.2 points entre 2008 et 2013, supérieure à l'augmentation régionale et même départementale (respectivement +1.5 point et +2 points sur cette même période). Cette situation générale recouvre une réalité un peu plus difficile encore dans certaines communes où le taux de chômage dépasse 15 % des actifs (Montereau, Nemours, Souppes).

Le revenu moyen par habitant est un peu inférieur à la moyenne régionale (d'environ 1 000 € par an) tandis qu'il dépasse celui du département (d'environ 1 300 € par an. Hormis sur le secteur de Fontainebleau, la part des cadres dans la population résidente est inférieure de 10 points au taux régional (19 % contre 29 %), celle des ouvriers, supérieure de 4 points. Les professions intermédiaires et les employés sont les plus représentés, en cohérence avec le prix des logements, plus abordables dans ce bassin du sud de la Seine-et-Marne que dans l'agglomération.

Principaux enjeux

Positionné aux franges de l'Ile-de-France et à proximité immédiate des départements du Loiret et de l'Yonne, ce territoire à forte dominante forestière et rurale se structure autour de trois polarités que sont Fontainebleau/Avon, Nemours et Montereau-Fault-Yonne.

Bénéficiant d'un potentiel agricole, naturel et touristique à proximité d'un bassin de consommation important, l'agriculture et le tourisme constituent des enjeux de développement pour ce territoire. Egalement doté d'une offre d'enseignement supérieur élargie du BTS au Mastère spécialisé (UPEC, Mines ParisTech,...) et de services aux entreprises à forte valeur ajoutée, ce territoire présente des potentialités en matière de développement dans le secteur tertiaire supérieur. L'identité internationale forte de Fontainebleau (Château, INSEAD) confortée par ses écoles internationales renforce son attractivité pour l'implantation d'entreprises ou projets internationaux. Toutefois, ces potentialités ne doivent pas masquer les enjeux de reconversion auxquels doit faire face le Sud Seine-et-Marne du fait de son héritage industriel ainsi que la nécessité de maintenir une activité artisanale et présentielle (les 3/4 des actifs travaillent et résident sur place).

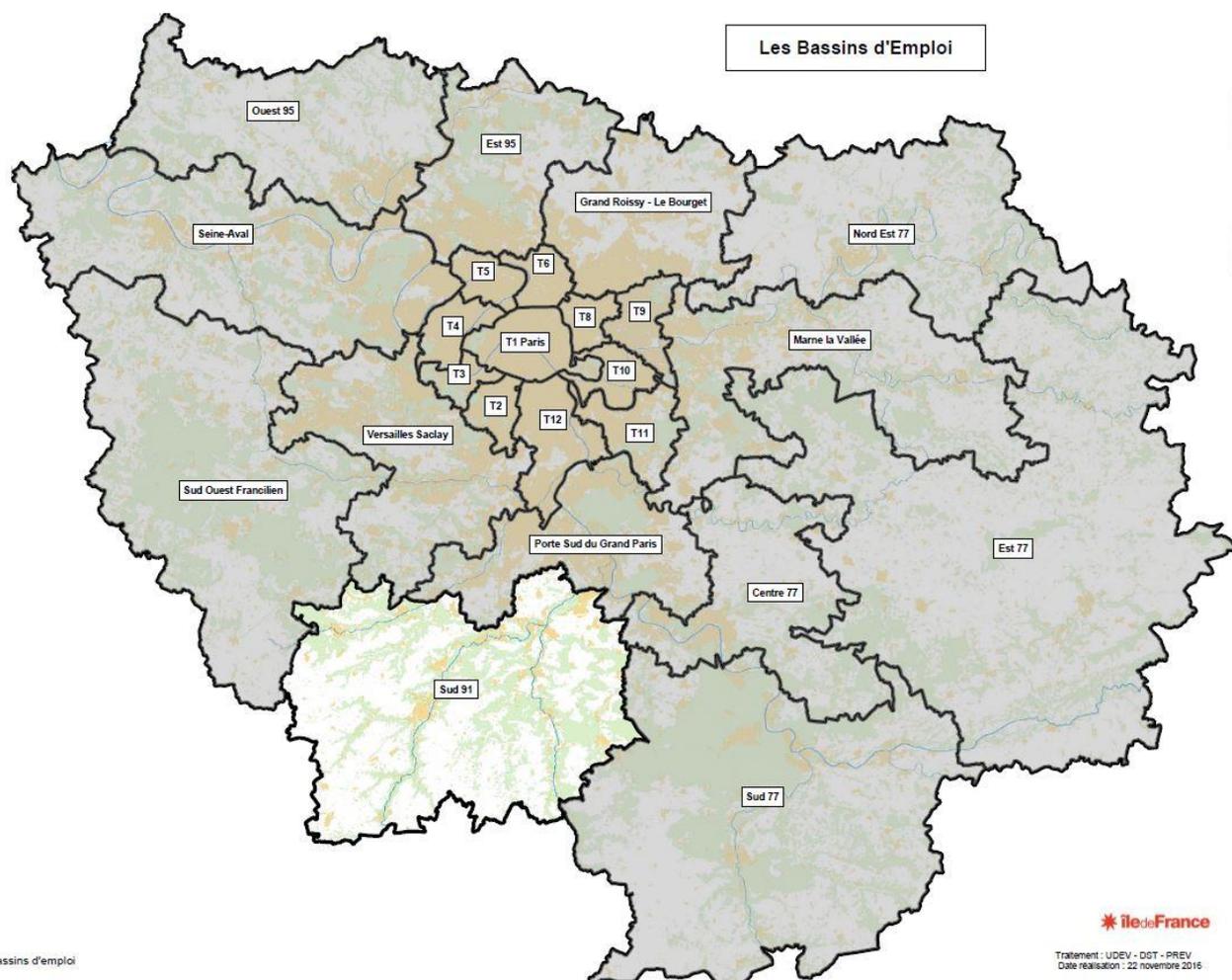
Cela implique notamment de :

- ✓ Assurer un développement des territoires plus ruraux et plus éloignés du cœur métropolitain dans l'objectif de maintenir et développer le tissu économique et l'emploi local ;
- ✓ Définir sur quels axes de développement ce territoire doit s'appuyer et se diversifier pour pouvoir renforcer son attractivité et son identité territoriale, dans un contexte de désindustrialisation et de métropolisation de l'Ile-de-France ;
- ✓ Prendre en compte le développement de la mobilité, enjeu essentiel pour l'accès à l'emploi et aux services de la population locale et le maintien d'une fonction résidentielle ;
- ✓ Maîtriser la pression urbaine et la préservation du patrimoine naturel et agricole.

Des orientations à retenir :

- ✓ Développer et promouvoir les filières touristiques en lien avec l'attractivité touristique de l'Ile-de-France ;
- ✓ Accompagner la diversification et le développement de filières agricoles vers des secteurs innovants et durables, telles que la transformation/valorisation des agro-ressources, les circuits courts alimentaires ;
- ✓ Conforter les atouts de ce territoire dans le tertiaire supérieur et le développement du pôle d'enseignement supérieur de Fontainebleau en synergie avec les pôles de Melun et Sénart ;
- ✓ Conforter et renforcer l'activité présentielle ;
- ✓ Anticiper et faciliter l'accès à l'emploi.

Bassin Sud Essonne



Chiffres clés

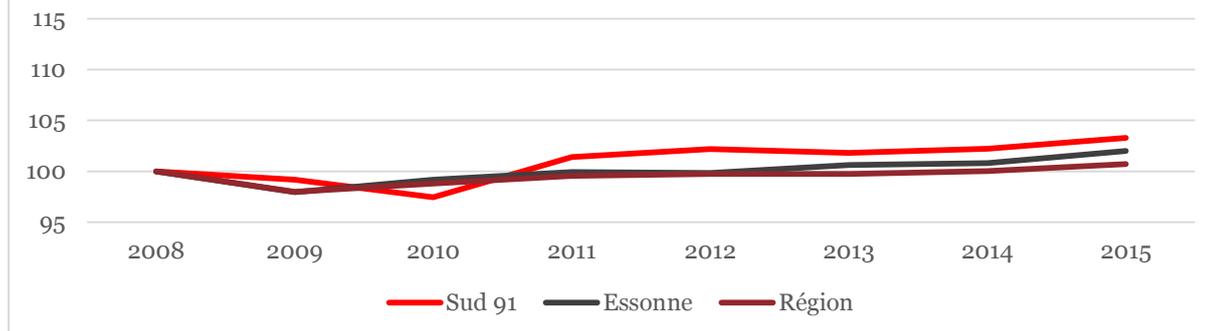
	Population (1)	Emplois (2)	Taux d'emploi (3)	Taux de chômage (4)	Revenu net par hab. (5)
Sud Essonne	183 523	48 026	0,57	8,7 %	15 649 €
Essonne	1 253 931	440 003	0,79	10,7 %	15 251 €
Ile-de-France	11 959 807	5 685 617	1,05	12,3 %	16 703 €

Source : Insee, RP 2013 (1),(2),(3),(4) ; RP 2013 (population) et ministère des Finances 2014 (5)

L'emploi salarié privé

Des espaces périurbains et ruraux qui enregistrent une croissance continue de l'emploi depuis 2010

source : ACOSS



Le bassin Sud Essonne comprend 101 communes et représente 1.5 % de la population, 1.6 % des actifs et 0.8 % des emplois régionaux.

Les principales entreprises du secteur privé de Sud Essonne sont Renault, Faurecia, ITM Alimentaire (logistique du groupe Les Mousquetaires) Perfect Nettoyage, Carrefour hypermarchés et Herakles du groupe Safran.

En dehors des activités pour la santé et de l'action sociale, dont la part relative est toujours élevée dans les espaces périurbains et ruraux, c'est l'agriculture qui caractérise particulièrement ce bassin.

Le taux d'emploi, inférieur aux moyennes régionales et départementales, traduit la réalité d'un territoire résidentiel. Le taux de chômage est bas également, inférieur aux taux départementaux et régionaux. Il a cependant connu une hausse de 1,4 point entre 2008 et 2013, quasi similaire à la hausse régionale, mais inférieure à l'augmentation essonniennne (respectivement +1.5 point et +1.9 points sur cette même période).

Le revenu moyen par habitant est proche des moyennes francilienne et essonniennne, un peu inférieur au niveau régional, un peu supérieur au niveau départemental. La part des cadres dans la population résidente est inférieure de 10 points au taux régional (19 % contre 29 %), celle des ouvriers, supérieure de 3 points. Les professions intermédiaires et les employés sont les catégories socio-professionnelles les plus représentées, en cohérence avec le prix des logements, plus abordables dans le Sud de l'Essonne que dans l'agglomération.

Principaux enjeux

A dominante rurale et forestière, le Sud Essonne est caractérisé par le dynamisme de ses exploitations de grandes cultures et son potentiel touristique. Renforcer et améliorer son offre immobilière et foncière en matière de développement économique est un des enjeux stratégiques du territoire. Un constat global réalisé dans le cadre du Pacte Sud Essonne ciblant la faiblesse de l'offre à encourager les acteurs du territoire à coordonner leurs actions autour d'une stratégie commune d'optimisation des conditions d'accueil, de développement et d'implantation des entreprises. Depuis 4 ans, les cinq intercommunalités du Sud Essonne se sont ainsi engagées dans un travail commun pour gagner en efficacité et en lisibilité visant dès lors :

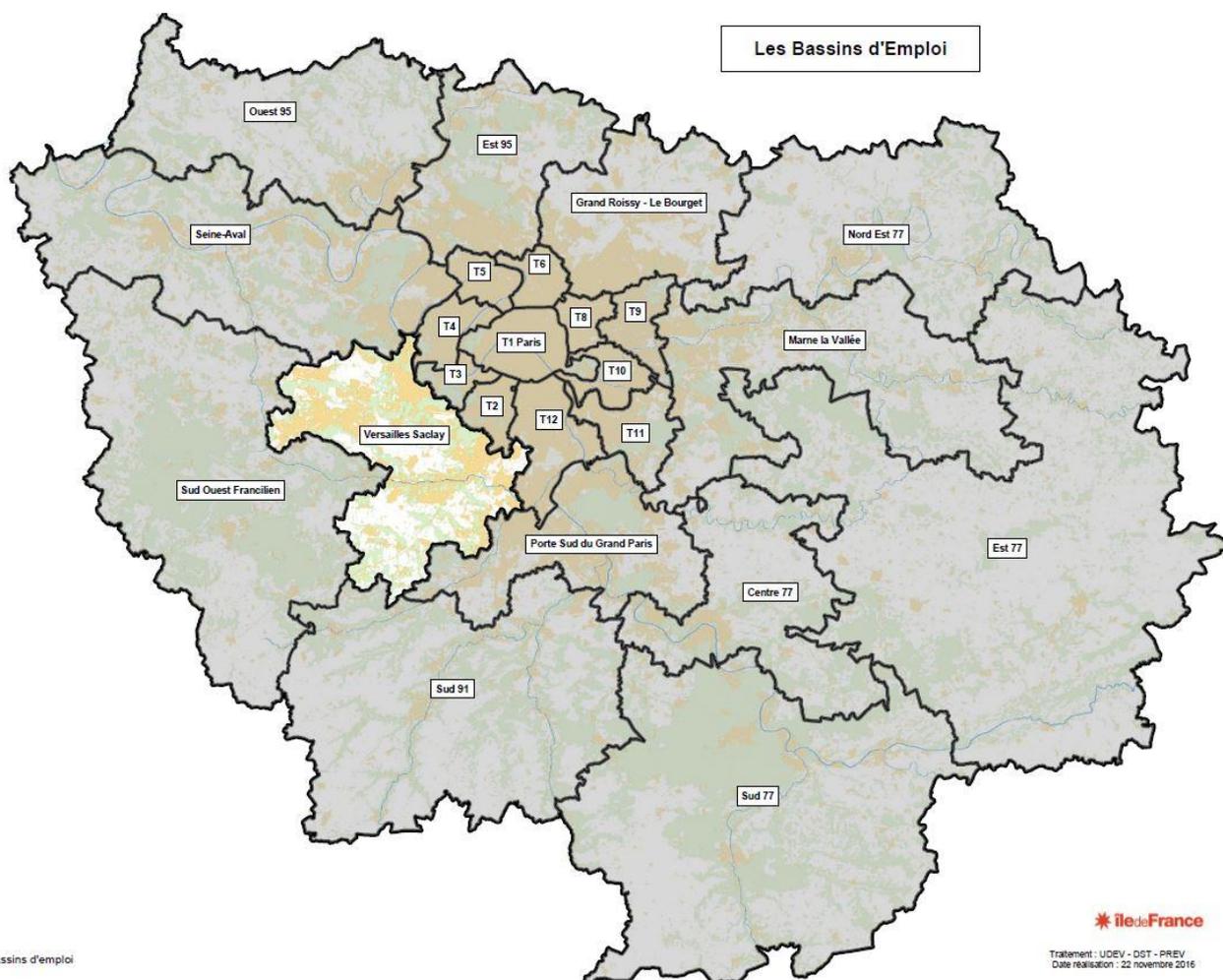
- ✓ la reconnaissance de ces territoires "de frange", comme des territoires d'intérêt métropolitain à part entière ;
- ✓ l'amélioration de la qualité de vie des habitants, en apportant des réponses ciblées et mutualisées à l'échelle de l'ensemble du sud Essonne.

Des orientations à retenir :

Cela impliquera notamment :

- ✓ d'améliorer l'attractivité du territoire situé aux franges de l'Ile-de-France (modernisation de l'offre touristique, immobilier d'entreprises, espaces innovants, offre numérique) ;
- ✓ d'assurer l'équilibre entre les activités économiques et la préservation des ressources naturelles fragiles ;
- ✓ d'accroître les services aux actifs en zones rurales ;
- ✓ conforter les filières telles que l'agro-alimentaire, les filières énergétiques ou encore les éco-activités ;
- ✓ de veiller à pouvoir mobiliser les politiques économiques d'intervention publique régionale en respectant les spécificités rurales du Sud Essonne.

Bassin Versailles - Saclay



Chiffres clés

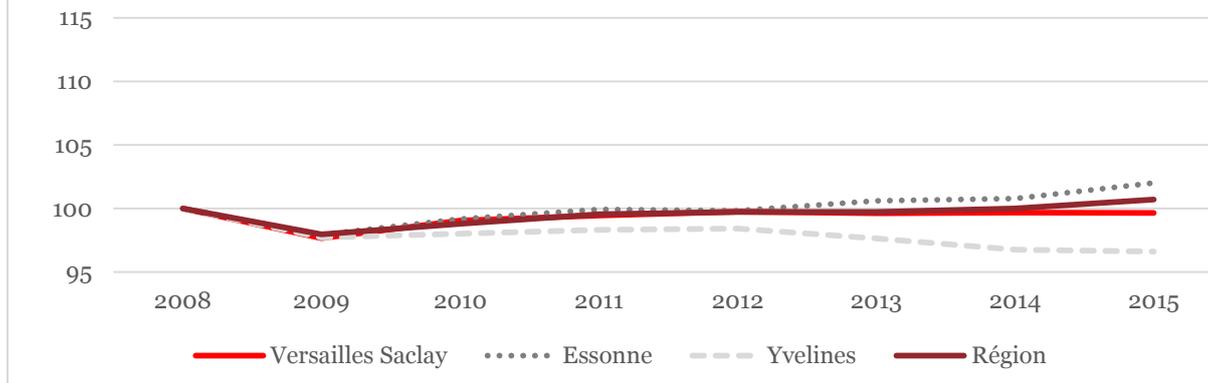
	Population (1)	Emplois (2)	Taux d'emploi (3)	Taux de chômage (4)	Revenu moyen par habitant 2014 (5)
Versailles-Saclay	819 185	422 414	1,13	8,9 %	18 033 €
Essonne	1 253 931	440 003	0,79	10,7 %	15 251 €
Yvelines	1 418 484	539 793	0,85	9,9 %	18 174 €
Ile-de-France	11 959 807	5 685 617	1,05	12,3 %	16 703 €

Source : Insee, RP 2013 (1),(2),(3),(4) ; RP 2013 (population) et ministère des Finances 2014 (5)

L'emploi salarié privé

Une croissance d'emploi proche de la moyenne régionale

source : ACOSS



Le Bassin Versailles-Saclay, partagé entre Yvelines et Essonne, totalise 7,4 % des emplois de l'Ile-de-France et 6,8 % de la population. Son taux d'emploi (emplois/actifs ayant un emploi), proche de l'équilibre, est supérieur à la moyenne régionale. L'évolution de l'emploi privé suit, entre 2009 et 2014, la tendance régionale. Le Bassin compte en 2012, 420 700 emplois totaux.

L'économie de ce territoire est globalement diversifiée, avec cependant une orientation plus marquée sur l'industrie et les services supérieurs aux entreprises, mais également sur la construction et le commerce de gros.

Parmi les 10 plus grands établissements privés installés sur le bassin Versailles-Saclay se trouvent des constructeurs automobiles (Renault, Peugeot Citroën), des grands organismes et centres de recherche (Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives, Centre National de la Recherche Scientifique) ou encore Storia (services numériques) et Altran (innovation et conseil en ingénierie).

Deux pôles majeurs structurent l'économie locale : Orsay/les Ulis sur le plateau de Saclay, moteur au plan régional et national pour la recherche scientifique et l'innovation, et Versailles/Saint Quentin en Yvelines qui comprend des grands établissements industriels mais également une économie présentielle diversifiée, et l'un des plus grand sites touristiques régionaux (Château de Versailles).

Les cadres sont très présents sur ce territoire tant parmi les actifs résidants (33 %) que dans les emplois (35 %). Le revenu par habitant se situe nettement au-dessus de la moyenne régionale, et il est proche de celui observé dans les Yvelines. Le taux de chômage est inférieur à la moyenne régionale et aux taux de l'Essonne et des Yvelines.

Principaux enjeux

En prise directe avec l'espace métropolitain et le pôle d'Orly-Paris, le bassin Versailles Saclay constitue l'une des polarités stratégiques de la Région Ile-de-France.

Depuis les années 50, les vagues successives d'implantations d'organismes scientifiques de premier plan suivies d'établissements de formation supérieure, de centres de recherche de grands groupes (Danone, Thalès, Alcatel-Lucent, Dassault Systèmes, Sanofi, EADS, Areva, EDF, General Electric, Safran, Alstom, Bouygues, Air Liquide, Renault, PSA, Ericsson, Activision Blizzard,

Horiba...) ont été à l'origine d'un projet de pôle d'innovation industrielle et scientifique de dimension mondiale, porté dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National de Paris-Saclay.

Des dynamiques importantes ont été engagées : dynamique académique en vue de constituer un ensemble universitaire de rang international, aménagement de nouveaux quartiers et de nouvelles capacités d'accueil d'activités...

Dans leur prolongement, l'enjeu est, pour les années à venir, de mettre l'accent sur le développement économique de ce territoire et de tirer pleinement partie de son exceptionnel potentiel scientifique pour favoriser l'innovation, les dynamiques entrepreneuriales, l'implantation d'entreprises et plus précisément :

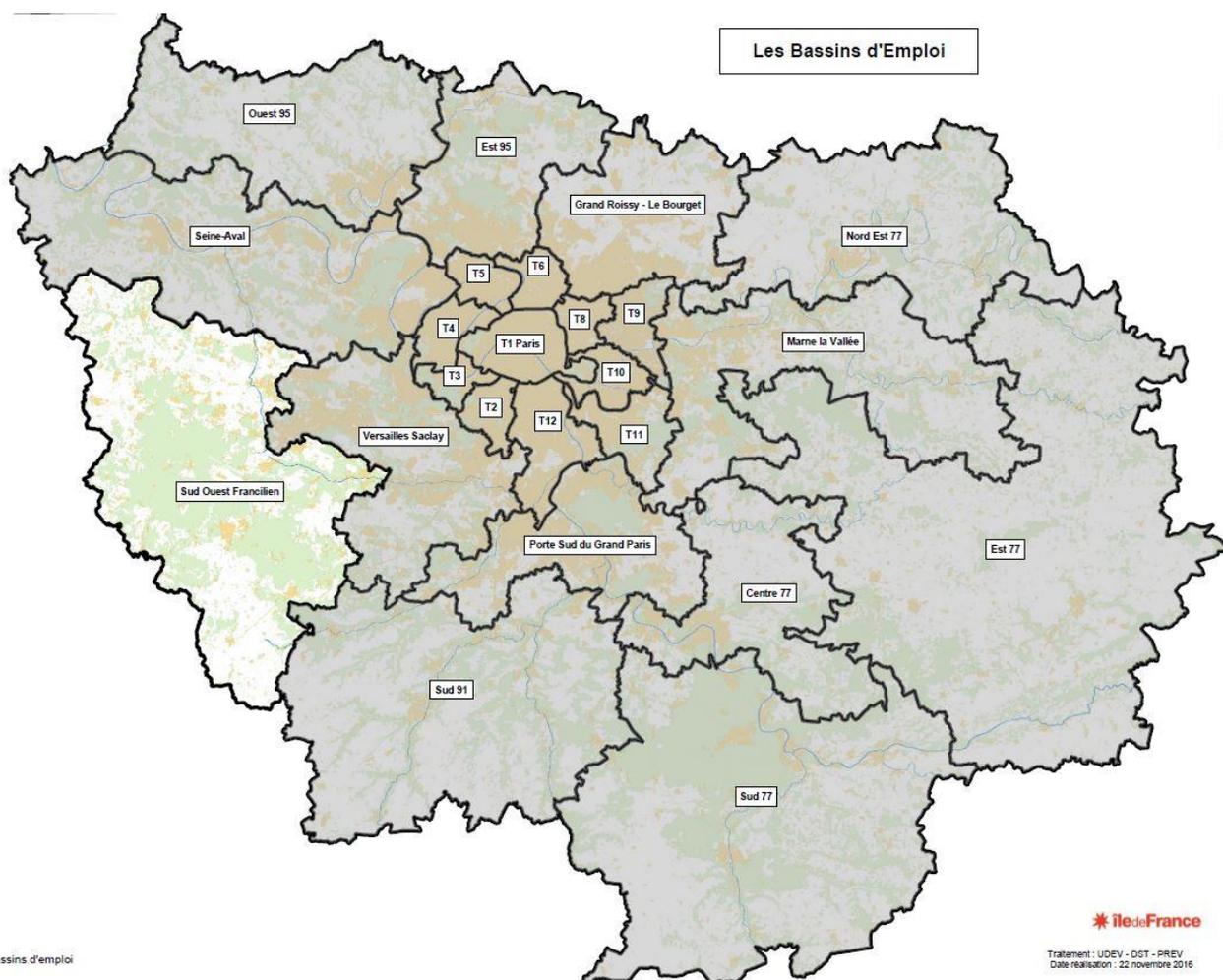
- ✓ conforter et mettre en valeur le bassin Versailles Saclay comme territoire leader d'échelle internationale et vecteur du rayonnement régional ;
- ✓ accélérer la rencontre entre acteurs économiques et académiques pour stimuler l'innovation et l'attractivité au service de la croissance ;
- ✓ développer les filières stratégiques du territoire : secteur aéronautique-défense-sécurité, technologies de l'information et de la communication, pharmacie et biomédical, énergie, mobilités du futur...
- ✓ mieux connecter le territoire au cœur de l'agglomération francilienne et au pôle d'Orly-Paris ;
- ✓ renforcer les synergies entre les acteurs du territoire au-delà des limites départementales ;
- ✓ renforcer l'attractivité résidentielle du territoire, en s'appuyant notamment sur ses pôles urbains, ses paysages naturels et agricoles de qualité...

Des orientations à retenir

La recherche et l'innovation ont vocation à rester les moteurs principaux du développement économique du bassin d'emploi de Versailles Saclay. La Région, en association avec les EPCI du territoire, l'Etablissement Public d'Aménagement de Paris-Saclay et les autres acteurs du territoire, impulsera :

- ✓ Une démarche de communication à l'international, reposant sur la marque régionale et les moyens de Paris Région Entreprises, mettant en avant les particularités de l'offre du bassin d'emploi ;
- ✓ Une dynamique d'animation économique, orientée vers les entreprises, les centres de recherche et le monde académique notamment ;
- ✓ La constitution d'une communauté des acteurs de l'entrepreneuriat, visant la mise en réseau des opérateurs en matière d'accompagnement de l'innovation, d'incubation et de la création d'entreprises ;
- ✓ Des actions de valorisation des filières agricoles et alimentaires, de l'économie résidentielle ou des services qui contribuent à l'attractivité du territoire.

Bassin Sud-Ouest Francilien (Rambouillet)



Chiffres clés

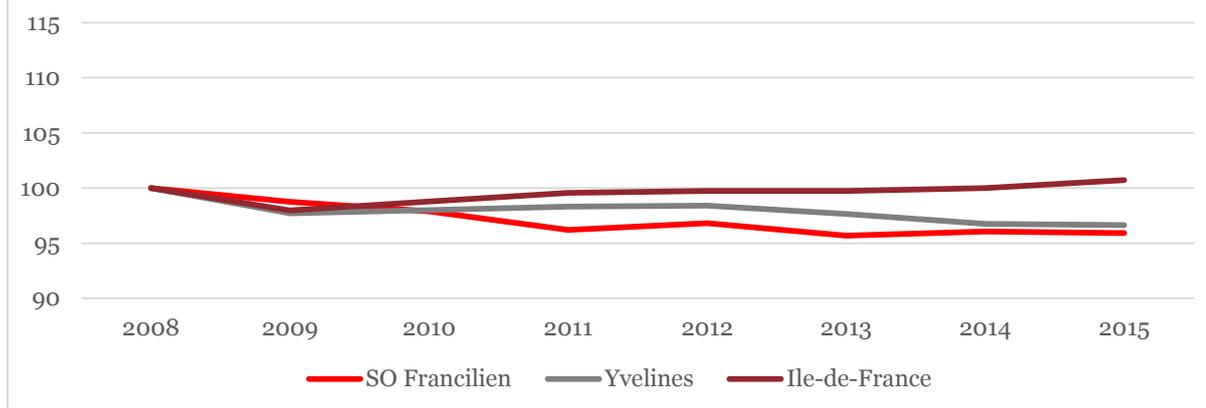
	Population (1)	Emplois (2)	Taux d'emploi (3)	Taux de chômage (4)	Revenu net par habitant (5)
Sud-Ouest francilien	175 718	51 171	0,64	7,4 %	19 231 €
Yvelines	1 418 484	539 793	0,85	9,9 %	18 174 €
Ile-de-France	11 959 807	5 685 617	1,05	12,3 %	16 703 €

Source : Insee, RP 2012 (1),(2),(3),(4) ; RP 2013 (population) et ministère des Finances 2014 (5)

L'emploi salarié privé

Après avoir décroché jusqu'en 2011, l'emploi salarié tend à se stabiliser

Source : ACOSS



Ce territoire rural périphérique de la région totalise 1 % des emplois, 1,5% des actifs et 1,5% de la population de l'Île-de-France. Son taux d'emploi inférieur à la moyenne régionale, est celui d'un territoire de faible densité.

L'emploi salarié privé a connu, depuis 2009, une évolution nettement moins favorable qu'à l'échelle de l'Île-de-France ou de l'ensemble du département des Yvelines. Le Cœur d'Yvelines est le seul EPCI qui a bénéficié d'une progression de son nombre d'emplois. Cependant, l'emploi semble globalement se stabiliser après la forte décroissance antérieure à 2011.

Son environnement naturel et patrimonial largement protégé et valorisé, par exemple à travers le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse et ses sites inscrits, contribuent à l'attractivité d'actifs résidents cadres ou de professions intermédiaires, plus représentés ici que dans la structure socioprofessionnelle régionale. Le revenu net par habitant, supérieur à celui de la région et aussi du département confirme la position privilégiée d'une grande part de sa population.

Le niveau de chômage (7,2 %) reste favorable comparativement à la situation francilienne, il s'est cependant accru d'un point depuis 2007.

Les activités agricoles et sylvicoles, avec également la présence de l'institut national de la recherche agronomique confortent ce territoire comme de premier ordre à l'échelle régionale pour ces secteurs. Les activités sociales, celles de l'énergie y sont également spécifiques.

Principaux enjeux

S'il présente les caractéristiques d'un territoire à dominante rurale, le bassin d'emploi Sud-Ouest Yvelines est influencé par les dynamiques urbaines des territoires proches : les pôles urbains de l'Ouest parisien, Saint Quentin en Yvelines notamment, l'agglomération de Chartres... Il tire de sa position géographique et du dynamisme du pôle de Rambouillet une attractivité réelle, notamment sur le plan résidentiel. Dans ce contexte, les principaux enjeux du bassin d'emploi sont de :

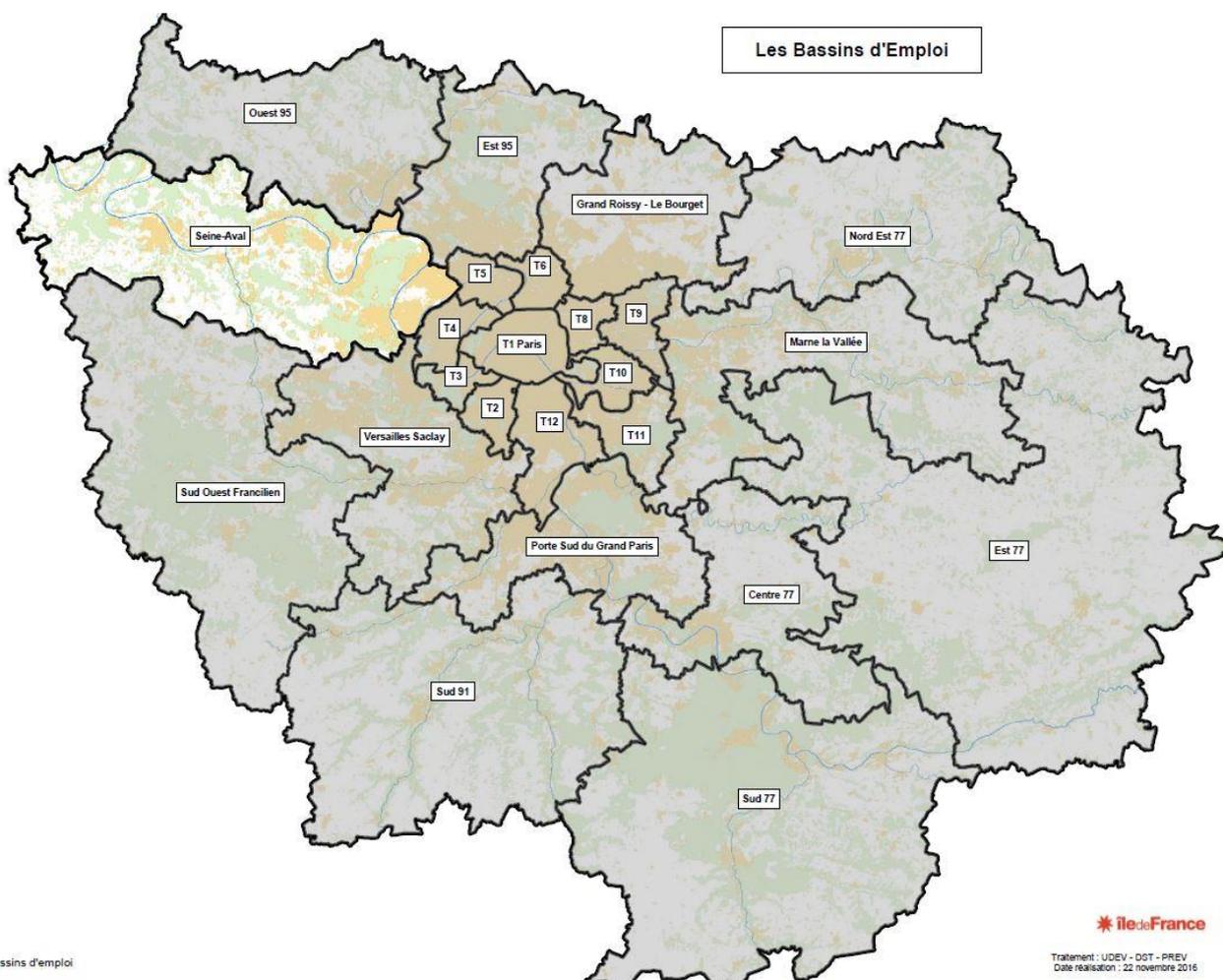
- ✓ Promouvoir un développement économique diversifié et durable, permettant de veiller à un équilibre entre attractivité résidentielle et création d'emplois, à la préservation du cadre de vie et de travail sur le territoire ;
- ✓ Renforcer le lien entre préservation et développement des activités agricoles, préservation des paysages, innovation, valorisation des biomasses et développement d'activités économiques ;
- ✓ Préserver et développer une offre commerciale diversifiée et accessible, soutenir le commerce de proximité ;
- ✓ Valoriser le potentiel touristique du territoire et renforcer l'offre de services associés dans une logique de développement d'activités.

Des orientations à retenir

La Région s'appuiera sur les EPCI du territoire et sur les principaux partenaires pour :

- ✓ Qualifier et renforcer l'offre d'accueil d'entreprises, notamment dans une logique d'optimisation du foncier et de l'accessibilité des sites, poursuivre le développement du très haut débit ;
- ✓ Structurer et articuler les politiques entrepreneuriales sur le territoire, avec une attention particulière sur l'offre immobilière dédiée ;
- ✓ Conforter les filières agricoles existantes en valorisant les produits et en développant l'innovation en lien avec les centres de formation et de recherche du territoire ;
- ✓ Mettre en œuvre des actions visant à développer les polarités existantes, par un soutien notamment du commerce et des services de proximité ;
- ✓ Engager une stratégie de valorisation touristique du territoire, de développement de l'offre d'hébergement et de services associés.

Bassin Seine Aval



Chiffres clés

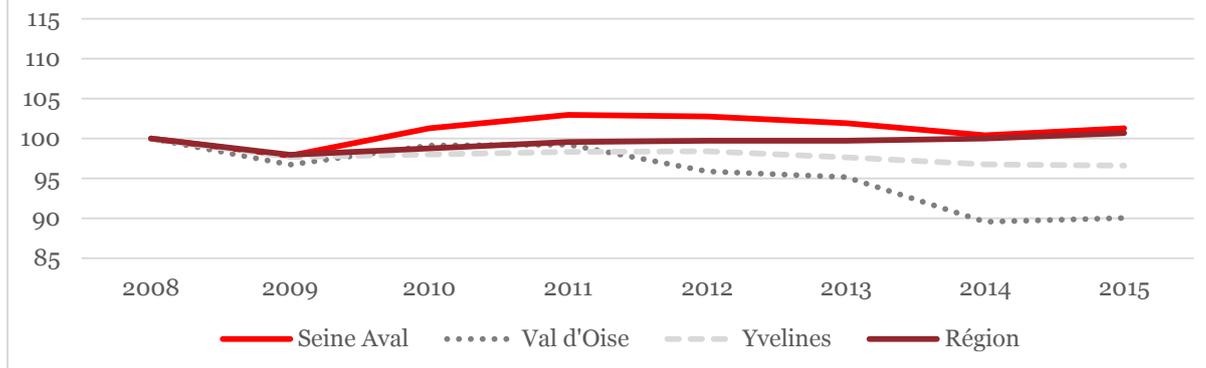
	Population (1)	Emplois (2)	Taux d'emploi (3)	Taux de chômage (4)	Revenu net par hab. (5)
Seine-Aval	780 392	238 899	0,7	11 %	17 626 €
Yvelines	1 418 484	539 793	0,85	9,9 %	18 174 €
Val d'Oise	1 194 681	431 366	0,83	13,1 %	13 836 €
Ile-de-France	11 959 807	5 685 617	1,05	12,3 %	16 703 €

Source : Insee, RP 2012 (1),(2),(3),(4) ; RP 2013 (population) et ministère des Finances 2014 (5)

L'emploi salarié privé

Après une croissance marquée jusqu'en 2011,
un alignement sur le niveau régional

source : ACOSS



Le Bassin Seine-Aval représente 6 % de la population et 4 % des emplois régionaux.

Les cinq plus grandes entreprises du secteur privé de cette vallée sont Peugeot à Poissy, Renault à Flins, Airbus Defense and Space aux Mureaux, ATOS à Bezons, les laboratoires Glaxosmithkline à Marly-le-Roi. Avec près de 14 000 établissements de 1 salarié et plus, Seine Aval représente 4 % des établissements régionaux.

Les activités industrielles marquent toujours fortement ce bassin, l'industrie représentant plus de 31 000 emplois, soit une part des emplois industriels deux fois plus importante qu'à l'échelle régionale. Les grandes entreprises citées ci-dessus travaillent en effet avec un réseau de sous-traitants dont la répartition géographique dépasse toutefois Seine-Aval. A côté de l'industrie, les spécialités qui ressortent sont la construction, l'action sociale et l'agriculture.

Le taux d'emploi, inférieur aux moyennes régionales et départementales, traduit la réalité d'un territoire résidentiel toujours affecté par la désindustrialisation. Le taux de chômage est en hausse de 1,2 point par rapport à 2007, mais en 2012 il est inférieur de 1,3 point au taux régional. Cette situation générale recouvre cependant une réalité encore difficile dans certaines communes où le taux de chômage dépasse 15 % des actifs (Mantois, Les Mureaux, Chanteloup-lès-Vignes).

Avec 29 % de cadres et 5 % d'ouvriers dans la population résidente, le profil socio-économique du bassin Seine-Aval est quasiment le même que celui de la population régionale. Le revenu moyen par habitant est même supérieur au revenu moyen francilien, et recouvre de fortes disparités avec des niveaux de revenus communaux très élevés dans la partie proche de l'agglomération centrale. Les objectifs de l'Opération d'Intérêt National engagée sur une grande partie de ce bassin visant à accroître parallèlement le taux d'emplois et le nombre de logements construits restent d'actualité.

Principaux enjeux

Trait d'union entre Paris et la Normandie, le bassin d'emploi de Seine Aval est marqué par de grandes infrastructures qui en font un axe logistique majeur, débouchant vers Rouen et le Havre, premier complexe portuaire national. L'industrie y tient, historiquement, une place particulière : les filières automobile, aérospatiale, des éco-industries ou de la production énergétique ont été la source d'un développement massif du territoire à partir des années 50.

Subissant plus durement qu'ailleurs les effets de la déprise industrielle des vingt dernières années, le bassin d'emploi de Seine Aval est au cœur d'enjeux stratégiques à l'échelle régionale :

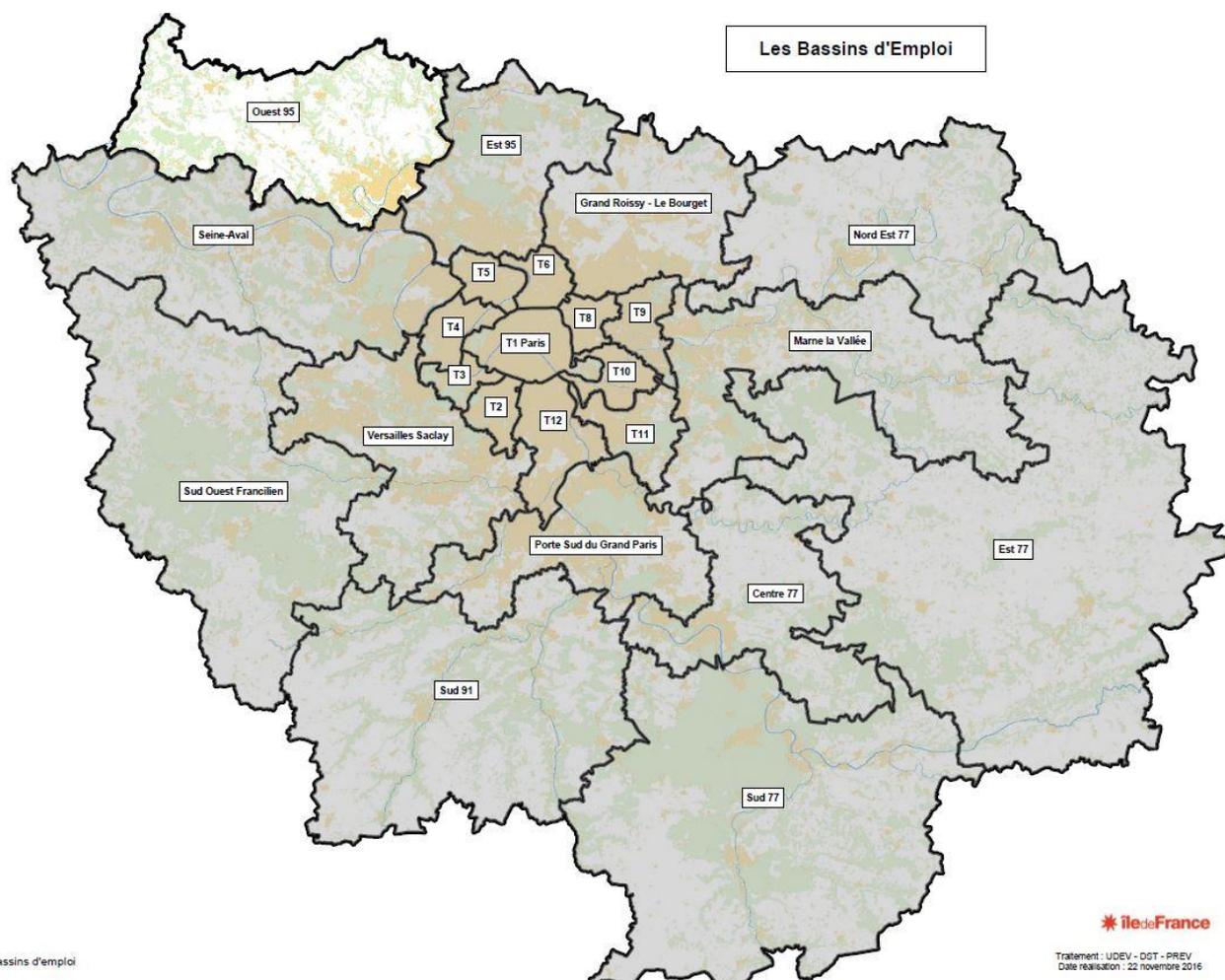
- ✓ Renforcer l'attractivité économique du territoire et valoriser, notamment à l'international, ce territoire qui s'inscrit dans l'ensemble plus large de l'axe Seine, de Paris au Havre (15 millions d'habitants, 1 million d'entreprises...);
- ✓ Maintenir et développer le tissu productif, valoriser les compétences et savoir-faire locaux pour réinventer les filières historiques du territoire ;
- ✓ Arrimer le territoire aux dynamiques des centres tertiaires de l'ouest parisien ;
- ✓ Mieux capter les flux qui transitent par le territoire (marchandises, personnes...) pour créer de la richesse et de l'emploi ;
- ✓ Lutter contre le chômage qui atteint des niveaux importants dans certaines communes, notamment par des réponses adaptées en termes de formation ;
- ✓ Valoriser le potentiel touristique, lié à un patrimoine naturel et bâti de premier plan, une position de porte d'entrée vers Paris ;
- ✓ Valoriser l'activité agricole.

Des orientations à retenir

En cohérence avec les stratégies de développement interrégionales (CPIER Vallée de Seine) et les différentes politiques structurantes menées sur tout ou partie du bassin (OIN Seine Aval, programme Leader Seine Aval, programmation Investissements Territoriaux Intégrés, CIN...), la Région s'attachera, auprès des EPCI et partenaires locaux, à conforter les dynamiques suivantes :

- ✓ Soutenir le développement des filières prioritaires sur le territoire, par l'appui aux démarches de cluster, l'accompagnement des démarches collectives dans le domaine industriel (hub automobile) ;
- ✓ Construire une offre d'accueil d'entreprises cohérente et concertée entre EPCI et opérateurs, prenant notamment en compte les infrastructures portuaires existantes ou en projet ;
- ✓ Renforcer l'attractivité internationale du territoire en valorisant son appartenance à l'ensemble de la vallée de la Seine ;
- ✓ Structurer une politique de soutien à l'entrepreneuriat, basée sur une offre de proximité et une articulation des outils d'accompagnement, de soutien de l'innovation et d'hébergement, dans une logique de parcours des porteurs de projets ;
- ✓ Engager des actions permettant de rapprocher offre et demande d'emploi sur le bassin, adapter l'offre de formation des demandeurs d'emploi aux besoins des entreprises ;
- ✓ Valoriser les filières agricoles et alimentaires qui contribuent à l'attractivité du territoire ;
- ✓ Poursuivre les démarches partenariales de valorisation touristique du territoire (contrat de destination).

Bassin Ouest Val d'Oise



Chiffres clés

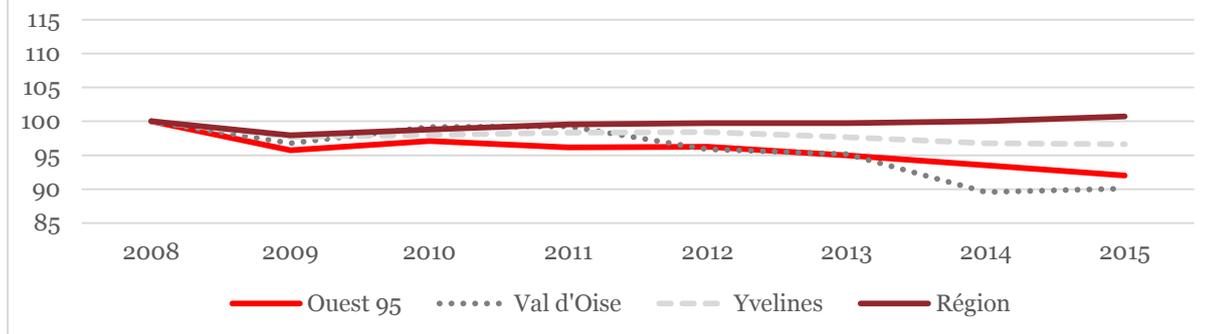
	Population (1)	Emplois (2)	Taux d'emploi (3)	Taux de chômage (4)	Revenu net par habitant (5)
Ouest Val d'Oise	260 372	106 268	0,90	9,8 %	13 979 €
Val d'Oise	1 194 681	431 366	0,83	11,3 %	13 836 €
Yvelines	1 418 484	539 793	0,85	8,3 %	18 174 €
Région	11 959 807	5 685 617	1,05	10,8 %	16 703 €

Source : Insee, RP 2013 (1),(2),(3),(4) ; RP 2013 (population) et ministère des Finances 2014 (5)

L'emploi salarié privé

Une dégrue continue, un peu moins sévère que celle que connaît le Val d'Oise

source : ACOSS



Le Bassin Ouest Val d'Oise comprend 89 communes et représente 2.2 % de la population et des actifs, et 1.9 % des emplois régionaux.

Les principales entreprises de ce bassin sont 3M France, Spie Nucléaire, le groupe ESSEC, Renault, les laboratoires Clarins à Pontoise, Safran et Morpho (expertise en biométrie).

Les activités industrielles marquent toujours fortement ce bassin, l'industrie représentant près de 15 000 emplois, soit une part des emplois industriels deux fois plus importante qu'à l'échelle régionale. A côté de l'industrie, les spécialités qui ressortent sont l'agriculture, l'administration, les activités pour la santé et la construction.

Le taux d'emploi, de 0.9, supérieur aux taux valdoisien et yvelinois, est un des plus élevés des bassins de grande couronne. Entre 2008 et 2013, le chômage a crû un peu plus rapidement qu'au niveau régional ou val d'oisien mais avec un taux de 9,8 % il reste inférieur à l'un comme à l'autre.

Le revenu net par habitant est similaire à celui du Val d'Oise, mais inférieur à celui de l'Ile-de-France (d'environ 2 700 € par an).

La répartition des catégories socio-professionnelles de la population résidente de l'Ouest Val d'Oise est assez représentative de celle du département. Comparée à l'Ile-de-France, la part des cadres y est cependant moins élevée (7 points d'écart), tandis que les professions intermédiaires puis les employés sont les catégories les plus nombreuses (respectivement 30 % et 28 % sur ce bassin contre 26 % et 25 % en Ile-de-France).

Principaux enjeux

Le Bassin Ouest 95 est situé en grande couronne. Il rassemble l'agglomération de Cergy Pontoise et 3 communautés de communes du PNR du Vexin.

Deux secteurs géographiques structurent l'économie locale :

- Cergy-Pontoise, 2^{ème} pôle d'enseignement supérieur d'Ile-de-France grâce notamment à son université et à de nombreuses écoles d'ingénieurs ou de commerce comme l'ENSEA et l'ESSEC, qui compte un grand nombre d'entreprises de haute technologie de R&D mais

également de nombreuses PME notamment dans les domaines de la mobilité/automobile, ou de la cosmétique ;

- et le PNR du Vexin français qui constitue un secteur plus résidentiel avec quelques zones d'activités et des PME notamment dans le secteur industriel à Marines.

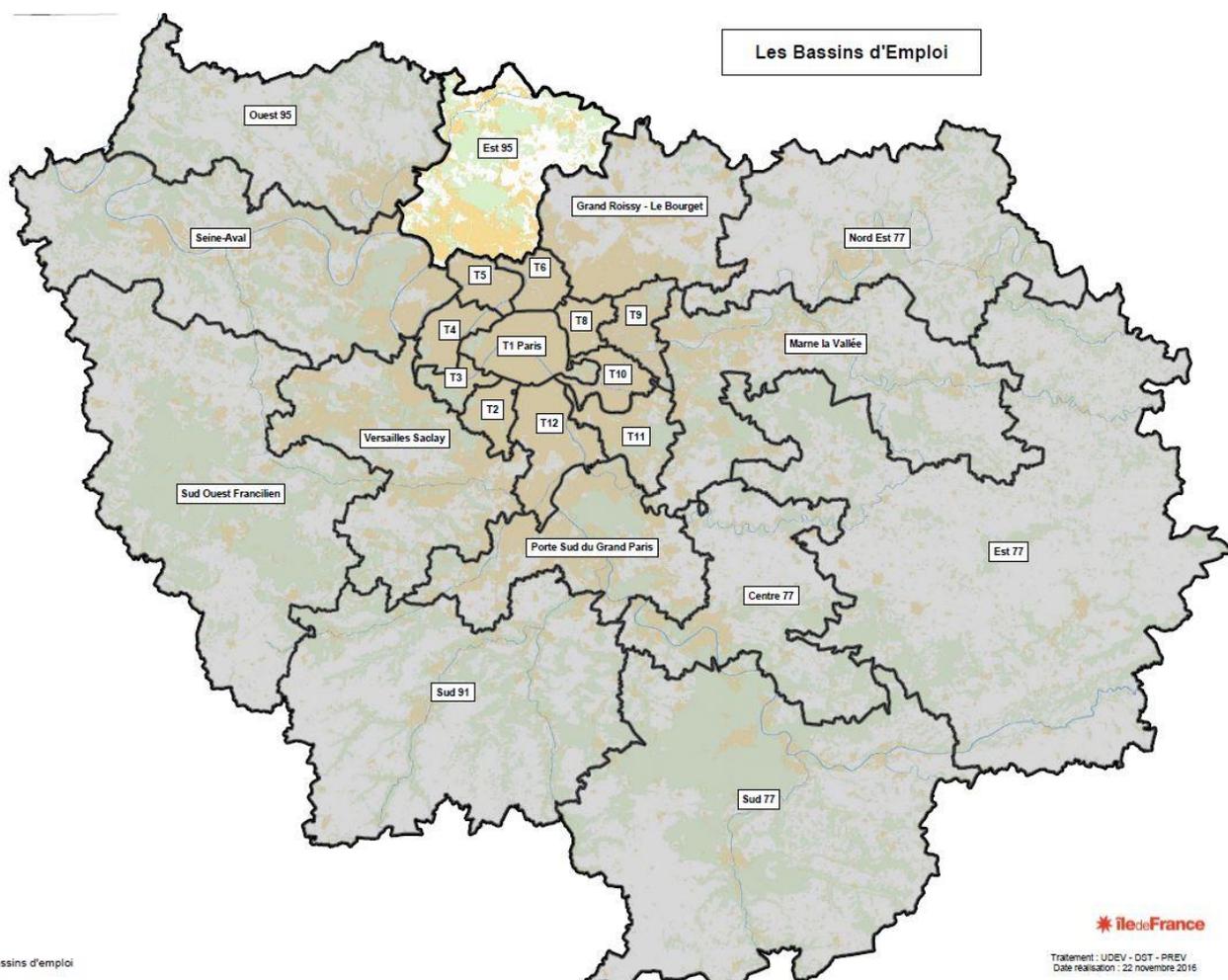
Les principaux enjeux sur la base desquels un travail en commun pourra être engagé dans le cadre du bassin sont :

- ✓ Conforter la polarité économique de Cergy Pontoise et favoriser sa reconnaissance internationale
- ✓ Accompagner le développement des entreprises locales et développer leur potentiel d'innovation
- ✓ Préserver la vitalité des territoires ruraux

Des orientations à retenir

- ✓ Appuyer la réalisation des projets structurants qui renforcent l'attractivité du territoire (Campus international, infrastructures de transport, cluster sécurité, éco-cité de l'innovation et de l'entrepreneuriat, etc.)
- ✓ Soutenir le développement des entreprises existantes :
 - Développer le potentiel d'innovation des entreprises et favoriser leur rapprochement avec les établissements d'enseignement supérieur de la COMUE Paris Seine ;
 - Soutenir les filières stratégiques existantes (mécatronique, cosmétique, logistique, automobile/mobilités, agriculture, tourisme) et en émergence (sécurité et numérique) ;
 - Soutenir la dynamique entrepreneuriale, notamment dans les QPV, les territoires ruraux et auprès des étudiants.
- ✓ Mieux répondre aux besoins en compétence des entreprises :
 - Développer les démarches de GPEC ;
 - Soutenir l'implication des entreprises dans des démarches d'innovation sociale en faveur de l'insertion et de la formation ;
 - Accompagner les TPE sur les problématiques RH.
- ✓ Valoriser les atouts et le potentiel de développement des territoires ruraux :
 - Mobiliser les dispositifs du Pacte rural en faveur des EPCI ruraux du Val d'Oise, notamment en termes de soutien au commerce de proximité et de création de tiers lieux ;
 - Améliorer l'offre de services aux entreprises et aux demandeurs d'emploi (développement de l'ingénierie, renforcement des relais d'information, rapprochement de l'offre de formation, etc.) ;
 - Soutenir la structuration de filières/réseaux d'acteurs autour d'activités porteuses sur ces territoires (tourisme, éco-construction, circuits courts, etc.).

Bassin Est Val d'Oise



Chiffres clés

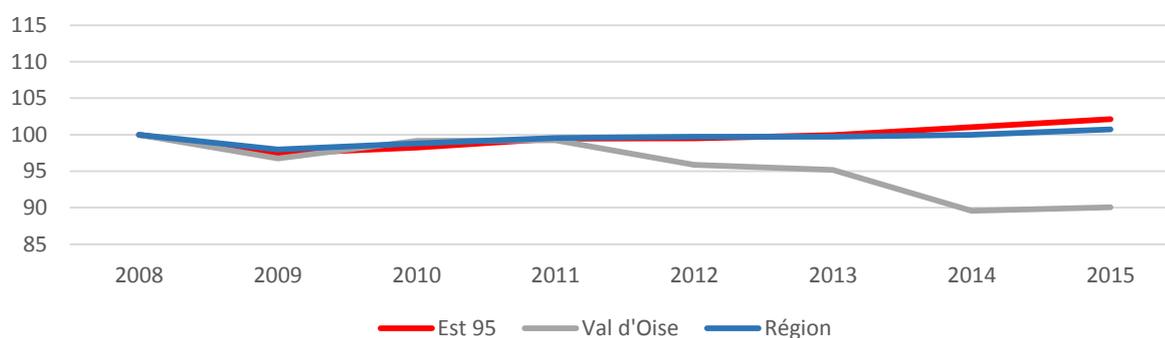
	Population (1)	Emplois (2)	Taux d'emploi (3)	Taux de chômage (4)	Revenu net par habitant (5)
Est Val d'Oise	549 134	127 791	0,52	10,7 %	15 891 €
Val d'Oise	1 194 681	431 366	0,83	13,1 %	13 836 €
Région	11 959 807	5 685 617	1,05	12,3 %	16 703 €

Source : Insee, RP 2013 (1),(2),(3),(4) ; RP 2013 (population) et ministère des Finances 2014 (5)

L'emploi salarié privé

Une dynamique de l'emploi qui résiste bien mieux que dans le Val d'Oise et même légèrement supérieure à la croissance régionale ces deux dernières années

source : ACOSS



Le bassin Est Val d'Oise comprend 70 communes et représente 4.6 % de la population et des actifs, et 2.2 % des emplois régionaux.

Les principales entreprises sont notamment l'entreprise de travaux Fayolle, la société d'Exploitation des Eaux et Thermes d'Enghien-les-Bains et 3M France.

Les secteurs d'activités qui démarquent ce bassin des moyennes régionales sont l'agriculture, la construction, le commerce de détail, l'action sociale, et l'enseignement. La vallée de l'Oise tire parti de son attractivité touristique avec le site d'Auvers-sur-Oise mais a également une filière logistique développée avec un renforcement de la logistique fluviale grâce à la plate-forme multimodale de Bruyère-sur-Oise.

Le taux d'emploi, de 0.52, est le plus faible des 24 bassins franciliens, traduisant la réalité d'un secteur à la fonction résidentielle affirmée. Entre 2008 et 2013, le chômage a crû au même rythme que celui de l'Ile-de-France et moins vite que dans le Val d'Oise, mais avec un taux de 10.7 % il reste nettement inférieur aux taux francilien comme valdoisien.

Le revenu net par habitant est relativement proche de celui de l'Ile-de-France, et supérieur à celui du Val d'Oise (d'environ 2 000 € par an).

La catégorie socio-professionnelle la plus représentée dans la population résidente est celle des professions intermédiaires et des employés (respectivement 31 % et 27 %). La part des cadres est inférieure de 6 points au taux régional (23 % contre 29 % en Ile-de-France), celle des ouvriers est similaire.

Principaux enjeux

Le Bassin Est 95 est situé en grande couronne. Il rassemble les agglomérations de Val Parisien et de Plaine Vallée, ainsi que 3 communautés de communes du Nord Val d'Oise.

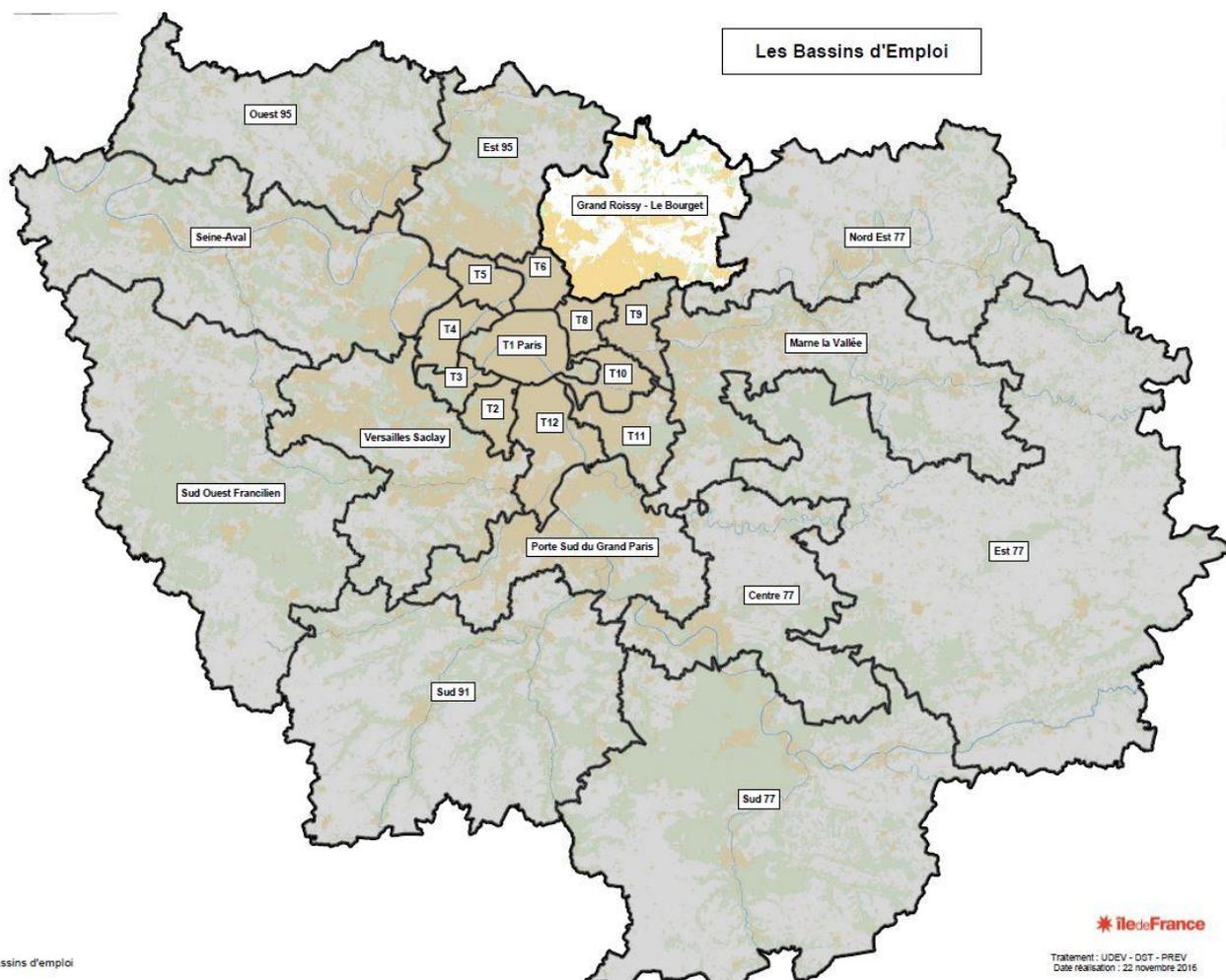
Les principaux enjeux sur la base desquels un travail en commun pourra être engagé dans le cadre du Bassin sont :

- ✓ Améliorer le taux d'emploi par la création d'emplois de proximité ;
- ✓ Renforcer l'attractivité du territoire et affirmer son identité économique ;
- ✓ Soutenir le développement des TPE-PME et encourager l'esprit d'entreprendre.

Des orientations à retenir

- ✓ Accompagner l'implantation de nouvelles activités sur le territoire et favoriser le développement des entreprises existantes :
 - Produire un foncier et immobilier d'entreprises adapté aux besoins des entreprises et confortant l'attractivité du territoire ;
 - Faciliter l'accès des entreprises aux dispositifs de soutien par un accompagnement renforcé ;
 - Soutenir la dynamique entrepreneuriale, notamment dans les QPV et les territoires ruraux.
- ✓ Renforcer l'adéquation entre offre et demande d'emplois :
 - Développer l'offre de formation professionnelle sur les métiers en tension du territoire ;
 - Favoriser les actions de découverte des métiers pour les demandeurs d'emploi et les jeunes, en impliquant les clubs d'entreprises dans ces démarches ;
 - Accompagner les TPE sur les problématiques RH.
- ✓ Préciser le positionnement économique du territoire et valoriser ses atouts
 - Construire une vision partagée du territoire ;
 - Accompagner la montée en puissance des EPCI sur le développement économique ;
 - Valoriser les atouts du territoire (filères dominantes, patrimoine naturel et touristique, dynamique entrepreneuriale, etc).

Bassin Grand Roissy Le Bourget



Chiffres clés

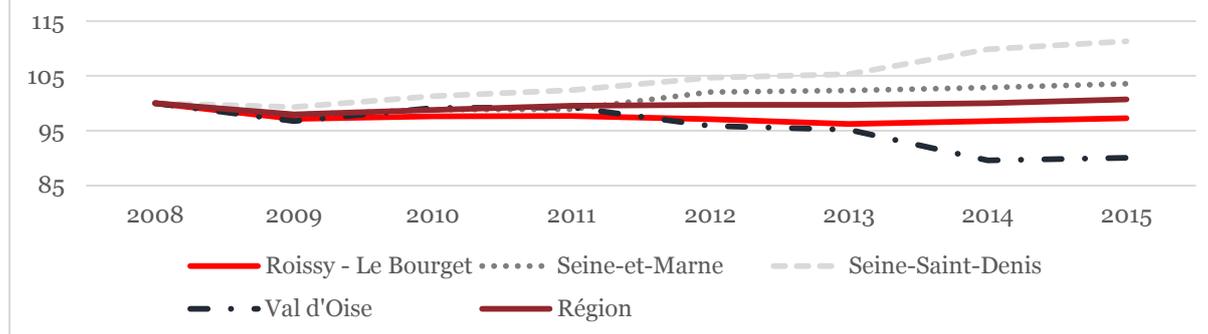
	Population (1)	Emplois (2)	Taux d'emploi (3)	Taux de chômage (4)	Revenu net par habitant (5)
Grand Roissy Le Bourget	693 378	289 406	1,05	17 %	10 936 €
Seine-et-Marne	1 365 200	451 020	0,73	11,2 %	14 328 €
Seine-Saint-Denis	1 552 482	561 840	0,90	18,5 %	11 035 €
Val d'Oise	1 194 681	431 366	0,83	13,1 %	13 836 €
Ile de France	11 959 807	5 685 617	1,05	12,3 %	16 703 €

Source : Insee, RP 2012 (1),(2),(3),(4) ; RP 2013 (population) et ministère des Finances 2014 (5)

L'emploi salarié privé

L'emploi se maintient mais ne bénéficie pas de la dynamique positive régionale

source : ACOSS



Très bien connecté à l'international avec le premier aéroport d'affaire européen au Bourget et l'aéroport CDG, deuxième pour les voyageurs et le fret, ce territoire représente 6 % de la population, 5,5 % des actifs et 5 % des emplois régionaux. Depuis 2011, l'évolution de l'emploi est inférieure au rythme régional. Des plans sociaux de grandes entreprises ou encore la fermeture du site PSA ont fait baisser le nombre d'emplois mais une reprise apparaît dernièrement avec plus de 1500 emplois gagnés en 2014, ne permettant pas néanmoins de retrouver le chiffre d'il y a cinq ans.

Les principales entreprises du secteur privé sont dans le secteur des services aéroportuaires avec Air France et le groupe Aéroports de Paris (ADP). Bénéficiant de la proximité des infrastructures de transport autoroutières et aéroportuaires ainsi que de la proximité du bassin de consommation, les plus grandes entreprises logistiques nationales voire internationales font de ce territoire un centre majeur de la logistique nationale et internationale. Il s'agit notamment du hub européen de Fedex, du hub de la Poste ou d'acteurs du e-commerce comme C'discount et Vente Privée qui placent ce territoire comme essentiel au fonctionnement de l'écosystème régional. En revanche, les activités sociales, de soins et services aux populations y sont sous-représentées.

La part relative des établissements de plus de 50 salariés est plus importante sur ce secteur que ce que l'on constate à l'échelle des trois départements ou de la région, signe de l'attractivité du territoire pour les grandes entreprises.

Le taux d'emploi est élevé, très supérieur à ceux des trois départements auxquels il appartient mais reste inférieur à celui de la région de 0,6 point. Ainsi, le taux de chômage est très supérieur au taux régional et cet écart a augmenté entre 2007 et 2012 (supérieur de 4,1 point au taux régional en 2007, +4,7 point en 2012). Le chômage touche très largement les populations non qualifiées et de nombreux jeunes de ce territoire, notamment dans les communes du sud-est du Val d'Oise et de Seine-Saint-Denis.

Le revenu moyen des ménages y est faible, tout particulièrement dans les communes densément peuplées du sud.

Principaux enjeux

Le grand défi de ce territoire est de se reconnaître et de s'assumer comme un territoire de rang international, qui doit tenir sa place dans la compétition avec de plus en plus de territoires aéroportuaires dans le monde. Il s'agit aussi de résoudre le paradoxe d'être à la fois l'un des territoires les plus porteurs de croissance économique du pays, et l'un de ceux les plus durement touchés par le chômage en Île-de-France. Relever ces défis implique de s'attaquer également à

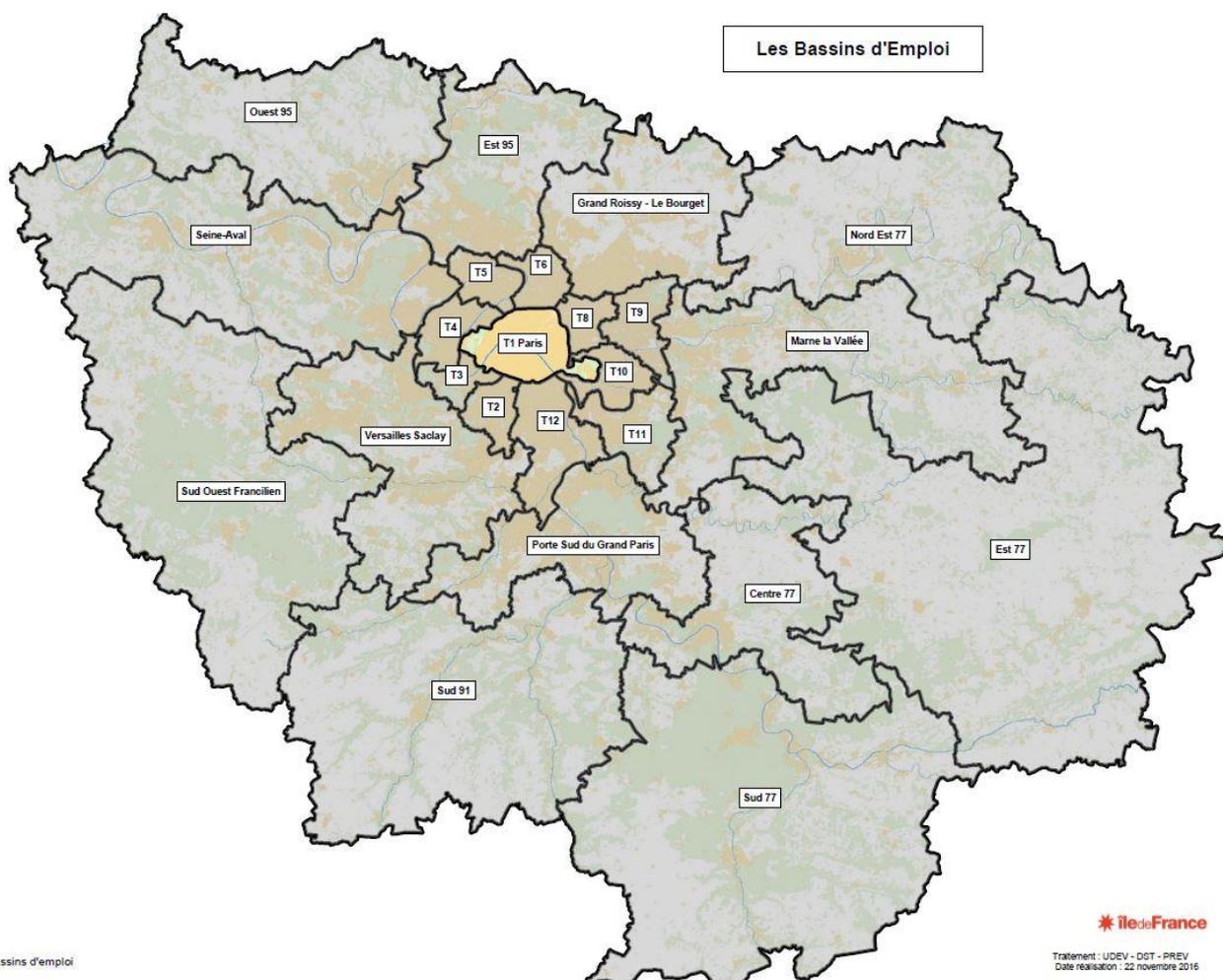
l'enjeu de la gouvernance, pour se donner les moyens d'un pilotage du développement économique à cette échelle.

- ✓ S'affirmer comme la principale place aéroportuaire servant de porte d'entrée économique au sein de l'Union Européenne ;
- ✓ Se faire reconnaître en Ile-de-France, comme un territoire majeur de la région capitale, et plus uniquement sur des fonctions logistiques et de transport aérien ;
- ✓ Diversifier les activités économiques, les entreprises et les emplois proposés aux habitants, pour réduire les inégalités sociales et territoriales ;
- ✓ Répondre aux enjeux de compétitivité internationale des places aéroportuaires concurrentes ;
- ✓ Pousser les dynamiques entrepreneuriales en s'appuyant sur les équipements et réseaux existants ;
- ✓ Proposer un territoire hospitalier pour les entreprises et leurs salariés ;
- ✓ Tirer le meilleur parti du foisonnement des projets économiques en :
 - Equilibrant spatialement le développement économique en s'appuyant plus fortement sur les sites existants et espaces déjà urbanisés ;
 - Organisant la mobilisation des acteurs pour que les emplois ainsi créés bénéficient le plus possible aux habitants du territoire.

Des orientations à retenir

- ✓ Permettre aux actifs du territoire de mieux bénéficier de l'emploi généré par la dynamique économique spécifique du territoire, incarnée par le foisonnement des grands projets économiques qui souhaitent s'y développer ;
- ✓ Appuyer la structuration du cluster des échanges internationaux (tourisme et événements professionnels, logistique, commerce international, services aéroportuaires) ;
- ✓ Développer à proximité de l'aéroport du Bourget et du Salon international de l'aéronautique et de l'espace une cité de l'aéronautique, lieu d'accueil de sous-traitants aéronautiques et de centres de formations dédiés ;
- ✓ Accompagner l'entrepreneuriat, les entreprises et les acteurs économiques ;
- ✓ Renforcer l'attractivité du Grand Roissy – Le Bourget en :
 - Renforçant la stratégie d'accueil des entreprises via l'élaboration d'un schéma collectif d'organisation des territoires de développement, pour équilibrer spatialement les activités et la mise à niveau des sites d'accueil d'entreprises, avec une réflexion sur la l'adaptation et la qualité du bâti économique, et sur le parcours résidentiel des entreprises, de la création au développement ;
 - Améliorant l'hospitalité du territoire pour les salariés et les habitants (inciter à développer l'urbanité d'un territoire où l'habitat et les activités économiques sont plus éloignés qu'ailleurs), et pour les visiteurs : poursuivre et intensifier les efforts de structuration de l'offre de services d'accueil à l'échelle du grand territoire
 - Poursuivant les efforts de marketing territorial et de prospection internationale

Bassin de Paris (T1)



Chiffres clés

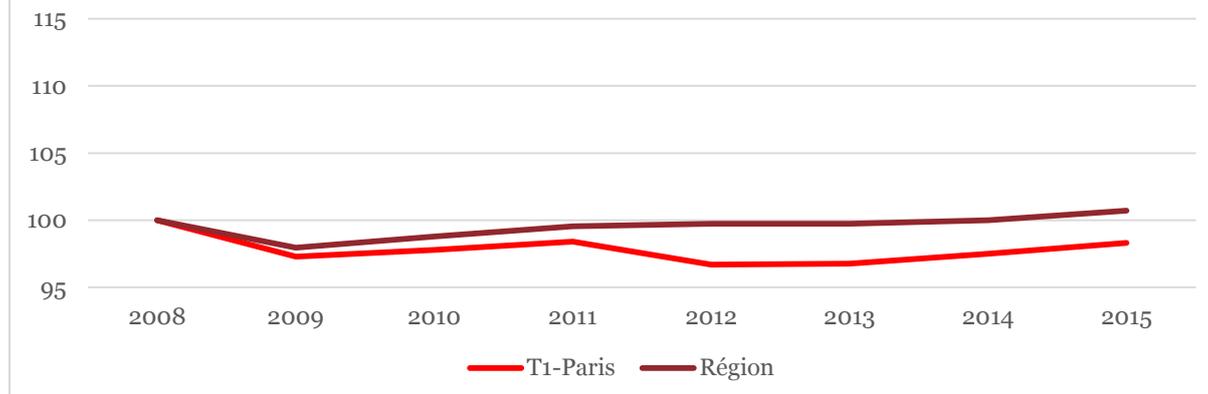
	Population (1)	Emplois (2)	Taux d'emploi (3)	Taux de chômage (4)	Revenu net par hab. (5)
Paris	2 229 621	1 791 007	1,64	11,7 %	22 200 €
Île-de-France	11 959 807	5 685 617	1,05	12,3 %	16 703 €

Source : Insee, RP 2012 (1),(2),(3),(4) ; RP 2013 (population) et ministère des Finances 2014 (5)

L'emploi salarié privé

Une croissance inférieure à la moyenne régionale

Source : ACOSS



Cœur de la métropole, capitale nationale, Paris concentre, avec près de 1,8 million d'emplois, 32 % des emplois régionaux pour 19 % de la population. Son taux d'emploi est positif, une exception, avec les Hauts-de-Seine, parmi les départements franciliens. Il est également élevé (1,46 %).

Des grands établissements publics, dans la santé, la banque, la communication ou les transports, ainsi que des administrations comptent parmi les grands employeurs de la capitale : Préfecture de Police de Paris, Conseil Régional, APHP, SNCF, Régie autonome des transports parisiens, la Banque de France, Paris 5 Descartes, BNP Paris...

L'économie de la capitale est diversifiée, son profil combine, selon les secteurs géographiques, des dominantes dans les « services supérieurs », « média arts culture » ou encore « économie résidentielle ». Car si Paris concentre les emplois franciliens des industries créatives, du numérique ou de la recherche publique, elle compte également l'hôtellerie-restauration, les services à la personne parmi ses activités spécifiques, à côté des activités financières et immobilières et des arts, spectacles et activités récréatives.

La croissance de l'emploi salarié privé est inférieure à la moyenne régionale entre 2009 et 2014. Cependant, les évolutions annuelles de l'emploi, salarié et non salarié, de l'Insee, montrent une stabilisation de l'emploi parisien dans les années 2000. Sur une période récente, le 13ème arrondissement et les arrondissements du Nord-Est parisien ont été particulièrement dynamiques. La proportion de cadres est élevée à Paris, plus encore dans la population active (46 %) que dans les emplois, socialement plus diversifiés que les actifs. La capitale compte plus d'emplois d'employés ou d'ouvriers que de résidents de ces deux groupes. Le revenu net moyen par habitant est supérieur à la moyenne régionale mais les contrastes sont élevés. De même, si le taux de chômage est globalement proche de la moyenne, il la dépasse dans certains arrondissements.

Principaux enjeux

- ✓ Un quartier central des affaires, inscrit dans une continuité économique dynamique avec l'axe de la Défense, qui constitue le pôle d'emploi le plus important et le plus dense de l'Île-de-France et concentre le parc de bureaux le plus important de Paris (aux alentours de 6.5 à 7 millions de m² de bureaux sur 16 millions de m² utiles pour l'ensemble) ;
- ✓ Un tissu économique dense et riche avec 550 000 établissements sur Paris (près de la moitié des établissements franciliens) qui combine entreprises innovantes (Start up) et secteurs traditionnels (commerce, hôtellerie) ;

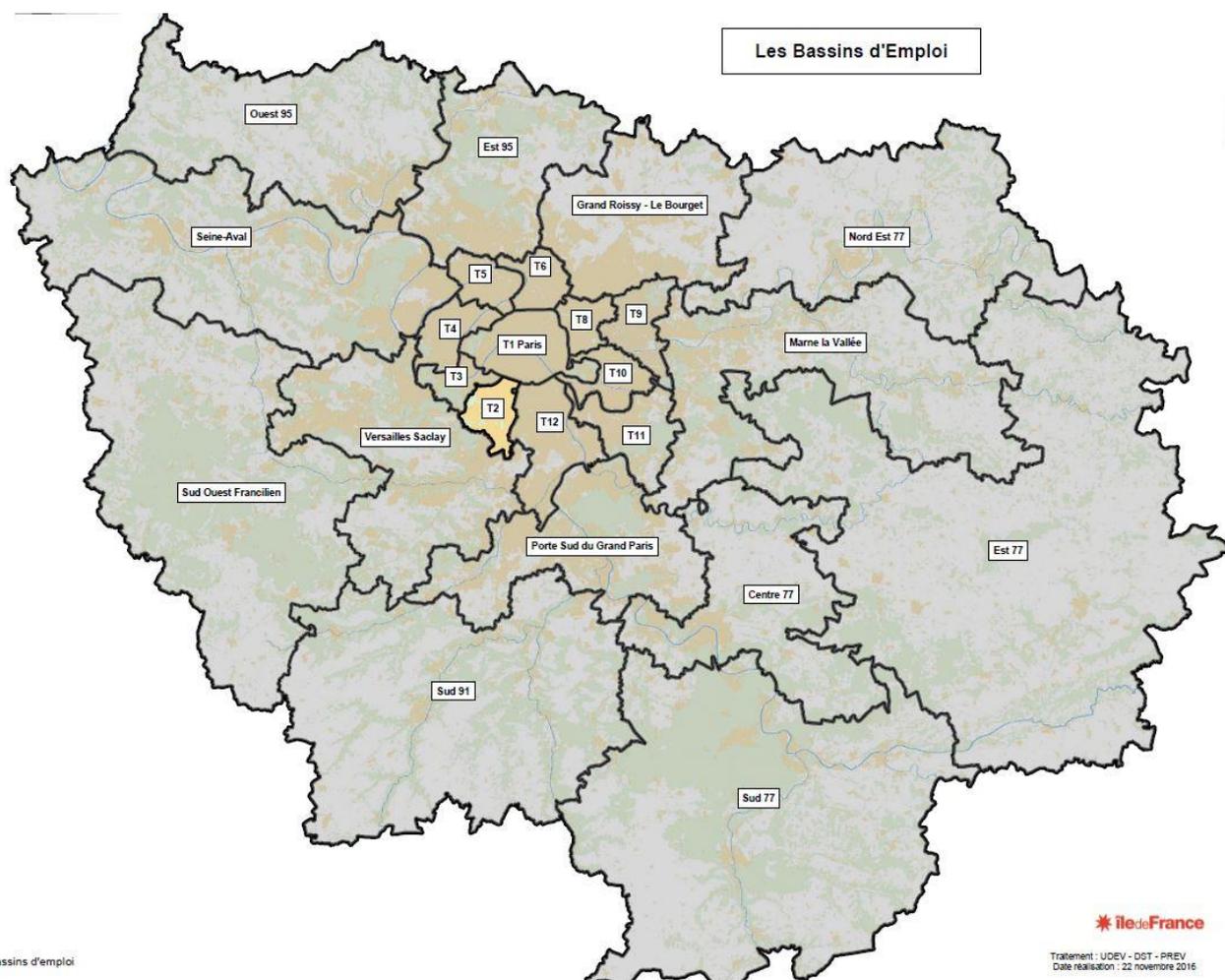
- ✓ Une attractivité internationale forte qui fait du territoire de Paris une des métropoles les plus attractives et influentes au monde ;
- ✓ un positionnement de leader dans de nombreux secteurs : 1ère place mondiale pour l'organisation de congrès, 1ère destination touristique mondiale, 1er centre économique national, 1ère ville européenne pour l'implantation d'entreprises, pôle d'excellence économique et universitaire de premier plan ;
- ✓ Des quartiers qui bénéficient cependant moins de la dynamique économique parisienne, avec des populations fortement touchées par le sous-emploi et la précarité ;
- ✓ Une partie de la population parisienne qui subit plus fortement le chômage (jeunes, seniors) et dont les qualifications ne sont pas toujours adaptées au marché du travail.

Des orientations à retenir

Il s'agit de renforcer l'attractivité parisienne pour contribuer à faire de la région Ile-de-France, la 1ère région économique européenne :

- ✓ Promouvoir à l'international une image innovante de Paris sur les plans économique et touristique. Maintien, accueil de nouvelles entreprises par la mise en place d'actions coordonnées afin d'amplifier la stratégie d'influence du territoire parisien. Promotion d'une offre de services organisée et performante, permettant de répondre aux attentes des chefs d'entreprises : TPE, PME, grands comptes ;
- ✓ Soutenir le développement de l'écosystème parisien de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement supérieur dans un contexte de concurrence internationale entre grandes métropoles. Agir sur le foncier, l'immobilier ; accompagner les mutations urbaines permettant d'accueillir de nouvelles entreprises, laboratoires de recherche, incubateurs, tiers lieux dans des locaux adaptés ; créer les conditions d'accueil de nouveaux artisans, commerçants et services en pied d'immeubles ;
- ✓ Conforter la diversité du tissu économique tout en développant de nouveaux modèles d'économies, pour une ville et une région durables, résilientes et inclusives. Accompagner le développement de filières à fort potentiel. Soutenir certains secteurs d'activités et de nouvelles formes d'économies innovantes liées à l'économie sociale et solidaire, à l'économie circulaire, à l'implantation de petites unités de production ;
- ✓ Concilier le développement métropolitain avec le développement de l'ensemble du territoire francilien en faisant de l'attractivité de Paris un moteur pour l'Ile-de-France.

Bassin Vallée Sud Grand Paris (EPT 2)



Chiffres clés

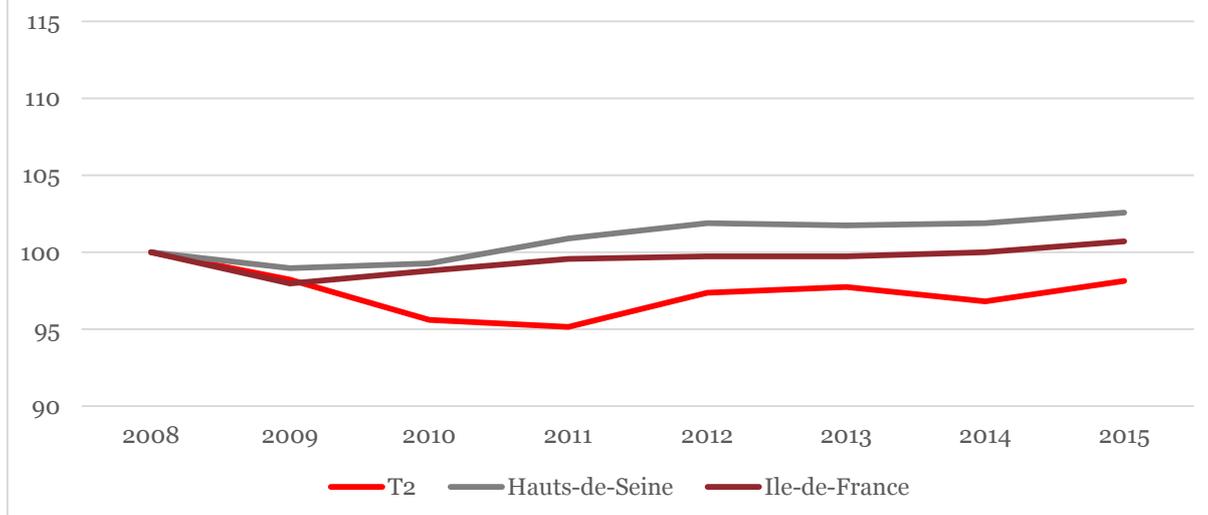
	Population (1)	Emplois (2)	Taux d'emploi (3)	Taux de chômage (4)	Revenu net par hab. (5)
Vallée Sud Grand Paris	391 305	150 749	0,82	10,3 %	18 085 €
Hauts de Seine	1 591 403	952 053	1,27	10,7 %	19 857 €
Ile-de-France	11 959 807	5 685 617	1,05	12,3 %	16 703 €

Source : Insee, RP 2013 (1),(2),(3),(4) ; RP 2013 (population) et ministère des Finances 2014 (5)

L'emploi salarié privé

Un redressement entamé en 2011, mais qui n'a pas permis de retrouver la situation de 2008

Source : ACOSS



Ce bassin, composé de communes du sud des Hauts-de-Seine (Montrouge, Antony, Clamart,...) dénombre 150 749 emplois soit 2,7 % des emplois régionaux pour 3,3 % de la population. Le recul de l'emploi salarié privé entre 2008 et 2010 a été plus marqué sur ce territoire qui malgré un redressement entamé en 2011 n'a pas retrouvé, en 2015, le niveau d'emploi de 2008. L'équilibre entre emplois et actifs se situe à 0,82, un niveau supérieur à celui de nombreux bassins d'emplois mais inférieur au taux d'emploi, élevé, du département.

Si les services aux entreprises sont le principal secteur d'activité économique employeur du bassin, les secteurs d'activité spécifiques sont l'énergie, l'Information-communication, l'industrie et l'action sociale. Parmi les grands établissements du bassin, on compte en effet des acteurs de l'énergie comme le CEA, l'Institut de sûreté nucléaire, Electricité de France ; de l'industrie comme MBDA France, Renault... ; de la banque, finance et assurance, comme le Crédit agricole, Axa... ou encore Pomona Epivaseur (distributeurs produits alimentaires) ou Bayard Presse.

Le revenu net moyen par habitant est élevé, se situant entre la moyenne départementale et la moyenne régionale. La composition sociale de ce bassin est relativement proche de l'ensemble des Hauts-de-Seine mais, avec 38 % d'actifs résidents cadres et 9 % d'ouvriers, elle est un peu moins contrastée (respectivement 40% et 9% pour le département). Le taux de chômage (10,3 %) est inférieur à la moyenne régionale (12,3 %). En revanche, l'augmentation du taux de chômage du bassin entre 2008 et 2013 a été proche de celle constatée en Île-de-France.

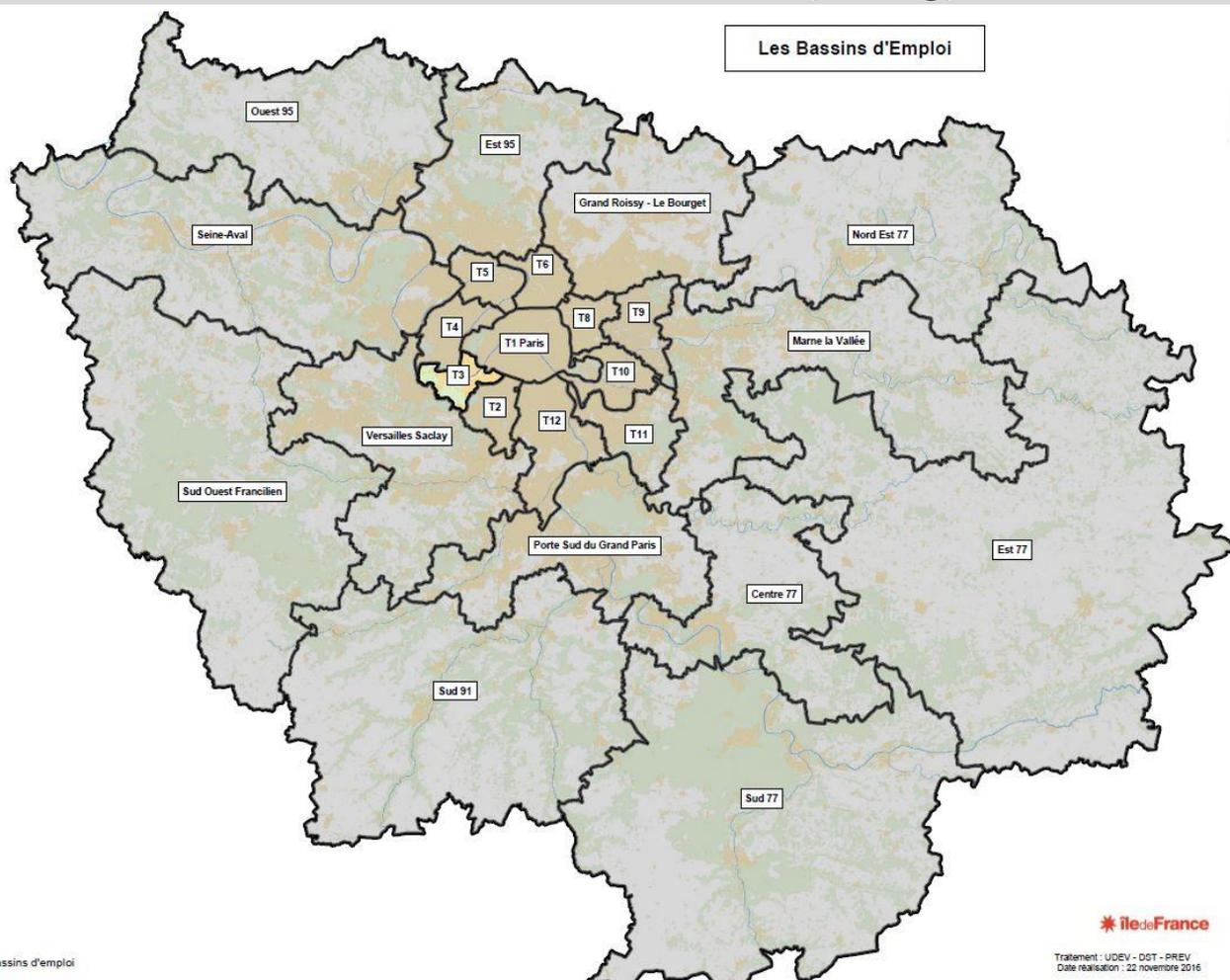
Principaux enjeux

- ✓ Une localisation stratégique, attractive, à proximité immédiate de Paris, du pôle d'Orly et de Massy-Saclay. Vallée Sud Grand Paris est inclus dans le territoire d'intérêt métropolitain « Vallée de la Bièvre – plateau de Saclay » ;
- ✓ Même si ce territoire se caractérise par certaines dominantes (santé, services aux entreprises, activités informatiques...), il n'y a pas de spécialisation très marquée à la différence de certains autres territoires. Le tissu économique est dense, composé à la fois de grands groupes (Lafarge, Coca Cola, MBDA, Orange, Siemens, Sanofi, Foncia, Stallergenes...), de TPE-PME dynamiques ; le secteur du commerce et de l'artisanat est aussi historiquement bien représenté. Le décalage entre qualification des actifs et celle des emplois proposés sur le territoire est moins marqué que sur d'autres bassins ;
- ✓ Des centres de recherche et développement publics et privés bien implantés (IRSN, CEA, Orange Technocentre, Schlumberger...), au sein de la vallée scientifique de la Bièvre. Le maintien et l'accueil de nouvelles activités restent des enjeux importants ;
- ✓ La question du parcours de l'entreprise et de la requalification des pôles d'activités est une réelle préoccupation. La libération du foncier, les grands projets de transports permettant de renforcer les liens avec les pôles de développement (prolongement du métro jusqu'à Bagneux, mise en place d'un tramway Antony-Clamart, Grand Paris Express...) sont des opportunités pour poursuivre le développement de ce territoire.

Des orientations à retenir

- ✓ Agir sur la maîtrise foncière, l'immobilier d'entreprises ; accompagner les mutations urbaines permettant d'accueillir de nouvelles entreprises et des espaces collaboratifs en cohérence avec ceux déjà existants. Le soutien à la transformation et au renouvellement du parc immobilier sur certaines communes est une priorité. Accompagner le développement de nouvelles polarités axées sur l'innovation ;
- ✓ Conforter la diversité du tissu économique tout en accompagnant le développement de filières à fort potentiel. Soutenir certains secteurs d'activités et de nouvelles formes d'économies innovantes liées à l'économie sociale et solidaire, à l'économie circulaire... Définir une stratégie coordonnée et partagée à l'échelle du bassin permettant de soutenir le développement de l'activité des PME et plus largement de conforter la dynamique entrepreneuriale sur l'ensemble du bassin ;
- ✓ Renforcer l'animation économique territoriale (exemple : soutiens aux réseaux) pour accompagner les initiatives de l'EPT Vallée Sud Grand Paris et la connexion entre le développement économique, la formation professionnelle, l'emploi local ;
- ✓ Poursuivre les efforts de marketing territorial, permettant de valoriser les nombreux atouts de ce territoire : les parcs d'affaires, le cadre de vie, la desserte, la qualité des établissements d'enseignement initial et supérieur, etc.

Bassin Grand Paris Seine Ouest (EPT 3)



Légende

▭ Périmètres des Bassins d'emploi

Ile-de-France

Traitement : UDEV - DST - PREV
Date réalisation : 22 novembre 2016

Chiffres clés

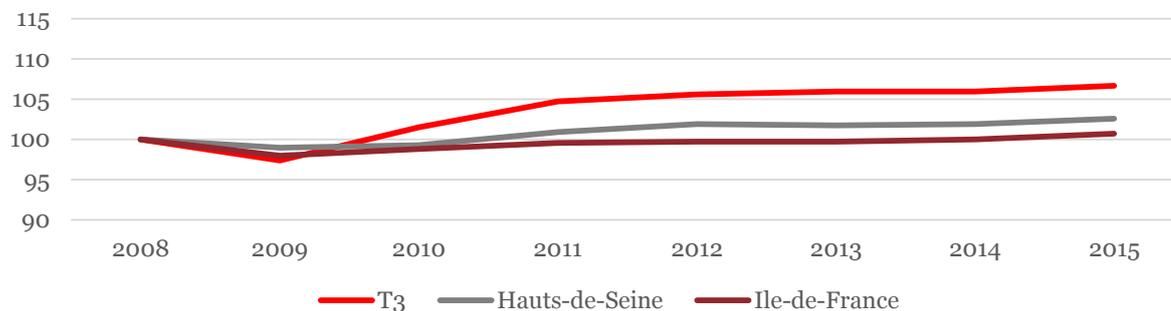
	Population (1)	Emplois (2)	Taux d'emploi (3)	Taux de chômage (4)	Revenu net par hab. (5)
Grand Paris Seine Ouest	311 729	179 446	1,17	8,8 %	22 610 €
Hauts de Seine	1 591 403	952 053	1,27	10,7 %	19 857 €
Ile-de-France	11 959 807	5 685 617	1,05	12,3 %	16 703 €

Source : Insee, RP 2013 (1),(2),(3),(4) ; RP 2013 (population) et ministère des Finances 2014 (5)

L'emploi salarié privé

Une croissance très supérieure aux moyennes régionales et départementales

Source : ACOSS



Ce bassin qui comprend 8 communes dont Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux, compte 179 446 emplois, soit 3,2 % des emplois régionaux pour 2,6 % de la population. Le taux d'emploi de 1,17, est supérieur à la moyenne régionale. Depuis 2009, l'emploi salarié privé augmente à un rythme supérieur à la moyenne des Hauts-de-Seine et à celle de l'Île-de-France.

L'Information-communication est le premier secteur employeur et occupe une part de l'emploi 4 fois plus élevée que dans l'emploi régional. Bouygues Telecom, Télévision Française 1, Canal Plus comptent parmi les plus grandes entreprises. Les services aux entreprises sont moins spécifiques mais sont le second secteur employeur, avec de grandes sociétés d'ingénierie et de conseil comme Alten, Ausy, Dalkia ou du numérique avec Sogeti, Microsoft...

Le revenu net moyen par habitant est parmi les plus élevés d'Ile-de-France, et il est supérieur à la moyenne départementale, pour un bassin qui compte 46 % de cadres et seulement 6 % d'ouvriers parmi ses actifs résidents. La composition sociale est beaucoup plus contrastée que la moyenne régionale (30 % de cadres, 13 % d'ouvriers) et un peu plus que la moyenne départementale (40 % de cadres, 8 % d'ouvriers). Le taux de chômage (8,8 %) est inférieur à la moyenne régionale (12,3 %) et c'est le bassin où celui-ci a le moins augmenté entre 2008 et 2013.

Principaux enjeux

- ✓ Un territoire attractif dans un environnement concurrentiel. Situé entre Paris et Saclay, ce territoire se caractérise par un tissu économique dense, une bonne qualité de la desserte et un cadre de vie agréable. Avec 2,7 millions de m² de bureaux et une faible vacance, Grand Paris Seine Ouest (GPSO) dispose d'un parc immobilier globalement performant et innovant : il forme le 3^{ème} parc immobilier d'Ile-de-France ;
- ✓ Un nombre important de sièges sociaux et de grandes entreprises (TF1, Renault, LVMH, Bouygues Telecom, Microsoft...) qui vient renforcer un tissu économique diversifié, composé majoritairement de petites et moyennes entreprises, commerces et artisans ;
- ✓ Une identité économique forte, axée sur un enjeu majeur : le numérique. Dans le cadre du Contrat de Développement Territorial élaboré en 2013, GPSO avait déjà fait le choix de mettre en avant ce secteur, afin de pouvoir développer des expérimentations et des programmes ayant vocation à soutenir des initiatives liées à la « smart city » autour - notamment- de l'efficacité énergétique et des mobilités durables. Cet engagement

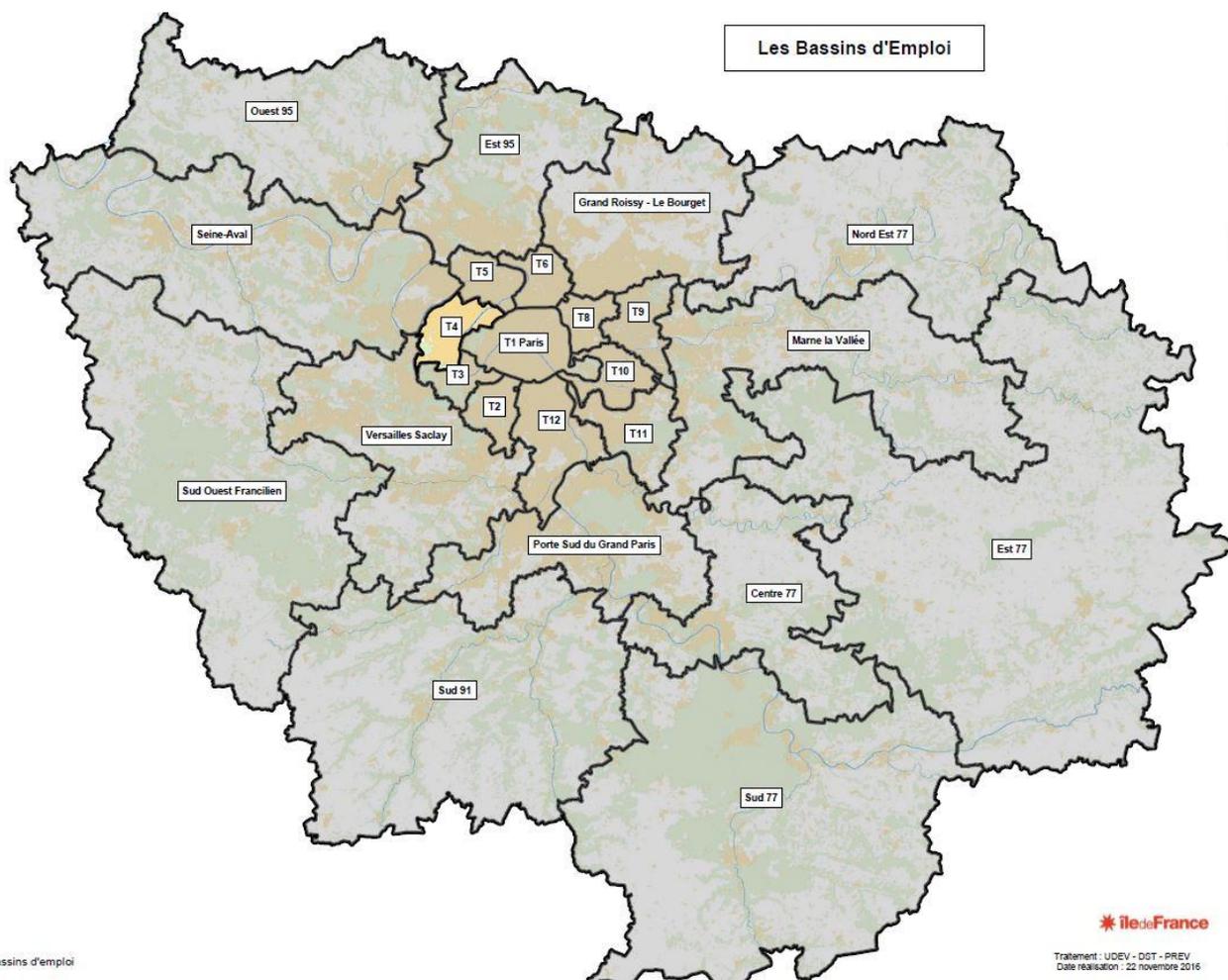
stratégique sur le numérique doit être conforté, en lien avec les acteurs économiques, de l'emploi et de la formation ;

- ✓ Des opportunités importantes pour accélérer le développement économique et la création de nouveaux emplois. De nombreux projets sont en cours sur ce territoire : création de la Cité musicale départementale sur l'île Séguin, rénovation du musée départemental Albert-Kahn, projet de création d'une Cité des métiers d'art à Suresnes, chantiers du Grand Paris Express, etc... Ces projets nécessitent d'anticiper les besoins en formation afin de faire de ce bassin, un territoire d'excellence.

Des orientations à retenir

- ✓ Inscrire Grand Paris Seine Ouest dans les dynamiques régionales axées sur le secteur et les métiers du numérique. L'engagement ancien de ce territoire sur cette thématique est à valoriser et à accompagner : en matière d'emploi avec le pôle de compétence numérique, qui comprend des volets recrutement, mobilité des salariés, formation... en lien avec les entreprises ; en matière d'innovation avec notamment l'accélérateur de start up « booster so digital », la diffusion des données publiques liées à l'open data et les expérimentations en matière de ville connectée (projet « so mobility », « smart grid »...); en matière d'hébergement, avec le soutien à la création d'espaces collaboratifs...
- ✓ Renforcer l'attractivité et l'internationalisation. La notoriété de GPSO via la création d'une marque territoriale en lien avec celle de « Paris Région » est une nécessité au regard des nombreuses spécificités de ce territoire ;
- ✓ Favoriser le développement de synergies et de collaborations actives entre les partenaires : Etat, Région, chambres consulaires, grandes écoles, réseaux d'entreprises... en lien notamment avec la Maison de l'Emploi Seine Ouest Entreprises et Emploi qui rayonne sur le territoire ;
- ✓ Accompagner les demandeurs d'emploi et en particulier les publics les plus éloignés de l'emploi, en renforçant les actions existantes et en développant une série d'initiatives nouvelles à partir des enjeux socio-économiques identifiés sur ce territoire : soutien à l'accompagnement des ressources humaines des très petites entreprises ; développement d'actions ciblées pour les publics seniors et chômeurs longue durée, anticipation des mutations des compétences ; développement de parcours de formation notamment dans les services à la personne et l'hôtellerie-restauration en lien avec les entreprises du territoire ou les acteurs départementaux (exemple : plateforme des services à la personne) ; amélioration de la visibilité de l'accès à la formation, notamment des programmes régionaux...

Bassin Paris Ouest La Défense (EPT 4)



Chiffres clés

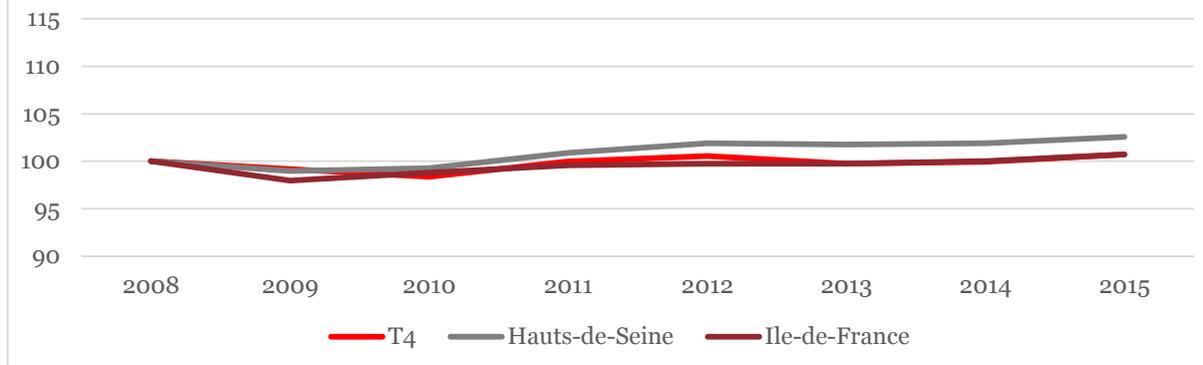
	Population (1)	Emplois (2)	Taux d'emploi (3)	Taux de chômage (4)	Revenu net par hab. (5)
Paris Ouest La Défense	561 271	470 303	1,77	10 %	22 545 €
Hauts de Seine	1 591 403	952 053	1,27	10,7 %	19 857 €
Ile-de-France	11 959 807	5 685 617	1,05	12,3 %	16 703 €

Source : Insee, RP 2013 (1),(2),(3),(4) ; RP 2013 (population) et ministère des Finances 2014 (5)

L'emploi salarié privé

Une évolution de l'emploi identique à la dynamique régionale

Source : ACOSS



Ce bassin, qui comprend le pôle de la Défense, mais également Nanterre ou encore Rueil Malmaison, totalise 470 300 emplois, soit 8,3 % des emplois régionaux pour 4,7 % de la population francilienne. Le taux d'emploi, 1,77, est très élevé sur ce territoire dépassant largement le taux d'emploi des Hauts-de-Seine, lui-même supérieur à la moyenne régionale. Depuis 2008, la croissance de l'emploi salarié est identique à la moyenne régionale.

Dans ce pôle majeur d'implantation des sièges et des entreprises internationales, où dominent les services supérieurs, l'énergie, l'information-communication, la finance et l'Immobilier, les services aux entreprises sont des activités économiques surreprésentées.

Banques et assureurs, Société Générale, Axa France IARD, GIE BNP Paribas Cardif, audit et conseil aux entreprises, Ernst et Young et associés, KPMG, industriels, Total, Dassault Aviation, CGI France... comptent parmi les plus grands établissements du bassin.

Le revenu net moyen par habitant est parmi les plus élevés d'Ile-de-France, et supérieur à la moyenne départementale. Ce bassin compte en effet 43 % de cadres et seulement 7 % d'ouvriers parmi ses actifs, la composition sociale est beaucoup plus contrastée que la moyenne régionale (30 % de cadres, 13 % d'ouvriers) et un peu plus que la moyenne départementale (40 % de cadres, 8 % d'ouvriers). Le taux de chômage du bassin ainsi que son augmentation entre 2008 et 2013 sont inférieurs aux moyennes régionale et départementale.

Principaux enjeux

- ✓ Un pôle tertiaire d'envergure internationale. Les Hauts-de-Seine disposent d'1,7 million de m² de bureaux immédiatement disponibles, dont les 2/3 sont situés à La Défense. Ce pôle présente plus de 30 % des volumes commercialisés de la région, soit plus de 300 000 m² ;
- ✓ Un tissu économique dense et exceptionnel, qui compte un grand nombre de PME et de grands groupes œuvrant dans des secteurs d'activités très différents comme Sant Gobain, Alstom, Axa, Dassault Aviation, JC Decaux, Total, Airbus Group, L'Oréal, Vinci...

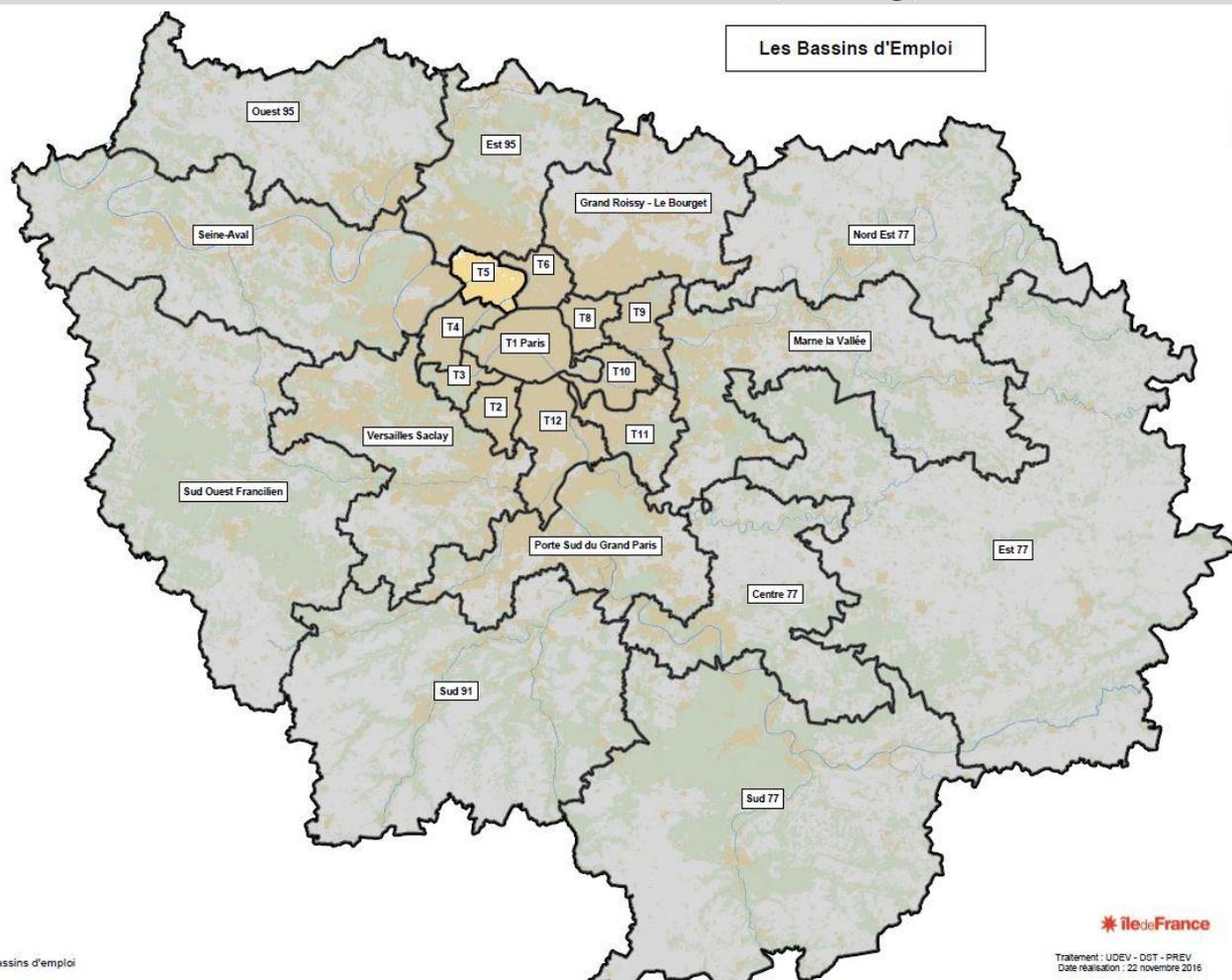
- ✓ Une attractivité internationale forte qui vient renforcer celle de Paris, avec l'accueil d'entreprises étrangères telles qu'Ernst & Young, PwC, Deloitte, Michael Page, Warner Bros, Orangina, Allianz, Général Electric, Lanxess ... L'accueil de nouvelles entreprises en partance de Londres après le Brexit est un enjeu majeur ;
- ✓ Un positionnement de leader dans de nombreux secteurs ; les secteurs de l'ingénierie, des conseils, des médias, des services, de la finance-assurance, de la santé-pharmacie, du commerce sont des secteurs d'activités très fortement implantés, qui contribuent à la dynamique régionale ;
- ✓ Une économie du tourisme qui se développe, en particulier dans le secteur de La Défense qui accueille environ 8 millions de touristes chaque année. Ce secteur vient renforcer le rayonnement international des Hauts-de-Seine ;
- ✓ Un pôle d'enseignement supérieur et de recherche (qui regroupe Grandes Ecoles et Universités), avec notamment l'Université Paris Ovest Nanterre La Défense qui compte plus de 30 000 étudiants, 45 centres de recherche... De nombreux autres projets existent, comme le campus numérique de Nanterre...
- ✓ Des projets d'aménagement, d'équipements et d'infrastructures de grande envergure, en cours de construction ou à venir, accompagnent cette dynamique : aménagement de la Défense, travaux du RER E et du Grand Paris Express, construction du nouveau pôle sportif et culturel de l'ouest francilien (Arena 92 Nanterre – La Défense), etc.

Des orientations à retenir

Il s'agit d'accompagner une politique d'investissement volontariste qui privilégie l'attractivité pour contribuer à faire de la région Ile-de-France, la 1ère région économique du monde :

- ✓ Affirmer les pôles d'envergure internationale (ex: La Défense, l'axe Seine...) et accompagner le développement de nouvelles polarités axées sur l'innovation, y compris dans le domaine de l'économie sociale et solidaire (circuits courts, économie circulaire...)...
- ✓ Promouvoir à l'international une image innovante de ce territoire, sur les plans économique et touristique : infrastructures hôtelières, tourisme fluvial, tourisme d'agrément et tourisme d'affaires...
- ✓ Soutenir le développement de l'écosystème de La Défense, en accompagnant les mutations urbaines permettant d'accueillir de nouvelles entreprises ;
- ✓ Conforter la diversité du tissu économique tout en développant de nouveaux modèles d'économies, pour une ville et une région durables, résilientes et inclusives. Accompagner le développement de filières à fort potentiel ;
- ✓ Renforcer l'animation économique territoriale (exemple : soutiens aux réseaux) pour accompagner les initiatives de l'EPT Paris Ovest La Défense (exemple : sur les métiers du numérique avec des initiatives et expérimentations intéressantes sur La Défense...) et la connexion entre le développement économique, la formation professionnelle, l'emploi local.

Bassin Boucle Nord de Seine (EPT 5)



Légende

▭ Périmètres des Bassins d'emploi

Ile de France

Traitement : UDEV - OST - PREV
Date réalisation : 22 novembre 2016

Chiffres clés

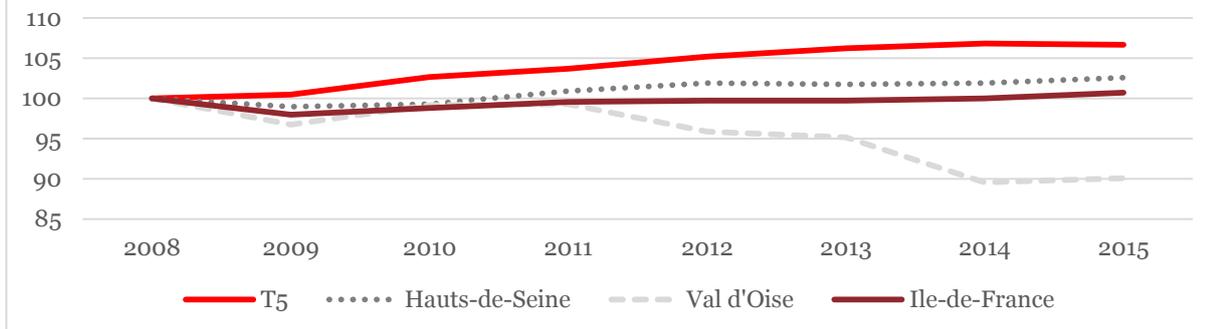
	Population (1)	Emplois (2)	Taux d'emploi (3)	Taux de chômage (4)	Revenu net par hab. (5)
Boucle Nord de Seine	433 915	183 650	0,96	14,9 %	13 994 €
Hauts de Seine	1 591 403	952 053	1,27	10,7 %	19 857 €
Val d'Oise	1 194 681	431 366	0,83	13,1 %	13 836 €
Ile-de-France	11 959 807	5 685 617	1,05	12,3 %	

Source : Insee, RP 2013 (1),(2),(3),(4) ; RP 2013 (population) et ministère des Finances 2014 (5)

L'emploi salarié privé

Une croissance supérieure aux moyennes régionales et départementales

Source : ACOSS



Avec 183 650 emplois, ce bassin, composé de 6 communes du nord des Hauts-de-Seine et d'Argenteuil dans le Val d'Oise, totalise 3,2 % des emplois régionaux pour 3,6 % de la population. Depuis 2008, la croissance de l'emploi salarié est supérieure à la moyenne régionale, ainsi qu'à celle des Hauts-de-Seine et du Val d'Oise.

Les secteurs d'activité surreprésentés dans ce territoire sont : l'industrie, la construction et le commerce. Les services aux entreprises occupent une part égale de l'emploi à la moyenne régionale et totalisent plus de 36 000 emplois. De même, le transport et la logistique ou le commerce de gros ne sont pas spécifiques au bassin mais ces activités comptent chacune autant d'emplois que la construction. Des entreprises de services aux entreprises, notamment dans la sécurité et le nettoyage, Thales Communications et Security, Elior Services Propreté et Santé, Euro Défense Services, mais également IBM France, des transporteurs, Snecma, SNCF, des industriels comme Dassault Aviation, ou encore un éditeur Prisma Media comptent parmi les plus grands établissements de ce bassin.

Avec un taux d'emploi proche de la moyenne régionale, mais inférieur à celui, très élevé, des Hauts-de-Seine, ce territoire compte presque autant d'emplois que d'actifs. Avec 26 % d'actifs cadres, 28 % d'employés et 15 % d'ouvriers, la répartition sociale est relativement proche de la moyenne régionale et contraste avec celle des Hauts-de-Seine (40 % de cadres, 8 % d'ouvriers). Le revenu net moyen par habitant est faible, et le taux de chômage, 14,9 %, élevé.

Principaux enjeux

- ✓ Une situation stratégique, qui bénéficie d'une identité économique héritée de son histoire industrielle. Pôle de développement connecté aux centres de décision, le territoire dispose de nombreuses spécificités et des atouts qui doivent être confortés : implantation à Gennevilliers du 1er port fluvial d'Ile-de-France (environ 7 000 emplois répartis au sein de près de 300 entreprises...), présence de grands groupes dans des secteurs d'activités très variés (Dassault, Konica Minolta, IBM, L'Oréal, Oracle, Thales, Safran...), produits immobiliers tournés vers l'innovation (exemples : pépinière technologique, tiers lieux...), tissu économique constitué de nombreuses TPE-PME...
- ✓ Un territoire confronté à une mutation économique et à l'émergence de nouvelles activités : tourisme d'affaires, services aux entreprises, industries créatives, logistique urbaine durable, etc. Un réel potentiel d'accueil permettant de répondre aux besoins de

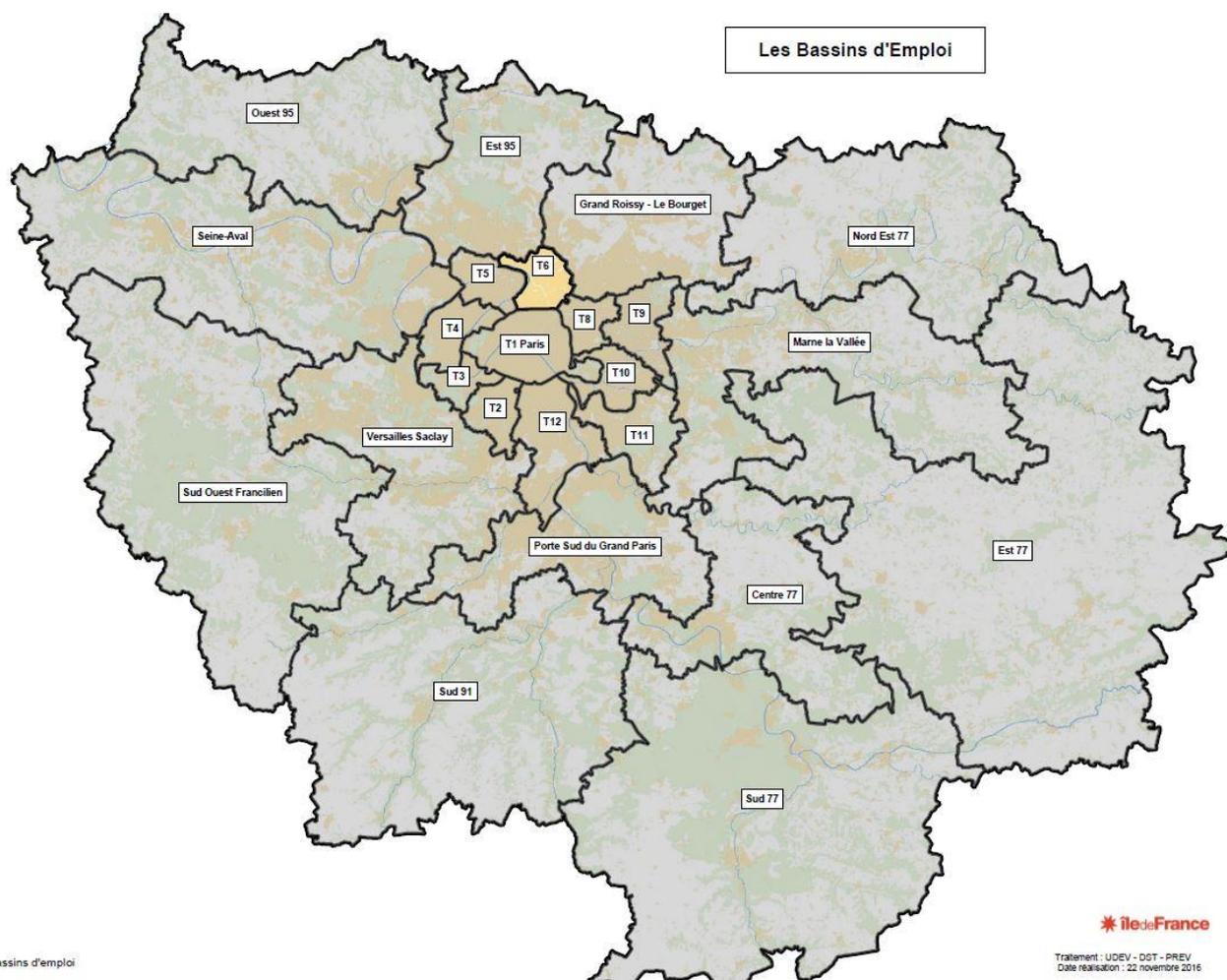
développement d'entreprises nouvelles ou historiquement ancrées sur le territoire, mais avec un enjeu majeur : entreprendre des démarches de requalification de zones d'activités ;

- ✓ Une identité économique à affirmer en tant que « Carrefour des entreprises innovantes » pour renforcer l'attractivité du territoire à l'échelle régionale et internationale ;
- ✓ Un projet économique global et partagé à élaborer à l'échelle de l'EPT, permettant d'affirmer l'identité du territoire et son attractivité à l'échelle régionale et internationale.

Des orientations à retenir

- ✓ Soutenir les projets de restructuration urbaine d'envergure et notamment la requalification des zones d'activités, pour accueillir de nouvelles activités et permettre le développement des entreprises existantes dans le cadre d'un parcours résidentiel. Une approche coordonnée de l'offre foncière et immobilière est indispensable ;
- ✓ Valoriser le positionnement exceptionnel de la plateforme portuaire de Gennevilliers dans le cadre de l'Axe Seine, en accompagnant la création d'une filière d'innovation autour de la logistique urbaine durable ;
- ✓ Accompagner l'émergence d'activités nouvelles par :
 - un soutien aux dynamiques entrepreneuriales ;
 - un maillage territorial entre les lieux d'accueil des entreprises innovantes et les réseaux de soutien à l'innovation ;
 - un renforcement de l'offre de formation professionnelle et d'enseignement supérieur ;
 - la structuration d'un pôle hôtelier permettant de développer le tourisme d'affaires en lien avec le tissu économique du territoire et les pôles voisins ;
 - un soutien aux initiatives d'entreprises des secteurs de l'économie sociale et solidaire et de l'artisanat.
- ✓ Définir un positionnement économique différenciant et partagé en développant une approche économique coordonnée entre les acteurs. Renforcer l'animation économique territoriale (exemple : soutiens aux réseaux) pour accompagner les initiatives de l'EPT Boucle Nord de Seine et la connexion entre le développement économique, la formation professionnelle et l'emploi local.

Bassin Plaine Commune (EPT 6)



Chiffres clés

	Population (1)	Emplois (2)	Taux d'emploi (3)	Taux de chômage (4)	Revenu net par hab. (5)
Plaine Commune	414 121	189 054	1,21	22 %	8 932 €
Seine-Saint- Denis	1 552 482	561 840	0,90	18,5 %	11 035 €
Ile-de-France	11 959 807	5 685 617	1,05	12,3 %	16 703 €

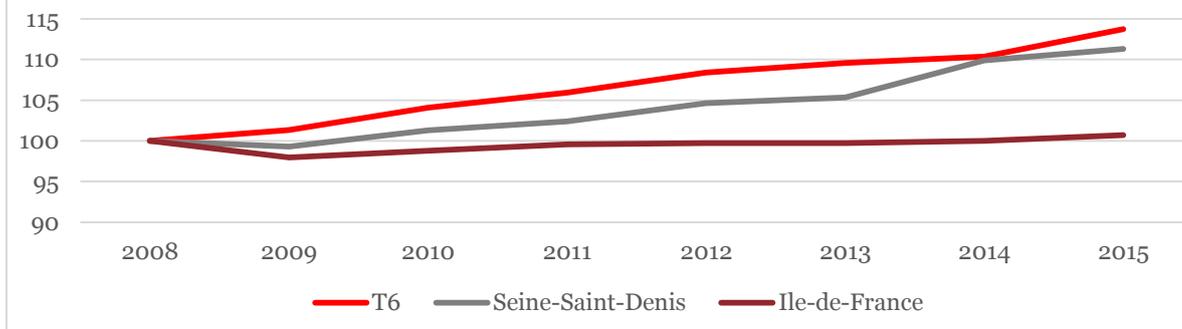
(population) et ministère des Finances 2014 (5)

Source : Insee, RP 2013 (1),(2),(3),(4) ; RP 2013

L'emploi salarié privé

Une croissance de l'emploi particulièrement dynamique, mais qui n'impacte pas l'évolution du taux de chômage

Source : ACOSS



Plaine Commune est un territoire qui représente 3.5 % de la population, 2.9 % des actifs et 3.3 % des emplois régionaux et s'étend sur 9 villes.

Le bassin regroupe de nombreuses grandes entreprises (1 000 à 5 000 salariés) du secteur privé dont les plus emblématiques sont Generali, Guy Challancin, GFI informatique, Orange, Alstom et Vente Privée.com.

Les secteurs de l'énergie, de la construction, et du commerce de gros sont un peu plus représentés qu'à l'échelle régionale. Même si les services supérieurs ne ressortent pas comme une dominante économique de Plaine Commune, ils tendent à se rapprocher du taux régional. La tertiarisation de ce bassin est cependant bien en cours et va se poursuivre, comme en témoigne l'état de la programmation immobilière.

Son taux d'emploi, supérieur à 1, est très élevé (1.21), et situe Plaine Commune en 3^{ème} position des taux d'emploi les plus hauts des 24 bassins. Il est supérieur au taux départemental et même régional. Le taux de chômage en revanche reste très élevé et a crû un peu plus vite qu'au niveau régional (+1,8 point entre 2008 et 2013 contre +1,5 sur l'ensemble de l'Ile-de-France sur la même période) mais un peu moins qu'à l'échelle départementale (+2.3 points). Ce constat d'un taux de chômage élevé et en hausse contraste avec une évolution de l'emploi salarié privé en forte augmentation comme le montre la courbe ci-dessus.

Le profil socio-économique de Plaine Commune s'explique par son histoire industrielle, avec 26 % d'ouvriers et 11 % de cadres dans la population résidente en 2013, contre respectivement 13 % et 29 % au niveau régional. La catégorie socio-professionnelle des employés, avec 37 % de la population résidente, est la catégorie la plus représentée dans ce bassin. Le revenu net par habitant est bas : il est moitié moindre que celui d'Ile-de-France et inférieur d'environ 2 000 € à celui de la Seine-Saint-Denis. Le taux de chômage se maintient à un niveau élevé notamment du fait du faible niveau de qualification de la population résidente et malgré la tertiarisation en cours de l'économie qui n'offre pas forcément les emplois qui lui sont adaptés.

Principaux enjeux

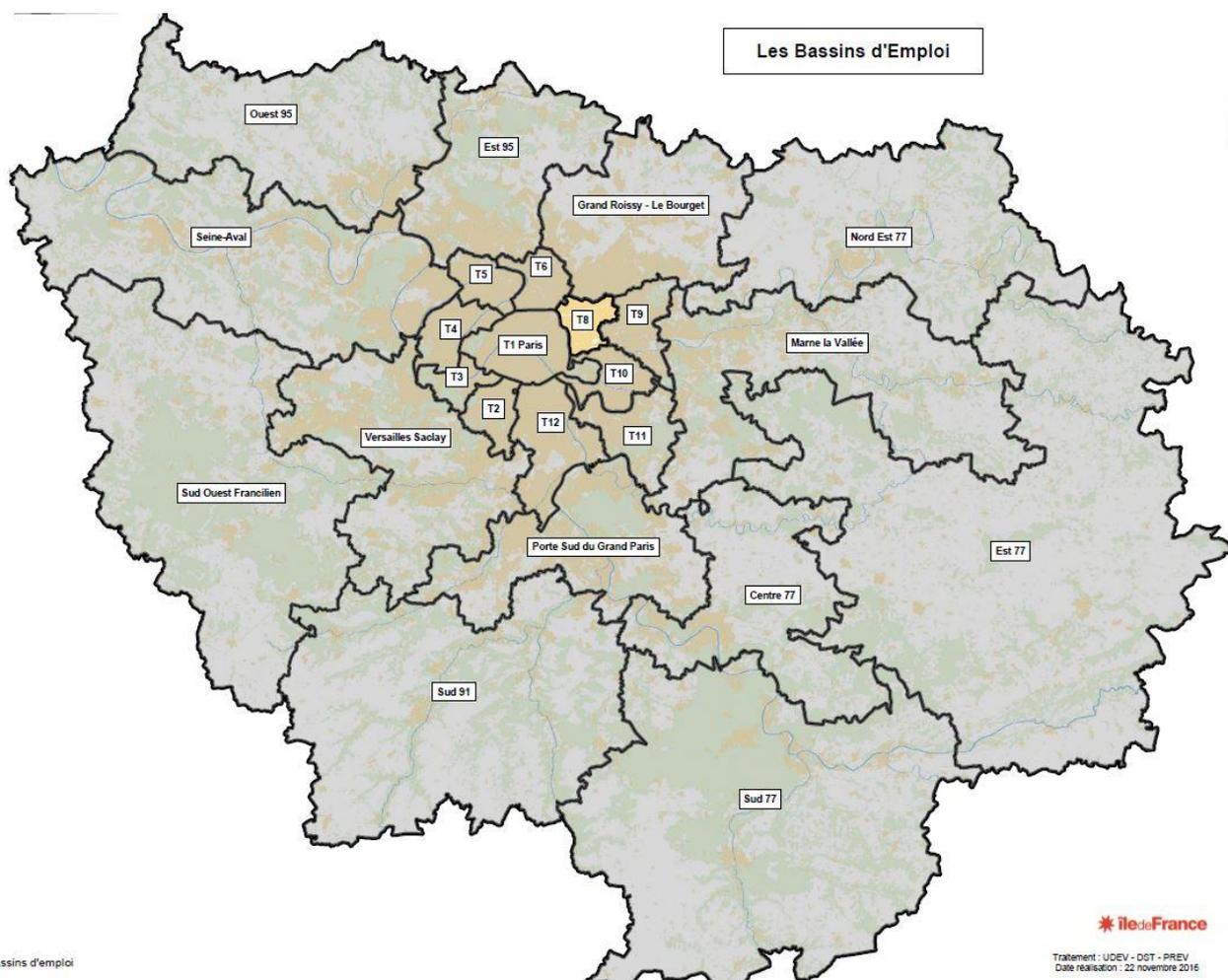
Plaine Commune est donc un territoire de projet comprenant neuf communes à la frontière nord de Paris : Aubervilliers, Epinay-sur-Seine, L'le-Saint-Denis, La Courneuve, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains et Villetaneuse. Identifié comme « Territoire de la culture et de la création » parmi les pôles de développements définis dans le projet du Grand Paris, ce territoire, établissement public territorial (EPT) depuis le 1^{er} janvier 2016, s'est développé autour d'un projet : construire, sur le territoire de ses neuf villes, un projet solidaire de développement.

- ✓ Faire émerger un immobilier d'entreprises adapté aux mutations économiques, technologiques, innovantes et environnementales (dans une logique de « parcours résidentiels », prise en compte du numérique,...) ;
- ✓ Soutenir les structures/dispositifs favorisant la création, l'accompagnement, le développement d'entreprises et assurer une meilleure articulation entre lesdites structures (rendre plus lisible et complète l'offre de services à la création et à l'accompagnement des jeunes entrepreneurs et de la jeune entreprise) ;
- ✓ Renforcer le développement et l'animation territoriale de certains domaines d'activités et tout particulièrement : l'audiovisuel/cinéma, le numérique, les métiers d'art et de la création, l'ESS, l'accueil petite enfance, les éco-activités/économie circulaire ;
- ✓ Favoriser et permettre la montée en qualification des demandeurs d'emploi ;
- ✓ Dynamiser les réseaux d'entreprises et les animations économiques de proximité.

Des orientations à retenir

- ✓ Accompagner les entreprises (tous types d'activités) du territoire face aux mutations numériques pour le maintien et le développement de leurs activités ;
- ✓ Accompagner les créateurs et les jeunes dirigeants de structures économiques et notamment les publics jeunes et femmes ;
- ✓ Accompagner les porteurs de projets relevant de l'ESS ;
- ✓ Mettre en place un partenariat avec Paris Région Entreprise (PRE) pour une meilleure identification et visibilité du territoire dans l'organisation des grandes opérations d'attractivité portées par la Région ;
- ✓ Mobiliser des outils favorisant l'emploi local ;
- ✓ Qualifier la population et déployer des formations territorialisées répondant bien aux besoins du bassin d'emploi ;
- ✓ Valoriser les compétences scientifiques et technologiques locales au profit des TPE/ PME du Nord francilien ;
- ✓ Animer les filières identifiées comme des leviers de développement économique (petite enfance, restauration, métiers d'art et de la création, audiovisuel/cinéma, numérique...) au sein du territoire.

Bassin Est Ensemble (EPT 8)



Chiffres clés

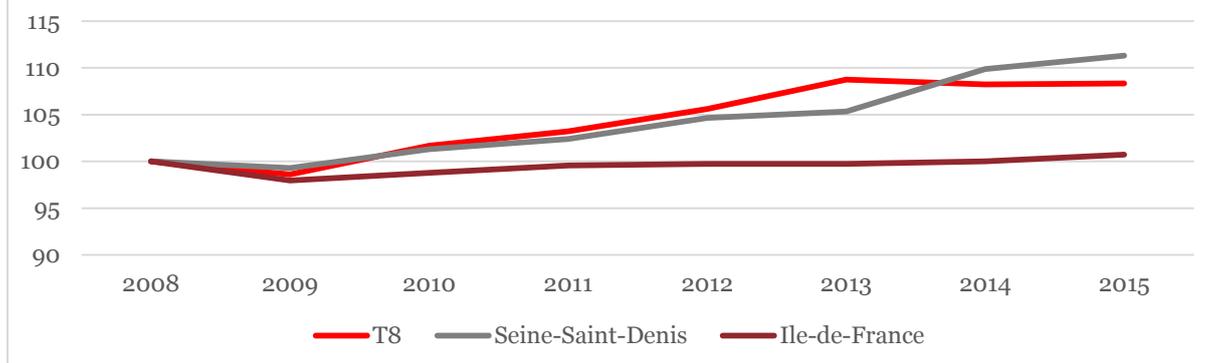
	Population (1)	Emplois (2)	Taux d'emploi (3)	Taux de chômage (4)	Revenu net par hab. (5)
Est Ensemble	403 770	162 874	0,99	19,1 %	11 451 €
Seine-Saint-Denis	1 552 482	561 840	0,90	18,5%	11 035 €
Ile-de-France	11 959 807	5 685 617	1,05	12,3 %	16 703 €

Source : Insee, RP 2013 (1),(2),(3),(4) ; RP 2013 (population) et ministère des Finances 2014 (5)

L'emploi salarié privé

Une croissance de l'emploi particulièrement dynamique, même si elle moins soutenue depuis 2013

Source : ACOSS



Est Ensemble représente 3.4 % de la population, 3.1 % des actifs et 2.9 % des emplois régionaux et s'étend sur neuf villes.

Les principales entreprises du secteur privé de ce bassin sont BNP Paribas, Orange, Air France et Hermès. Les secteurs de l'administration, de la construction, de l'administration et de l'action sociale sont un peu plus représentés qu'à l'échelle régionale.

Le taux d'emploi est quasiment égal à 1, proche du taux régional et légèrement supérieur au taux départemental. Le taux de chômage reste élevé et a crû plus vite qu'au niveau régional, mais un peu moins vite qu'au niveau départemental (+2 points sur Est Ensemble contre +1,5 en Ile-de-France et +2.3 en Seine-Saint-Denis entre 2008 et 2013). Ce constat d'un chômage élevé et en hausse contraste avec une évolution de l'emploi salarié privé en forte augmentation, comme le montre la courbe ci-dessus.

Le revenu net par habitant est significativement inférieur à celui de l'Ile-de-France (d'environ 5 000 € par an) et légèrement au-dessus de celui du département. La part des cadres dans la population résidente est inférieure de 10 points au taux régional (19 % contre 29 %), celle des ouvriers, supérieure de 6 points (19 % contre 13 %). Avec plus de 31 % de la population résidente, les employés sont la catégorie socio-professionnelle la plus représentée.

Principaux enjeux

Est-Ensemble est un territoire né en 2010, de la volonté de neuf communes à la frontière de l'est de Paris : Bagnollet, Bobigny, Bondy, Le Pré-Saint-Gervais, les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville. Ce territoire, établissement public territorial (EPT) depuis le 1^{er} janvier 2016, s'est développé autour d'un projet global fédéré autour des neuf villes : développer de nouvelles solidarités (de projets de ressources, de services, de développement) pour permettre aux 400 000 habitants de mieux vivre et travailler dans la métropole grand-parisienne et francilienne de demain.

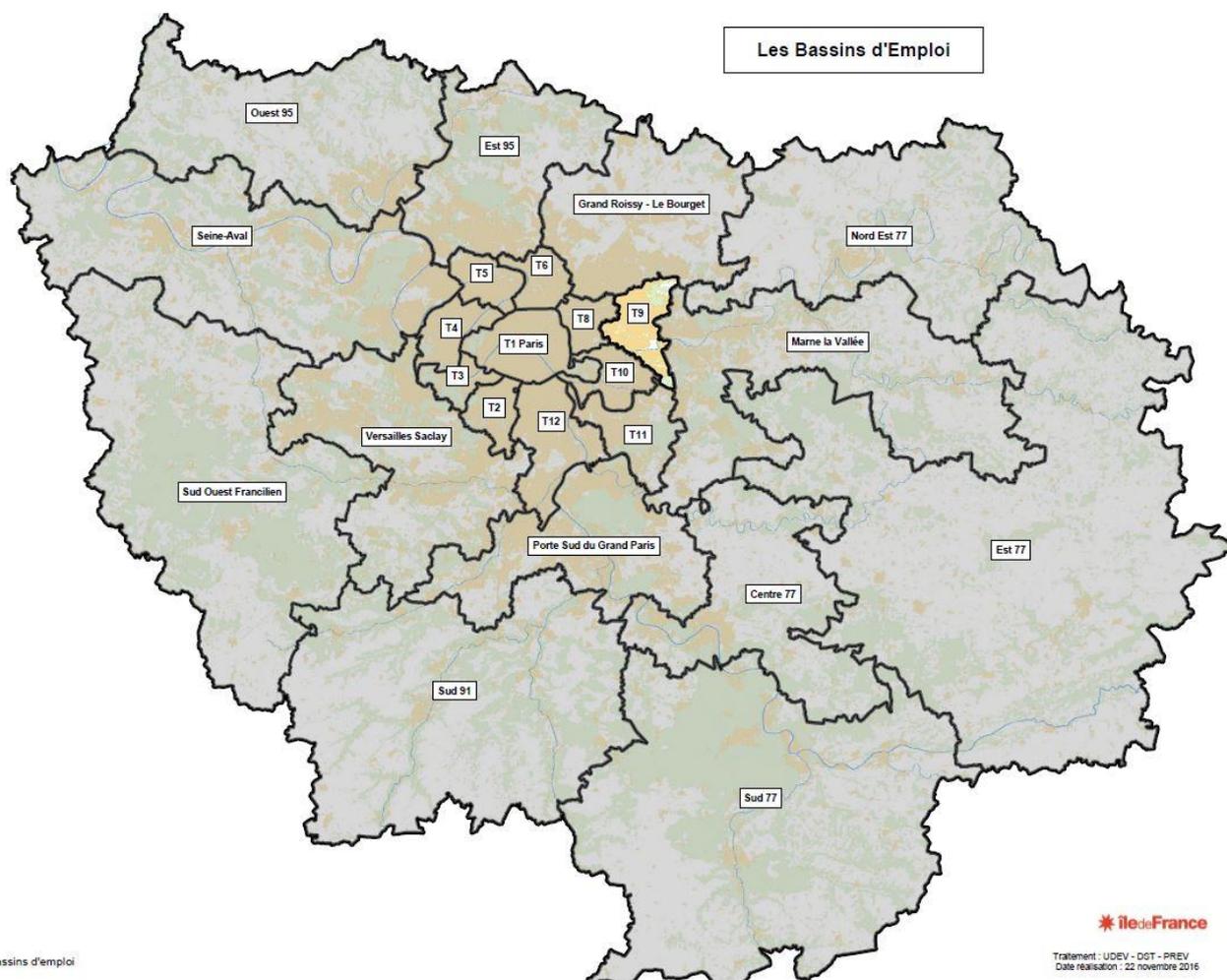
- ✓ Rapprocher les qualifications/compétences des actifs du territoire des besoins du marché du travail francilien (adaptation de l'offre de formation professionnelle initiale et continue, aux nouveaux besoins des entreprises) ;

- ✓ Intensification urbaine, économique et développement du réseau des transports (développer l'attractivité générale du territoire) ;
- ✓ Accompagner les acteurs économiques vers la transition écologique, numérique et collaborative (intégration des technologies nouvelles, prise en compte des impératifs de durabilité, prise en compte des PME, qui paraissent moins bien outillées pour faire face à ces évolutions : former les dirigeants d'entreprises, renforcer les collaborations entre entreprises..., tous secteurs d'activité confondus) ;
- ✓ Soutenir la création et le développement des TPE/PME franciliennes (mettre en place une offre de services claire et lisible (investissement, RH, immobilier, innovation, développement commercial, mise en réseau...) afin d'accompagner la reprise économique).

Des orientations à retenir

- ✓ Optimiser le développement économique dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- ✓ Susciter, investir et accompagner les énergies créatives et l'innovation en général et de l'innovation sociale en particulier ;
- ✓ Développer et organiser la mise en relation et les liens entre le monde économique, les demandeurs d'emploi, les acteurs de la formation et les établissements d'enseignement : actions/dispositifs type « passerelle entreprise », parrainage,...
- ✓ Utiliser la commande publique comme levier vers l'emploi : augmenter le volume des marchés régionaux « clausés », mettre en place un dispositif de gestion et d'animation des clauses (garant de la mise en œuvre réelle, intervenant en appui des entreprises et des acteurs de l'emploi etc.) ;
- ✓ Définir et mettre en œuvre un plan territorialisé de GPEC ;
- ✓ Animer la communauté des professionnels de l'emploi, de la formation et de l'insertion : mise en cohérence des politiques publiques, mobilisation d'expertises régionales (études...) ;
- ✓ Renforcer la lisibilité de l'offre de formation régionale.

Bassin Grand Paris Grand Est (EPT 9)



Chiffres clés

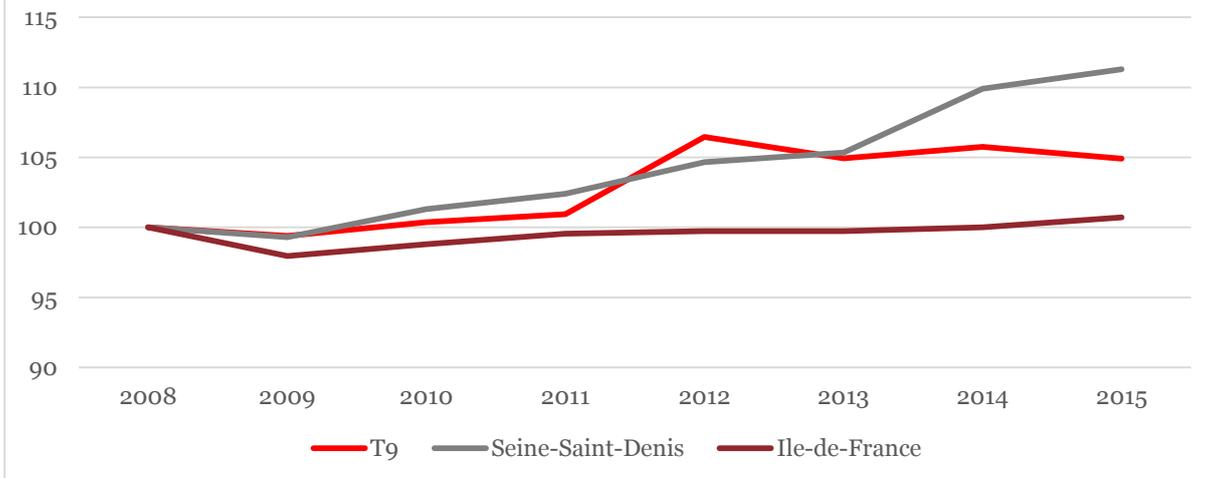
	Population (1)	Emplois (2)	Taux d'emploi (3)	Taux de chômage (4)	Revenu net par hab. (5)
Grand Paris Grand Est	385 587	105 231	0,63	13,5 %	13 301 €
Seine-Saint- Denis	1 552 482	561 840	0,90	18,5 %	11 035 €
Ile-de-France	11 959 807	5 685 617	1,05	12,3 %	16 703 €

Source : Insee, RP 2013 (1),(2),(3),(4) ; RP 2013 (population) et ministère des Finances 2014 (5)

L'emploi salarié privé

Une croissance de l'emploi dynamique,
malgré une stabilisation depuis 2013

Source : ACOSS



Grand Paris - Grand Est représente 3.2 % de la population, 3.1 % des actifs et 1.9 % des emplois régionaux et s'étend au total sur quatorze villes.

Les principales entreprises du secteur privé sont notamment IBM, Carrefour Hypermarchés, EDF et Eiffage.

Les secteurs de la construction, du commerce de détail et de l'enseignement sont un peu plus représentés qu'à l'échelle régionale.

Le taux d'emploi est bas, nettement inférieur aux taux départemental et régional, ce qui s'explique pour partie par la fonction fortement résidentielle de quelques communes. Le taux de chômage, supérieur d'1.2 point au taux régional est nettement inférieur au taux départemental (5 points d'écart). Il a crû plus vite qu'au niveau régional mais moins que dans le département de référence (+1,9 point contre +1,5 en l'Ile-de-France et +2.3 en Seine-Saint-Denis entre 2008 et 2013).

Le revenu net par habitant est inférieur à la moyenne régionale (d'environ 3 400 €) tandis qu'il dépasse celui du département (d'environ 2 300 €). La part des cadres dans la population résidente est inférieure de 11 points au taux régional (18 % contre 29 %), celle des ouvriers, supérieure de 4 points. Les employés et les professions intermédiaires sont les catégories socio-professionnelles les plus représentées.

Principaux enjeux

Grand Paris- Grand Est est un territoire créé depuis le 1^{er} janvier 2016, dans le cadre de la mise en place de la Métropole du Grand Paris en tant qu'établissement public territorial (EPT).

L'EPT comprend quatorze communes, dont deux seulement faisaient partie d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, l'ancienne communauté d'agglomération de Clichy-sous-Bois-Montfermeil. Les autres communes sont : Coubron, Gagny, Gournay-sur-Marne, Livry-Gargan, Neuilly Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Les Pavillons-sous-Bois, Le Raincy, Rosny-sous-Bois, Vaujours, Villemomble.

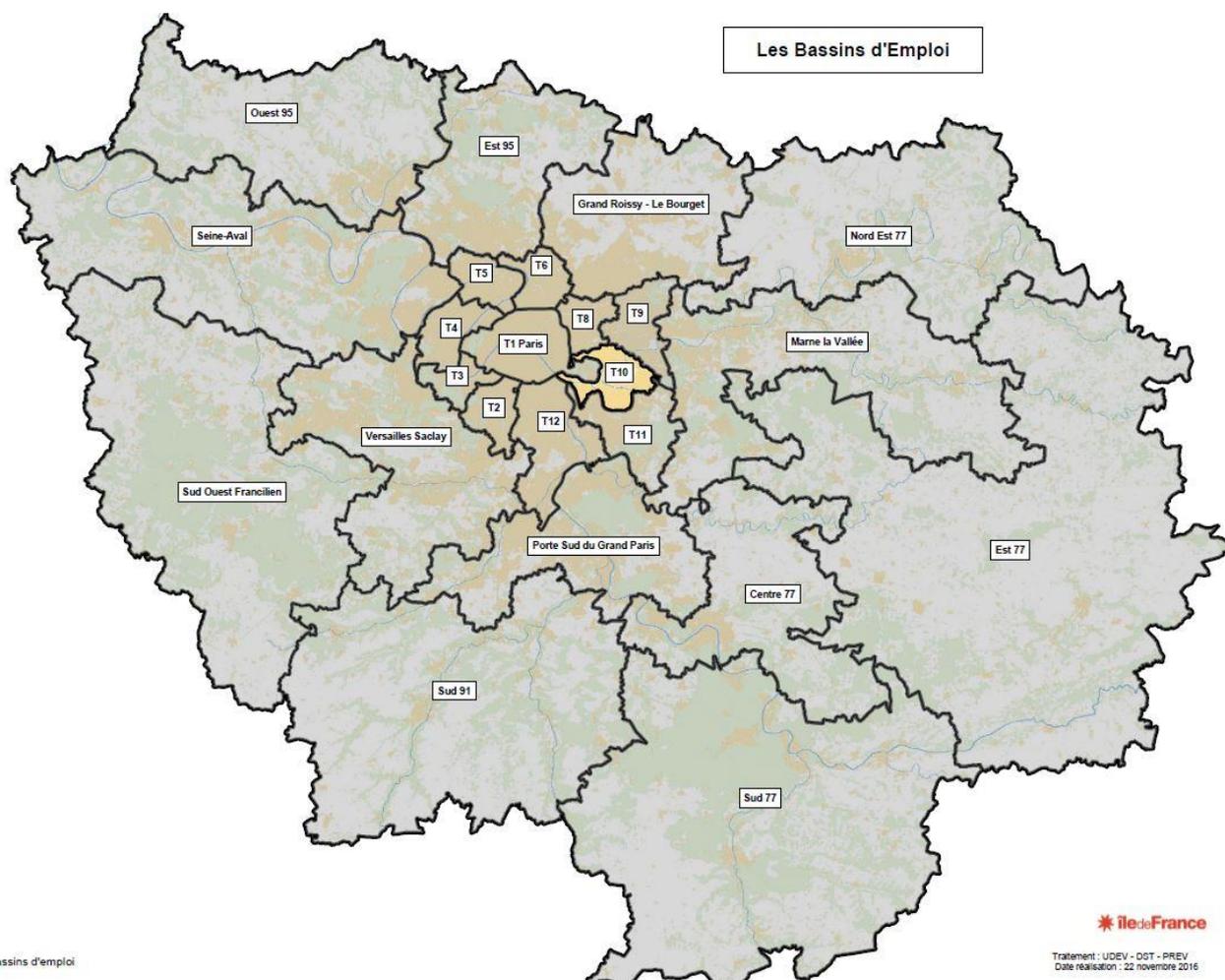
Ce territoire est donc un territoire jeune qui néanmoins s'attache à montrer un certain dynamisme afin de définir des projets communs de développement.

- ✓ Engager un développement équilibré et diversifié du territoire en capitalisant sur une position géographique à l'interface de pôles économiques majeurs (Désenclavement lié aux projets de transport, conforter la diversité du tissu économique du territoire en favorisant le maintien d'une mixité fonctionnelle à l'échelle communale, favoriser l'intégration des entreprises et de leurs salariés à la vie du territoire (santé, loisirs, ...)) ;
- ✓ Promouvoir une image renouvelée du territoire et s'appuyant sur la structuration et la promotion de ses filières clés et d'avenir (Territoire d'expérimentation et de promotion de la « ville durable », soutien à la filière culturelle et du numérique (projet de villa-Médicis), promotion de l'Economie sociale et solidaire et de l'Economie circulaire,...);
- ✓ Mettre à profit l'offre de formation et l'adapter au profil des publics, liée aux nouveaux métiers et usages du numérique, à l'économie circulaire ou encore à la transition énergétique, comme levier de développement et de création d'emploi ;
- ✓ Favoriser un maillage efficace de l'offre de services en matière de développement économique (Favoriser la coordination des acteurs de la création d'entreprise, promotion des nouveaux usages et métiers : conception d'espaces de travail partagés/lieux d'échange, développement d'une offre immobilière adaptée aux besoins locaux, favoriser la mise en réseau des entreprises via la mise en place d'un club à l'échelle de l'EPT) ;
- ✓ Favoriser l'emploi local par la mise en place d'actions coordonnées.

Des orientations à retenir

- ✓ Mettre en place un package de dispositifs dédiés au soutien à la création et au développement des entreprises ;
- ✓ Accompagner la consolidation du tissu économique local, sa diversification, l'émergence de filières stratégiques structurantes en soutenant les territoires dans le développement d'une offre foncière et immobilière renouvelée et adaptée aux besoins des entreprises ;
- ✓ Initier l'innovation et la transition numérique auprès des entreprises ;
- ✓ Accompagner le territoire dans la construction de son identité et sa déclinaison en termes de marketing territorial ;
- ✓ Conforter les dispositifs d'accès à l'emploi de la politique de l'emploi régionale et nationale (contrats aidés, passerelle entreprises, etc.) et accompagner les initiatives locales (ex jobdating) ;
- ✓ Renforcer le soutien à l'apprentissage et conforter les dispositifs de formation professionnelle adaptés aux réalités locales ;
- ✓ Accompagner la mise en réseau des entreprises, la création et l'animation de clubs d'entrepreneurs à l'échelle de l'EPT ;
- ✓ Soutien à l'ingénierie territoriale: accompagner le territoire dans la réalisation d'études, d'expérimentations et dans son rôle de coordination et d'animation des acteurs locaux.

Bassin Paris Est Marne et Bois (EPT 10)



Chiffres clés

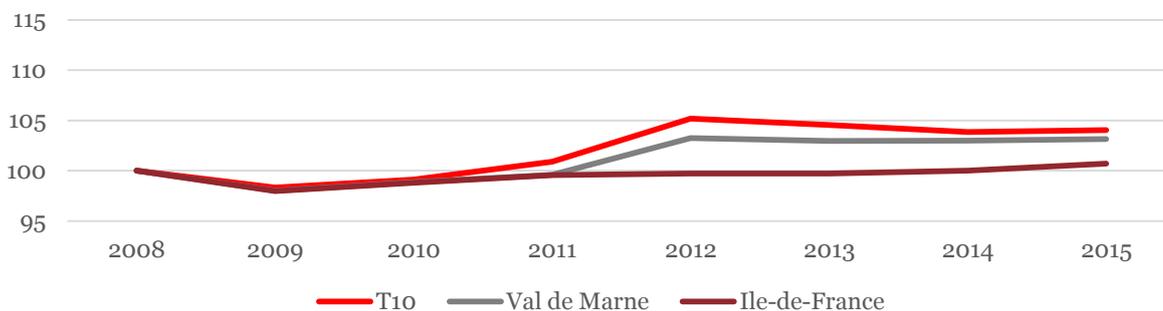
	Population (1)	Emplois (2)	Taux d'emploi (3)	Taux de chômage (4)	Revenu net par habitant (5)
Paris Est Marne et Bois	502 700	160 779	0,69	10,5 %	18 468 €
Val de Marne	1 354 005	518 534	0,86	12,6 %	15 174 €
Ile-de-France	11 959 807	5 685 617	1,05	12,3 %	16 703 €

Source :
Insee, RP
2013
(1),(2),(3),(4)
) ; RP 2013
(population
)
et
ministère
des
Finances
2014 (5)

L'emploi salarié privé

Une croissance de l'emploi très dynamique jusqu'en 2012 mais qui se stabilise depuis

Source : ACOSS



Ce bassin, situé dans le Val-de-Marne, est composé de 13 communes dont, pour les plus importantes en emplois, Fontenay-sous-Bois, Saint-Maur-des-Fossés, Champigny-sur-Marne et Vincennes. Avec 160 779 emplois, cet ensemble totalise 2,8% de l'emploi régional et 4,2% de la population. Le taux d'emploi est de 0,69, il est inférieur au taux régional et départemental. La croissance de l'emploi salarié privé a été très dynamique entre 2008 et 2012 et s'est stabilisée ensuite jusqu'en 2015.

Les activités financières et immobilières sont spécifiques de l'économie locale et *Crédit foncier de France*, *Axa France*, *BNP Paribas*, *Natixis* comptent parmi les plus grands établissements du bassin. Les activités financières et immobilières sont le second secteur employeur, après les services aux entreprises. La construction, et l'enseignement sont également plus présents sur le bassin qu'en moyenne en Île-de-France. *Arc en ciel environnement* (nettoyage industriel) l'*INA*, l'*Hôpital Saint Camille* ou encore la *RATP* font également partie des plus grands établissements.

Le revenu net moyen par habitant est supérieur à la moyenne régionale et départementale. En effet, les cadres sont plus nombreux à résider dans ce bassin (34% des actifs) qu'en moyenne dans le Val-de-Marne (26%) et en Île-de-France (30%). A l'inverse, les employés (24% des actifs du bassin) et les ouvriers (10 %) sont moins présents. Le taux de chômage est inférieur de 2 points à celui du département et a moins augmenté que dans le département et la région, entre 2008 et 2013.

Principaux enjeux

Territoire de petite couronne dense et peuplé, à l'intersection de grands axes routiers et ferroviaires, le bassin de Paris Est Marne et Bois est au cœur des dynamiques du Grand Paris. Le territoire bénéficie de nombreux atouts et de sites à potentiel pour participer pleinement à la dynamique du cluster de la ville durable. Le principal enjeu, pour les années à venir, sera d'anticiper et d'optimiser les retombées économiques et sociales des nouvelles infrastructures de transport en commun :

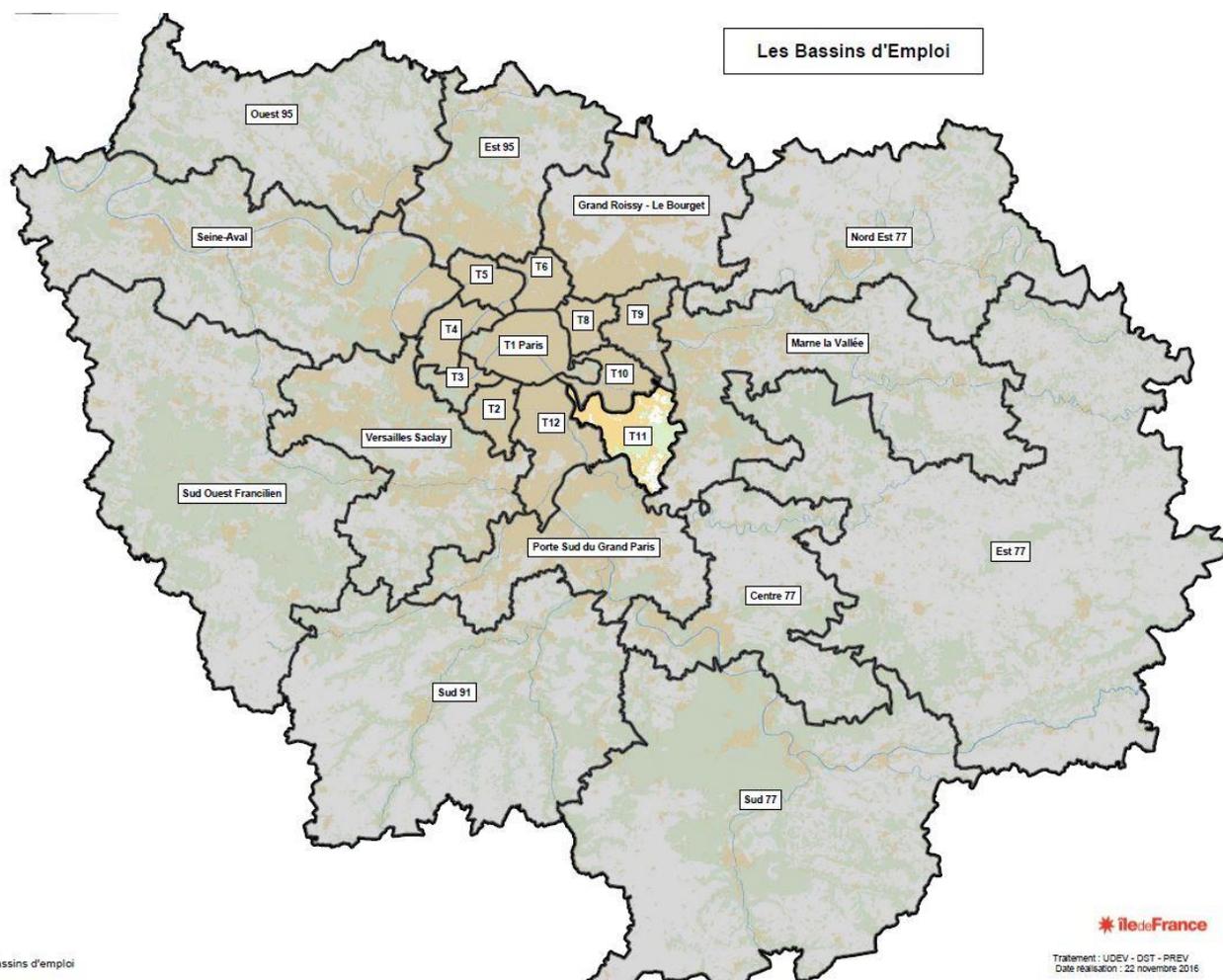
- ✓ Améliorer la lisibilité et l'attractivité du territoire, en s'appuyant notamment sur une démarche de développement durable exemplaire ;
- ✓ Inscrire le développement du territoire dans la dynamique du cluster de la ville durable, autour de la Cité Paris Descartes ;
- ✓ Développer des pôles économiques structurants autour des principaux points nodaux du territoire, à l'image du Val de Fontenay ;
- ✓ Maintenir une économie diversifiée et le tissu de PME PMI, source de dynamisme et d'équilibre pour le territoire, générant des emplois de toutes catégories, dans un contexte de pression foncière et de désindustrialisation ;
- ✓ Valoriser le potentiel touristique du territoire, son patrimoine bâti, naturel et culturel.

Des orientations à retenir

La Région s'appuiera sur l'EPT 10 et sur les principaux partenaires pour :

- ✓ Définir un positionnement économique et une offre territoriale portant sur l'accueil et le développement d'entreprises ;
- ✓ Structurer une politique de soutien à l'entrepreneuriat, basée sur une offre de proximité et une articulation des outils d'accompagnement, de soutien de l'innovation et d'hébergement, dans une logique de parcours des porteurs de projets ;
- ✓ Soutenir les filières stratégiques du territoire (éco-activités, numérique...) en lien avec les dynamiques métropolitaines, notamment le cluster de la ville durable ;
- ✓ Renforcer l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins des entreprises afin de permettre le développement de l'emploi local ;
- ✓ Développer et promouvoir les filières touristiques en lien avec l'attractivité touristique de l'Ile-de-France.

Bassin Grand Paris Sud Est Avenir (EPT 11)



Chiffres clés

	Population (1)	Emplois (2)	Taux d'emploi (3)	Taux de chômage (4)	Revenu net par habitant (5)
Grand Paris Sud Est Avenir	305 565	112 312	0,84	12,6 %	14 167 €
Val de Marne	1 354 005	518 534	0,86	12,6 %	15 174 €
Ile-de-France	11 959 807	5 685 617	1,05	12,3 %	16 703 €

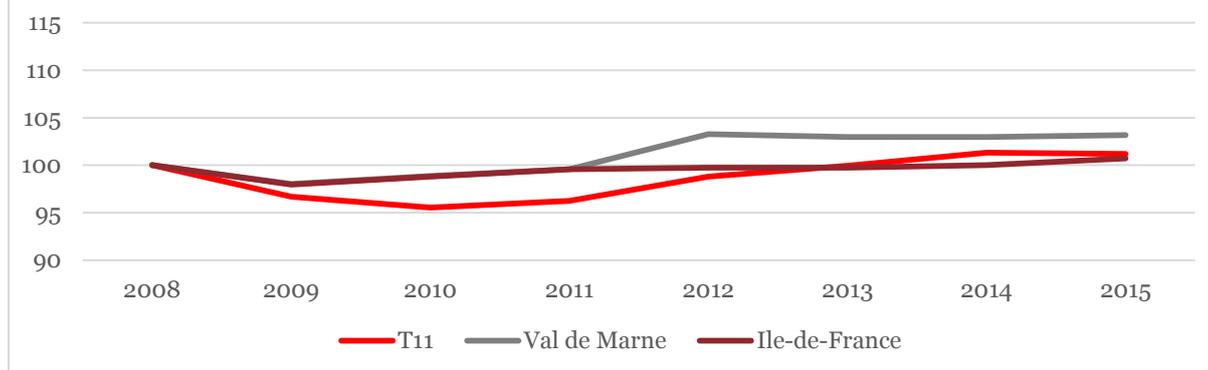
Source : Insee, RP 2013 (1),(2),(3),(4) ; RP 2013 (population) et ministère des

Finances 2014 (5)

L'emploi salarié privé

Un retour à croissance de l'emploi à partir de 2010
qui permet de dépasser légèrement le niveau de 2008

Source : ACOSS



Ce bassin, situé dans le Val-de-Marne, est composé de 16 communes dont Créteil qui occupe près de la moitié des emplois du bassin et Alfortville. Il totalise 112 312 emplois soit 2 % de l'emploi régional et 2,6% de la population. Le taux d'emploi est de 0,84, il est pratiquement identique à celui du Val-de-Marne. L'emploi salarié privé, après avoir décliné entre 2008 et 2010 augmente ensuite jusqu'en 2015, à un rythme cependant inférieur à celui du département.

L'administration est le premier secteur employeur et le plus spécifique du bassin, avec le secteur de la santé. La construction et l'action sociale sont des activités plus présentes qu'en moyenne en Île-de-France. La *CPAM91*, la *RATP*, la *Poste* comptent parmi les plus grands établissements du bassin ainsi que des entreprises de nettoyage, la *BRED*, *Carrefour* ou encore *Pernod*.

Les employés sont plus nombreux à résider dans ce bassin (31% des actifs) qu'en moyenne dans le Val-de-Marne (28%) et en Île-de-France (26%). Les ouvriers (15 %) y sont un peu plus présents (14% dans le Val de Marne). A l'inverse, les cadres ne représentent que 21% des actifs résidents (26% dans le département et 30% en Île-de-France). Ainsi, le revenu net moyen par habitant est peu élevé, inférieur à la moyenne régionale et départementale. En revanche, le taux de chômage de ce bassin, est identique au taux de chômage de l'ensemble du Val-de-Marne et il a connu une dégradation un peu plus marquée entre 2008 et 2013 (+1,9 pts et +1,6 pts).

Principaux enjeux

Le territoire du Grand Paris Sud Est Avenir est l'EPT le moins peuplé de la MGP avec 306 000 habitants. La ville de Créteil constitue le pôle urbain et économique du Bassin, marqué également par la présence de la plateforme logistique du port de Bonneuil-sur-Marne.

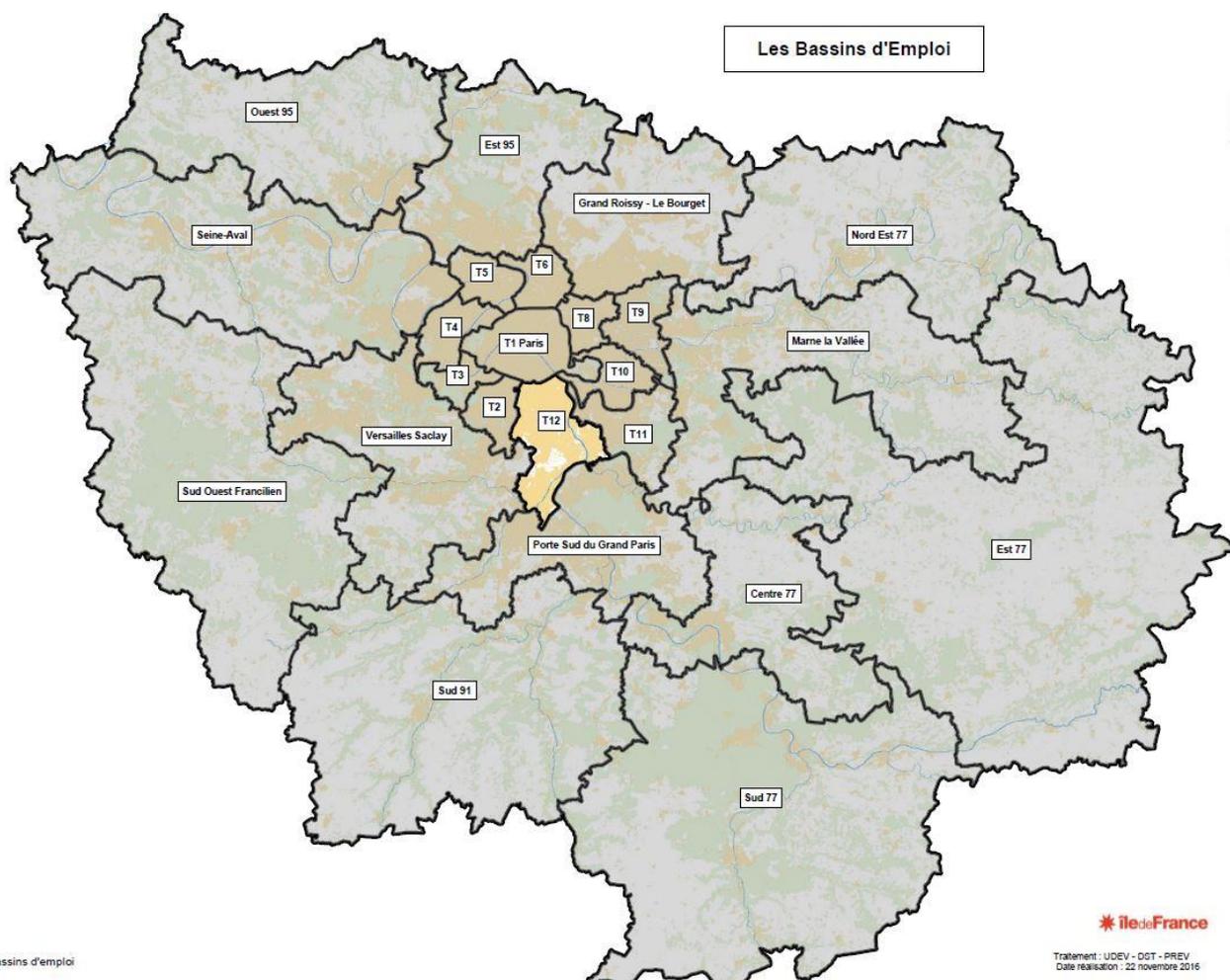
Les principaux enjeux caractérisant ce territoire sont les suivants :

- ✓ Garantir la diversité du tissu économique tout en facilitant l'émergence de nouveaux modèles économiques, pour un territoire durable ;
- ✓ Tirer parti des grands projets d'aménagement pour conforter les polarités et créer de nouveaux emplois bénéficiant aux habitants du territoire, notamment dans le cadre du Grand Paris Express ;
- ✓ Atteindre un développement équilibré du territoire, basé sur une valorisation des atouts des différentes composantes du Bassin : polarités économiques et urbaines, pôles de proximité, espaces naturels et boisés, etc.

Des orientations à retenir

- ✓ Accompagner la structuration des principales filières économiques du territoire et renforcer leur potentiel d'innovation en lien avec les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation professionnelle :
 - filière santé autour de Créteil, en complémentarité avec l'écosystème francilien et les autres territoires situés au sud de Paris (notamment T12 et T2) ;
 - filière logistique autour de la plateforme fluviale de Bonneuil-sur-Marne, à rapprocher de la dynamique liée à l'Axe Seine ;
 - filière éco-construction (projet de centre de ressources éco-construction et génie climatique).
- ✓ Maintenir et développer une économie de proximité (artisanat, activités productives, commerce, etc). Il s'agit notamment de :
 - faire progresser l'offre foncière par la requalification, la densification des zones d'activités existantes et le développement de nouveaux espaces économiques comme sur le plateau Briard ;
 - soutenir la création et la transmission d'entreprises.
- ✓ Accompagner l'émergence de nouveaux modèles économiques : développer l'économie sociale et solidaire, faciliter la transition numérique des entreprises, encourager l'innovation sociale, etc.
- ✓ Poursuivre les efforts de marketing territorial, permettant de valoriser les atouts et spécificités de ce territoire.

Bassin Grand-Orly Seine Bièvre (EPT 12)



Chiffres clés

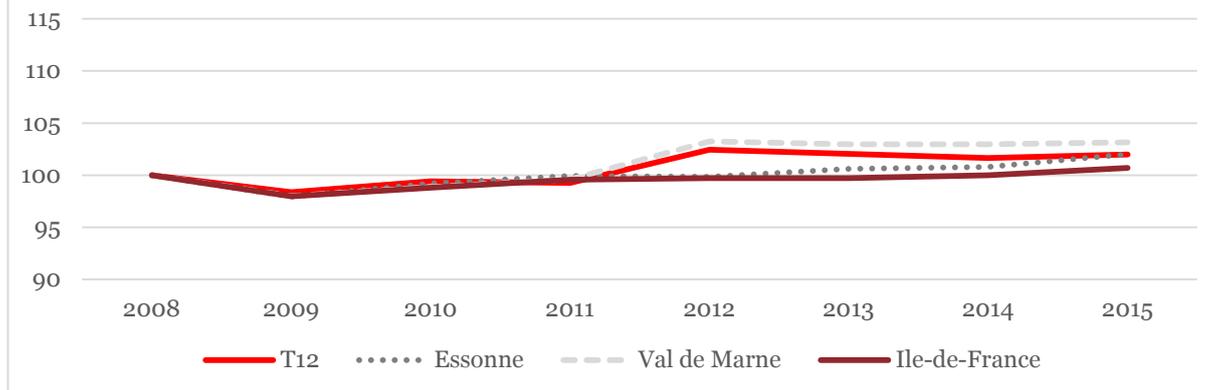
	Population (1)	Emplois (2)	Taux d'emploi (3)	Taux de chômage (4)	Revenu net par habitant (5)
Grand-Orly Seine Bièvre	679 463	284 732	0,96	13,7 %	13 188 €
Essonne	1 253 931	440 003	0,79	10,7 %	15 251 €
Val de Marne	1 354 005	518 534	0,86	12,6 %	15 174 €
Ile-de-France	11 959 807	5 685 617	1,05	12,3 %	16 703 €

Source : Insee, RP 2013 (1),(2),(3)

L'emploi salarié privé

A partir de 2011, une croissance de l'emploi plus soutenue, qui se démarque légèrement de celle de l'Ile-de-France

Source : ACOSS



Ce bassin regroupe 24 communes du Val-de-Marne et de l'Essonne, dont Ivry-sur-Seine, Rungis, Vitry-sur-Seine et Orly, pour ne citer que les plus importantes en emplois. Il totalise 284 732 emplois soit 5 % de l'emploi régional et 5,7 % de la population. Les emplois sont presque aussi nombreux que les actifs et le taux d'emploi est élevé, supérieur à ceux du Val-de-Marne et de l'Essonne. L'emploi salarié privé augmente à un rythme plus soutenu à partir de 2011, se démarquant légèrement de la croissance régionale.

Le secteur du transport et de la logistique est surreprésenté en lien avec l'aéroport d'Orly, et la présence de zones logistiques. ADP, Air France, la SNCF font partie des plus grands établissements du bassin. Le Commerce de gros est également une caractéristique de l'économie locale grâce au MIN de Rungis. Les activités pour la Santé sont également surreprésentées avec de grands hôpitaux et des établissements hospitalo-universitaires majeurs tel l'institut Gustave Roussy qui se voient confortés avec le développement du nouveau Campus sciences et santé. Sanofi-Aventis compte également parmi les plus grands établissements de ce territoire ainsi que Orange, et deux établissements de nettoyage. Le secteur de la Construction occupe une part de l'emploi légèrement supérieure à la moyenne régionale. Les Services aux entreprises sont le principal secteur employeur.

Les employés sont plus nombreux à résider dans ce bassin (31 % des actifs) qu'en moyenne dans le Val-de-Marne (28 %) et en Essonne (27 %). Les ouvriers (17 %) y sont un peu plus présents (14% dans le Val-de-Marne, 16 % en Essonne). A l'inverse, les cadres ne représentent que 20 % des actifs résidants. Ainsi, le revenu net moyen par habitant est peu élevé, inférieur aux moyennes régionales et départementales. Le taux de chômage, de 13,7 % est plus élevé que dans l'environnement départemental et régional et il a connu une augmentation égale à celle de l'Essonne (+1,9 pts) et supérieure à celle du Val de Marne (1,6 pts) entre 2008 et 2013.

Principaux enjeux

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre regroupe 24 communes. Ce territoire en construction est actuellement engagé dans une réflexion visant à préciser sa stratégie de développement économique sur la base d'un état des lieux partagé. Pour autant, les dynamiques territoriales et les projets engagés permettent d'ores et déjà de dresser le portrait d'un territoire à forts enjeux métropolitains, intégré à la vallée scientifique de la Bièvre.

Les principaux enjeux sur la base desquels un travail en commun pourra être engagé dans le cadre des Bassins d'emploi seraient :

- ✓ d'accompagner la mutation urbaine et économique d'un territoire fortement impacté par les chantiers du Grand Paris Express ;
- ✓ de construire une dynamique de territoire intégrant les enjeux économiques du pôle Orly Paris (foncier, immobilier d'entreprises, accessibilité, emploi, formation...) et en accompagnant l'émergence d'activités de valorisation du pôle aéroportuaire (tourisme d'affaires, logistique innovante...);
- ✓ de renforcer et de fédérer les différents pôles axés sur les sciences et la santé (CIN Santé Vallée Scientifique de la Bièvre, ZAC Campus Grand Parc, cluster Silver Valley, ...) en les intégrant à l'éco-système francilien et en faisant le lien avec les dynamiques des EPT voisins ;
- ✓ de conforter le tissu de PME-PMI et les secteurs traditionnels, pourvoyeurs d'emploi local ;
- ✓ de renforcer l'attractivité du territoire par une stratégie de différenciation économique autour de domaines d'activité stratégique (santé, numérique, alimentaire, logistique, économie verte, etc.).

Des orientations à retenir :

Suivant la stratégie et les priorités d'actions qui se verront définies, le développement économique du territoire pourra s'articuler autour des grandes orientations suivantes :

- ✓ Moderniser l'offre immobilière afin de répondre à l'obsolescence d'une partie du parc immobilier et soutenir la création d'activité ; valoriser des friches du patrimoine industriel et d'activités ; intégrer de nouvelles formes d'immobilier d'entreprise en réponse aux nouvelles formes d'économies (ESS, économie circulaire, espaces collaboratifs...) ;
- ✓ Valoriser les dynamiques économiques d'un territoire très composite et encourager leur synergie,
- ✓ Accroître l'attractivité du territoire en :
 - développant le potentiel universitaire et de recherche notamment dans les domaines de la santé et des sciences (pôle interuniversitaire de santé à Villejuif, faculté de médecine du Kremlin Bicêtre, école d'ingénieurs de l'université Paris Diderot à Ivry-sur-Seine, cluster eaux-milieu sols, etc....) en lien avec les territoires voisins ;
 - s'appuyant sur les développements engagés pour l'aéroport, qui vont encore renforcer la connectivité du territoire.
- ✓ S'appuyer sur ce potentiel pour multiplier les opportunités d'accès à l'emploi des habitants, qui n'en bénéficient pas suffisamment à l'heure actuelle ;
- ✓ Soutenir l'animation économique territoriale, afin :
 - de construire une vision partagée du territoire en s'appuyant sur le nouveau bassin économique, socle d'une déclinaison opérationnelle et territoriale du SRDEII ;
 - d'accompagner les expérimentations territoriales ;
 - de faciliter l'approche partenariale nécessaire à la réussite et à la valorisation des projets, notamment entre les grands inducteurs (acteurs de la recherche, groupe Aéroports de Paris) et les acteurs du développement territorial et de l'emploi ;
 - de conforter et de développer un lien plus étroit avec l'ensemble des partenaires de la formation professionnelle, du développement économique et de l'emploi.

Contributions des territoires au SRDEII

Afin de nourrir les orientations du futur schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), la Région Ile-de-France a mené une consultation auprès des collectivités locales pour que celles-ci se prononcent formellement sur leurs enjeux et leurs attentes.

Cette consultation s'appuie, entre autres modalités, sur les contributions écrites des territoires, sur la base d'une **proposition de formulaire structurée en quatre grandes questions** :

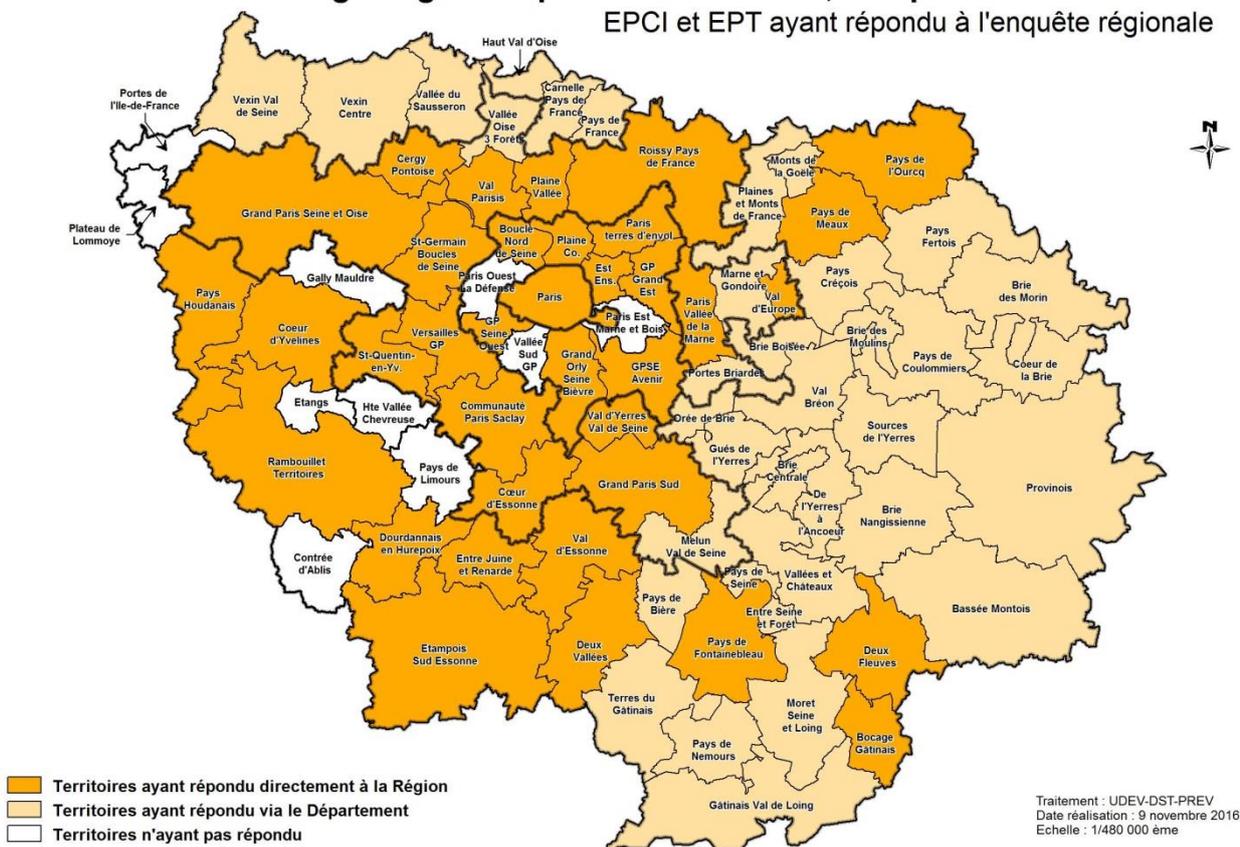
- Q1. Quels sont les **principaux enjeux** liés aux mutations à l'œuvre sur votre territoire ou que vous anticipez dans les cinq prochaines années ?
- Q2. En lien avec ces grands enjeux, quelles sont les **priorités d'actions** que vous souhaiteriez voir inscrites dans les schémas en cours d'élaboration ?
- Q3. Concernant plus particulièrement SRDEII, quel **niveau d'implication** souhaitez-vous avoir dans sa mise en œuvre : gouvernance, suivi, co-financement, délégations d'actions, contractualisation et conventionnement, animation et partenariats ?
- Q4. Quels sont vos **projets et actions phares** que vous souhaiteriez voir positionnés au sein du schéma ?

L'analyse qui suit s'appuie sur les retours des territoires, transmis entre mai et octobre 2016 par les représentants de **la ville de Paris, des 7 autres départements franciliens, de la Métropole du Grand Paris, et de 34 EPT et EPCI à fiscalité propre (représentant 85% de la population régionale avec Paris) ayant répondu à la sollicitation régionale**



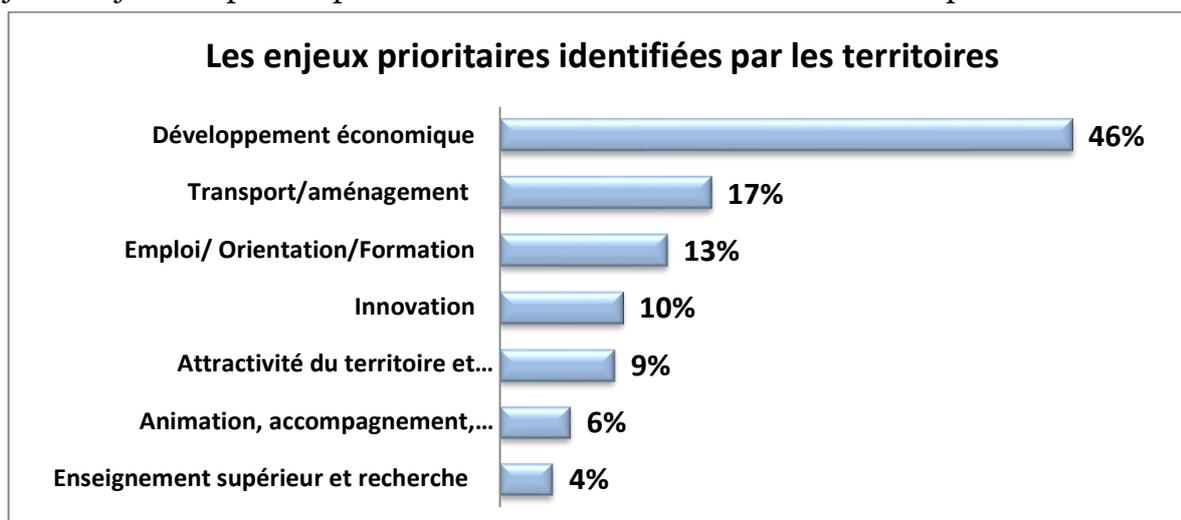
Stratégie régionale pour la Croissance, l'Emploi et l'Innovation

EPCI et EPT ayant répondu à l'enquête régionale



Enjeux majeurs

Les enjeux majeurs exprimés par les territoires font ressortir les thématiques suivantes :



- 46% des réponses évoquent directement le développement économique et la croissance des entreprises. Ces réponses concernent pour part égale les **questions d'immobilier** (requalification des ZAE, immobilier et lieux dédiés) et les **aides aux entreprises**, directes ou intermédiées (**appui aux filières stratégiques**, soutien à l'entrepreneuriat et au développement, ESS, collaborations et réseaux inter-entreprises).

Immobilier et filières (que l'on retrouve dans les autres enjeux) sont les 2 éléments majeurs cités par l'ensemble des territoires.

- 17% des enjeux évoqués expriment un souhait de **meilleure desserte des territoires et d'accès** aux dynamiques du cœur métropolitain. La question du « rééquilibrage » en faveur des territoires ruraux est mise en avant sous diverses formes : transport mais également appui ou rééquilibrage fiscal et financier, aide au montage de projet, etc.

Les enjeux d'aménagement et de transport sont donc intimement liés au développement économique pour les répondants, qu'ils soient issus des zones denses ou de secteurs plus ruraux.

- 13% des réponses évoquent l'**adaptation des potentialités de l'emploi local** (formation initiale, professionnelle, supérieure, apprentissage, orientation, insertion...) aux besoins du territoire et des entreprises (via les filières par exemple).
- 10% des demandes évoquent le soutien aux filières innovantes (numérique, optique..), selon **différentes formes d'innovation** : détection des projets, expérimentation, soutien aux clusters, développement de lieux dédiés (espaces de co-working, fab labs, incubateurs), politique d'open data... ..
- 9% évoquent l'**attractivité du territoire** pour les acteurs extérieurs et l'**internationalisation** des entreprises franciliennes, souvent exprimé comme LA priorité n°1 en lien avec les enjeux d'accessibilité des territoires. Les filières à fort potentiel sont là encore évoquées sous l'angle de la valorisation à l'international.
- 6% des enjeux sont davantage relatifs aux **modes de faire** et aux partenariats pour construire et mettre en œuvre des dispositifs, animer le territoire, avec mentions fréquentes au dispositif inter-territorial des PACTES.

Eléments de différenciation entre territoires urbains et ruraux

	Territoires urbains		Territoires ruraux
Attractivité Internalisation	Existence d'outils spécifiques à articuler avec la marque Paris Région	● ● ●	Attractivité internationale moins citée en milieu rural
Aides aux entreprises,	Demande de délégation locale de la coordination par certains territoires	● ● ●	Demandes de guichet unique régional
Innovation	Filières et/ou inter-filières d'excellence, Lien avec les étab. de recherche	● ● ●	Filières de proximité : agriculture, éco. des services...
Immobilier	Requalification des ZAE, logique de parcours global, déploiement de services connexes	● ● ●	Requalification des ZAE, Enjeux des taxes et imposition
Accessibilité Mobilité Démographie	Effet du Grand Paris	● ● ●	Accès transport, Maintien d'une économie présente
Emploi Formation	Adéquation aux besoins des entreprises, évolution des compétences, inclusion des publics éloignés de l'emploi	● ● ●	Adéquation forte aux besoins des TPE

Des différences apparaissent entre territoires urbains et ruraux, plus en attente d'un leadership régional fort :

- **L'attractivité** est une problématique qui concerne tous les territoires, avec l'existence d'outils économiques spécifiques (marques, agences) dans certains EPCI urbains et Départements,
- En matière **d'aides aux entreprises**, on retrouve des demandes de délégation des aides régionales plus fréquentes de la part des EPCI urbains les plus structurés, là où les territoires ruraux plébiscitent davantage des formes de « guichets uniques » centralisés au niveau régional,
- En termes **d'innovation et de filières** (cf. page suivante), les mentions aux secteurs « d'excellence » sont plus fréquentes en zone dense, notamment à proximité des **établissements de recherche et d'enseignement supérieur**. En zone rurale, la problématique des filières est parfois rapprochée aux enjeux de la ruralité (présence de services de proximité) et à la valorisation des productions agricoles.
- Les questions du **foncier disponible et de la requalification des zones d'activité sont communes à tous les territoires**, comme l'illustrent les grands projets identifiés à la question 4 de notre formulaire. De manière complémentaire, la question de la fiscalité locale et de la concurrence économique entre territoires (en Ile-de-France et avec les régions limitrophes) ressort dans le discours des espaces les plus éloignés de Paris.
- La question de l'attractivité rejaillit également autour de la **question des transports et de la mobilité** et de l'effet du Grand Paris, direct (Métropole) ou indirect (en zone rurale), positif ou négatif. Elle pose aussi la question du développement endogène des territoires et de l'inclusion des actifs résidants, transcrite dans les demandes **d'adaptation plus forte de l'appareil de formation aux besoins des entrepreneurs locaux**.

Filières identifiées localement

Les cartes présentées aux pages suivantes font ressortir les secteurs économiques identifiés comme prioritaires par les territoires. Au total, 14 « filières », telles qu'identifiées par les contributeurs, peuvent être ressorties avec des priorisations spatiales différentes.

Un premier groupe de filières est cité dans la **quasi-totalité des territoires** :

- Le **numérique**, fortement évoqué dans tous les territoires par les Départements, la Métropole ou par les EPCI, avec des points d'ancrage autour des pôles de la zone dense, et des lieux d'enseignement supérieur.
- Le **tourisme**, cité par 7 départements sur 8, par la Métropole, et par l'ensemble des territoires, que ce soit autour d'équipements phares (Marne-la-Vallée par exemple) ou dans les secteurs les plus ruraux de grande couronne.
- Les mentions à **l'agriculture, à l'agro-alimentaire et à la forêt** sont un peu moins fréquentes, mais elles émanent également de tous types de territoires (en lien avec les métiers de bouche, les circuits courts, les espaces agricoles...)

Un 2nd groupe de filières est plus particulièrement mis en avant **à l'intérieur de la zone métropolitaine**. Il s'agit des activités se rapprochant logiquement des « fonctions métropolitaines » propres aux grandes agglomérations, telles que définies par l'INSEE :

- La filière des **industries culturelles et créatives**, citée par Paris et la petite couronne
- La filière **finances**, autour de l'Ouest parisien (75, 92, 93)
- La filière regroupant généralement **ESS et services à la personne**, citée sur tout le territoire métropolitain, et par les EPCI de grande couronne situés dans l'aire urbaine de Paris (Grand Paris Sud, St-Quentin...).
- La filière de la **ville durable**, mise en avant par le même type de territoires, notamment les principales agglomérations de grande couronne (Marne-la-Vallée, Meaux).

D'autres filières identifiées localement s'articulent spécialement autour d'équipements structurants ou de sites économiques d'implantation historiques :

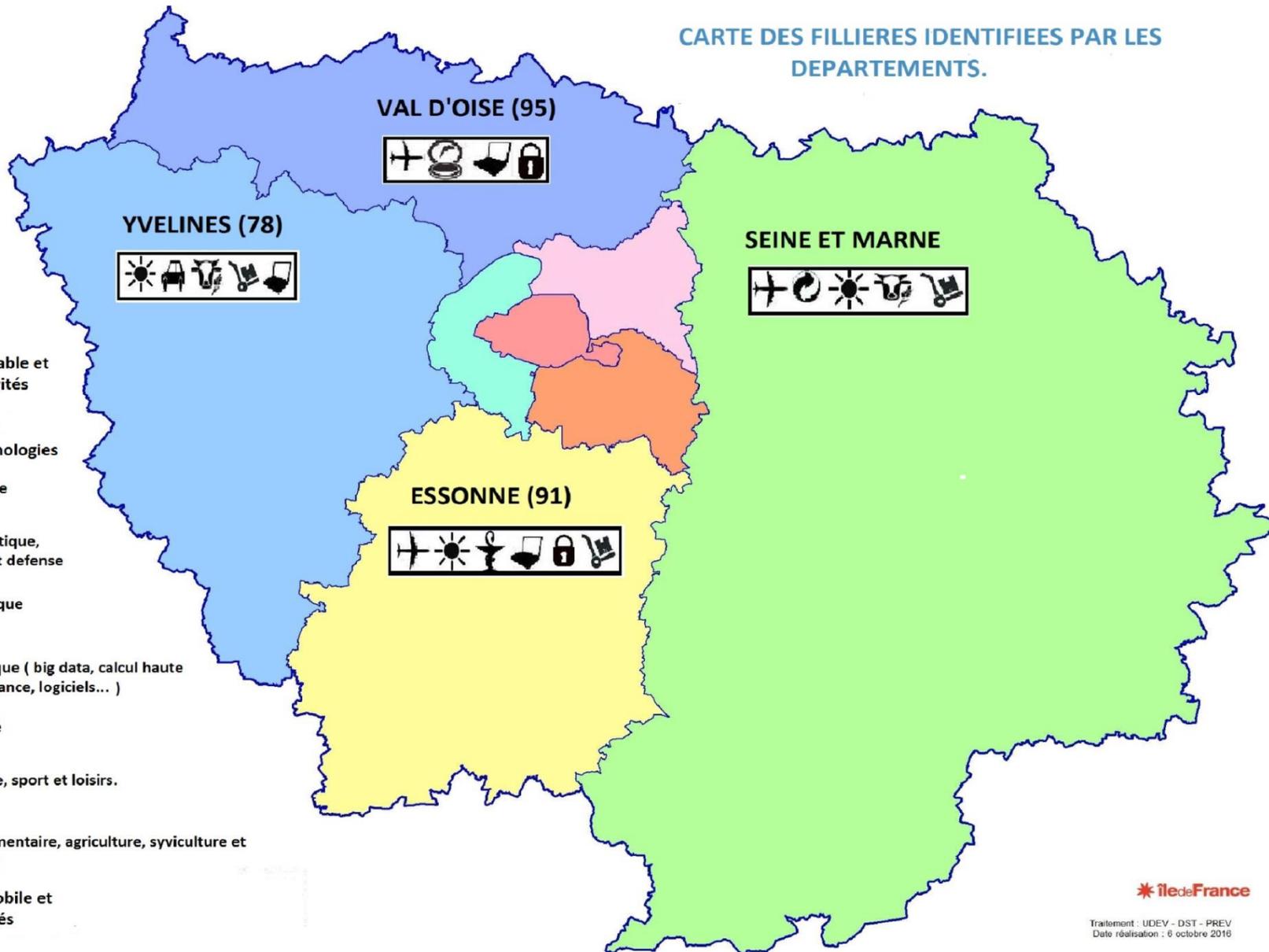
- La filière **aéronautique / spatial / défense**, autour des aéroports de Roissy (93, 95, 77) et d'Orly (94, 91)
- La filière **santé/biotechnologies**, de Paris au nord de l'Essonne
- La filière **automobile/mobilités**, dans les Yvelines et le Val d'Oise notamment. La mobilité est également mise en avant dans la réponse de la Métropole sous un aspect moins industriel.

Enfin d'autres filières ou fonctions un peu moins citées et souvent associées à ce troisième groupe sont parfois évoquées par les territoires de grande couronne, il s'agit de :

- La **logistique**, mise en avant dans les Yvelines, l'Essonne ou le centre de la Seine-et-Marne
- La **mécanique**, la **sécurité** (95, 91) et la **cosmétique** (95).

Certaines filières transverses (numérique, tourisme, agro-alimentaire) sont citées par tous les territoires. D'autres répondent à une **hiérarchisation spatiale autour du cœur métropolitain** (finances, industries culturelles, ESS, ville durable, services) ou autour de **polarités liées à des équipements structurants** (aéronautique, santé) ou à **des implantations historiques** (automobile), avec un **rayonnement et des retombées souhaités par les territoires limitrophes**.

CARTE DES FILLIÈRES IDENTIFIÉES PAR LES DÉPARTEMENTS.



Légende :

-  Ville durable et éco-activités
-  Santé et biotechnologies
-  Logistique
-  Aéronautique, spatial et défense
-  Cosmétique
-  Numérique (big data, calcul haute performance, logiciels...)
-  Sécurité
-  Tourisme, sport et loisirs.
-  Agro-alimentaire, agriculture, sylviculture et nutrition
-  Automobile et mobilités

 **île de France**

Travail : UDEV - DST - PREV
 Date réalisation : 6 octobre 2016

ZOOM SUR LES FILIERES DES DEPARTEMENTS DE LA PETITE COURONNE

Filières de la MGP:



Légende :



Santé et biotechnologies

Logistique

Aéronautique, spatial et défense

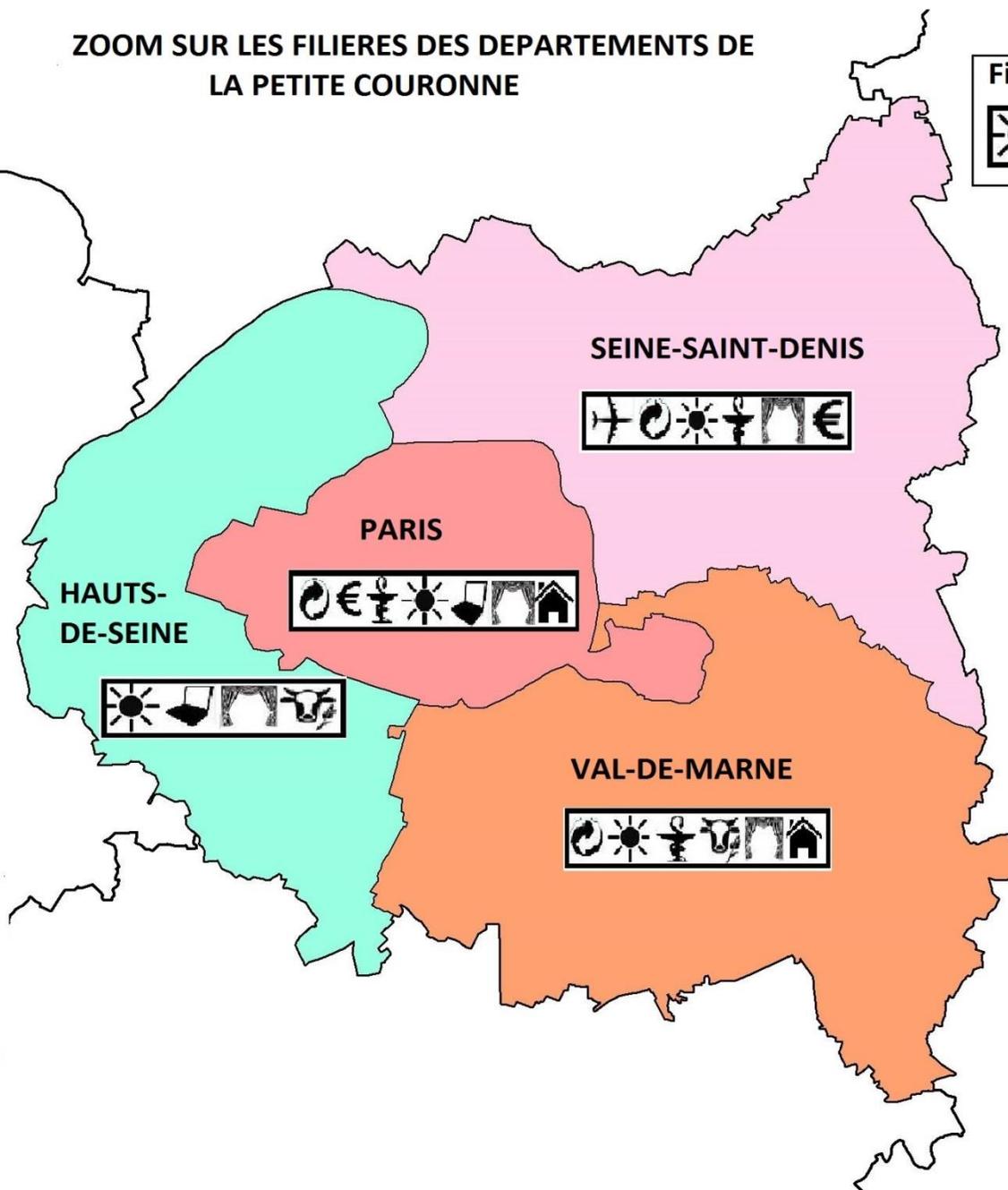
Cosmétique

Numérique (big data, calcul haute performance, logiciels...)

Sécurité

Tourisme, sport et loisirs.

Agro-alimentaire, agriculture, syviculture et nutrition



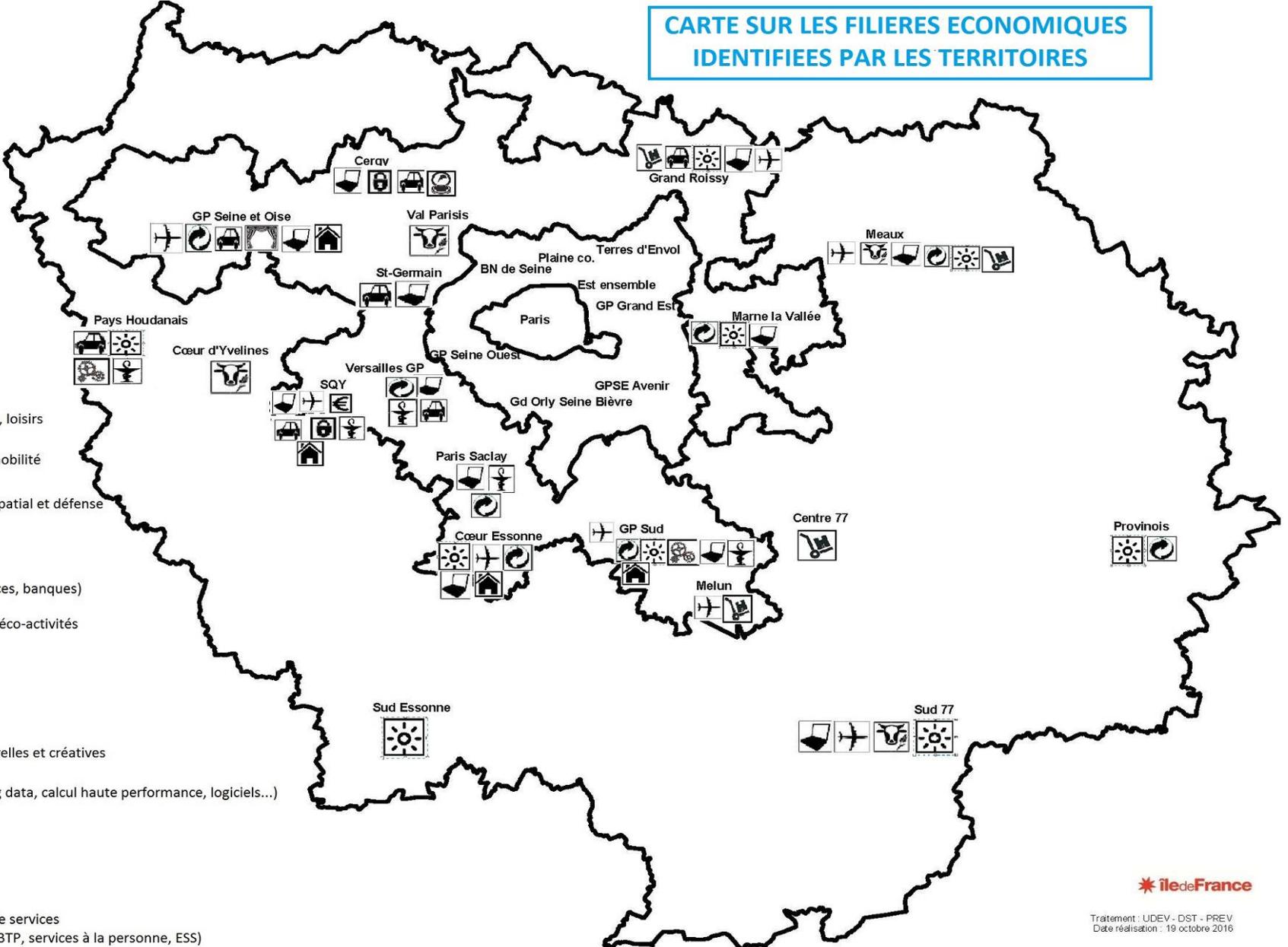
iledeFrance

Traitement : UDEV - DST - PREV

CARTE SUR LES FILIERES ECONOMIQUES IDENTIFIEES PAR LES TERRITOIRES

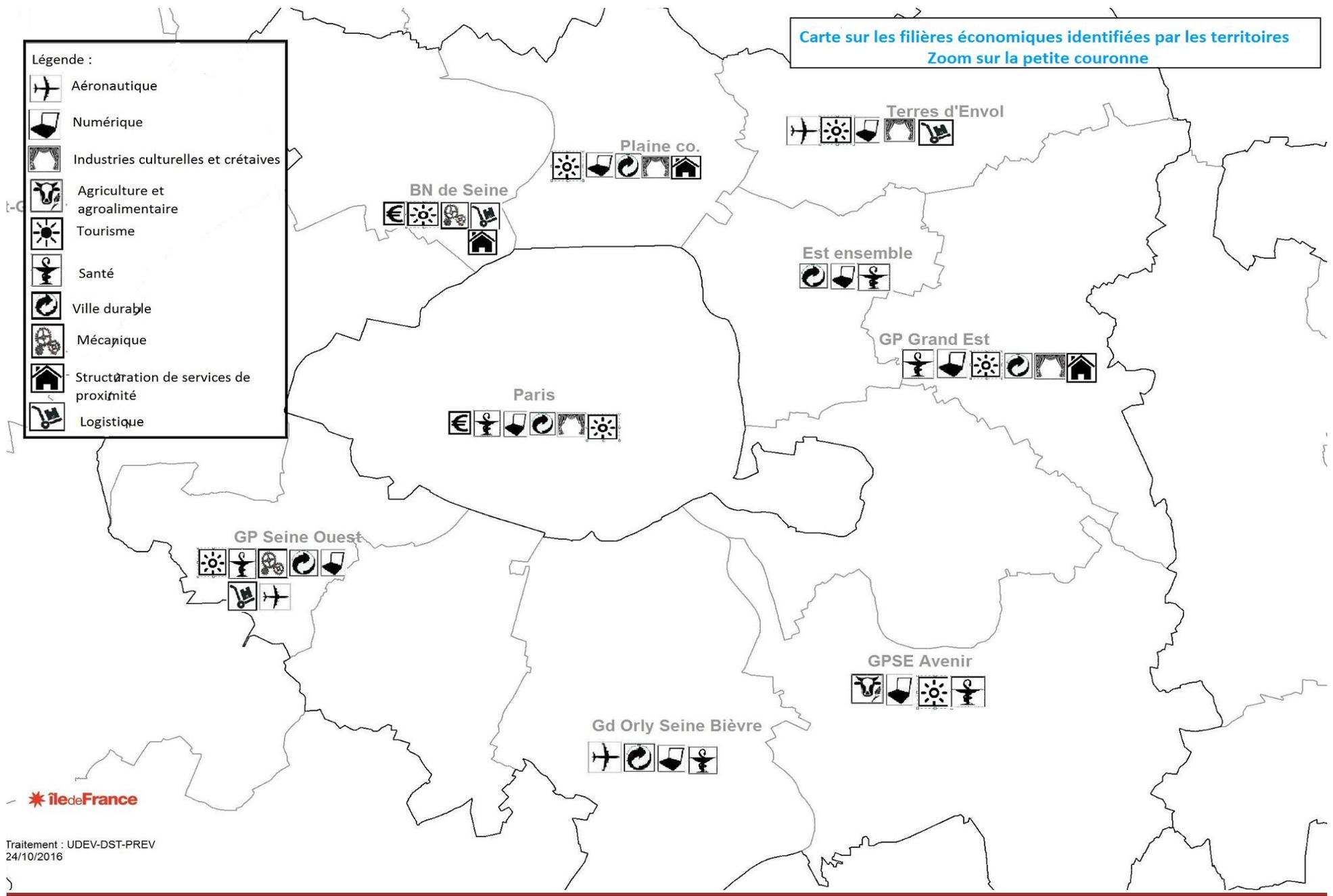
Légende :

-  Sécurité
-  Tourisme , sport, loisirs
-  Automobile et mobilité
-  Aéronautique , spatial et défense
-  Agriculture et agroalimentaire
-  Finances (services, banques)
-  Ville Durable .et éco-activités (énergies...)
-  Mécanique
-  Cosmétique
-  Industries culturelles et créatives
-  Numérique (big data, calcul haute performance, logiciels...)
-  Logistique
-  Santé
-  Structuration de services de proximité (BTP, services à la personne, ESS)



Carte sur les filières économiques identifiées par les territoires
Zoom sur la petite couronne

- Légende :
-  Aéronautique
 -  Numérique
 -  Industries culturelles et créatives
 -  Agriculture et agroalimentaire
 -  Tourisme
 -  Santé
 -  Ville durable
 -  Mécanique
 -  Structuration de services de proximité
 -  Logistique



Traitement : UDEV-DST-PREV
24/10/2016



Région Île-de-France
35, boulevard des Invalides
75007 Paris
Tél.: 01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr

 **RegionIleDeFrance**

 **@iledefrance**

